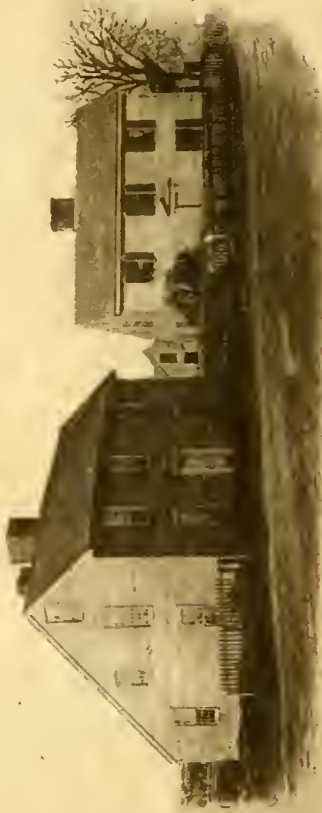


# John Adams Library,



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF NO:

ADAMS

194.1

53

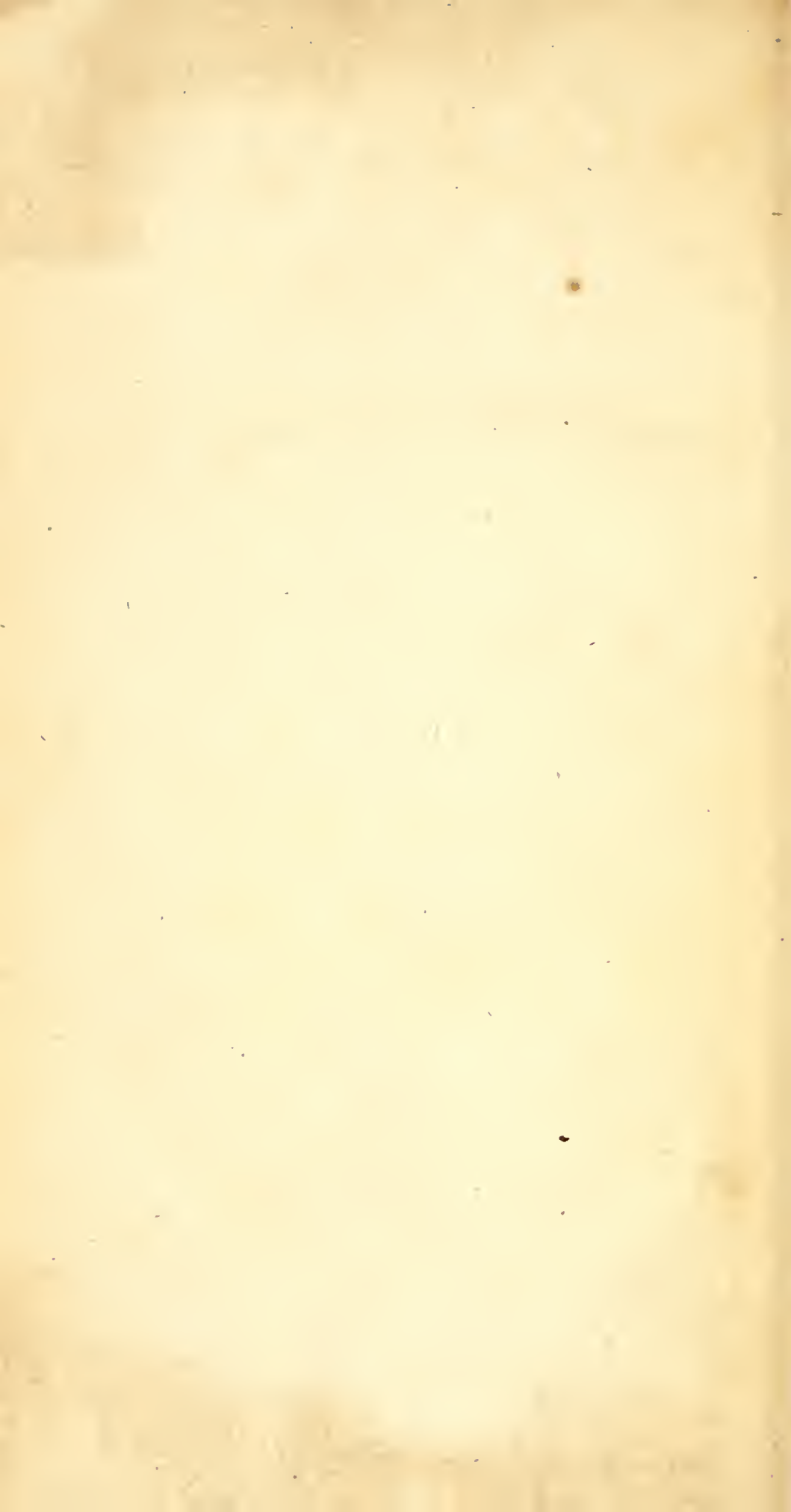




3-7.









# HISTOIRE

DE

# FRANCE.

Depuis l'établissement de la Monarchie,  
jusqu'au regne de Louis XIV.

*Par M. l'Abbé V E L L Y.*

TOME TROISIEME.

NOUVELLE ÉDITION.

---

---

Prix, 3 livres relié.

---

---



A P A R I S ,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-  
de-Beauvais.  
DES SAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

---

---

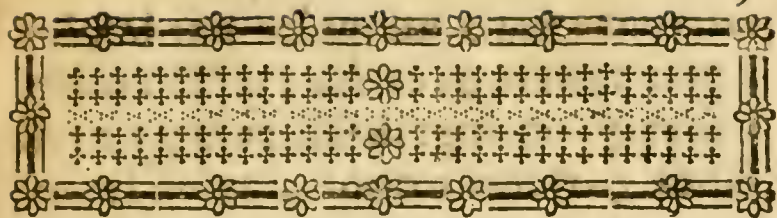
M. DCC. LXXII.

*Avec Approbation, & Privilege du Roi.*

ADAMS 194.1

101.3 -





## P R É F A C E.

L'ACCUEIL que le Public a fait aux deux premiers volumes de cette Histoire, ne permet ni de lui dissimuler quelques inadvertances, ni de laisser sans réponse quelques critiques où l'on croit appercevoir tantôt plus d'érudition que de certitude, tantôt plus de zele que de science, quelquefois plus de chicane que de solidité. On s'était d'abord imposé la loi de tout entendre, de profiter de tout, & cependant de garder un profond silence; la réflexion ensuite a détruit ce système, peut-être le meilleur, souvent aussi très dangereux dans ses conséquences. Si c'est devoir & justice de se rétracter lorsque l'on s'est trompé, accident trop ordinaire à l'humanité, c'est en même temps simplicité de se taire quand on n'a rien avancé, que sur des autorités, on ne dit pas incontestables, où les

4 P R É F A C E.

trouver ? mais adoptées par le plus grand nombre : ce sont précisément celles qu'on appelle ailleurs *décisives*. Nous parlerons donc , mais seulement dans des préfaces , à mesure que cet ouvrage paroîtra : dissertér sur chaque papier courant , ce seroit une trop grande distraction au travail qui nous occupe.

Lettre à  
l'Auteur du  
Journal de  
Verdun ,  
Avril 1755 ,  
page 290.

On ne s'arrêtera néanmoins ni aux fautes d'impression , ni aux différentes manières d'ortographier certains noms propres ; minuties qu'on a pu nous reprocher , mais qui ne méritent point l'attention du lecteur , toujours plus curieux de choses que de mots. Indulgent , il voudra bien lire *Trophime* au lieu de *Trophyme* : modeste & réservé , il pourra dans son cabinet substituer *Maluse* à la place de *Malus* ; cependant ; de peur d'être démenti par un homme tel que Corde-moi (a) , il ne publiera point d'un ton emphatique , *que jamais personne ne s'est servi de ce dernier nom* : intelligent enfin & sage , il se permettra de décider tout bas , s'il faut écrire *Faramond* , *Marculse* , *Fécan* ,

(a) Hist. de France , tome I , p. 238.



P R É F A C E. 5

ou bien, comme autrefois *Pharamond*, *Marculphe*, *Fécamp*. Mais il ne cherchera point à établir une espece d'inquisition inconnue jusques-là dans la littérature, & ne criera point à la barbarie, lorsque sans égard à la nouvelle orthographe, *Filosophie*, on écrira tout bonnement *Philosophie*. C'est positivement la même dispute. Quelque parti du moins qu'il prenne, on lui suppose assez d'équité pour excuser l'Auteur, qui, en adoptant l'un plutôt que l'autre, n'a eu en vue que de conserver l'ancienne étymologie (a).

*Ibid*, page  
272. 280.

Nous mettons pareillement au nombre des chicanes de mot, le nom de *Vouillé*, donné à la fameuse bataille gagnée par Clovis sur Alaric. C'est grand dommage assurément, que le critique, à cette occasion, ait employé inutilement une page d'érudition. Eh! Monsieur, lui dira-t-on, oubliez vous vos voyages sur les lieux, abandonnez pour un moment les antiquaires du pays, laissez-là les tombeaux & la dissertation funèbre du

(a) Pharamundus, Marculphus, fisci campus.

*P. Roush, Jésuite* : tout cela ne fait rien à la dispute présente. Il ne s'agit point ici de *Vouillé*, arrosé par la petite riviere d'Auzence, qui vous paroît à juste titre trop voisin de Poitiers : il est question d'un bourg plus célèbre, que les uns appellent *Vouglé*, que les autres, par adoucissement, nomment *Vouillé*, fondés sans doute sur son origine latine *Vouglia* (a). C'est celui-là même que Grégoire de Tours place à dix milles de la capitale du Poitou (b), mais qu'il ne dit point *situé sur les bords du Glein*, quoique vous l'assuriez d'un ton si positif : ce qui prouve bien que les sçavans ne jouissent pas du privilège de l'infailibilité. Que cette vérité du moins les rende plus indulgens envers ceux qui n'ayant pas leurs lumieres, n'en sont que plus exposés à s'égarer après eux & avec eux.

C'est ainsi que ne trouvant aucun éclaircissement sur le lieu nommé dans nos anciens auteurs, tantôt *Sarcingum*, tantôt *Sarci-*

(a) Baudrand, Diction. géog. au mot *Vouglé*.

(b) Hist. Franc. l. 2. apud Duch, tome 1. p. 290.



## P R É F A C E.

*nium* (a), persuadés d'ailleurs que ce pouvoit être le *Sarnaium* que M. de Valois place dans la forêt d'Iveline (b), nous avons dit après & avec M. de Cordemoi (c), » que » S. Léger fut livré à Chrodobert, » comte du Palais, qui lui fit tran- » cher la tête dans la forêt d'Ive- » line, & que les miracles qui sui- » virent sa mort, l'ont fait appel- » ler forêt S. Léger α. Nous recon- noissons de bonne foi que nous nous sommes trompés avec ce célèbre Historien, *critique d'ailleurs délicat & judicieux* (d); ce fut dans le diocèse d'Arras que le S. évêque reçut la couronne du martyr (e).

Quand au titre d'Archevêque donné à S. Remi de Reims, & à S. Loup de Sens, il ne demande aucune justification. La précaution qu'on a prise de marquer en son lieu l'origine de cette dignité, inconnue dans les premiers siècles de l'église, est plus que suffisante pour prévenir toute erreur. Telle est

*Ibid*, pag. 290.

(a) Duch. tome 1. p. 612. 622.

(b) Notit. Gal. p. 430.

(c) Hist. de Franc. tome 1. p. 367.

(d) Mém. de Trév. Juillet 1703.

(e) Duch. tome 1. p. 613.

encore la dénomination de Lorraine : on a cru qu'après l'avoir fixée à Lothaire II , on pouvoit l'employer de même par anticipation , pour ne point fatiguer les lecteurs , qui ne sont pas tous aussi sçavans que l'austere censeur veut le paroître. Du reste , nous félicitons beau-

*Ibid.* page  
282.

*Ibid.* page  
284. 85.

coup *M. Marion* , chanoine de l'église de *Cambray* , qui a eu le bonheur de trouver encore en terre les corps de ceux qui furent tués à la bataille de *Vincy* ou *Vinchy* , lieu situé entre le *Câtelet* & *Cambray* , où l'abbaye de *Vaucèles* possède une bonne ferme. Sans doute que tous ces corps étoient très-reconnoissables , bien étiquetés , tellement numérotés enfin , qu'on ne pouvoit s'y méprendre. Quoi qu'il en soit , nous lui protestons , avec tout le respect dû à son mérite , que nous n'avons d'autre part à la note qui semble jeter des doutes sur une découverte aussi rare , que de l'avoir empruntée du célèbre *P. Daniel* , qui conjecture que le champ de cette bataille pourroit bien être la pleine d'*Imchy* , petit village entre *Arras* & *Cambray*. Nous avons

*Dan. Hist.*  
de *Fr. t. 1* ,  
page 326.

cru l'avoir cité ; c'est une omission.

On trouve mauvais que nous n'ayons point pris le ton décisif sur la véritable situation du lieu que les manuscrits des continuateurs de Frédégaire , & du *Gesta Francorum* appellent *Latofao* , *Latofago* , *Lucofao* , *Leucofao* , *Locofico* , & même *Lufao*. Mais que pouvons-nous faire de mieux dans une circonstance où tous les grands hommes , car tous les sçavans sont tels , nous paroissent étrangement divisés ? Celui-ci prétend que tous ces différens noms n'expriment qu'un seul & même endroit : celui-là au contraire assure qu'on ne peut absolument regarder *Lufao* de l'auteur des Gestes , comme le même lieu que Frédégaire nous indique sous le nom de *Latofao*. Si l'un allégué ses voyages nombreux pour preuve de son opinion , l'autre répond qu'il n'a pu voir sur les lieux des traces qui n'existent plus (a). Le premier décide avec autorité , que la seconde bataille de ce nom (b)

(a) Lettre importante sur l'Histoire de Franc. p. 4.

(b) Il y place aussi la première ; mais il n'est ici question que de la seconde.



gagnée par les François de Neuf-  
 trie contre ceux de l'Austrasie, se  
 donna précisément sur le territoire  
 où se trouve le village de *Lafau*  
 entre Laon & Soissons; ce qui  
 lui donne occasion d'étaler beau-  
 coup d'érudition: par exemple,  
 » que la moitié de ce village s'ap-  
 » pelle *Allemans*, parce que les  
 » Austrasiens y furent deux fois  
 » taillés en pièces; que cette ter-  
 » re d'*Allemans* étoit apparemment  
 » royale, puisqu'elle appartient à  
 » M. le duc d'Orléans; que c'est un  
 » pays cultivé & non stérile, puis-  
 » qu'on voit par des titres de cinq,  
 » six, & sept cens ans, que quan-  
 » tité d'anciens monastres y avoient  
 » de bon bien; enfin qu'il y a une  
 » seconde seigneurie dite *la Motte*,  
 » nom que l'on donnoit autrefois  
 » à ces éminences qui couvroient  
 » un tas de corps de soldats morts  
 » à la guerre. Le second, peu  
 touché de tant de jolies choses,  
 qui lui paroissent autant de hors-  
 d'œuvres, soutient sur le même  
 ton qu'il faut chercher ce célèbre  
 champ de bataille entre Laon &

la forêt des Ardennes , au-delà d'Eschery (a). Un troisieme le place à *Loixi*, dans le Laonnois (b) ; un quatrieme à Lifou , dans les environs de Toul (c) ; un cinquieme dans le diocèse de Sens en Gâtinois (d). Effrayé de tant d'incertitudes , nous nous sommes dit avec le bon Palémon de Virgile (e) :

*Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Modestie , dira-t-on , bien digne d'un pauvre berger ; soit : mais quel autre parti prendre ? Nous n'avons pas encore acquis ce degré de science , qui donne le ton élevé , décidé , absolu. Ce n'est qu'aux génies du premier ordre , aux ames enfin qui ont vieilli dans l'érudition , qu'il appartient de dire avec une noble confiance après le Corrège , & moi aussi je suis peintre : ed ioanche son pittore.

Une autre querelle aussi peu fondée , est le reproche qu'on nous fait d'avoir pris le *Nasium* de Frédegair pour le *petit Nancy* , ou

*Ibid. page*  
282, 83, 84.

(a) Lettre importante sur l'Hist. de Franc. p. 5.

(b) Rerum Gall. script. tome 2. p. 451.

(c) Idem ibid.

(d) Idem ibid p. 420.

(e) Bucol. Virg. Eclog. 3.

plutôt , car toujours des disputes de mots , pour le *petit Nancey* , & encore mieux le *petit Naçois* : ce qu'on pouvait bien dire il y a cent ans ; ce qui se trouve aujourd'hui du dernier ridicule. On convient à la vérité qu'il est assez sur la route d'Andelau à Toul ; mais on nie que ce soit celui dont parle l'Historien cité. La raison en est décisive ; c'est que ce lieu n'est qu'un méchant village où jamais il n'y eut d'antiquités. Nas , au-contraire , situé dans un agréable vallon , offre je ne fais combien de curiosités.

- » On y trouve de belles inscriptions , des médailles Romaines ,
- » des murs de Mosaïque , des restes
- » d'un chemin militaire construit
- » suivant les regles de Vitruve , des
- » urnes , un petit Antinoïis long
- » d'un doigt , un aquéduc enfin à la
- » hauteur de trois pieds α . Ce Nas est donc précisément cette seconde cité des Leuquois , mentionnée sous le nom de *Nasum* dans la géographie de Ptolomée , dans l'itinéraire d'Antonin , & dans la table de Peutinger. Raisonnement admirable assurément , & de plus très-



ſçavant, mais qui ne conclut rien contre nous. Nous en inférons au contraire que ce *Nas* n'est donc point le *Nasium* dont parle Frédégaire ; il ne lui donne point comme à Toul le nom de cité ; mais simplement celui de château : *Nasio caſtro capto* (a). Envain le critique objecte qu'on ne découvre au petit Nancy ou Nançois aucune marque d'édifice conſidérable. Combien de palais autrefois célèbres, dont il ne reſte plus de veſtiges ! Antoin & Fontenoy, miſérables villages, peuvent être ruinés de fond en comble ; mais la gloire que Louis XV s'y eſt acquiſe, n'en fera pas moins éterniſée dans les faſtes de l'hiſtoire.

Nous ne répondrons de même à la remarque ſur les ouvrages de S. Eloi, qu'en oppoſant au cenſeur les propres paroles de l'auteur de la vie de cet illuſtre Prélat. *Multas ſanctorum ex auro, argento, atque gemmis fabricavit thecas ſive tumbas : puta Germani Pariſienſis, Severini Agaunenſis, Quintini, Luciani Bellovacenſis, Genoveſæ, multorumque*

(a) Fredeg. Chron. apud Duché. tom. 1. p. 751.



*aliorum.* (a). » Il a fait plusieurs  
 » châffes de Saints en or, en argent,  
 » en pierreries; telles que celles de  
 » S. Germain de Paris, de S. Sé-  
 » verin d'Againe, de S. Quentin,  
 » de S. Lucien de Beauvais, de Ste.  
 » Gênevieve, & de plusieurs au-  
 » tres α. Mauvaise traduction, s'é-  
 » crie le sévere Aristarque : *j'ai vu*  
*toutes ces châffes, & j'ai décidé ir-*  
*révocablement, qu'aucune ne peut*  
*être de la façon de S. Eloy.* » Il  
 » est bon d'avertir qu'il n'en a fa-  
 » briqué aucune : l'usage n'en étoit  
 » pas encore venu de son temps.  
 » M. Baillet qui dit le contraire,  
 » n'est pas en regle : l'abbé Chaf-  
 » telain plus sage & plus littéral,  
 » assure que l'ouvrage du S. évê-  
 » que fut un sépulcre. α Voilà  
 donc une nouvelle chicane de  
 mots. Qui la décidera ? Le criti-  
 que, ou l'auteur critiqué ? Non  
 fans doute : personne n'est juge  
 dans sa propre cause. Ce sera donc  
 le sçavant du Cange. Ouvrons son  
 excellent Glossaire : *Theca*, dit ce  
 célèbre antiquaire, qui à cette oc-

*Ibid.* page  
 86, 87.

(a) Ex vita S. Eligii Noviom. Episcop. per B. Au-  
 doen Rothom. Præsul, apud Duch, tome 1. p. 630.

caſion cite les expreſſions mêmes de S. Ouen, eſt une caſſette ou coffre où l'on renferme les oſſemens des Saints, *capſa ſanctorum reliquiis inſtructa, capſa dicta quod capiat in ſe atque ſervet aliquid: ex græco Καμψα, gallicè, châſſe (a)* Juſqu'à quand les ſçavans nous donneront-ils leurs doctes ſonges comme autant de déciſions infaillibles ?

Mais un reproche plus grave, ſ'il étoit fondé, eſt celui qu'on nous fait dans les Mémoires pour l'hiſtoire des Sciences & beaux arts, où l'on nous accuſe de ne pas toujours ménager nos termes, quand nous avons occaſion de parler des divers ordres du clergé: reproche dicté ſans doute par un zèle plus délicat que réfléchi, qui ſ'allarme de tout, que rien ne tranquillife. Raſſurez-vous cependant célèbres Ariſtarques, on n'oublie pas ſi aiſément les grands principes qu'on a puisés en de bonnes écoles. Nous ſommes pénétrés du reſpect le plus profond pour le ſaint Siège, pour le corps épifcopal, pour tous les

Mémoires de  
Trévoux,  
Décembre,  
1755, page  
297.

(1) Du Cange, Gloſſ. aux mots *theca* & *capſa*.

ministres de Jesus-Christ, & en particulier pour vous, qui sçavez réunir dans un degré si éminent, & la science & la piété; mais l'histoire est l'écho de la vérité. Elle nomme chaque chose par son nom; elle le doit, ou elle perd son être & son existence. Hé quoi! je pourrai, sans encourir l'indignation de la noblesse, le corps le plus sensible à l'honneur, nommer traître & perfide tout gentilhomme qui suscite des révoltes dans le royaume; & l'on me fera un crime de peindre de ses vraies couleurs l'orgueil indomptable & l'opiniâtreté séditionneuse de quelque pontife qui troublera la tranquillité publique? *Les Ministres de l'Eglise*, dit le P. Daniel (a), *sont sujets aux emportemens de la passion comme les autres hommes*: un historien doit donc les traiter de même. Ce n'est pas lui qui, en racontant leurs attentats, manque au respect dû à leurs personnes sacrées: ce sont eux-mêmes qui, en s'écartant de l'ordre, man-

(a) Hist. de Franc. tome 3. pag. 198.



quent à ce qu'ils doivent à leur caractère, à la religion, à l'état, au monde entier.

Nous avons dit que le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siècle, lorsqu'il assure que Pepin alla au-devant du pape Etienne II, descendit par respect & l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied, & tenant son cheval par les rênes. Qu'a donc ce récit de si incroyable, demandent nos illustres Journalistes ? Rien, répondra-t-on, que d'être absolument contraire à l'usage de ce temps-là, & au témoignage de tous nos anciens historiens. On n'en voit aucune trace, ni dans les Annales de S. Bertin, qui disent simplement que ce pontife vint en France pour demander du secours (a); ni dans les Annales de Mets, » qui racontent que le monarque se fit amener le saint pere à Pont-Yon; » qu'il le reçut avec honneur; que le pape, le lendemain de son arrivée, parut devant le roi avec son clergé, sous la cendre & le

*Ibid, page*  
2286.

(a) Duch. tome 3. p. 151.



» cilice ; qu'il se prosterna à ses  
 » pieds , le conjurant , par les mé-  
 » rites de S. Pierre , de délivrer  
 » Rome de la tyrannie des Lom-  
 » bards (a) «. Ces mêmes Annales  
 (b) celles de Fulde (c), celles de  
 Moissac (d), Thégan, (e), & l'au-  
 teur de la vie de Louis le Débon-  
 naire (f), ne mettent pas plus de cé-  
 rémonie dans l'entrevue de cet em-  
 pereur & du pape Etienne IV.  
 Thégan observe seulement que  
 tous deux descendirent de cheval ;  
 que le prince se prosterna pour re-  
 cevoir la bénédiction du pontife ;  
 qu'ils s'embrassèrent ensuite , &  
 marcherent de compagnie à l'égli-  
 se de S. Remy de Reims. Ce n'é-  
 toit donc pas encore la coutume  
 alors qu'un roi , & sur-tout un roi  
 de France , se fit *simple Ecuyer* du  
 pape. Anastase a donc confondu  
 les temps , ou par ignorance ou par  
 malice : ce que nous avons dû  
 relever dans un ouvrage où l'on

(a) Duch. tome 3. p. 276.

(b) Duch. tome 3. p. 274.

(c) Duch. tome 3. p. 542.

(d) Duch. tome 3. p. 247.

(e) Duch. tome 2. p. 278.

(f) Vita & actus Lud. pii Imp. apud Duch. t.  
 2. p. 247.

P R É F A C E. 19

se propose de faire connoître les différens usages. On voit par-là que notre principale attention est de puiser, autant que nous pouvons, dans les sources; & que nous consultons, autant qu'il faut, les monumens de l'Histoire.

Un autre crime, du moins aussi grand, peut-être plus impardonnable, est d'avoir dit que certains moines s'oublierent jusqu'à mettre au nombre des Saints ceux qui leur donnoient généreusement des richesses mal acquises. Mais ne voit-on pas par une infinité d'exemples, que pour être réputé un saint personnage parmi les anciens Cénobites, il suffisoit de leur faire du bien? Lisez le moine anonyme de S. Denis: Dagobert est un Saint (a). Consultez les vrais monumens de l'histoire: c'est un prince adulateur, qui eut en même-temps trois femmes; un tyran qui surchargea son peuple d'impôts pour satisfaire tout à la fois à l'insatiable avidité de ses maitresses, & à sa profusion envers les monasteres.

Ibid. page 2997.

(a) Gesta D. Dagob. Reg. scripta à Monach. Cénob. S. Dionis. apud Duch. tome 1. p. 587.

Écoutez les religieux de Cîteaux : Thibault , comte de Champagne , est un homme tout en Dieu (a) : parcourez les fastes les plus authentiques de la monarchie , c'est un féditieux , né pour le malheur de la France , qu'il ne cessa de déchirer par ses rébellions : vrai brigand , qui croyoit réparer par ses prodigalités envers les moines , des ravages que toute la terre lui reprochoit si justement. D'où vient cette différence de pinceaux. C'est que ces bons solitaires ne voyoient dans ces deux princes que des fondateurs généreux & des bienfaiteurs prodigues. *On nous défie de citer aucun Saint connu de l'Eglise , qui par ce moyen ait obtenu les honneurs d'un culte religieux. N'est - ce pas donner à entendre que nous avons réellement avancé cette impiété ? Mais nous défions à notre tour de prouver une accusation si odieuse , à moins qu'on ne veuille prendre les moines pour l'Eglise ; ce qui est bien éloigné de notre pensée. Quand on impute de pareilles cho-*

*Ibid.*  
299.

(a) Fragm. ex L. 4. vitæ S. Bernard. auct. Gaufr. Monach. Clarevall. apud Duch tome 4. p. 423.



ses, il faut du moins quelques fondemens, sans quoi, dirons-nous avec les censeurs, il est aisé de voir contre qui se tournera la réflexion du lecteur attentif, judicieux, impartial.

Nous voici maintenant à la plus triomphante de toutes les critiques. C'est celle de l'auteur d'une lettre sur l'histoire de France : critique importante, sage, modérée. Chaque terme mérite d'être mûrement pesé. Critique importante, c'est le titre modeste que le censeur lui donne. Il s'agit en effet de sçavoir si Pharamond a régné quelques mois plutôt ou plutard : ce qui n'est pas l'objet principal de notre travail : ce que nous n'avons cependant pas négligé, quoi qu'en dise le sévère censeur, qui nous accuse d'avoir adopté des dates au hazard : accusation singulière, qui deshonne la vraie science, en la faisant soupçonner d'une ruficité qu'elle n'a pas réellement.

(a) Oui, Monsieur pouvons-nous

*Lettre importante sur l'Histoire de France, à Paris, chez Chaubert. 1756 page 1.*

(a) On en appelle aux Foncem. aux la C. de S. P. &c. vrais sçavans, qui joignent toutes les graces de l'urbanité à ce que l'érudition a de plus épineux & de plus abstrus. Il sont vis-à-vis des demi-sçavans,



lui dire avec toute vérité , nous avons lu comme vous , & peut-être avec moins de précipitation , ces paroles de Prosper (a) : *Xiste régit l'église Romaine. Eclipse de soleil arrivée cette année. Pharamond regne en France.* Mais malheureusement nous ne sommes pas aussi familiers que vous avec les éclipses : plus malheureusement encore , nous n'avons pas ces yeux sçavans qui pénètrent jusques dans la pensée d'un auteur qui écrivoit il y a plus de mille ans , pour lui faire dire ce que de fait il ne dit pas. Quel est donc ce Xiste , dont il est ici parlé ? J'ouvre l'art de vérifier les dates (b) , & j'y trouve son exaltation placée en 432 : car ce ne peut être ce pontife de même nom , qui fut ordonné en 257 , & mourut en 259 : encore moins celui qui a tenu le siège de Rome depuis 119 , jusqu'à la fin de 128. Le couronnement de Pharamond , suivant la chronique ,

ce qu'un homme véritablement pieux est relativement à un faux dévot.

(a) Prosper. Aquit. Chron. apud Duch. tom. II page 198.

(b) Page 363.

est postérieur à l'intronisation de Xiste III : il faudroit donc le reculer de plusieurs années. De grace, Monsieur, levez-moi cette difficulté, ou plutôt capitulons. Vous avez bien voulu, *en faveur du marquis de S. Aubin*, retarder d'une année le regne du premier monarque François : je ne vous demande que quelques mois ; c'est un terme si court, si-tôt écoulé ; il suffit cependant pour nous mettre d'accord. Quoi, ni les Petau, ni d'autres fameux critiques, ne pourront vaincre l'inflexibilité de votre cœur ? Vous aimez la singularité ; on respecte votre goût : convenez du moins que ni la Chronique, ni son trente-neuvieme Xiste, ni tous vos beaux raisonnements, ne concluent rien que dans une imagination préoccupée. Si Prosper a pu prendre un pape pour un autre, ou si rien n'est plus confus que sa chronologie, ainsi que le remarque le scavant Pierre Pithou (a), quelle idée voulez-vous que j'aye d'un systême édifié sur un

(a) Duch. tome 1. p. 196.

fondement qui croule de tous côtés (b) ?

Critique *sage* : apparemment de cette sagesse cabalistique à qui tous les cabinets sont ouverts ; mais pour y voir ce qui n'y est pas réellement , non pour y remarquer ce qui s'y trouve effectivement. De-là cette accusation plus que singulière , *que nous n'avons pas même connu le recueil de Duchesne*. Heureusement pour ceux qui vivent aujourd'hui , que cette lettre sans doute n'ira point à la postérité. Quelle étrange idée donneroit-elle du dix-huitième siècle ? Qui pourroit y reconnoître cette politesse de mœurs , cette finesse d'esprit , cette délicatesse de raison , qui l'élevent au-dessus de tous ceux qui l'ont précédé ? Or pour prouver au censeur que *nous connoissons* cette précieuse collection , nous allons lui démontrer que lui-même *ne parle que d'après les au-*

(b) J'en dis autant des autres dates, sur-tout de celle de la bataille qu'Aëtius gagna contre Attila. *L'art de vérifier les dates* la place comme nous en 453. Nous exhortons le critique à lire avec attention cet excellent ouvrage. Il y verra Mérovée couronné en 447 ou 448, & mort en 456. Que deviendront alors ces huit années dont il nous accuse de reculer cet événement ?



tres ; qu'il n'a pas lu les originaux ,  
ou que du moins il ne les entend  
pas. Grégoire de Tours ne dit point ,  
comme il l'avance avec une intrépi-  
dité peu commune , que l'empereur  
*paroit n'avoir eu d'autre objet que de  
rendre Clovis arbitre de l'Occident ;  
ainsi que lui-même l'étoit de l'Orient :*  
il dit simplement que Clovis reçut  
d'Anastase un brevet de consul , & que  
depuis ce moment le prince Franc fut  
appellé comme consul & auguste ( a ).  
C'est ce que nous avons rendu par  
le terme de *patrice* , non d'après un  
copiste ignorant , épithète un peu  
familier au critique ; mais sur l'au-  
torité de M. de Valois ( b ) , qui pré-  
tend que cette dignité étoit la même  
que celle de consul ; mais sur le té-  
moignage d'Aimoin ( c ) , qui n'y  
met pareillement aucune différen-  
ce : après avoir dit que le conqué-  
rant de la Gaule fut nommé *patrice* ,  
il ajoute qu'aussi-tôt il prit la robe *con-  
sulaire* : mais enfin par la raison que  
le consulat strictement dit n'étoit  
que passager , au lieu que le patriciat

Ibid. p. 11.

Ibid. 14.

( a ) Grég. Tur. Hist. Franc. L. 1. apud Duch. t. 1. p. 291.

( b ) Hadr. Vales. tome 6. Rerum Franc.

( c ) Aimoin. Monac. Hist. Fr. apud Duch. t. 3. p. 23.

étoit à vie. Où donc le censeur a-t-il pris qu'il y avoit une parfaite égalité entre les consuls & les empereurs? Ce n'est pas l'idée qu'on en a communément : seroit-ce pour cela même qu'il auroit adopté cet étrange paradoxe? Où a-t-il vu que le titre de *patrice* n'auroit servi qu'à dégrader Clovis? Pepin, Carloman, Charlemagne lui-même se seroient donc deshonorés en prenant cette qualité, qui, dans sa véritable origine, n'annonce qu'un pere, un tuteur, un protecteur de l'empire (a)? Quel titre plus glorieux? Lisez, Monsieur, lisez Zozime (b): vous y verrez que le *patriciat* surpassoit toutes les autres dignités. Lisez Walafride Strabon (c), vous y apprendrez que dans les empires les *patrices* étoient les premiers après les Césars. Lisez tous les historiens de l'empire, ils vous diront que cette dignité, la plus éminente du monde après celle d'empereur, a été souvent donnée aux rois & aux princes étrangers, qui s'en faisoient honneur (d). Lisez enfin,

(a) Hugo Flaviniac. in Chron. p. 223.

(b) Zozim. l. 2.

(c) Walafrid. Strabo, lib. de Rebus Eccles. c. 37.

(d) Procop. l. 1. de bello Goth. c. 1. l. 2. c. 6. &c.

car il m'est bien pardonnable de chercher à vous convaincre que j'ai lu des ouvrages de plusieurs genres), lisez le dictionnaire de l'académie Françoise (a), vous y trouverez cette phrase remarquable : *on ne parvenoit ordinairement au patriciat, qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.* Ainsi, loin de dégrader le premier de nos monarques chrétiens, je n'ai fait que lui donner un titre peut-être plus noble, du moins plus stable. Que devient donc *le ridicule* de ce sentiment que j'ai cru pouvoir adopter ? Le procès est instruit : c'est au public toujours équitable à prononcer.

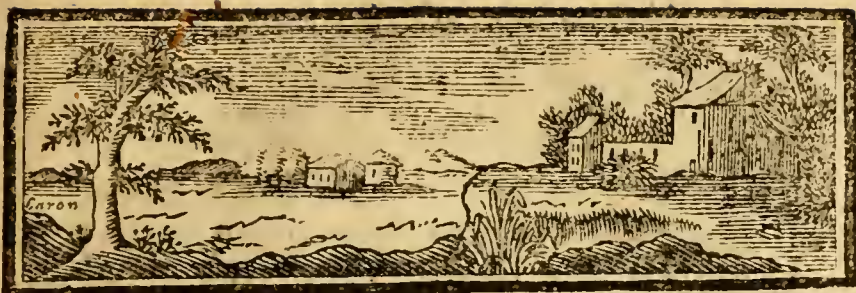
*Critique modérée* : c'est la dernière qualification de cette lettre si importante. Bien des gens peut-être refuseront d'y souscrire, quand ils verront qu'avant que de l'avoir mérité, on nous reproche de ne chercher qu'à multiplier les éditions, la ruine du public, mais la richesse des auteurs & des Libraires. Ceux qui nous connoissent nous rendront sur cet

(a) Tome 2, au mot *patriciat*.



article toute la justice qui nous est dûe : ceux qui ne nous connoissent point , attendront du moins l'événement pour nous condamner. Quand à nous , contens du témoignage de la conscience , nous protestons que nous ne savons point répondre à de telles imputations. S'il nous est échappé quelque chose qui puisse déplaire à ce censeur si *modéré* , nous nous en disculpons d'avance : c'est que nous étions pleins de son *énergie*. Ce n'est point emportement de cœur , c'est , comme il le remarque très-judicieusement ; *pure vivacité de la plume*. Nous l'exhortons seulement à mettre plus de décence dans ses disputes littéraires , à ne point confondre l'amour propre avec la raison , ni l'apparence avec la réalité ; enfin à ne pas ériger ses idées en décisions infaillibles.

On ne donne aujourd'hui que la moitié du regne de S. Louis : il est si beau , si étendu , si fécond en événemens remarquables , qu'on n'a pu le renfermer dans un seul volume. Nous donnerons la suite séparément , & le plutôt qu'il nous sera possible.



# HISTOIRE

DE

FRANCE.



LOUIS VI,

*Dit le Gros.*

LOUIS avoit été couronné quelques années avant la mort du roi son pere : mais la coutume étoit que le prince associé fût sacré de nouveau, lorsqu'il devenoit seul possesseur du trône. Cette cérémonie se fit à Orléans par Daimbert, archevêque de Sens. Ce qu'elle offre de plus remarquable, c'est que les évêques, après lui avoir ôté son épée, lui en donnerent une autre, en l'avertissant que Dieu la lui mettoit

ANN. 1108.

Louis est sacré à Orléans.

*Suger in vit.  
Lud. Gros.  
t. 4. Duch.  
p. 295.*

ANN. 1108.

en main pour s'en servir contre les infracteurs des loix. On lui présenta ensuite les autres marques de la royauté, le sceptre & la main de justice, en lui disant qu'il devoit les employer pour la défense des églises & des pauvres opprimés. Il reçut enfin l'onction royale, & fut proclamé roi. Il avoit fait ses preuves de sagesse & de valeur avant de parvenir au trône : ses vertus y monterent avec lui & ne l'abandonnerent point.

L'archevêque de Reims est torcé de lui faire hommage.

Il étoit presque passé en loi que les princes de la troisième race fussent couronnés dans l'église métropolitaine de Reims. Hugues Capet, Henri son petit-fils, & Philippe son arrière-petit-fils, y avoient reçu l'onction sacrée. C'est pour cela que quelques-uns de nos rois l'appellent *la sainte église leur mere, & la capitale de leur royaume.* Mais Rodolphe, élu par le clergé de cette ville, avoit pris possession de sa dignité, sans attendre le consentement de Philippe, qui, pour le punir, en avoit nommé un autre appelé Gervais. Louis ne voulut être sacré, ni par les mains du premier, qui, conformément aux décrets des papes & du concile de Clermont, refusoit l'hommage lige de

*Epist. Lud. VI. apud Duch. t. 4, p. 445.*



fidélité, ni par le ministère du second, qui n'étoit pas universellement reconnu. Rodolfe imagina de s'opposer au couronnement du prince, sous prétexte qu'il ne pouvoit se faire que dans sa métropole. Le dessein du prélat étoit d'engager le monarque à abandonner son concurrent : Ives de Chartres le devina, & s'offrit de lui ménager les bonnes graces du roi. Louis consentit que l'archevêque vînt le saluer à Orléans, & qu'il se trouvât à l'assemblée qu'il avoit indiquée dans cette ville.

On y agita la question des investitures. Toute la France, malgré les prétentions des papes, croyoit avec saint Augustin, que les églises ne tenant leurs biens temporels que des souverains, elles ne pouvoient les posséder que dépendamment d'eux. C'étoit la tradition constante de l'église Gallicane, qui, à cette fameuse objection du pape, *qu'avez-vous à démêler avec le roi?* répondoit avec le saint docteur au nom du monarque, *pourquoi voulez-vous posséder mes terres?* Ainsi toute l'assemblée conjura le roi de ne point reconnoître l'archevêque, qu'il ne se fût soumis à l'hommage. Rodolfe prit enfin son parti, & fit le serment avec la

---

ANN. 1108.

*Ivon. Car-  
not. epist. 65.  
ad Hug. arch.  
Lugdun.*

ANN. 1108.

*Ejusd. epist.  
190 ad Pas-  
cal. sum.  
pont.*

cérémonie ordinaire, qui étoit de mettre ses mains entre celles du prince en signe de servitude. L'évêque de Chartres crut devoir informer Rome de cette démarche, qu'il justifie par l'exemple de tout ce qu'il y a eu de plus saints prélats dans l'empire François. Le pape, trop occupé contre l'empereur Henri V, se vit réduit à dissimuler, & nos rois demeurèrent en possession de donner l'investiture des grands bénéfices.

Etat de la France à l'avènement de Louis à la couronne.

Cette importante affaire étoit à peine terminée, que Louis se vit obligé de prendre les armes pour soumettre quelques mutins. On l'a déjà dit : quoique la France fût un assez grand Etat, il s'en falloit beaucoup que son roi fût un prince puissant. Le domaine royal, très-borné dans son étendue, ne comprenoit guère que Paris, Compiègne, Melun, Etampes, Orléans, Bourges, & quelques autres villes peu considérables. Le reste étoit en propriété aux vassaux de la couronne, qui à la vérité faisoient hommage au roi ; mais qui à cela près, étoient de véritables souverains sur leurs terres, exigeant des tributs de leurs sujets, levant des troupes d'autorité absolue, souvent plus puissans en hommes que le monarque qu'ils recon-

noissoient pour maître, lui accordant ou lui refusant, selon leurs caprices, les secours qu'ils lui devoient en vertu de leur hommage. Le comble de l'embaras, c'est que mille petites souverainetés situées dans l'étendue des domaines du prince, divisoient ses forces & affoiblissoient son pouvoir. La communication des villes de son district avec la capitale se trouvoit coupée de tous côtés: celle d'Etampes par Montlhéry, Châteaufort & la Ferté-Baudouin, qu'on croit être la Ferté-Alais: celle d'Orléans, par le fort de Puifet, qui seul coûta trois années de guerre: celle de Melun, par le château de Corbeil, dont le comte nommé Eudes, fils de Bouchard de Montmorenci, l'un des principaux barons du royaume, eut presque toujours les armes à la main contre son maître. On raconte que ce seigneur allant faire la guerre au roi, dit à sa femme: *Comtesse, donnez-moi vous-même mon épée. C'est un comte qui la reçoit de votre main: bientôt devenu roi, il vous la rapportera teinte du sang de son ennemi.* L'événement fit voir que c'étoit moins une prophétie qu'une bravade; l'orgueilleux Eudes, dès le même jour, fut tué d'un coup de lance dans le com-

ANN. 1108.

*Apud. Duch.  
t. 4 p. 22.*

*Suger. in vit.  
Lud. Gros.  
n. 19.*



ANN. 1108.

bat. Voilà ce qu'il faut continuellement avoir présent à l'esprit, tant pour avoir une idée juste de l'état de la France sous les premiers Capétiens, que pour pouvoir apprécier le mérite d'un prince qui sçut dompter cette multitude de tyrans, toujours redoutables, lorsqu'ils se liguoient ensemble, & se secouroient mutuellement (a).

Il soumet les seigneurs de Rochefort.

Le plus séditieux de ces vassaux étoit Guy de Rochefort : ce fut aussi le premier qui porta la peine de sa défection. On lui enleva Chevreuse & plusieurs autres petits châteaux d'où il faisoit des courses continuelles dans le Parisis. La mort du rebelle ne finit pas la querelle. Hugues de Crecy, son second fils, héritier de sa haine & de son courage, portoit par-tout le fer & le feu. Ce jeune brigand, outré contre le comte de Corbeil, qui fidele pour cette fois, ne voulut point entrer dans la conspiration, l'attire à une partie de chasse, le fait prisonnier, & le conduit chargé de chaînes au château de la Ferté-Baudouin. Louis y vole avec sa célérité ordinaire, prend la place, délivre le comte, & avec lui Anselme de Garlande,

Suger. *ibid.*  
n. 14.

(a) Pour éviter la confusion, on s'est déterminé à rapporter de suite toutes ces victoires, plus utiles qu'éclatantes.

sénéchal de France , qui avoit été pris ~~par les assiégés.~~ ANN. 1108.  
 par les assiégés. Cet échec déconcerta les factieux , dont la plupart implorèrent la clémence du roi. Hugues , furieux, & désespéré de cette désertion , entreprit de s'en venger sur Milon, vicomte de Troies , qui en avoit donné l'exemple , le surprit en trahison, & le promena lié & garotté de château en château. Mais ne voyant aucune place d'où le monarque vainqueur ne pût le délivrer, il le fit étrangler (a) , & jeter par la fenêtre , afin que l'on crût qu'il s'étoit tué lui même en voulant se sauver. Le crime cependant fut découvert. L'assassin , condamné à se justifier par le duel , n'eut pas la hardiesse de s'exposer à cette épreuve , persuadé, selon la superstition du temps , qu'il y avoit toujours un miracle tout prêt pour confondre l'imposture. Il vint se jeter aux pieds de Louis , lui remit ses terres , & se retira par pénitence à Cluny où il prit l'habit de moine.

*Chron. Morin. apud. Duch. t. 4. p. 366.*

Ce rebelle terrassé , Louis marche contre un autre seigneur de même Il réduit le site de Puîtes.

(a) *Abominabili genere mortis, quod vulgo murt vocatur, innocentem nocte suffocavit.* Murt, morth, mutre, ou murdre, est quand un homme est tué, de nuit ou en repos, dehors ou dedans la ville. *Du Cange*, au mot, morth.

ANN. 1108. nom, l'investit dans son château de Puiset, le fait prisonnier, & l'envoie sous bonne garde à Château-Landon en Gâtinois. Le comte de Corbeil ayant été tué sur ces entrefaites, Hugues, pour obtenir sa liberté, céda au monarque ce comté dont il devoit être l'héritier. Mais bientôt les hostilités recommencerent, & un second accommodement fut suivi d'une troisième révolte. Alors le roi ne ménage plus rien; il assiége le Puiset pour la troisième fois, défait le comte de Blois qui venoit au secours de la place, la prend & la ruine jusqu'aux fondemens. Le féditieux cependant vivoit, & dans un combat avoit tué Anselme de Garlande, sénéchal & favori du prince. La crainte de son ressentiment ne lui permit pas de demeurer dans le pays. Il fut long-temps errant & vagabond. Il se détermina enfin à passer dans la terre sainte, qui étoit alors le refuge des brigands comme des véritables pénitens. Il mourut avant d'y arriver.

Il dompte  
le comte de  
Coucy.

Un autre tyran plus redoutable encore & plus méchant (c'étoit Thomas de Marle, seigneur de Coucy) exerçoit toutes sortes de brigandages sur les églises de Reims, de Laon & d'A-



miens. On vint avertir *sa sérénité*, c'est l'expression de l'abbé Suger, que ce comte, le plus scélérat des hommes, portoit par-tout la désolation; qu'il avoit pillé la ville de Laon, brûlé Notre-Dame, saccagé quantité de villages, égorgé plusieurs prêtres, massacré l'évêque Galderic, & que les foudres lancés contre lui, loin de ralentir sa fureur, ne faisoient que l'irriter. Louis y court avec sa promptitude accoutumée, emporte Crecy & Nogent, places alors très-considérables, force la Tour de Laon, défait les troupes du factieux, dont la prise & la mort assurèrent le repos de la province, & revient à Paris avec la gloire toujours chère aux bons princes, d'avoir exterminé les brigands & soulagé les malheureux.

ANN. 1108.

*Idem. ibid.*

n. 2.

La reconnoissance est rarement la vertu des grands. Philippe, comte de Mante, oubliant qu'il ne tenoit sa puissance que de la générosité du roi son frere, osa se révolter à l'exemple de tant de tyrans, devenus ses alliés par son mariage avec Elisabeth héritière de Montlhéry (a). Neveu d'Amaury de

Il dissipe la conjuration formée par Philippe son frere.

(a) La maison de Montlhéry, étoit une branche cadette de Montmôrency. Bouchard I, seigneur de cette illustre baronie, fut pere de Bouchard II, & de Thibaud, surnommé *Fil-étoupe*, forestier du roi

ANN. 1108.

Montfort, l'un des plus puissans barons du royaume, frere utérin de Foulques d'Anjou, qui fut depuis roi de Jérusalem, il sçut les engager dans sa querelle & dans sa révolte. Mais il avoit une protection plus puissante encore dans la personne de Bertrade sa mere, femme consommée dans toutes les ruses d'un sexe qui possède si bien l'art de séduire ceux mêmes qu'il a le plus cruellement offensé. On remarque en effet qu'elle avoit tellement fasciné l'esprit du vieux comte d'Anjou, que malgré l'affront qu'il en avoit reçu, on le voyoit souvent à ses pieds, recevant ses ordres avec tout le respect d'un mortel vis-à-vis d'une déesse. Le jeune prince, fier de tant d'avantages, couroit le pays, ravageoit la campagne, pilloit les pauvres, renversoit les églises, & refusoit de comparoître à la cour des

*Idem, ibid.*  
n. 17.

Robert, qui eut pour son partage les seigneuries de Bray-sur-Seine & de Montlhéry. Gui, fils de ce Thibaud, eut trois enfans, Milon de Bray, Gui de Rochefort, & Alix, femme de Hugues, sire de Puiset. Milon eut, de l'héritiere du vicomté de Troyes, Guy Troussel, pere d'Elisabeth, mariée à Philippe, comte de Mante, fils du roi Philippe & de la reine Bertrade. Guy de Rochefort eut d'Elisabeth de Crecy un fils de même nom, qui mourut sans postérité, Hugues de Crecy, & deux filles, toutes deux mariées, l'une à Louis le Gros, qui fut obligé de la répudier, l'autre à Anselme de Garlande, sénéchal de France. *Mézerei, abrégé chron. tom. 2. page 66.*

pairs , où il avoit été cité pour ses brigandages. Louis , indigné de cette conduite , rassembla promptement ses troupes , alla mettre le siège devant Mante , & l'attaqua avec tant de vigueur , qu'il l'obligea de capituler. De là il marche du côté de Montlhéry , qu'il enleve au gendre d'Amauri , pour le donner au vicomte de Troies , qui lui jure une éternelle fidélité.

---

 ANN. 1108.

Ainsi finit cette guerre , qui pouvoit avoir des suites fâcheuses par le nombre , la puissance , & la qualité des seigneurs conjurés ; mais qui ne servit qu'à faire éclater le courage & l'activité du prince. Tout rentra dans le devoir. Ces expéditions , aussi glorieuses qu'utiles , parce qu'elles avoient pour objet le bonheur & la sûreté du peuple , se firent en différens temps & à diverses reprises. Il seroit difficile d'en déterminer précisément l'époque (a). Mais bientôt le monarque se vit obligé d'en venir aux mains avec un ennemi plus puissant & plus redoutable.

---

 ANN. 1110.

Il trouve un nouvel ennemi en la personne du roi d'Angleterre.

C'étoit Henri I , fils de Guillaume le Conquérant , qui de cadet , sans autre pantage que les trésors de son pere &

(a) L'art de vérifier les dates place ces événemens dans les années 1114 & 1115.



ANN. IIIIO.

une pension de ses freres, devenu roi d'Angleterre, avoit encore usurpé la Normandie sur son aîné, & forcé le duc de Bretagne à lui faire hommage. Maître d'une des plus riches provinces de France, beau-pere de l'empereur Henri V, oncle du comte de Blois, l'un des plus grands terriens du royaume, il disputoit de crédit & d'autorité avec le souverain dont il se reconnoissoit vassal. On s'apperçut enfin, mais trop tard, de la faute qu'on avoit faite de ne point s'opposer aux conquêtes d'un prince, dont les grands talens rendoient la puissance encore plus formidable. On prit donc les armes, & depuis ce moment jusqu'au regne de Charles VII, on ne vit plus qu'une alternative de guerre & de trêves entre la France & l'Angleterre. On compte plus de cent vingt traités, tous rompus presque aussi-tôt que signés.

Sujet de la querelle : dé-faite des Anglois.

Le sujet de la premiere querelle fut la forteresse de Gisors, située sur les frontieres de l'isle de France & de Normandie. On étoit convenu qu'elle demeureroit entre les mains d'un seigneur qui n'y recevroit ni Anglois, ni Normands, ni François; ou que si elle tomboit au pouvoir de l'un des deux

princes , on la feroit raser dans l'espace de quarante jours. Pagan ou Payen, c'étoit le nom du gouverneur , gagné par argent , ou intimidé par des menaces , se laissa corrompre & livra la place au roi d'Angleterre. Louis ne l'eut pas plutôôt appris , qu'il envoya un gentilhomme au monarque Anglois , pour lui demander ou la démolition du château , ou le combat de corps à corps. Les deux armées applaudirent à ce défi. Elles n'étoient séparées que par la riviere d'Epte , sur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques mauvais plaisants se mirent à crier , qu'il falloit que les deux rois se battissent sur le pont qui tremble. Henri , loin d'accepter la proposition , n'y répondit que par une raillerie. On en vint à une bataille , où les Anglois furent défaits & repoussés jusqu'à Meulan.

~~ANN. 1110.~~  
ANN. 1110.

*Idem, ibid.*  
n. 15.

La ressource du vaincu fut de soulever les grands de la France , & de susciter une guerre civile qui occupât le roi chez lui. Le plus séditieux comme le plus puissant des rebelles , étoit Thibaut , comte de Blois , de Chartres & de Champagne. Irrité que le monarque lui eût refusé la permission

Les deux rois font la paix.

~~ANN. IIIO.~~  
ANN. IIIO. de bâtir une forteresse sur un fief du domaine royal, il se liguâ avec le comte de Poitiers, le duc de Bourgogne & plusieurs autres seigneurs de la couronne, & fit une fâcheuse diversion en faveur du roi d'Angleterre son oncle. Louis qui dans ces occasions étoit toujours d'une activité merveilleuse, se mit promptement en campagne, secondé de Robert comte de Flandres, l'un des plus braves guerriers de son siècle. Le comte de Blois fut battu dans trois différens combats, l'un auprès de Meaux, l'autre auprès de Lagny, & le troisieme à une lieue de Puiset. Henri cependant simple spectateur de ces cruelles tragédies, demouroit tranquille dans sa capitale de Normandie, d'où il se contentoit d'envoyer quelques troupes aux factieux. Louis, pour l'obliger à les rappeler, fit faire des courses jusqu'aux portes de Rouen, où l'on brûla quelques villages. Alors le prince Anglois parut à la tête de son armée, remporta quelques avantages sur les François qui n'étoient pas toujours sur leurs gardes; mais il ne put faire aucune conquête. Il se fit un traité de paix, où tous les rebelles furent compris.

*Chron. Se-*  
*non.*  
*Malmesb.*  
*c. 5.*



La principale condition étoit , que Guillaume , fils de Henri , feroit hommage pour la Normandie entre les mains du roi , qui lui céda le château de Gisors.

La destinée de Louis étoit d'avoir toujours les armes à la main : il avoit à peine terminé cette guerre que Thibaut, par une nouvelle révolte dont on ignore le motif, l'obligea d'entrer dans la Brie qui étoit du domaine des comtes de Blois. Cette expédition ne fut pas heureuse. Le roi surpris & défait, eut la douleur de perdre le plus fidèle de ses vassaux. C'étoit Robert comte de Flandres, qui dans la déroute fut renversé de son cheval, & tellement froissé de sa chute, qu'il en mourut quelques jours après. On accusoit le roi d'Angleterre d'être le premier moteur de toutes ces rebellions : Louis à son tour, pour lui susciter des affaires, se servit habilement de la disposition où il trouva Foulques V, comte d'Anjou. Ce seigneur avoit épousé Sybille, fille unique d'Helie comte du Maine, & par la mort de son beau-pere étoit devenu maître de ce comté. Gagné par la cour de France, & assuré de son secours, il refusa d'en faire hommage

ANN. III 12, 13 & 14.

Nouvelle guerre & nouvelle paix entre les deux monarques.

Olderic. l. II.

au prince Anglois, & sçut engager  
 dans son parti plusieurs seigneurs Nor-  
 mand; entre autres Robert de Bel-  
 lesme, & Hugues de Medavid. Hen-  
 ri, sur la nouvelle de cette ligue,  
 passe la mer, s'assure du comte de  
 Blois, surprend Bellesme qu'il fait  
 prisonnier, & force le comte d'Anjou  
 à lui demander la paix, que Louis,  
 après de vains efforts, se voit-lui-mê-  
 me contraint d'accepter. Ainsi tout  
 l'avantage de cette guerre demeura  
 au monarque Anglois, qui augmenta  
 encore sa puissance par le mariage de  
 Guillaume Adelin son fils avec la  
 fille cadette du comte Foulques, qui  
 eut pour dot le comté du Maine. Il  
 en fit un second qui le rendoit de  
 plus en plus redoutable à nos rois,  
 dont les plus puissans vassaux deve-  
 noient ses plus proches alliés : ce fut  
 celui d'une de ses filles avec Conan,  
 fils & héritier du duc de Bretagne.  
 Leur petit-fils, Conan IV, fut pere  
 de Constance, qui eut de Guy, com-  
 te de Thouars, Alix femme de Pier-  
 re de Dreux, arriere-petit fils de  
 Louis le Gros. C'est par cette allian-  
 ce que la Bretagne est entrée dans la  
 maison royale pour n'en plus sortir.

*à l'atemb. l. 5.*

ANN. 1112,  
13 & 14.

Ce fut vers ce même temps que Louis épousa Adelaïde , fille de Humbert , comte de Maurienne & de Savoie ; femme d'un rare mérite , qui signala sa générosité par la fondation de l'abbaye de Mont-martre , & sa religion par les soins qu'elle donna à l'éducation des princes ses enfans : elle les faisoit venir soir & matin , pour les instruire elle-même à la piété & à la vertu. Le roi son mari l'aima toujours avec beaucoup de tendresse , & fit pour elle ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit encore fait : il voulut que les Chartres & autres monumens de cette nature fussent également datés des années de son regne & de celles du couronnement de la princesse. Quelques critiques ont cru voir dans cette condescendance une preuve authentique & de la foiblesse du mari , & de l'ambition de la femme : jugement fondé sur la conduite d'Adelaïde , qui aussi-tôt après la mort de Louis , se remaria à Mathieu de Montmorenci , connétable de France. Mais cette seconde alliance qui paroîtroit singulière de nos jours , étoit alors autorisée par plusieurs exemples.

Tels étoient les intérêts des cours

---

ANN. 1115.  
Mariage du  
roi avec Ade-  
laïde princes-  
se de Savoye.

*Mabill. in  
Diplom.*



ANN. IIII6

Louis entre-  
prend de ré-  
tablir le fils de  
Robert dans  
le duché de  
Normandie.

de France & d'Angleterre, telle la position des deux monarques, qu'ils ne pouvoient être long-temps en paix. Trop voisins, trop jaloux l'un de l'autre, ils trouvoient encore dans l'inquiétude de leurs vassaux des occasions aussi fréquentes que spécieuses de se livrer à leur inclination guerrière. Si quelque seigneur François étoit mécontent, il cherchoit à s'appuyer de l'Angleterre : si quelque Normand vouloit brouiller, il avoit recours à la France, toujours sûr d'en être protégé. On ne s'occupoit enfin de part & d'autre qu'à trouver des prétextes pour rompre. Louis en avoit un très-légitime qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'il étoit plus propre à lui faire honneur. C'étoit le rétablissement de Guillaume Cliton, dit *Courte-cuisse*, fils de Robert, que son frere Henri retenoit prisonnier depuis la bataille de Tinchebrai. Le roi commençoit à sentir qu'il avoit manqué de politique en laissant prendre pied en France aux Anglois. Il éprouvoit une partie des maux que Philippe son pere avoit prévus, & se reprochoit de n'avoir pas déferé à ses sages conseils. Il voulut réparer sa

*Chron. Maurin. Duch. t. 4. p. 365.*

faite ; mais il n'étoit plus temps. Henri étoit devenu si puissant , que Louis , quoique très-bien intentionné pour la famille de Robert , n'osa entreprendre de la rétablir par ses seules forces. Il conseilla donc au jeune Guillaume d'employer tous ses efforts pour se faire un parti en Normandie , l'assurant que s'il venoit à bout de former une ligue en sa faveur , il prendroit hautement sa protection. Le succès passa l'attente du monarque. Plusieurs seigneurs Normands , le comte de Flandres & le comte d'Anjou promirent au prince de le seconder de toute leur puissance.

Mais lorsqu'il fut question de conclure le traité avec le roi , le comte Foulques refusa de s'y engager , qu'à la condition d'être rétabli dans la charge de grand sénéchal de France , héréditaire dans sa maison depuis le règne de Lothaire. On a déjà dit que cette charge étoit à peu-près la même que celle de grand maître de l'hôtel pour ce qui regarde la maison du roi , que celle de connétable pour la guerre , que celle enfin de comte du palais pour l'administration de la justice. Le peu de séjour que les vassaux

---

 ANN. 1116.

Il traite avec le comte d'Anjou , qu'il rétablit dans sa charge de grand sénéchal de France.

*Du Cange ,  
au mot Senescalus.*

ANN. 1116.

du premier rang faisoient alors à la cour ne permettoit pas aux comtes d'Anjou des'acquitter exactement des fonctions de leur emploi. On leur donna donc un substitut, qui exerçoit en leur place, mais toujours avec dépendance & sous l'obligation de l'hommage. Ce n'est pas le seul exemple de charges de la couronne fieffées à des seigneurs de moindre rang que ceux qui en étoient propriétaires. Il y avoit long-temps que cet office étoit rempli par les Garlandes, ministres & favoris de Louis le Gros. Ces Seigneurs, fiers de la protection du monarque, profiterent des révoltes de l'Angevin, pour lui refuser certains devoirs & certains honneurs. Le comte ne parut pas dans les commencemens y faire beaucoup d'attention; mais craignant enfin de laisser éteindre son droit, il se servit habilement de la circonstance pour y rentrer. Louis qui avoit besoin de lui, le confirma dans la possession de la première charge du royaume: Guillaume de Garlande lui en fit hommage, & après lui, Etienne son frere, qui, quoique diacre, lui succéda dans un emploi qui donnoit le commandement des armées, avec le pouvoir de  
juger

*Hugo de Cle-  
viis. Duch.  
c. 4. p. 329.*



juger à mort. Chose jusques-là sans exemple, & qui scandalisa tous les gens de bien. Mais il avoit toute la faveur; & plus roi que ministre, il laissa murmurer, & ne s'occupa que du soin de jouir de sa grandeur.

ANN. IIII6.

Chron. Maz-  
rin, p. 373.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici le détail des articles arrêtés à ce sujet dans une conférence que le roi voulut bien accorder au comte d'Anjou. Ils sont tirés des mémoires d'un homme de qualité, auteur d'au- tant plus croyable, qu'il fut lui-même le négociateur de cet accommodement. On y voit en même-temps une

Articles du  
traité.

Hugo de Cle-  
riis, ibid. &  
page 330.

esquisse des devoirs du grand sénéchal, des obligations de son substitut qu'on appelloit simplement sénéchal, de la grandeur de nos rois, de l'étiquette de leur cour & des mœurs de ces anciens temps. I. *Si le comte vient à la cour, les maréchaux du seigneur-roi lui prépareront un logement convenable, le sénéchal ira au-devant de lui, l'accompagnera jusques dans son appartement, avertira le monarque de son arrivée, le conduira au palais, & le ramenera à son hôtel.* II. *Lorsque le roi, la couronne en tête & dans les cérémonies d'éclat, mangera en public, le comte aura un siège couvert*

ANN. 1116.

d'un riche tapis, & demeurera assis jusqu'à ce que l'on serve. Alors se levant & ôtant son manteau, il recevra les plats des mains du sénéchal, & les placera devant le roi & la reine : ce qui se pratiquera de même à chaque service. Le repas fini, le comte, toujours accompagné du sénéchal, retournera à son hôtel monté sur un cheval de guerre, appelé des-trier, coursier, ou cheval de lance, dont il fera présent au cuisinier du roi. Quant au manteau dont il se sera servi dans la cérémonie, il le donnera de même au dépensier du roi. Le cuisinier & le panetier à leur tour lui enverront, l'un un morceau de viande, l'autre deux pains & trois chopines de vin, que le sénéchal distribuera aux lépreux. III. Si le comte se rend à l'armée royale, le sénéchal aura soin de lui faire dresser un pavillon capable de contenir cent personnes, lui fournira des bêtes de sommes, des cordes, des pisseaux, un cavalier, & deux hommes de pied. Au départ du roi pour la guerre, le comte commandera l'avant-garde, & au retour fera l'arrière-garde, sans qu'il puisse essuyer aucun reproche de la bouche du roi, quelque chose qui arrive. IV. Lorsque le comte aura rendu un jugement en France, il

demeurera stable & irréfragable. S'il s'éleve quelque contestation sur une sentence rendue par les juges François, le roi mandera au comte qu'il ait à venir l'émender : s'il ne peut pas se rendre aux ordres du monarque, on lui enverra les écrits de part & d'autre, & ce qu'il décidera, ne pourra être réformé. L'auteur ajoute qu'il a vu, & que plusieurs ont vu avec lui l'exécution de tous ces articles dans plusieurs jugemens revus & annullés en Anjou, dans les deux armées d'Auvergne, & aux couronnemens de Bourges & d'Orléans. On lit d'ailleurs dans un historien, du même siècle, que le prince Henri, fils du roi d'Angleterre, se rendit à Paris le jour de la Purification pour servir le roi à table en qualité de grand sénéchal de France.

*Robert de Monte. an. 1169. apud du Cange.*

Cet accommodement fait, la ligue fut aisément conclue. On convint qu'on entreroit en Normandie par trois endroits différens. Le roi & Amauri de Montfort du côté de la France, le comte de Flandres du côté du pays de Caux, & le comte d'Anjou du côté du Maine. Alors Louis envoya demander au roi d'Angleterre la liberté du duc Robert, & sur son refus, qu'il étoit facile de

*Il déclare la guerre au roi d'Angleterre.*



ANN. 1116.

*Order l. 12.*Succès des  
princes li-  
gués.

prévoir, lui déclara la guerre. Les quatre armées se mirent aussi tôt en campagne, & furent jointes par un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes Normands, que Guillaume Cliton avoit engagés dans son parti. Les principaux étoient Guillaume de Gournay, Etienne comte d'Aumale, Henri comte d'Eu, Eustache de Breteuil, Richer de l'Aigle, Regnaud de Bailleul, & Robert de Neubourg : tous prirent les armes en faveur du jeune prince, & le proclamèrent duc de Normandie.

Le roi cependant surprit Andely, se saisit de Gué-Nicaise, forteresse importante sur la riviere d'Epte, & s'empara de la ville de l'Aigle. Le comte de Flandre avec son armée s'avançoit aussi dans la haute Normandie, mettant tout à feu & à sang. Henri lui fit dire que s'il continuoit à dévaster le pays, il iroit en personne porter la désolation jusqu'à Bruges. Il n'en reçut d'autre réponse, sinon qu'on lui épargneroit la peine de ce voyage. Le comte en effet conduisit ses troupes jusqu'aux portes de Rouen, d'où il envoya défier le monarque Anglois qui ne parut point. Désespérant enfin de l'attirer au combat, il fit le dégât dans les fauxbourgs,

ruina les murailles d'un parc où Henri avoit quantité de bêtes fauves , & se retira. Le comte d'Anjou d'un autre côté mit le siège devant Alençon , qu'il emporta sous les yeux du roi d'Angleterre & du comte de Champagne , qui étoient venus au secours de la place. D'autre part Amauri de Montfort sçut si bien gagner le gouverneur d'Evreux , qu'il l'engagea à lui livrer la ville & le château , qui furent confiés aux princes Philippe & Fleury , fils du feu roi & de la reine Bertrade.

Tant de mauvais succès effrayerent Henri , mais beaucoup moins que la perfidie d'un de ses favoris & de quelques officiers de sa chambre , qui dans le même-temps conspirerent contre sa personne. Il en fut si consterné , que ne sçachant plus à qui se fier , il trembloit lorsque quelqu'un de ses domestiques l'abordoit. On le vit souvent pendant la nuit changer cinq à six fois de lit & de gardes. Il avoit toujours à son chevet une escouade de gens armés de toutes pièces , l'épée nue , & prêts à fondre sur ceux qui auroient osé l'approcher. Exemple terrible , qui prouve que celui qui se fait trop craindre , n'est jamais sans inquiétudes , ni sans allar-

*Inquiétudes du roi d'Angleterre.*

*Suger, in vita Lud. Grossi , n. 20, p. 308.*

ANN. 1116.

mes, & que la plus grande sûreté des rois est dans l'estime & l'amour de leurs sujets. Henri fut plus de quinze jours sans pouvoir surmonter ses frayeurs. Mais enfin le supplicé des coupables, dont le chef eut les yeux crevés & fut honteusement mutilé, lui fit reprendre courage & le soin de ses Etats.

Il détache le comte d'Anjou de la ligue.

Bientôt secouru d'Alain duc de Bretagne, & de Thibaut comte de Champagne, il se vit à la tête d'une armée aussi nombreuse qu'aguerrie. Alors tout changea de face. Le comte d'Eu & le seigneur de Gournay, devenus ses prisonniers, se virent contraints de lui remettre toutes leurs forteresses. Le comte de Flandre blessé au visage à l'attaque du château de Bures dans le pays de Caux, mourut quelques jours après de sa blessure, qu'il envenima, dit-on, par ses débauches. Cette mort fut suivie de celle d'Engelran de Chaumont, qui s'étoit emparé d'Andely au nom du roi. Mais la défection de Foulques d'Anjou eut des suites bien plus funestes pour la France. Ce comte gagné par argent, oublia tous les sermens qui l'attachoient au monarque François comme vassal, comme officier domestique, comme allié ; & se détachant



de la ligue, il se déclara pour le roi d'Angleterre.

ANN. 1116.

Bataille de Brenneville, où les François sont défaits.

Henri, rassuré par tant d'avantages, résolut enfin d'aller chercher le roi, qui étoit en marche pour surprendre le château de Noyon, où il avoit une intelligence. Les deux armées se joignirent dans la plaine de Brenneville. Il y avoit si peu d'ordre dans les troupes Françoises, qu'on eut à peine le loisir de mettre l'avant-garde en bataille. Elles se battirent néanmoins avec tant de bravoure, qu'elles culbutèrent les premiers escadrons Anglois & les renversèrent sur l'infanterie. Cet avantage qui devoit assurer la victoire, fut la cause d'une défaite entière. Les François qui se croyoient victorieux, commencèrent à se débander, pour courir au pillage. Henri profita de cette faute, & les chargea avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute. Ce fut en vain que Louis fit des efforts incroyables, pour ramener ses troupes au combat: tout prit la fuite, lui-même pensa être fait prisonnier. On raconte qu'un Anglois ayant saisi la bride de son cheval, se mit à crier, *Le roi est pris. Ne sçais-tu pas*, lui dit ce prince en plaisantant, *qu'au jeu des échecs*

ANN. 1116.

*on ne prend jamais le roi ?* En même-temps il lui décharge un si furieux coup d'épée, qu'il le renverse mort à ses pieds. Ainsi débarrassé, il se jeta dans une forêt où il erra long-temps à l'aventure, jusqu'à ce qu'une femme du pays le conduisit à Andely.

Cette défaite n'a point de suites. Modération de Louis.

Cette victoire ne fut point une de ces opérations décisives, qui emportent la ruine d'un parti. Les débris de l'armée Françoisise s'étant rassemblés auprès du monarque; elle se trouva presque aussi nombreuse qu'auparavant. Louis ayant encore reçu quelque renfort, envoya défier une seconde fois Henri, qui n'osa accepter le combat. Les effets prouverent que ce n'étoit point une simple bravade. Le roi alla aussi-tôt mettre le siège devant Juri, place alors très-considérable, la prit, la brûla, & s'avança jusqu'à Breteuil, sur la rivière d'Iton, à quelques lieues d'Evreux. Ne voyant enfin aucune armée paroître, il marcha droit à Chartres, résolu de la réduire en cendres, pour punir les révoltes continuelles du comte de Champagne. Mais le clergé & les bourgeois de cette malheureuse ville vinrent au-devant de lui en procession, portant une chemise

*Idem, ibid.*

de la sainte Vierge, criant miséricorde, & le conjurant de ne point venger sur les siens l'injure qu'il avoit reçue d'un étranger & d'un vassal rebelle. Ce bon prince touché de leurs larmes, fit retirer ses troupes, & sacrifiant son ressentiment à sa religion, renonça au plaisir quelquefois trop flatteur, d'une vengeance autorisée par les loix de l'honneur & de l'Etat.

Pendant que Louis donnoit au monde l'exemple de la modération la plus rare, Gelase II, poussé à outrance par l'empereur Henri V, se retira en France, asyle ordinaire des papes persécutés. Déjà le roi se préparoit à aller au-devant de lui, pour l'assurer de sa protection, lorsqu'on reçut la nouvelle que le pontife venoit de mourir en l'Abbaye de Cluny. Il eut pour successeur Guy, archevêque de Vienne, oncle de la reine, qui prit le nom de Calixte II, & se fit médiateur entre les deux rois. Le traité de paix fut enfin conclu. On remit en liberté les prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Louis rendit les places qu'il avoit prises : Henri renouvela son hommage pour la Normandie : & le malheureux Guillaume Cliton demeura

Paix entre  
les deux rois.



ANN. 1116.

ra dans l'état où il étoit auparavant , sans autre soutien que son mérite & sa naissance. Le roi cependant l'aimoit toujours , & lui donna quelques années après , des marques essentielles de sa bienveillance.

ANN. 1119.

Naufrage de toute la famille royale d'Angleterre.

Henri , vainqueur des Normands rebelles , tout glorieux de la paix qu'il venoit de conclure avec la France , la palme dans une main , & l'olive dans l'autre , s'embarqua au port de Barfleur pour retourner en Angleterre. Il étoit seul sur son bord : Guillaume son fils aîné , Richard son cadet , quatre de ses fils bâtards , quatre de ses filles naturelles , & plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre montoient un autre vaisseau. C'étoit une jeunesse licentieuse : elle se livra à toute l'intempérance de la débauche. Malheureusement les matelots , excités par leur exemple , burent avec tant d'excès , que ne sçachant plus ce qu'ils faisoient , ils allerent briser leur bâtiment contre un rocher. Guillaume se jeta dans un esquif , & eût gagné terre aisément : mais appercevant la comtesse du Perche , celle de ses sœurs qu'il aimoit le plus tendrement , il voulut voguer à son secours.

Orderic. p. 138 & suiv.

Déjà il l'avoit sauvée, lorsque tant de gens se jetterent sur son bateau, qu'ils le coulerent à fond. Tout périt, princes, princesses, seigneurs & marelots. Naufrage épouvantable, qui fut regardé comme une juste punition du ciel, qui ensevelissoit dans les flots de l'Océan une infâme jeunesse, livrée à l'exécrable crime des villes qu'il avoit abîmées dans une mer de soufre & de bitume. Châtiment nécessaire dans ces siècles grossiers, où si l'on en croit les mémoires des chanoines d'Etampes contre les religieux de Morigny, cette abomination s'étoit glissée jusques dans les monasteres.

~~ANN. 1119.~~  
ANN. 1119.

*Chron. Mauri-  
gn. p. 374.*

Ce tragique événement fit revivre la faction du fils de Robert. Les Normands regardoient Henri comme un usurpateur : tous témoignoient une extrême envie d'avoir Cliton pour leur duc. La Noblesse, assemblée à la Croix-saint-Leufroy, s'obligea par serment à le rétablir dans l'héritage de ses peres. Amauri, comte de Montfort, fut le premier qui se déclara en sa faveur : le roi promit de l'appuyer ; & le comte d'Anjou, gagné par Amauri, lui donna avec le comté du Maine, Sybille, sa fille cadette. Tout étoit concerté de

~~ANN. 1120,~~  
ANN. 1120,  
21, 22, 23.

Nouvelle li-  
gue pour ré-  
tablir la fa-  
mille de Ro-  
bert.

*Malmesb.  
l. 5, an. 1122.*

~~façon~~ façon que le succès paroissoit infaillible. Mais le monarque Anglois, persuadé qu'en ces rencontres, prévenir l'ennemi, c'est le désarmer, passa si promptement la mer, & avec de si grandes forces, qu'il eut bientôt dissipé la ligue. Montfort sur Rille, Pont-Audemer, Gisors, Evreux lui ouvrirent leurs portes; & la fortune, dans un combat qui se donna auprès du Bourg - Teroude, lui livra les chefs des conjurés, qu'il traita avec sa férocité ordinaire. Geoffroy de Tourville, Odart du Pin, & Luc de la Barre eurent les yeux crevés. Ce dernier l'avoit vivement offensé par des chansons très-piquantes: le plaisir d'une vengeance signalée fit oublier à Henri qu'il étoit roi. Le comte de Meulan, pour sauver sa vie, fut obligé de lui abandonner toutes les places. Hugues de Neuchatel demeura cinq ans prisonnier, & Hugues de Montfort ne fut remis en liberté que dix-huit ans après.

La guerre se rallume. Henri engage l'empereur à lever des troupes contre la France.

Tant d'avantages ne rassuroient point le roi d'Angleterre. Par-tout il trouvoit des François avec les révoltés; preuve non équivoque que Louis les soutenoit. Il étoit d'ailleurs bien



informé que ce prince faisoit de grands préparatifs de guerre : il craignit qu'une si puissante protection ne ranimât les restes du parti de Cliton. Ainsi sans rien ménager davantage, il fit faire des courses sur les terres du domaine royal. Mais ne se sentant pas assez fort pour résister seul à tant d'ennemis, il fit lui-même une ligue avec l'empereur pour fondre en France, l'un par la Normandie, l'autre par la Champagne. Cet empereur étoit Henri V, gendre du monarque Anglois. Quoique réconcilié avec le pape au sujet des investitures, il conservoit un vif ressentiment de ce qui s'étoit passé au concile de Reims, où le roi avoit souffert qu'il fût excommunié. Ce fut donc autant pour se venger, que pour soutenir les intérêts de son beau-pere, qu'il leva une armée formidable de Lorrains, d'Allemands, de Bavaurois & de Saxons, résolu d'exterminer une ville où il avoit reçu un si sanglant affront. Louis averti de son dessein, ordonna que tous les vassaux de la couronne se trouveroient à certain jour sous les murailles de Reims, avec le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir.

ANN. 1120,  
21, 22, 23°

*Suzer. n. 21,  
page 312.*

On peut remarquer à cette occasion

la différence qu'il y avoit entre les forces du royaume & celles du roi. Lorsque le monarque faisoit la guerre pour ses intérêts particuliers, il n'avoit d'autres troupes que celles qu'il pouvoit rassembler des terres de son domaine : mais quand il s'agissoit de la cause commune, toutes les querelles domestiques cessoient ; chacun couroit aux armes, & tous les feudataires marchaient avec plus ou moins d'hommes, selon l'étendue & la dignité de leurs fiefs. On n'avoit point vu depuis long temps une union si grande qu'elle parut en cette conjoncture. Tout devint soldat, seigneurs, bourgeois, prêtres & moines. Les seuls pays Re-mois & Châlonnois fournirent plus de soixante mille hommes tant cavalerie qu'infanterie. Ceux du Laonnois & du Soissonnois n'étoient pas en moindre nombre. Ceux d'Orléans, d'Etampes & de Paris formoient une troisieme armée au moins égale. Il n'y eut pas jusqu'aux comtes de Champagne & de Troyes, qui se trouverent au rendez-vous avec les autres vassaux de la couronne, préférant l'intérêt de la patrie aux avantages qu'ils pouvoient espérer de leur union avec le roi d'An-

ANN. 1110,  
21, 22, 23.  
Zeles des  
François pour  
la défense du  
royaume.

*Idem, ibid.*

gleterre : ils commandoient le quatrième corps de bataille. Le cinquième composé de Bourguignons, étoit sous les ordres de leur duc & du comte de Nevers. Rodolphe comte de Vermandois, prince du sang royal, partagea ses troupes en deux corps : celles de Saint-Quentin & du Vermandois, armées de pied en cap, furent placées sur l'aîle droite ; celles de Ponthieu, d'Amiens & de Beauvais sur la gauche. Le comte de Flandre accourut aussi à la défense du royaume, suivi de dix mille braves qui furent rangés sur la dernière ligne pour soutenir les autres.

ANN. 1120,  
21, 22, 23.

Jamais, dit Suger, abbé de Saint-Denis, qui étoit de cette expédition avec les sujets de son Abbaye, les rois de la troisième race ne s'étoient trouvés à la tête d'une armée aussi nombreuse. Il la compare à une nuée de fauterelles qui couvre la surface de la terre. On fait monter le seul contingent de l'Isle de France, de la Champagne & de la Picardie, à plus de deux cens mille hommes : ce qu'on auroit peine à croire, si on ne sçavoit que dans ces anciens temps la profession la plus commune étoit celle des armes,



On voyoit peu d'ecclésiastiques, encore moins de Marchands ; point de Praticiens, presque point de Financiers.

L'empereur effrayé de ce prodigieux armement, n'osa se commettre contre de si grandes forces, & repassa précipitamment la Moselle & le Rhin : lâcheté qui finit la guerre avant qu'elle fût commencée. Cependant l'Officier & le soldat demandoient à grands cris qu'on les conduisît sur les terres d'un ennemi qui avoit osé former des desseins pernicieux contre la France, qu'ils appelloient *la maîtresse & la reine de l'univers*. Si leur fuite honteuse, disoient-ils, ne nous permet pas de châtier leur insolence dans notre patrie, allons porter le fer & le feu jusques dans leur pays, où nous donnions autrefois des loix. C'étoit aussi le sentiment du roi ; mais touché par les prieres des archevêques, des évêques & des religieux, qui le supplioient avec larmes d'épargner tant de malheureux, qui n'avoient d'autre crime que d'avoir un maître, il prit le parti de congédier son armée. Il auroit bien voulu l'employer contre le roi d'Angleterre : mais l'intérêt du prince n'étoit pas celui du Feudatari-

ANN. 1120.

L'empereur n'ose se commettre contre de si grandes forces.

Idem, *ibid.*

re, & l'accroissement de l'un em-  
portoit de nécessité l'affoiblissement  
de l'autre. Ces mêmes seigneurs, qui  
avoient pris les armes avec tant de  
zele contre un étranger qui menaçoit  
d'envahir la France, auroient refusé  
de marcher contre un vassal qu'ils  
avoient intérêt de soutenir pour ba-  
lancer la puissance royale. On faisoit  
alors une grande distinction entre les  
guerres de la nation & les guerres du  
souverain.

ANN. 1124.

Louis vainqueur sans livrer de com-  
bat, vint à S. Denis rendre à Dieu  
d'humbles actions de graces pour le  
succès d'une expédition si glorieuse.  
Il fit de riches présens à l'abbaye, &  
lui remit la couronne du roi son pere,  
*qu'il retenoit injustement. Car de tout  
tems, dit Suger, notre monastere a eu  
droit sur les couronnes des rois après  
leur mort.* Il ajouta à cette grace celle  
de lui rendre tous ses privilèges, entre  
autres ceux de la foire du Landy, qui  
se tenoit entre la ville & la Chapelle,  
à côté du grand chemin. C'en étoit en-  
core que le commencement de ses bien-  
faits : il lui confirma par son autorité  
royale le droit de *grande voirie*, (a)

Bienfaits du  
roi envers  
l'abbaye de S.  
Denis.

*Idem. p 313.*

(a) Tous Gentilshommes qui ont voirie en leur

ANN. 1124.

c'est à-dire, de haute, moyenne & basse justice dans tout l'espace qui est entouré de croix & de colonnes de marbre : monumens plus terribles aux ennemis, continue le même auteur, que ceux que le véritable Hercule fit élever aux extrémités de l'Espagne.

ANN. 1125,

26.

Henri fait  
la paix avec  
la France.  
*Ibid.*

L'empereur cependant, devenu méprisable à ses sujets, & s'affoiblissant chaque jour, mourut quelques mois après sa retraite honteuse : *véritant en sa personne*, dit l'abbé Suger, *la tradition constante des anciens, que tout perturbateur du royaume & de l'église, gentilhomme ou roturier, contre lequel on aura été forcé d'exposer les châsses des SS. Apôtres de France, doit s'attendre au châtiment le plus sévère, & périra malheureusement dans l'année.* Apparemment qu'elles n'avoient pas été découvertes contre le roi d'Angleterre, le principal moteur de cette

*terre pendent larron de quelque larrecin que il ait fet en leur terre. . . Car eus tiennent leurs batailles devant eus de toutes choses, fors de grant messés, que nous avons nommés par-devant ; & ils ont leurs mesures dans leurs terres, & les prennent, & les mettent ès cors des chastiaux, & les baillent à leurs hommes, & puis si eus trevent sur leurs hommes fausse mesure, li droit est en leur, & en puent lever soixante sols d'amende Statut. S. Lud. l. i. c. 38. apud Du Cange, au mot *Viarius*.*



guerre, car il n'en mourut point : ANN. 1125.  
 mais il ne réussit pas dans ses tentatives sur la marche de France. Amauri de Montfort, soutenu de l'armée du Vexin, rendit tous ses efforts inutiles. C'est ainsi que Louis, quoiqu'absent, triompha de deux grands monarques : victoire la plus glorieuse que la France eût remportée de long-tems, & qui donna la plus haute idée de sa grandeur & de sa puissance. Après cela, dit l'historien de ce prince, *toute la terre se tut devant lui.* Henri, trop heureux d'avoir pacifié les troubles de Normandie, se vit obligé de faire la paix, qui fut enfin durable.

C'est dans cette guerre contre l'em-  
 pereur qu'on voit pour la première  
 fois paroître à la tête de nos armées,  
 ce fameux étendard si connu sous le  
 nom d'oriflamme. C'étoit une espèce  
 de gonfanon de simple tafetas rouge ou  
 couleur de feu, sans broderie, ni figure  
 (a), fendu par en bas en trois diffé-  
 rens endroits, ce qui formoit comme  
 trois queues, entouré de houppes de

Ce que  
 c'étoit que  
 l'oriflamme.

(a) *Oriflamme est une bannière.  
 Aucun poi plus forte que guimple,  
 De cendal roujoyant & simple,  
 Sans pourtaiture d'autre affaire.*

soie verte (a), & suspendu au bout d'une lance dorée (b). L'origine de ce mot, si l'on en croit du Cange, se tire également de l'or de la lance, de la couleur du tafetas, & du nom général de ces sortes de bannieres qu'on appelloit *flammes* : nom qu'on donne encore aujourd'hui à certains pavillons de nos vaisseaux. On lit dans nos vieilles histoires que l'oriflamme fut apportée du ciel à Clovis ou à Charlemagne, & qu'elle y remonta du temps de Charles VII. Ce sont de ces petits contes apocryphes, dignes des siècles où ils furent imaginés, siècles d'ignorance & de superstition.

Froissart,  
Gaguin.

L'oriflamme dans son origine, n'étoit autre chose que la banniere qu'on portoit aux processions de S. Denis, & dans les guerres particulieres que les Moines de cette abbaye avoient contre ceux qui vouloient usurper les biens de leur église. Les comtes du

(a) Et tenoit en sa main une lance à quoi l'oriflamme étoit attachée, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon à trois queues, & avoit en tour houpes de soie verte. Chron. Flammandes, c. 67.

(b) Et si portez seul d'entre les Rois l'Oriflamme en bataille, c'est assavoir, un glaive (lance) tout doré, où est attachée une banniere vermeille. Raoul de Presles, Histoire de S. Denis, l. 1, c. 41. Voyez du Cange, au mot *Auriflamma*.

Vexin, protecteurs, vidames, ou comme on parloit alors, avoués des religieux, alloient la prendre sur l'autel des saints Martyrs, lorsqu'ils par-  
toient pour quelque expédition militaire, & la rapportoient en grande pompe, quand la campagne étoit finie. Philippe I, ayant réuni ce comté à la couronne, nos rois par cette réunion contracterent les mêmes engagements envers cette abbaye. Si même on en juge par les termes dont use en cet endroit l'abbé Suger, il paroîtroit qu'en vertu de cette acquisition, ils étoient devenus comme feudataires de S. Denis. Mais ils ne faisoient point hommage, leur qualité de souverains les dispensant de cette servitude. La coutume étoit de recevoir ce saint étendart des mains de l'abbé, à genoux, sans chaperon, ni ceinture, après avoir fait ses dévotions à Notre-Dame de Paris & dans l'église de l'apôtre de la France. Quelquefois le monarque le portoit lui-même autour de son cou, sans le déployer.

Louis le Gros est le premier de nos rois, qui l'ait été prendre en cérémonie sur l'autel de saint Denis. Ses successeurs insensiblement s'accoutume-

ANN. 1125.

*Du Cange, dissert. 18. sur Joinville.*

*In vita Lud. Grossi. pag. 312.*

*Galand, traité des enseignes de France.*



~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1125. rent à s'en servir, & peu à peu il devint leur principale enseigne. Ce qui n'empêchoit pas qu'on ne portât en même temps la bannière de France. C'étoit, dit-on, un velours violet ou bleu celeste à deux endroits, semé de fleurs de lis d'or, plus plein que vuide, quarré, & sans aucune découper par le bas. L'un & l'autre étendarts n'étoient confiés qu'aux plus renommés Chevaliers. On ne les portoit que dans les grandes expéditions. Il y en avoit un beaucoup moins grand pour les petites guerres que nos monarques eurent à soutenir pendant près de deux cents ans contre les comtes & les ducs, quelquefois même contre de simples gentilshommes.

*Le Gendre  
 mœurs des  
 François, p.  
 75.*

Si l'oriflamme ne parut point dans les armées de Charles VII, c'est que ce prince ne put l'aller prendre à saint Denis, qui étoit au pouvoir des Anglois. Les victoires qu'il remporta sans elle, accoutumerent insensiblement à s'en passer. Elle tomba enfin dans l'oubli & demeura ensevelie dans la poussière. On assure qu'en 1594, lors de la réduction de Paris, on la voyoit encore au trésor de cette abbaye, mais à demi rongée des mittes.

*Felib. page  
 135.*

Louis avoit à peine posé les armes, qu'il se vit obligé de marcher au secours de l'église de Clermont, dont l'évêque chassé de son siege, réclamoit sa protection contre les violences du comte d'Auvergne. Il s'y rendit accompagné de Foulques comte d'Anjou, de Conan duc de Bretagne, du comte de Nevers, & de plusieurs autres grands seigneurs; força les passages des montagnes, assiégea Clermont, le prit par composition, & contraignit le rebelle de rétablir le prélat dans tous ses droits.

ANN. 1126.

Le roi marche au secours de l'église de Clermont contre le comte d'Auvergne.

Suger. p. 314.

Mais quelques années après, (en 1132) le même comte oubliant ses sermens, recommença ses premières vexations contre l'évêque. Le monarque y vole une seconde fois, suivi des mêmes seigneurs & du comte de Flandre, franchit de nouveau les montagnes, s'empare de plusieurs forteresses, se rend maître de Montferrand, & met le siege devant Clermont. Le duc d'Aquitaine accourut au secours de son vassal: l'Auvergne relevoit alors de la Guienne: mais ayant reconnu du haut de la montagne toutes les forces du roi, il lui écrivit dans les termes les plus soumis; *Seigneur roi, Idem, p. 315*

ANN. 1132.

ANN. 1132

salut, respect, honneur. Le duc d'Aquitaine qui est votre homme, supplie votre majesté de ne pas dédaigner de recevoir son hommage, & de vouloir bien le maintenir dans tous ses droits. Car si la justice exige qu'il vous serve comme son maître, elle veut aussi que vous le protégiez comme votre vassal. Si le comte d'Auvergne qui tient de moi son comté, comme je le tiens de vous, est coupable de quelque crime, je m'engage de le représenter à votre cour toutes les fois & en quelques lieux qu'il vous plaira. Enfin pour ôter tout doute sur la sincérité de mes sentimens, je m'offre à donner autant d'ôtages que votre grandeur jugera à propos, pour sûreté de la promesse que je fais de me soumettre au jugement des pairs de votre royaume. On voit par cette lettre qu'on a cru digne de la curiosité du lecteur, combien jusques dans ce temps de troubles & de révoltes, l'autorité royale étoit respectable, même aux yeux des vassaux les plus puissans, & qui se piquoient le plus d'indépendance. Louis reçut les hommages, les sermens & les ôtages qu'on lui offroit. Le duc de son côté se montra fidele à sa parole, se rendit à Orléans avec le comte d'Auvergne

qui



qui demanda pardon au roi , & la paix fut rendue à l'église de Clermont.

ANN. 1127.

Cette guerre entreprise en faveur du clergé , & si glorieusement terminée à l'avantage des ecclésiastiques , ne put leur inspirer ni reconnoissance ni respect pour le généreux défenseur de leurs biens & de leurs privilèges. Ils se plaignoient que le monarque se mêloit de la nomination des bénéfices , & mettoit la main sur leurs revenus. La chose fut portée si loin , que le roi , pour les faire rentrer dans la soumission , crut devoir se saisir de quelques terres de l'archevêque de Sens & de l'évêque de Paris. Ce dernier nommé

Il est excommunié par l'évêque de Paris.

Etienne , eut recours aux armes ordinaires , & lança les foudres de l'église contre ce même souverain qui s'en étoit toujours montré le plus zélé protecteur. Cependant Honoré II , qui tenoit alors le siège de Rome , déclara l'excommunication abusive , & leva l'interdit. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le zèle du dévot abbé de Clairvaux. Bernard s'en plaignit amèrement dans une lettre au souverain pontife. » Nous espérons , disoit-il que la sévérité du prélat opéreroit la conversion du prince. Votre indulgence

*Art de vérifier les dates p. 499.*

»

*Epist. S. Bernardi 13 & 14. ad Honor. 11.*

ANN. 1127.

» déplacée détruit nos espérances. Tout  
 » est perdu, l'épiscopat deshonoré, &  
 » la religion exposée aux insultes des  
 » libertins. Mais comme cette lettre  
 ne produisit aucun effet sur l'esprit du  
 pape, il lui en écrivit une seconde, où  
 les termes sont très-peu ménagés.  
 Louis y est traité d'impie, toujours prêt  
 à attaquer la religion, qu'il regarde com-  
 me la peste de ses Etats & l'ennemi de sa  
 couronne. C'est un second Hérode qui  
 cherche à étouffer, non plus Jésus nais-  
 sant dans une crèche, mais triomphant  
 dans son église : un persécuteur enfin qui  
 en veut moins aux prélats de son royau-  
 me qu'à l'Esprit de Dieu qui les anime.  
 Voilà ce qu'on appelloit alors zèle de  
 la maison du seigneur, & ce que bien  
 des gens nommeroient aujourd'hui fa-  
 natisme. La paix se fit néanmoins, &  
 le roi ne se vengea des évêques que  
 par ses bienfaits.

Il venge la  
 mort du com-  
 te de Flandre.

La France commençoit à jouir des  
 douceurs de la paix, lorsque Louis se  
 vit obligé de reprendre les armes pour  
 punir les assassins du comte de Flan-  
 dre. C'étoit Charles de Danemarck,  
 prince que ses vertus ont fait surnom-  
 mer le bon, le justicier, le défenseur de  
 l'église, & le pere des pauvres. Il ne

laisa pas cependant de s'attirer la haine de quelques scélérats, dont il fut forcé de réprimer les brigandages, mais sur-tout d'un oncle & d'un neveu, nommés les Van-Straten, gens accrédités & puissans, l'un prévôt de saint Donat de Bruges, & l'autre maire de la ville. Furieux d'avoir été contraints d'ouvrir leurs greniers en temps de famine, & de vendre leur bled à juste prix, ils conspirèrent avec plusieurs de leurs semblables contre la vie du comte, l'attaquèrent au pied de l'autel le mercredi des cendres, lui couperent la tête & la main droite qu'il avançoit pour donner l'aumône. Ils courent aussitôt les rues, se jettent sur les officiers ou amis du comte, & moins assouvis que las de meurtres & de carnage, se retirent dans le château & dans l'église de saint Donat, où ils se retranchent contre la fureur du peuple.

Le roi n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il monta à cheval pour aller châtier les parricides. Il les ferra de si près qu'il les prit pour la plupart, & en fit une sévère justice. Le maire eut les yeux crevés, le nez & les bras coupés: ensuite élevé sur une roue, il fut percé de mille flèches qu'on ti-

ANN. 1127.

*Sug. p. 315.  
Chron. de  
Flandre.*

*Suger page  
16.*



ANN. 1127. roit l'une après l'autre, pour le faire souffrir plus long-temps. Le prévôt fut attaché à une potence, ayant sur sa tête un chien que l'on battoit sans cesse, & qui furieux des coups qu'il recevoit, déchargeoit sa rage sur le coupable, dont il déchira tout le visage. Les autres complices qui s'étoient réfugiés dans le château, n'eurent pas un sort plus heureux : tous furent précipités du haut en bas de la tour.

Il donne le  
 comté de  
 Flandre à  
 Guillaume  
 Cliton.

Charles ne laissoit point d'enfans, mais beaucoup de prétendans à sa succession. Les principaux étoient Baudouin comte de Mons, dont l'aïeul avoit été dépouillé de ce comté; Arnoul de Danemarck, fils de la sœur de Charles; Thierrî d'Alsace, fils de Gertrude, sœur de Robert le Frison; Etienne de Blois, frere du comte de Champagne, & Guillaume Cliton, fils de Robert, duc de Normandie. Le roi étoit juge de ce grand différend, parce que la Flandre étoit un fief mouvant de la couronne. Il l'adjugea au prince Normand, soit qu'en effet il crût son droit meilleur, soit qu'il voulût le rendre assez puissant pour troubler le roi d'Angleterre dans son royaume & dans son duché.

Orderic. l.  
 12.

Henri comprit aisément le dessein de Louis; & pour opposer ligue à ligue, il crut devoir s'attacher la maison d'Anjou, dont il redoutoit la puissance. Le monarque n'avoit qu'une fille, Mathilde, veuve du dernier empereur, qu'il avoit déclarée son héritière: il la fit épouser à Geoffroi, surnommé *Plantagenet*, fils du comte Foulques. Une couronne a de puissants attraits: le comte charmé de la voir passer dans sa famille, prit hautement le parti d'un prince qui la lui assuroit. Les nôces se firent à Rouen avec une magnificence qui n'avoit point eu d'exemple dans les regnes passés. Geoffroi cependant ne fut point roi d'Angleterre: l'orgueil & l'avarice de son épouse lui firent donner l'exclusion: cet honneur étoit réservé au prince Henri son fils, tige de l'illustre branche des *Plantagenets*.

La fortune de la maison d'Anjou alloit toujours en croissant. Foulques reçut, vers le même-temps, une ambassade de la part de Baudouin II, roi de Jérusalem, qui lui offroit & sa couronne, & Méléfide sa fille. Le parti étoit trop avantageux, pour permettre au comte de délibérer. Il partit aussi-tôt

ANN. 1127.

Geoffroi, fils du comte d'Anjou, épouse Mathilde, fille du roi d'Angleterre.

Guill. Malmesb. 1. hist. Novel.

Le comte Foulques épouse Méléfide, héritière de Jérusalem.

Guill. Tyr, l. 13.

après le mariage de son fils, & se ren-  
 ANN. 1127. dit dans son nouveau royaume, où il  
 foutint glorieusement les espérances  
 qu'on avoit conçues de lui. Il eut de la  
 princesse Méléfide plusieurs enfans,  
 qui hériterent de ses Etats comme de  
 ses vertus. Ainsi sa postérité se vit en  
 même temps en Asie sur le trône de Jérusalem,  
 & en Europe sur celui d'Angleterre. L'élévation de ces princes,  
 celle de la famille de Tancrede en Sicile,  
 celle de la maison de Bourgogne en Portugal,  
 tout confirme à la France le nom glorieux de mere des rois.

Cependant le roi d'Angleterre, peu  
 ANN. 1128. content de s'être assuré du comte d'An-  
 jou, mit tout en œuvre pour engager  
 Mort de Guillaume. Thiéri est re-  
 connu comte de Flandre. Thiéri d'Alsace à ne pas abandonner  
 ses prétentions sur la Flandre. Ce n'é-  
 toit qu'avec un sensible regret que ce  
 comte se voyoit privé d'un si riche hé-  
 ritage : il entra sans peine dans les vues  
 du monarque Anglois. Aidé des trou-  
 pes du comte de Champagne, toujours  
 d'intelligence avec Henri, il se présen-  
 ta devant Lille, qui lui ouvrit ses por-  
 tes; & bientôt il se fit un soulèvement  
 presque général en sa faveur. Louis y  
 courut avec sa célérité ordinaire, &  
 vint assiéger la place où Thiéri s'é-



roit enfermé. Mais sur la nouvelle que le roi d'Angleterre s'étoit avancé jusqu'à Epernay sur la Marne , il se vit contraint de renoncer à son entreprise & de voler à la défense de ses États. Henri n'avoit cherché qu'à faire diversion : il ne jugea pas à propos d'attendre le monarque , & se retira sans entreprendre rien de plus. Guillaume cependant ne perdit pas courage. Il apprit que son rival avoit investi Alost : il l'alla chercher , lui donna bataille , & le défit entièrement. Mais poursuivant les fuyards avec trop d'ardeur , il fut blessé au bras d'un coup de pierre , lancée par un arbalétrier , & mourut quelques jours après , regretté de la plupart de ses sujets , qui ne pouvoient lui reprocher autre chose qu'un peu trop d'avidité pour les richesses : vice ordinaire à sa famille , augmenté peut-être par les malheurs de sa situation. Cette mort assura la Flandre au comte Thierrî. Louis aima mieux en faire un allié , que d'entreprendre une guerre dont le succès pouvoit être douteux.

Les fatigues beaucoup plus que les années , avoient extrêmement altéré la santé du roi. Ce sage monarque , pour éviter les dissensions trop ordinaires

---

 ANN. 1128.

---

 ANN. 1129.

Louis fait couronner son fils aîné Philippe.

ANN. 1129.

Mort de ce  
jeune prince.*Suger, page*  
313.

dans les successions, songea, à l'exemple de ses prédécesseurs, à s'associer son fils aîné, nommé Philippe, prince de grande espérance. Il fut sacré & couronné à Reims par l'archevêque Raymond. Mais il ne servêcut pas longtemps à son élévation. Un jour qu'il étoit à se divertir avec quelques seigneurs dans un des fauxbourgs de Paris, un pourceau effaré vint se jeter entre les jambes de son cheval qui s'abattit. Le jeune roi fut tellement froissé de sa chute, qu'on put à peine le transporter dans une maison voisine, où il mourut la nuit suivante. Cet accident remplit la cour & la ville de deuil & de tristesse. Le roi sur-tout étoit inconsolable. On vint enfin à bout de l'engager à faire sacrer son second fils Louis. Ce fut le pape lui-même qui le couronna, douze jours après la mort de Philippe. Les troubles de Rome avoient obligé le pontife à se retirer en France. Voici quelle en fut l'occasion.

ANN. 1130.

Election de  
deux papes  
après la mort  
d'Honoré II.

Le pape Honoré II étant mort, les cardinaux qui avoient toute sa confiance, pour éviter le trouble, se pressèrent de faire une élection, avant que sa mort fût publiée. Leur choix tomba sur Grégoire, cardinal de S. Ange,

qui prit le nom d'Innocent II. Cette ~~\_\_\_\_\_~~  
 élection faite clandestinement , sans ANN. 1130.  
 attendre le jour préfix , & dans un au-  
 tre lieu que celui où elle se devoit fai-  
 re , trouva un grand nombre de contra-  
 dicteurs. Les autres cardinaux , joints  
 à quelques prélats , s'assemblerent à  
 S. Marc , suivant la coutume , & du *Idem, p. 317.*  
 consentement du clergé , de la noblesse & du peuple , proclamèrent unani-  
 mement le cardinal Pierre de Léon , *& 318.*  
 qu'ils nommerent Anaclét II. Les deux  
 élus se frapperent mutuellement d'ana-  
 thêmes , & causerent dans l'église un  
 schisme qui dura plusieurs années. In-  
 nocent avoit de son côté seize cardi-  
 naux : tout le reste du sacré collège ,  
 les seigneurs Romains , Roger roi de  
 Sicile , & toute la maison de Léon , très-  
 puissante dans Rome , étoient pour  
 Anaclét. Ainsi le premier , trop foible  
 en Italie , fut contraint d'en sortir , pour  
 venir chercher un asyle en France.

Le roi assembla à Etampes un grand  
 nombre d'archevêques , d'évêques & *La France se*  
 d'abbés , pour décider qui des deux *déclare pour*  
 devoit être reconnu. *Innocent.*  
*On s'attacha*  
*moins , si l'on en croit l'abbé Suger ,* *Ibid.*  
*à juger laquelle des deux élections avoit*  
*été faite selon les formes & le plus cano-*



~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1130. *niquement, qu'à examiner, le mérite & la conduite des contendans. Il y a des occasions, dit-il, où l'on se trouve comme forcé de passer par dessus les regles ordinaires. Maxime quelquefois dangereuse : mais alors on n'en sçavoit pas davantage. Les deux élus avoient également l'estime & l'approbation publique ; ainsi l'on se trouva dans un grand embarras. Innocent néanmoins l'emporta : il avoit pour lui le suffrage de S. Bernard, l'oracle de son siecle. L'exemple de la France fut bien tôt suivi de l'Allemagne, de l'Angleterre, & généralement de tout ce qui est en-deça des Alpes, excepté de l'Ecosse. Le roi d'Angleterre, soit scrupule, soit politique, pencha aussi quelque temps du côté d'Anaclet, dont le droit étoit plus apparent. Le saint abbé vint enfin à bout de le tirer de son irrésolution. *Ne craignez point, lui disoit-il ; songez seulement comment vous répondrez à Dieu de vos autres péchés : pour celui-là, je m'en charge.**

*Matmesb. l*  
*1. histor.*  
*Novel.*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1131. Innocent ne devoit un si grand succès qu'à la protection de Louis : il embrassa avec plaisir l'occasion de lui marquer sa reconnoissance, & s'offrit de donner lui-même l'onction royale au

Louis, second fils du roi, est sacré par le pape.

prince Louis son second fils. Il convoqua pour cet effet un grand concile à Reims, où le roi se rendit, & s'assit sur un même trône avec le pontife.

ANN. 1131.

On prit jour pour la cérémonie, & tous les prélats reçurent ordre de s'y trouver en habits pontificaux. On n'avoit point encore vu de sacre plus auguste : il fut fait par un pape, en présence d'un grand roi, de plus de quatre cens évêques, & d'un nombre infini de princes & de grands seigneurs.

*Chron. Mau  
rin. p. 379.*

Une autre circonstance qui déplut aux Italiens, c'est qu'Innocent alla prendre en grande pompe le jeune prince à l'abbaye de S. Remi où il logeoit, & le conduisit par la main à l'église cathédrale, où le monarque l'attendoit avec toute sa cour, ses évêques & ses abbés. Ce spectacle & la joie publique, donnerent beaucoup de consolation au roi, qui reprit le chemin de Paris avec la reine, le nouveau monarque, & toute leur suite.

Le couronnement de Louis le jeune affermit d'autant plus la tranquillité du royaume, que les princes étrangers n'avoient ni la volonté, ni le pouvoir de le troubler. Le roi d'Angleterre s'étoit flatté de tirer de grands avantages de son

ANN. 1135.

Mort de  
Henri, roi  
d'Angleterre.

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. II, 35. alliance avec la maison d'Anjou : il fut cruellement trompé dans son attente. Les deux époux ne cessoient de lui redemander la Normandie, qu'il avoit promis de leur céder; & comme il ne cherchoit qu'à éluder, ils passerent des prieres aux reproches, & des reproches aux menaces les plus insolentes. Henri en fut si outré, qu'il tomba malade de chagrin, & mourut en quatre jours. Ce prince avoit de grandes qualités; mais il étoit cruel & injuste, toujours dévoré de soucis & d'inquiétudes, justement malheureux, parce qu'il ne s'étoit élevé que par des crimes. Les Anglois vengerent en quelque sorte sa mort, en préférant Etienne comte de Boulogne, son neveu, à la princesse Mathilde sa fille : ce qui causa de grands troubles en Angleterre & en Normandie.

Le roi est  
 attaqué d'une  
 fâcheuse ma-  
 ladie, & se  
 prépare à la  
 mort.

Suger, p. 312.

C'étoit une occasion favorable de reconquérir ce riche duché : mais les infirmités de Louis ne lui permirent pas d'en profiter. Il souffroit depuis long-temps d'une violente diarrhée, qui l'abattit tellement qu'il ne pouvoit presque plus agir. On l'entendit souvent se plaindre *du malheur de la condition humaine, qui réunit rarement le sçavoir & le pouvoir.* C'est peut-être



de là que vient ce proverbe : *si jeunesse*  
*ſçavoit & vieillesſe pouvoit , jamais di-*  
*ſette n'y auroit* : c'eſt du moins le ſens  
des paroles que l'abbé Suger lui met à  
la bouche. Le religieux monarque ne  
ſongea plus qu'à ſe préparer à ſa der-  
niere heure. On dit même qu'il con-  
çut le deſſein d'abdiquer, de ſe faire  
moine , & de changer les ornemens  
royaux contre l'humble habit de S. Be-  
noît : il ne paroît pas néanmoins qu'il  
l'ait exécuté. Un jour qu'il ſe croyoit  
plus près de ſa fin, il demanda le via-  
tique avec beaucoup d'instance, & le  
reçut avec une ſi grande ferveur,  
qu'il tira les larmes des yeux de tous  
les aſſiſtans.

ANN. 1135.

Les forces cependant lui revinrent  
un peu : il ſe fit transporter à Melun,  
enſuite au tombeau des ſaints apôtres  
de la France. Les habitans de la cam-  
pagne accouroient en foule ſur ſon paſ-  
ſage, pour voir le généreux défendeur  
qui les avoit protégés contre l'oppref-  
ſion des tyrans. On le combloit de bé-  
nédictions : tout retentiſſoit de ſes  
éloges. Telle eſt la récompense des  
bons princes : dès leur vivant ils jouif-  
ſent de leur gloire. Il fit préſent à l'é-  
gliſe de S. Denis de toute ſa chapelle,

ANN. 1136.

Il recouvre  
un peu de  
ſanté.

*Idem, ibid.*

ANN. 1136. qui étoit d'une grande richesse. C'é-  
 toit, entre autre choses, un livre des  
 évangiles garni d'or & de pierres pré-  
 cieuses, un encensoir aussi d'or, du  
 poids de quarante onces, des chande-  
 liers du même métal, pesans cent soi-  
 xante onces, un calice d'or enrichi de  
 diamans, dix chapes d'étoffe de soie ;  
 & une hyacinthe d'un prix inestima-  
 ble, qu'il avoit eue de la reine Anne  
 sa mere. De S. Denis il se rendit à Bé-  
 tisy, à trois lieues de Compiègne, où  
 il reçut une députation qui lui fut d'au-  
 tant plus agréable, qu'elle lui annon-  
 çoit pour son fils le plus grand parti  
 qui fût alors en Europe.

*Idem, ibid.* Guillaume IX, duc d'Aquitaine, tou-  
 ché d'un sentiment de dévotion, réso-  
 lut d'aller en pèlerinage à S. Jacques de  
 Compostelle, en habit de pénitent, nuds  
 pieds, & demandant l'aumône. Mais  
 avant que de partir, il fit un testa-  
 ment, par lequel il déclaroit Eléonore  
 sa fille aînée, l'héritière de tous ses  
 Etats, à condition cependant qu'elle  
 épouserait le fils aîné du roi. Louis  
 reçut en même-temps la nouvelle, &  
 de la disposition, & de la mort du duc,  
 qui ne put achever son voyage. Son  
 corps fut transporté en Galice, & en-

retré dans l'église du saint apôtre. On lit néanmoins dans quelques légendes, qu'il fit semblant de mourir, & que s'étant dérobé des siens, il se retira dans une grotte près de Florence. Il y vécut, dit-on, dans les exercices d'une pénitence si austère, qu'il mérita d'être mis au nombre des saints. Les religieux, appelés *Blancs-Manteaux*, *Guillelmins* ou *Guillelmites*, se glorifioient autrefois de l'avoir pour instituteur. Ces petits contes, si contraires à tous les témoignages de l'histoire, n'étoient pas rares dans les siècles où on les écrivoit. On y voit encore que l'empereur Henri V fit courir le bruit qu'il étoit mort : & se retira dans un hôpital à Angers, où il acheva ses jours au service des malades. Le pieux pénitent ne voulut cependant pas mourir ignoré : il se découvrit à son confesseur, & fut reconnu de la princesse Mathilde sa femme, qui avoit épousé en seconde noces Geoffroy, comte d'Anjou. Etrange dévotion que celle qui ouvre la porte à l'adultère & au concubinage.

Les offres des Aquitains n'étoient point de nature à être refusées. Le roi, par cette alliance, réunissoit à la cou-

---

 ANN. 1136.

---

 ANN. 1137.

 Mariage du  
jeune Louis  
avec Eléo-



**ANN. 1137.** ~~ronne~~ une grande partie des pays situés au-delà de la Loire ; le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, & plusieurs autres domaines jusqu'aux Pyrénées. Il fit donc partir son fils avec une suite digne de son rang & de sa fortune. C'étoient, si l'on en croit l'abbé Suger, cinq cens gentilshommes choisis, à la tête desquels on met Thibaut, comte de Champagne, Radulfe de Vermandois, Guillaume de Nevers, & Rotrou du Perche, qui tous étoient accompagnés de l'élite de leurs vassaux. Ce fut dans ce brillant équipage que le jeune prince arriva à Bordeaux, où le mariage se fit avec toute la magnificence possible. Les nouveaux mariés se rendirent ensuite à Poitiers, & Louis y fut couronné duc de Guienne ; titre qu'il joignit toujours depuis à celui de roi, non-seulement dans les actes publics, mais même sur son sceau.

**Mort du roi Louis le Gros.** Le roi cependant étoit revenu à Paris, où les chaleurs excessives de l'été le firent retomber dans sa première maladie, qui le réduisit enfin à l'extrémité. Il réitéra sa confession, & reçut de nouveau le viatique. Il fit ensuite étendre un tapis à terre, & par-dessus des cendres sur lesquelles on le coucha ; & ayant

nore, princesse de Guienne.

*Idem*, p. 321.

*Chron. Mau-*  
*rin*, p. 382.

*Ibid.*

fait le signe de la croix , il y mourut                       
 âgé d'environ soixante ans dont il en ANN. 1137.  
 avoit régné trente. Il est enterré à S.  
 Denis. Sa vie fut écrite par l'abbé Su-  
 ger ; on en lisoit des leçons à l'office  
 de son anniversaire.

On ne peut lui refuser, ni les qualités Son éloge.  
 qui forment le héros guerrier, l'activi-  
 té, la valeur, l'intrépidité ; ni les ver-  
 tus qui font le bon roi, la douceur des  
 mœurs, l'inclination à faire du bien,  
 l'application au gouvernement, le zèle  
 de la justice, l'amour des peuples, la  
 haine de l'oppression & de la tyrannie.  
 Les rois, dit un illustre moderne, de *Abr. Chron.*  
 vroient toujours avoir devant les yeux *de l'hist. de*  
 les dernières paroles qu'il dit à son suc- *France, page*  
 cesseur : *Souvenez-vous, mon fils, que*  
*la royauté n'est qu'une charge publique,*  
*dont vous rendrez un compte rigoureux à*  
*celui qui seul dispose des sceptres & des*  
*couronnes.* S'il eût excellé dans la poli-  
 tique comme en tout le reste, il auroit  
 égalé, peut-être même surpassé les plus  
 illustres de ses prédécesseurs. La France,  
 avant qu'il eût pris les rênes du gou-  
 vernement, étoit le théâtre de mille  
 horreurs. On y comptoit presque au-  
 tant de tyrans que de seigneurs & de  
 gentilshommes : plus de police dans les

*Abr. Chron.*  
*de l'hist. de*  
*France, page*  
 119.

ANN. 1137.

viles, plus de justice dans les tribunaux, plus de sûreté sur les grands chemins. Tout ce qui s'appelle peuple gémissoit sous le plus dur esclavage. Dès que Louis put monter à cheval, il entreprit de réprimer ces brigands, & de rétablir l'ordre dans tout le royaume. Il en vint à bout, soit par ses exploits, soit par l'affranchissement des serfs & l'établissement des communes; soit enfin en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales.

Origine des  
Communes.

On l'a déjà dit, dans ces anciens temps il n'y avoit de personnes libres que les ecclésiastiques & les gens d'épée. Les autres habitans des villes, bourgades & villages, étoient plus ou moins esclaves. On en distinguoit de deux fortes. Les uns appellés *serfs*, étoient attachés à la *glebe*, c'est-à-dire, à l'héritage, se vendoient avec le fonds, ne pouvoient ni se marier, ni changer de demeure ou de profession, sans l'agrément du maître, ni acquérir qu'à son profit, ou du moins à condition de lui payer à certains termes une certaine somme, tant pour eux que pour leurs femmes & leurs enfans. Les autres, qu'on nommoit *hommes de poëte*,

M. Le Gen-  
dre, Mœurs  
des François,  
p. 109.

Du Cange,  
aux mots Ser-  
vus & otel-  
ras.



ne dépendoient pas aussi servilement du seigneur, qui n'étoit maître, ni de leur vie, ni de leurs biens. Toute leur servitude se réduisoit à lui payer certains droits, & à faire pour lui des corvées. Les uns ni les autres ne formoient point ce qu'on appelle corps, & n'avoient d'autre juge & d'autre loi que le seigneur du lieu. De là tant de crimes impunis; les seigneurs étant le plus souvent les auteurs des homicides & des assassinats qui se commettoient dans le royaume. Alors on avoit recours à l'autorité du prince, qui les faisoit sommer de faire justice. Sur leur refus, il envoyoit ordre aux autres vassaux de le venir joindre avec les troupes qu'ils devoient lui fournir, pour l'aider à soumettre les rebelles. Mais souvent l'autorité royale n'étoit pas plus respectée que les loix. Les villes même de son domaine ne se piquoient pas toujours d'exactitude à lui envoyer leur contingent.

Louis, résolu d'obvier à tous ces maux, imagina une nouvelle police pour lever des troupes, indépendamment de ses vassaux, & une nouvelle forme de justice pour empêcher l'impunité des crimes. Il remit aux villes

ANN. 1137.

*Le pere Daniel, hist. de France, pag. 568. tome 2.*

Leur érablissement & leurs obligations.

de son domaine certaines redevances que les habitans payoient par tête, se contenta d'un cens sur leurs maisons ou sur leurs terres, affranchit ceux d'entre eux qui étoient serfs ou de morte-main, leur donna le droit de bourgeoisie, & leur permit à tous de se choisir un maire & des échevins. On vit alors renaître l'ancien gouvernement municipal des cités & des bourgs : mais à condition que ces villes, devenues autant de petites républiques, sous le nom de *Communes*, se chargeroient elles-mêmes de la levée des hommes qu'elles devoient au roi : que chaque paroisse marcheroit à l'armée sous la bannière du Saint de son église, comme le monarque marchoit lui-même sous la bannière de S. Denis : enfin, que les curés iroient avec eux pour leur administrer les sacrements, & pour les autres fonctions propres de leur ministère.

*Orderic. l. 2.  
page 836.*

Leurs privilèges.

Ces établissemens passerent insensiblement du domaine du roi dans celui de ses grands vassaux, en Bourgogne, en Normandie, en Flandre, & dans plusieurs autres fiefs de la couronne. De-là l'autorité des maisons-de-villes, leurs officiers, leur juridiction & leurs

revenus. On leur accorda de plus un cachet ou sceau particulier, le droit de cloche pour convoquer les bourgeois, celui d'un beffroy pour faire la garde, des loix enfin plus ou moins favorables, selon le plus ou le moins que ces nouveaux citoyens avoient donné pour se racheter de la dépendance : car ces privilèges s'achetoient à prix d'argent. C'étoit toujours le souverain qui les confirmoit ; & pour les rendre plus solides encore, le seigneur qui les vendoit donnoit pour caution un certain nombre de gentilshommes & de prélats du voisinage. Les premiers s'engageoient à prendre les armes pour les maintenir : les seconds promettoient de lancer tous les foudres de l'église contre celui qui entreprendroit de les violer. Or comme toutes les villes n'étoient pas également riches, toutes ne purent pas obtenir les mêmes prérogatives. C'est de-là que vient cette multitude de coutumes plus ou moins avantageuses, qu'on voit encore aujourd'hui dans les cités, les bourgades & les villes.

Cependant les nouveaux affranchis, pour s'égalier aux ecclésiastiques & aux nobles, qui étoient jugés par leurs

---

ANN. 1137.

*Du Cange, au mot Com-munes.*

Leurs Justices.



ANN. 1137.

Le Gendre,  
Ibid.

*pairs*, demanderent aussi de n'avoir pour juges que des gens du peuple comme eux : ce qui fit qu'en plusieurs endroits les juges des villes & villages se qualifierent *pairs-bourgeois*. La justice néanmoins se rendoit au nom du seigneur, & il y avoit toujours appel à son tribunal. C'est sur-tout cette trop grande autorité que nos rois entreprirent d'affoiblir. Voici comment on y parvint, tant sous ce regne que sous les suivans. On commença par envoyer des commissaires dans les provinces avec plein pouvoir d'informer de la conduite des ducs & des comtes. Ils écoutoient les plaintes des particuliers, les jugeoient par eux-mêmes, ou les renvoyoient aux grandes assises du roi. On créa ensuite de grands baillis, qui, par l'attribution des *cas royaux*, qu'on aura occasion d'expliquer par la suite, devinrent presque les seuls juges des affaires. Ceux-ci ayant abusé de leur autorité, furent remplacés par leurs lieutenans, qui succéderent à tous leurs droits. Enfin on introduisit les appels des juges particuliers devant les juges royaux : ce qui acheva de détruire le trop grand pouvoir des justices seigneuriales.

Ce changement procura de grands avantages au royaume. Les villes se peuplerent. On y vit renaître les sciences, les arts & le commerce. Les villages se multiplierent, les campagnes furent cultivées : le paysan, devenu maître de son industrie, & recueillant pour lui le fruit de ses travaux, prit à ferme ou à cens ces mêmes terres qu'autrefois il faisoit valoir comme serf & au profit d'autrui. Les cités devinrent enfin si riches & si puissantes, que pour les engager à contribuer aux nécessités de l'État avec moins de répugnance, on jugea à propos d'admettre leurs députés aux assemblées générales. Ce fut en 1304 qu'ils y parurent pour la première fois : mais seulement pour y représenter leurs besoins & leurs facultés. Les honneurs augmentèrent à proportion des secours que ces *communes* fournirent dans les guerres particulières ou générales. Elles formerent insensiblement dans le royaume un troisième corps, qui eut dans les diètes de la nation une autorité égale ou même supérieure à celle de la noblesse & du clergé. On l'appela *tiers-état*, nom inconnu dans les siècles précédents, où les seuls nobles

ANN. 1137.

Elles forment un troisième corps dans l'État.

*Idem, Ibid.*

*Ibid.*

**ANN. 1137.** & ecclésiastiques avoient voix délibératives dans les assemblées ou parlemens. Alors tout changea, & le nom de ces assemblées, qui furent nommées *états généraux* ou *assemblées des trois états* (a), & leur pouvoir qui ne fut plus le même que dans les premiers temps. Elles ne se tenoient plus que sous le bon plaisir du roi : on n'y délibéroit ni de la guerre, ni de la paix : tout se réduisoit à y représenter les griefs des peuples, à régler les subsides & la maniere de les lever, ou à nommer à la régence, lorsque le feu roi n'y avoit pas pourvu de son vivant.

Enfans de  
Louis le Gros.

Louis VI eut d'Adélaïde de Savoie huit enfans : Philippe associé à la royauté, qui mourut avant son pere : Louis surnommé le Jeune, qui succéda au trône : Henri qui fut moine de Clairvaux, ensuite évêque de Beauvais, enfin archevêque de Reims : Robert chef de la maison de Dreux, dont le petit-fils Pierre, dit *Mauclerc*, fut comte de Bretagne par son mariage avec l'héritiere de ce comté : Hugues dont l'histoire ne nous a fait con-

(a) L'ancien nom de parlement passa à ces compagnies qu'on établit dans le royaume, pour rendre en dernier ressort la justice aux particuliers. *Le Génère, Mœurs des Franç. page 122,*



noître que le nom : Pierre , qui eut d'Isabelle , héritiere de Courtenay , une longue suite de descendans qui s'est perpétuée jusqu'à notre temps : Philippe archidiacre de l'église de Paris , qui céda au fameux Pierre Lombard l'évêché de cette capitale auquel il avoit été nommé : Constance qui fut mariée d'abord à Eustache , comte de Boulogne , ensuite à Raymond V , comte de Toulouse , duc de Narbonne.

ANN. 1137.

On peut se former une idée de l'opulence de ce siècle & de l'état où étoient alors les arts & le commerce , par la description que l'abbé Suger nous donne des richesses qu'il avoit ramassées dans son église de saint Denis. Ici ce sont des portes de fonte réparées au ciseau , dorées d'or moulu , & sur lesquelles est représentée l'histoire de la passion , de la résurrection , & de l'ascension de Notre Seigneur : là c'est un Christ d'or massif , du poids de quatre-vingt marcs , attaché sur une croix richement émaillée , & ayant à ses pieds les quatre Evangélistes : ouvrage des plus habiles orfèvres Lorrains , qui étoient alors les seuls qui excellassent en ce genre. On ne voit par-

*Idee de l'opulence de ce regne.*

*Suger, de rebus in admin. sua gestis. Duch. t. 4. p. 342. 43. 44.*

ANN. II 37. tout que tables d'or , dont le travail égale la richesse : une devant le corps du saint Apôtre de la France , pesant quarante-deux marcs , enrichie de toutes sortes de pierres précieuses , d'hiacinthes , de rubis , de saphirs , d'émeraudes , de topases & de perles : deux qui ornent les côtés du tombeau , du poids de quinze marcs : quatre autres enfin qui servent de parement au maître-autel , toutes plus riches les unes que les autres.

On remarque encore parmi les raretés de cette église une table de vermeil , présent de Robert , abbé de Corbie , autrefois moine de S. Denis : un lutrin garni d'ivoire , où l'on voit en sculpture une partie de l'histoire ancienne : un aigle d'un travail admirable , doré d'or moulu : des vitres peintes à grands frais , où *l'Apôtre S. Paul est représenté tournant la meule , & les Prophètes lui apportant des sacs* : sept chandeliers richement émaillés : un grand calice d'or , du poids de cent quarante onces , orné d'hiacinthes & de topases : un vase précieux d'une seule émeraude , fait en forme de gondole , que Louis le Gros avoit été obligé de mettre en gage , & que l'ab-

*Ibid.* p. 348.

*Ibid.* p. 349.

bé de S. Denis , avec la permission ANN. II 37.  
 du monarque , racheta soixante marcs  
 d'argent , somme considérable dans ce  
 temps-là. Il seroit trop long de suivre  
 l'auteur dans sa description : ce léger  
 extrait est plus que suffisant pour faire  
 connoître la magnificence d'alors , &  
 l'habileté des ouvriers , dans un siècle  
 où l'on commençoit à voir , à penser ,  
 & déjà à disputer.

Ce fut effet vers ce même temps Etat des  
sciences.  
 que le goût des sophismes s'introdui-  
 sit dans les écoles , & passa de la phi-  
 losophie dans la théologie , qu'on em-  
 barraffa de mille questions aussi subti-  
 les que dangereuses. Il n'y avoit alors  
 personne qui enseignât les sciences uti-  
 les ni les belles-lettres : tout ce qui se  
 piquoit d'esprit , se jetta & se perdit  
 dans les abstractions de la métaphysi-  
 que. Le premier qui donna des leçons  
 de cette nouvelle dialectique , fut Ros-  
 celin de Compiègne , fameux par ses  
 erreurs. Il eut pour disciple & pour  
 successeur le célèbre Pierre Abélard ,  
 né au bourg de Palais , en Bretagne ,  
 personnage aussi connu par ses amours  
 & ses malheurs , que par la beauté de  
 son génie , l'agrément de son expres-  
 sion , & les graces de sa personne. La



grande réputation du docteur Breton  
 ANN. 1137. lui attira des envieux, & la subtilité  
 de ses raisonnemens le fit condamner  
 au concile de Soissons. On l'accusa,  
 les uns, d'enseigner qu'il y avoit trois  
 Dieux, les autres, de ne pas assez  
 distinguer les trois personnes. Ce fut  
 en vain qu'il pria le légat de faire exa-  
 miner juridiquement son ouvrage; en  
 vain qu'il offrit de le corriger, s'il  
 s'y trouvoit quelque chose de répré-  
 hensible : il fut arrêté que le livre se-  
 roit condamné sans autre examen, &  
 le malheureux auteur se vit forcé de  
 le jeter au feu de sa propre main.  
 On disoit, pour justifier l'irrégularité  
 de ce procédé, que la hardiessé qu'a-  
 voit eu le docteur d'enseigner publi-  
 quement son traité, avant qu'il eût  
 été approuvé par l'autorité du pape,  
 étoit un titre suffisant de condamna-  
 tion : comme si le vice de l'ouvrier  
 emportoit toujours celui de l'ouvrage.

De S. Victor. Abélard avoit aussi étudié sous An-  
 selme de Laon, l'un des grands théo-  
 logiens de son siècle, & sous Guil-  
 laume de Champeaux, depuis évêque  
 de Châlons sur Marne, qu'on appel-  
 loit la colonne des docteurs. Guillau-  
 me enseigna long-temps la rhétorique,

la dialectique, & la théologie dans le cloître de la cathédrale de Paris. Touché du désir d'une vie plus parfaite, il se retira dans une ancienne chapelle dédiée à saint Victor, où il fonda une communauté de chanoines réguliers. Louis le Gros autorisa ce pieux établissement par des lettres patentes datées de l'an 1113, & donna de grands biens au nouvel ordre. Bien-tôt cette maison devint une des plus fameuses écoles de la chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & plusieurs monastères de chanoines réguliers suivoient la même observance.

ANN. 1137.

Dubois,  
hist. Paris. l.  
10. c. 7. c.  
9.

On vit aussi se former sous ce même regne deux ordres célèbres, l'un dans le désert de Vosage, aux environs de Laon, l'autre dans une solitude auprès de Muret, diocèse de Limoges. Le premier, sous le nom de *Prémontrés*, prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs : le second, sous le nom de *Grandmont*, prit l'habit noir, qui étoit celui des solitaires. Les *Prémontrés* ne portoient que de la laine, sans linge, ne faisoient qu'un repas par jour, gar-

Institution  
des ordres de  
Prémontrés  
& de Grand-  
mont.

Vita S.  
Norb. apud.  
Boll. t. 19.  
p. 862.

ANN. 1137. nommé Norbert, que la noblesse de ses aïeux, son bien, sa bonne mine, faisoient considérer à la cour de l'empereur; qu'une aventure presque semblable à celle de S. Paul sur le chemin de Damas, arracha aux vanités de ce monde, & que la sainteté de sa vie fit mettre au nombre des saints. Les *Grandmontains*, qu'on appelloit alors *les Bons-hommes*, n'étoient dans les commencemens, si l'on en croit leur auteur, ni prêtres, ni moines, ni hermites, mais une simple communauté de pénitens, obligés d'interrompre souvent leurs prieres pour aller mendier les besoins de la vie. Ils vivoient dans une si grande mortification, que le pape, en approuvant leur institut, fut obligé d'en modérer l'austérité. S. Etienne, vicomte de Thiers en Auvergne, est leur instituteur, & Grandmont, dans la marche Limousine, est le chef-lieu de l'ordre.

Mœurs de  
 ce temps.

*Lauriere*,  
*ordon. des*  
*rois de Fran-*  
*ce*, t. 1. p.  
 3. c. 5.

Cependant malgré tant d'exemples de vertu, & tant d'écoles de philosophie, les mœurs n'en étoient ni plus douces, ni plus exemptes de ridicules. On voit d'un côté des lettres du Prince, qui accordent aux moines & aux prêtres le droit d'ordonner le duel en-



tre leurs sujets libres ou serfs; & de ~~\_\_\_\_\_~~  
 l'autre, des anathêmes lancés contre ANN. 1137.  
 quiconque osera distraire quelque Chron. Mau-  
 chose d'une somme de vingt sous, rin. p. 375.  
 destinée par un bon abbé à acheter du  
 poisson pour régaler le monastère. La  
 simonie, ce monstre tant de fois fou-  
 droyé, régnoit toujours parmi le cler-  
 gé & jusques dans les couvents. Les  
 abbés de Morigni avoient acheté quel-  
 ques églises & certains droits de dix-  
 mes, sous prétexte que *c'étoit moins* Ibid. p. 372.  
*acheter que racheter.* 73.  
 Les scrupules néan-  
 moins vinrent assiéger & tourmenter  
 leur conscience. Mais *la Providence di-*  
*vine*, toujours attentive au bien de ses  
 élus, *leur envoya sur ces entrefaites un*  
*légal du pape, à qui ils exposèrent leur*  
*embarras.* Le charitable prélat, pour  
 les rassurer, *leur ordonna de la part de*  
*Dieu de recevoir ces mêmes acquisitions*  
*de la main de saint Pierre, & de con-*  
*tinuer de servir le Seigneur en paix.* Ce  
 que je rapporte, dit l'auteur, pour ins-  
 truire nos freres à prendre leurs précau-  
 tions pour l'avenir, & à ne point s'in-  
 quiéter du passé.

Le goût du merveilleux étoit tou-  
 jours le goût dominant. On raconte, Nic. Gilles  
 sur le témoignage de Pierre le Vénérab- chron. an.  
 1120.

ANN. II 37.

ble, qu'un certain comte de Mâcon étoit si méchant, si brutal, qu'il ne connoissoit ni foi, ni loi. Cet impie en vouloit sur-tout aux églises & aux monasteres, qu'il ne cessoit de piller & de prophaner. Tant de crimes excitent enfin le courroux du ciel. Un jour que ce mauvais seigneur étoit assis en son palais au milieu d'un grand nombre de chevaliers, on vit tout à coup paroître un grand homme noir, monté sur un cheval noir, qui forçant gardes & barrières, s'avança, *toujours chevauchant*, jusques dans la salle de compagnie, & ordonna au comte de le suivre. Le malheureux, *comme contraint par puissance invisible, sentant qu'il n'y pouvoit résister*, se leva & descendit en tremblant jusqu'à la porte du château, où il trouva un autre cheval qu'il fut obligé de monter. Alors l'inconnu saisit les rênes de ce second coursier, & l'enleva lui & le cavalier à travers les airs, au grand étonnement de ceux qui étoient présents. Toute la ville accourut *pour la merveille regarder*, & *si longuement le regarda montant & courant par l'air comme la vue naturelle des yeux peut porter*. On l'entendoit criant d'une

voix horrible : *secourez-moi , citoyens ,  
secourez-moi* : mais personne ne pou-  
voit lui prêter l'assistance qu'il de-  
mandoit. Il disparut enfin , & chacun  
s'en retourna chez soi , bien effrayé &  
convaincu que le Dieu des vengeances  
punit sans miséricorde ceux qui osent  
toucher aux biens de l'église.

---

ANN. 1137.





ANN. 1137.

## L O U I S V I I .

*Surnommé le Jeune.*

Louis ne se  
fait point  
couronner de  
nouveau,  
contre la  
coutume de  
ses ancêtres.

**L**ouis étoit encore en Guienne, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son pere. Il en partit aussi-tôt, laissant l'évêque de Chartres pour accompagner la reine, passa à Orléans, dont il châtia les bourgeois rebelles, & se rendit en toute diligence à Paris, où il convoqua une assemblée des seigneurs & des prélats. On y délibéra des moyens les plus propres pour prévenir les séditions si ordinaires alors dans les commencemens de regne, & l'événement justifia la sagesse du choix : personne ne voulut ou n'osa remuer. Plus l'autorité des descendans de Hugues Capet s'affermissoit, moins ils crurent devoir prendre de précautions. Ainsi le jeune monarque ne se fit point sacrer de nouveau, comme avoient fait la plupart de ses prédécesseurs.

Fausse opi-  
nion sur la  
naissance de  
ce prince.

Quelques auteurs ont osé avancer que ce ne fut point en vertu du droit de primogéniture que Louis succéda au trône, mais qu'il fut préféré, par-

ce qu'il avoit l'esprit plus ouvert & plus cultivé que Robert de Dreux, son frere aîné, homme grossier & de peu de génie. C'est une erreur qui n'a aucun fondement dans l'histoire, où l'on ne trouve rien qui ne la détruise. Toutes les généalogies de nos rois le nomment le second des enfans de Louis le Gros. La chronique de Morigni, ouvrage d'un auteur contemporain, dit en termes précis, qu'après la mort de Philippe, le roi suivit le conseil de ses amis, qui l'exhortoient à faire couronner incessamment le jeune Louis, son second fils (a). On lit la même chose dans la chronique du moine Geoffroi, dans les annales d'Albéric *des Trois Fontaines*, & dans l'épithaphe de Louis VII, où il est qualifié le premier d'entre ses freres, autant pour sa piété que par sa naissance (b).

La France ne s'étoit point vue depuis long-temps dans un calme si profond. Ce qui contribua le plus à cette heureuse tranquillité, furent les funestes divisions qui agitoient alors l'Alle-

~~ANN. 1137.~~  
*Nicol. Gill.*  
*chron. an.*  
 1131. *Dubou-*  
*lai, hist.*  
*univ. Paris.*  
 t. 2. p. 115  
 & 116.

*Chron. Mau-*  
*rin. tom. 4.*  
*Duch. page*  
 378.

*Chron. anon.*  
*script. Duch.*  
*ibid. p. 444.*

~~ANN. 1138.~~  
 Troubles  
 d'Allemagne  
 & d'Angle-  
 terre.

(a) *Qui post Philippum natus erat.*

(b) *Transit in heredem pius ille prior Ludovicum  
 Nomine, sede, fide, nec pietate minus.*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1138. *Hist. Ludov. VII, Duch. t. 4. page 412 & 13.*  
 magne & l'Angleterre. L'empereur Henri V étoit mort sans postérité. Les Allemands au nombre de soixante mille, s'assemblerent pour lui donner un successeur. La diette partagée, choisit dix électeurs, qui élurent Lothaire, duc de Saxe. On prétend que cette élection fut l'ouvrage du moine Suger, qu'on nous représente comme le premier ministre François qui ait excité des guerres civiles en Allemagne. Il se rendit à Mayence, dit-on, avec le cortége d'un souverain, & soit bonheur, soit intrigue, il vint à bout de faire donner l'exclusion à Frédéric, duc de Suabe, neveu du feu empereur. Ce jeune prince, excité par l'ambition autant que par le ressentiment le plus vif contre la France, protesta, avec Conrad son frere, contre l'élévation d'un si redoutable rival. L'empire alors devint le théâtre de la guerre la plus sanglante : guerre qui ne finit que par la mort de Lothaire & le couronnement de ce même Conrad, qui lui disputoit le sceptre Impérial.

*Annal. de l'emp. t. 1. p. 195.*  
 L'Angleterre & la Normandie n'étoient pas moins agitées. Tout y étoit en combustion depuis la mort de Henri premier. Ce prince, par son testament,



avoit laissé tous ses Etats à l'impératrice Mathilde, sa fille, femme en secondes nûces de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou. Mais Etienne, comte de Boulogne, neveu de Henri, & frere de Thibaud comte de Champagne, homme vif, hardi, entreprenant, s'empara de la succession au préjudice des légitimes héritiers. On courut aux armes de toute part: l'acharnement fut porté si loin, que ce beau royaume, victime de l'avidité & de la fureur des deux partis, *vit périr presque un tiers de ses habitans.* Ces cruelles dissensions qui désoloient les états voisins, assuroient, comme on dit, le repos de la France, qui n'étoit alors occupée que de disputes théologiques: disputes souvent terribles dans leurs suites, mais qui pour cette fois ne troublèrent point la tranquillité de la nation.

Abélard obligé de brûler son livre sur la Trinité, n'avoit pas changé de sentiment. Il continuoit d'enseigner la même doctrine, avançant par écrit des propositions hasardeuses dont il ne donnoit l'explication que de vive voix. S. Bernard excité, par Guillaume abbé de saint Thiéri, l'accusa de mettre des degrés dans la Trinité avec Arius, de

ANN. II, 38.

*Histor. Lud. VII. ibid.*

Concile de Sens où Abélard est condamné.

Tom. 10. concil. page 1018.

préférer le libre arbitre à la grace avec Pélage, & de diviser Jésus-Christ avec Nestorius. On assembla pour cet effet un concile à Sens ; où le roi & le comte de Champagne voulurent être présens. L'abbé de Clairvaux parla le premier avec une éloquence qui séduisit. Aux applaudissemens de l'assemblée, l'accusé vit bien qu'il alloit être condamné : l'esprit, la mémoire, la parole lui manquèrent tout-à-coup. Son embarras passa pour un miracle, tant étoit grande l'opinion qu'on avoit de sa facilité à parler. Ce trouble néanmoins ne l'empêcha point de songer à sa sûreté ; & pour prévenir un plus grand malheur, il appella de tout au pape. On ne laissa pas de condamner sa doctrine, mais on n'osa toucher à sa personne.

Le malheureux docteur partit aussitôt pour aller à Rome se justifier : mais il fut arrêté en chemin par l'abbé de Cluni, qui le réconcilia avec saint Bernard. Alors tout changea de face, & Abélard cessa d'être un hérésiarque. Il mourut deux ans après, accablé d'infirmités, laissant plusieurs ouvrages qu'on prétend n'avoir pas été inutiles au *Maître des Sentences*. C'étoit sans contredit l'un des plus beaux génies de

son siècle : son malheur fut d'avoir eu ~~un cœur trop tendre & une réputation trop brillante.~~ ANN. II38.  
 Héloïse son épouse , lui survêcut près de vingt ans , & fut enterrée dans le même tombeau à l'abbaye du Paraclet, qui la reconnoît pour sa fondatrice. Nous avons encore les lettres qu'ils s'écrivirent depuis leur séparation. On y voit que leur retraite forcée n'avoit point affoibli dans leurs cœurs les sentimens qu'y avoit fait naître une passion légitimée par le mariage. *Vœux, monastere, s'écrite Héloïse, je n'ai point perdu l'humanité sous vos impitoyables règles : vous ne m'avez point fait un marbre en me changeant mon habit.* On reconnoit cependant un grand fond de piété à travers toutes leurs foiblesses. Les lettres d'Abélard témoignent plus de lectures, plus de solidité : celles d'Héloïse ont plus de vivacité, plus de feu, plus de tendresse.

*Choisi, hist. eccléf. tome 6. l. 20, page 138.*

Tel étoit l'état des affaires, lorsqu'il s'éleva en France un grand trouble à l'occasion du siege de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort, le pape fit élire à sa place Pierre de la Châtre, homme d'une grande naissance, qu'il envoya prendre possession, sans attendre le consentement du roi. Le mo-

~~ANN. II40.~~

Le roi se brouille avec le pape.



ANN. 1140. Chron. Maurin. apud Duch. t. 4. p. 386.
 narque indigné de cette hardiesse, jurera que Pierre ne seroit jamais archevêque de Bourges, permettant à cette église de choisir tel autre Prélat qu'il lui plairoit. Les chanoines en conséquence élurent Cadurcus, ecclésiastique de la chapelle du roi, & archidiacre de leur Cathédrale. On s'échauffa de part & d'autre. La Châtre alla porter ses plaintes à Rome, où il fut sacré par le pape, qui disoit *que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire, & ne pas accoutumer à des pareilles entreprises.* Paroles aussi indiscrettes qu'indécentes dans la bouche d'un homme qui devoit sa grandeur à la protection que la France lui avoit accordée contre la puissante faction d'Anaclet. Le nouvel archevêque cependant, après s'être assuré du suffrage de Rome, revint pour prendre le gouvernement de son diocèse : mais les habitans de Bourges, fideles aux ordres du monarque, ne voulurent point lui permettre l'entrée de leur ville. Innocent ne s'étoit point attendu à tant de résistance de la part *d'un jeune homme.* Il en fut outré, mit toutes les terres du roi en interdit, & défendit de célébrer l'office divin.

Le prélat, chassé de son siege, se

retira auprès du comte de Champagne, qui le prit sous sa protection. C'étoit Thibaud, homme à canoniser, si l'on en croit les dévots de ce temps; qu'il affectoit de combler de ses bienfaits. On raconte qu'un jour il alla trouver saint Norbert, pour lui offrir tous ses biens & lui demander l'habit de Prémontré. C'étoit de quoi enrichir à jamais le nouvel ordre, qui par cette donation entroit en possession des comtés de Chartres, de Blois, de Meaux, & de Troyes. Mais il n'étoit pas facile de détruire tant de seigneuries: le royaume en eût été affoibli. Cette considération déterminâ le pieux fondateur à ordonner à son prosélyte de rester dans le monde, pour y porter le joug du Seigneur avec celui de la chasteté conjugale: commandement auquel il se soumit avec d'autant plus de résignation, qu'il en avoit plus coûté peut-être pour le donner. Cette démarche néanmoins lui fit beaucoup d'honneur parmi les Cénobites, qui le regardoient comme un héros chrétien. Bien des gens au contraire en jugeoient peu avantageusement. Le comte, si l'on s'en rapporte à leur témoignage, n'étoit rien moins qu'un dévot; mais un homme

ANN. 1140.

*Vita S. Norb. c. 12. tome 167. Boll. p. 841.*

ANN. 1141.

rusé, fier, malin, dont toute la politique se réduisoit à troubler l'Etat; un intrigant, qui avoit part à toutes les querelles, petites ou grandes, qui s'élevoient dans le royaume; un rebelle enfin, qui mettoit toute son application à nuire au souverain.

Il arriva sur ces entrefaites que Raoul, comte de Vermandois, répudia sa femme, sous le prétexte ordinaire de parenté. Le roi qui l'aimoit comme son ministre & le considéroit comme son parent, lui fit épouser Pernelle ou Pétronille, sœur cadette de la reine Eléonore. Le divorce fit grand bruit. On répandit que les quatre évêques qui avoient prononcé la sentence de séparation, n'avoient point vérifié, selon les formes, si les deux époux étoient véritablement alliés dans un degré défendu. La comtesse se plaignit amèrement. Le comte Thibaud, son cousin-germain (d'autres disent son pere) appuya si fortement ses plaintes auprès du pape, qu'il l'engagea à excommunier Raoul, s'il ne quittoit sa seconde femme pour reprendre la première.

ANN. 1142.

Louis étoit un jeune prince de vingt ans, vif, ardent & brave : irrité des perpétuelles intrigues de Thibaud, il

*Spicileg.*  
p. 400.



rassemble ses troupes , & fond sur la Champagne, où il met tout à feu & à sang. Le comte , poussé à outrance , demanda grace , & l'obtint à condition qu'il agiroit de tout son pouvoir pour faire lever l'excommunication fulminée contre Raoul , & l'interdit où le pontife romain avoit mis les terres de l'obéissance du roi. Il en vint à bout ; mais le monarque avoit à peine congédié son armée , que le pape lança de nouveaux foudres. Louis crut que tout ce qui avoit été fait , n'étoit qu'un jeu de l'artificieux vassal , pour l'amuser. Il reprit aussi tôt les armes , & le dépit dans le cœur , le flambeau à la main , entra de nouveau sur les domaines du rebelle , surprit Vitry & fit mettre le feu à l'église paroissiale , où plus de treize cens personnes qui s'y étoient réfugiées périrent victimes des flammes. C'étoit un emportement de jeunesse : bientôt la réflexion fit place au repentir. Le jeune prince , rendu à lui-même , conçut toute l'énormité de son action. Il pleure , il se désespere , il-croit à tout moment voir la foudre prête à l'écraser. Il ne fut pas difficile , dans ces circonstances , de lui persuader de donner la paix au comte , de rétablir

---

 ANN. 1142.

Il fait une rude guerre au comte de Champagne , qu'il regarde comme l'auteur de ces brouilleries.

*Duch. t. 7.  
p. 438.*

l'archevêque de Bourges dans son siège, & de faire vœu d'aller au secours de la Terre-Sainte : pénitence qu'on croyoit alors la plus efficace pour expier les plus grands crimes. Il est nécessaire de reprendre la chose d'un peu plus haut.

ANN. 1144.

Etat du  
royaume de  
Jérusalem.

Les conquêtes des croisés en Asie s'affoiblissoient de jour en jour. Les premiers conquérans n'étoient plus, & les Etats qu'ils avoient fondés avec tant de gloire, menaçoient une prochaine ruine. On en comptoit quatre : le comté d'Edesse, qui avoit pour souverain Josselin de Courtenai II du nom : le comté de Tripoli, où commandoit Raymond de Toulouse, arrière-petit-fils du fameux comte de S. Gilles : la principauté d'Antioche, qui étoit possédée par Raymond de Poitiers, frère du dernier duc d'Aquitaine, oncle de la reine Eléonore : le royaume ou la baronnie de Jérusalem qui étoit gouverné par Baudouin III, fils du comte Foulques d'Anjou & de la princesse Melesidde. Le premier comprenoit le pays des environs de l'Euphrate : le second & le troisième s'étendoient le long de la mer de Phénicie : le quatrième étoit borné par les trois

Guillel. Tyr.  
l. 16. c. 25.

autres & par l'Idumée en tirant vers l'Égypte. L'union de ces princes les auroit rendus invincibles ; leurs divisions & leurs jalousies causerent leur perte. Sanguin, soudan d'Alep & de Mosul, profita de cette mésintelligence, vint mettre le siege devant Edefse, & l'emporta après plusieurs assauts. Déjà il se préparoit à pousser plus loin ses conquêtes, lorsqu'il fut assassiné par quelques-uns de ses eunuques. Mais il avoit un fils aussi brave & plus habile encore, qui lui succéda dans sa puissance comme dans ses projets. C'étoit Noradin, si fameux dans les histoires de ce temps par les grandes choses qu'il exécuta.

ANN. 1144.

Les chrétiens d'Orient, près d'être accablés par une puissance si formidable, sollicitèrent vivement une nouvelle croisade. La première avoit commencé par la France : ce fut encore à elle qu'on s'adressa pour la seconde. S. Bernard à qui il avoit été donné de dominer les esprits, fut chargé de la prêcher, non-seulement dans le royaume, mais dans l'Allemagne & dans la Flandre. Il le fit avec tant d'ardeur, qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre au nom de Dieu que cette expédition

ANN. 1145.

S. Bernard est chargé de prêcher une nouvelle croisade.



ANN. 1145.

seroit heureuse. Le roi vouloit en être : Bernard l'en pressoit : Suger au contraire faisoit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avoit tout à craindre & rien à espérer. L'estime qu'il avoit pour ces deux grands hommes, balança quelque temps sa résolution. Tous deux en effet étoient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'étoit attiré une considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même : le second, par un génie supérieur, soutenu par une vaste capacité & une probité reconnue, s'étoit acquis dans l'esprit du public une confiance qui honore la vertu même. L'abbé de Clairvaux, avec l'air & l'enthousiasme d'un prophète, en avoit toute l'inflexibilité : l'abbé de saint Denis avoit plus de connoissance du monde, étoit aussi plus retenu, plus insinuant ; & sa fermeté n'alla jamais au-delà des bornes. L'un & l'autre agissoient par de grandes vues : Bernard ne songeoit qu'aux intérêts de la religion : Suger cherchoit en même temps le bien de la religion & de l'Etat. Mais il ne

fut point écouté. Le prophète l'emporta sur le sage & religieux politique. Le jeune monarque étoit si frappé de l'action barbare qu'il avoit commise à Vitry, qu'il crut ne pouvoir expier qu'en Palestine, un crime qu'il eût mieux réparé dans son royaume par une bonne administration.

On convoqua pour cet effet un parlement à Vezelai en Bourgogne. C'est la première fois que notre histoire se fert de ce terme (a), pour exprimer une assemblée de la noblesse & du clergé : on l'appelloit auparavant *Synode* ou *Plaids*. La réputation de saint Bernard & l'esprit du temps y amenèrent un si grand nombre de prélats, de seigneurs & de gentilshommes, qu'on fut obligé de le tenir en pleine campagne. On y avoit dressé une espèce de théâtre, où l'abbé de Clairvaux parut à côté du roi. L'homme de Dieu harangua avec tant de véhémence, qu'il inspira à tous les assistans le desir de s'enrôler pour cette pieuse expédition. Le monarque parla ensuite, & son autorité acheva de déterminer ceux que l'éloquence du prédicateur avoit déjà fort ébranlés. Aussi-tôt il se leve, &

ANN. 1146.

Parlement de Vezelai où les François prennent la croix.

*Hist. Lud. VII. tome 4. p. 113.*

(a) Le Gendre, *Hist. de France, t. 2. p. 350,*

plein d'un saint enthousiasme, se jette aux pieds de Bernard, pour recevoir de sa main une croix que le pape lui avoit envoyée de Rome. La reine, soit bienfaisance, soit tendresse pour son mari, suivit son exemple, & fut elle-même imitée par un très-grand nombre de seigneurs.

Noms des  
principaux  
croisés.

*Ibid.* p. 413.  
14.

Les principaux étoient Alphonse de saint Gilles comte de Toulouse, Thierri d'Alsace comte de Flandre, Henri fils du comte de Champagne, Guy comte de Nevers, Renaud son frere, comte de Tonnerre, Robert comte de Dreux, frere du roi, Yves comte de Soissons, Guillaume comte de Ponthieu, Guillaume comte de Varennes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Geoffroy de Rancon, Hugues de Lusignan, Guillaume de Courtenai, Renaud de Montargis, Ithier de Thoci, Gaucher de Montgeai, Everard de Breteuil, Dreux de Monchi, Manassés de Bullis, Anseau de Trenel, Guérin son frere, Guillaume Bouteiller, & Guillaume Agillon de Trie.

On nomme parmi les prélats, Simon évêque de Noyon, Geoffroy de Langres, Aluin d'Arras, Arnoul de Lifleux, Herbert abbé de saint Pierre le Vif,



Vif de Sens, & Thibaud abbé de sainte Colombe de la même ville.

ANN. 1146.

Empressement du peuple pour se croiser.

Cette pieuse fureur passa de la noblesse au peuple : on crioit de tout côté, *la croix, la croix*. Le S. abbé en avoit fait une provision immense, qui fut bientôt distribuée. Il se vit obligé de mettre une partie de ses habits en pieces pour y suppléer : foible ressource qui ne tarda pas d'être épuisée. Ceux qui n'avoient pu en avoir des mains de l'homme de Dieu, déchirerent leurs vêtemens pour s'en faire à eux-mêmes & se les attachèrent, suivant la coutume, sur l'épaule droite. Tel étoit l'empressement de s'engager pour cette sainte milice, qu'il ne resta dans plusieurs bourgs que les femmes & les enfans. Il sembloit que les François, dégoûtés du riche pays que leurs ancêtres avoient conquis, alloient chercher un autre établissement dans une nouvelle terre. On envoyoit une quenouille & un fuseau à quiconque pouvoit se croiser, & ne le faisoit pas. Il n'y eut pas jusqu'au sexe le plus foible, qui ne voulût avoir part à cette pénible entreprise : la plupart des femmes des croisés suivirent leurs maris dans un pèlerinage aussi long que dangereux.

Bernard, epist. 246.

Abregé de l'Hist. Univ. 2. part. p. 71.

Un bruit se répandit tout-à-coup que l'abbé de Clairvaux avoit des révélations & faisoit des miracles. Un de ses disciples publia dans un écrit, qu'à sa parole les aveugles avoient vu, les boiteux avoient marché, & les malades avoient été guéris. Toute la France se trouva si fort prévenue que le succès de cette expédition dépendoit du saint homme, que dans une assemblée tenue la même année à Chartres, on lui offrit le généralat de l'armée. Mais l'exemple de Pierre l'Hermite étoit trop récent: Bernard avoit trop d'esprit pour s'exposer au même ridicule. Il refusa donc un emploi qui ne convenoit point à un homme de son état; & content de celui de prédicateur & de thaumaturge, il partit pour l'Allemagne, où il fit taire un autre moine, qui, sans avoir la mission du pape, osoit exhorter les peuples Chrétiens à prendre les armes pour secourir leurs freres d'Asie.

ANN. 1146.

L'assemblée de Chartres défère le commandement de l'armée à S. Bernard, qui le refuse.

*Gauf. vita S. Bern. c. 4.*

*Bern. epist. 236.*

*Otho. Frising. l. 1. de gest. Frid. c. 37.*

ANN. 1147.

Autre assemblée à Etampes, où l'on décide que les croisés prendront le chemin de terre.

On peut compter parmi les autres prodiges de sa mission, qu'il prêchoit par-tout en François aux Allemands, & qu'il sçut également persuader comme en France. L'Empereur Conrad III du nom, Henri duc de Suabe son

frere, & son neveu Frédéric qui lui succéda depuis à l'empire, demanderent la croix avec empressement, & la reçurent avec respect des mains du zélé missionnaire. Cet exemple fut bien-tôt suivi d'une multitude infinie de prélats, de princes, de seigneurs, de gentilshommes & de soldats, qui accouroient en foule de toutes les parties de l'Allemagne, pour s'enrôler dans cette pieuse guerre. Bernard, après avoir embrâsé la Germanie du même feu qu'il avoit allumé en France, se rendit à l'assemblée d'Étampes, où de concert avec les envoyés de l'empereur, il fut décidé qu'à l'exemple des derniers conquérans de la Palestine, les deux nations iroient par terre jusqu'à Constantinople. Ce fut la premiere faute des nouveaux croisés, qu'une triste expérience auroit dû engager à prendre des précautions contre la perfidie des Grecs. Le chemin par mer étoit en même-temps & le plus court & le moins dangereux. Le roi de Sicile offroit des vaisseaux, des vivres, & toutes les choses nécessaires pour le transport de l'armée. Mais la crainte de ne pouvoir passer tous en même-temps, l'assurance que le grand

ANN. 1147.

*Idem, ibid.*

c. 4.



nombre devoit vaincre, l'imprudenc  
 ANN. 1147. enfin attachée à ces expéditions d'ou-  
 tremer, firent rejeter ces offres avan-  
 tageuses.

L'abbé Su-  
 ger, régent  
 du royaume.

Cependant ce même parlement qui  
 venoit de prendre une résolution si  
 contraire à la bonne politique, fit pa-  
 roître une rare prudence dans le choix  
 d'un régent du royaume. Il falloit pour  
 cet emploi un homme également agréa-  
 ble au prince, aux grands, & au peu-  
 ple, un génie consommé dans les af-  
 faires par une longue expérience, ca-  
 pable sans hauteur, bon sans foibles-  
 se, équitable sans dureté, modéré  
 sans bassesse, ferme sans prévention.  
 Tel étoit l'abbé Suger, personnage aus-  
 si distingué dans le monastere par ses  
 vertus, que dans le conseil du roi par ses  
 lumieres. Ce furent ces considérations  
 qui réunirent tous les suffrages en sa  
 faveur. On lui avoit associé le comte  
 de Nevers, l'un des plus braves & des  
 plus honnêtes hommes de son siecle ;  
 mais il refusa absolument cet honneur.  
 Il avoit fait vœu d'être Chartreux,  
 & l'exécuta peu de temps après. On  
 jetta donc les yeux sur Raoul de Ver-  
 mandois, qui fut chargé du comman-

*Chr. Mau-  
 rin Duch. t.  
 4. p. 389.*

dement des armées sous l'autorité du régent.

ANN. 1147.

Le sage ministre s'étoit toujours opposé fortement à la résolution que le monarque avoit prise de s'éloigner de son royaume : il se défendit de même d'accepter un emploi dont il sentoit tout le fardeau. Mais l'assemblée tint ferme dans son choix, & le pape qui arriva sur ces entrefaites, lui ordonna de la part de Dieu de se soumettre à la volonté du prince, des seigneurs & de la nation. Le pontife Eugene III, étoit venu exprès pour donner au roi dans l'église de S. Denis les marques de son pèlerinage, c'est-à-dire, la pannetiere & le bourdon, avec la bénédiction apostolique. Il lança les foudres ecclésiastiques contre ceux qui pendant l'absence du souverain oseroient entreprendre contre l'autorité royale, & obligea les églises & les monasteres à fournir de grosses sommes pour les frais de cette expédition. La seule abbaye de Fleury fut taxée à mille marcs d'argent, somme prodigieuse pour ce temps-là. On s'attend sans doute à des représentations très-vives de la part des moines. L'abbé en effet pleura, supplia, conjura :

*Vita Suger.  
per Guillelm.*

*Apud Duch.  
t. 4. p. 425.  
24.*

il en fut quitte pour trois cens marcs & cinq cens pesans d'or.

ANN. 1147.

Départ du roi : la réception à Constantinople : portrait de l'empereur Manuel Comnene.

Tout étant prêt pour le départ , le roi , après avoir reçu l'oriflamme des mains de l'abbé de S. Denis , se mit en marche à la tête de plus de deux cens mille hommes , & arriva heureusement à la vue de Constantinople. Il y fut reçu avec toute la pompe imaginable. L'empereur envoya au-devant de lui , non seulement la noblesse de sa cour , mais le patriarche lui-même , avec tout le clergé de la ville impériale ; honneur qu'il n'avoit point fait au roi de Germanie , quoique son beaufrere. Cet empereur étoit Manuel Comnene , jeune prince de 25 à 26 ans , d'une figure aimable , d'un abord charmant , d'une prudence au-dessus de son âge , d'une éloquence qui séduisoit , d'une bravoure enfin qui sembloit le rendre digne du trône où sa naissance l'avoit élevé. Mais toutes ces qualités étoient effacées par des vices plus grands encore. Débauché jusqu'au scandale , il vivoit avec la princesse Théodora sa mere avec aussi peu de précaution , que si elle eût été sa femme. Prodigue jusqu'à la sorte , il accabloit ses sujets d'impôts

*Nicet. in  
Man. l. 2. 3.  
4. & 7.*



pour avoir de quoi fournir à l'avidité de sa maîtresse , des eunuques , & des ministres infâmes de ses passions. Perfide jusqu'à la trahison , il n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour perdre l'armée des croisés. Ce portrait si peu flatté n'est ni d'un François , ni d'un Allemand : on pourroit le soupçonner de préjugé & de mauvaise foi : il est tout entier d'un auteur Grec , assez équitable pour aimer la vérité , assez ferme pour la dire.

C'est de Nicetas même qu'on apprend que Manuel , sous les dehors trompeurs de l'amitié , donnoit aux croisés des guides qui par ses ordres les engageoient dans des défilés où il les faisoit attaquer par ses troupes : qu'il leur fit fermer les portes de toutes les villes , où ils ne pouvoient acheter des vivres , qu'ils n'eussent premièrement déposé leur argent dans des paniers qu'on leur descendoit du haut des murailles ; ce qui les exposoit souvent à être trompés , les Grecs disparoissant quelquefois sans leur rien donner : qu'on mêloit de la chaux à la farine qu'on leur distribuoit , ce qui fit mourir une infinité de soldats : qu'on avoit fabriqué exprès une monnoie de bas

ANN. 1147.

*Idem l. 1.  
n. 4. p. 41.*

alloi , qu'on leur donnoit lorsqu'ils avoient quelque chose à vendre, qu'on refusoit lorsqu'ils vouloient acheter : qu'il n'y eut enfin sorte de méchanceté qu'il ne leur fit , ou ordonnât de leur faire , pour servir d'exemple à leurs descendans , & les détourner de venir sur les terres de l'empire Grec. Ce sont les propres termes de l'historien de Manuel Comnené.

Mais de toutes ces perfidies , la plus détestable fut celle qui livra l'armée de Conrad à la discrétion des infideles. Ce monarque séduit par les fausses caresses de l'empereur Grec , accepta de sa main des guides , qu'il eût été plus prudent de faire venir des Etats des princes Latins. Il se mit donc en marche sur leur bonne foi , & arriva heureusement à Nicomédie , où l'on délibéra sur le chemin qu'on devoit prendre pour aller à Antioche. Il y en avoit deux : le premier à droite , sur le bord de la mer , plus sûr & moins exposé aux embuscades , mais plus long du double : le second à gauche , beaucoup plus court , mais dans des déserts horribles , embarrassés de montagnes & de rochers , où l'on ne voyoit que bêtes féroces. Ce fut pour cette route stérile & impraticable que Con-

ANN. 1147.

Défaite de l'armée de l'empereur Conrad.

Gesta Lud.  
VII. c. 6. 7.  
8. Duch. 394.  
95. 96.

rad se déterminâ. Une autre imprudence plus grande encore, c'est, que sur la parole des Grecs, qui lui promettoient de le conduire en une semaine dans un pays abondant & fertile, il se laissa persuader de ne prendre des provisions que pour huit jours. Mais au bout de ce terme, il se trouva engagé dans les détroits du mont Taurus, sans vivres, sans fourages, & presque sans eau. Tel étoit l'état de l'armée, lorsque, pour comble de malheur, les guides s'échapperent, l'abandonnant à la faim & aux flèches des Turcs, qui n'eurent que la peine de tuer des gens pesamment armés, excédés de fatigues, exténués d'inanition, incapables d'ailleurs d'agir dans un terrain où la lance, l'épée & la hache étoient inutiles. L'empereur blessé de deux coups de flèches, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se retira du côté de Nicée, où il arriva presque sans équipages, & sans armes. On dit que de cette belle armée de soixantedix milles hommes de cavalerie, & d'une multitude innombrable de gens de pied, il ne s'en sauva pas la dixième partie. Tout le reste fut massacré ou mené en esclavage.



Le roi cependant ignoroit cette infâme trahison. Manuel n'oublioit ni caresses, ni amitiés pour surprendre sa confiance. Il lui fit demander une entrevue. Louis qui jugeoit des autres par lui-même, voulut bien entrer dans la ville, suivi seulement de quelques seigneurs de son armée. C'étoit une imprudence : heureusement elle n'eut aucune suite fâcheuse. L'empereur, revêtu de ses habits impériaux, l'alla recevoir à la porte du grand palais, & du plus loin qu'il le vit, courut à lui, se jeta à son cou, & l'embrassa tendrement. Après les premières civilités, ils s'assirent chacun sur un siège, *sans distinction, ni prééminence* : ce sont les termes d'Odon de Deuil, moine de S. Denis, secrétaire & aumônier du roi dans cette expédition. On voit dans le même historien un autre trait de cette noble fermeté, avec laquelle le jeune monarque François savoit tenir son rang, & défendre les prérogatives de sa couronne. Déjà il avoit passé le détroit, lorsque Manuel l'envoya prier de revenir à Constantinople, pour y conférer de quelques affaires. Le roi lui fit dire que s'il avoit à lui parler, il prît la peine de le venir

ANN. 1148.  
Le roi traite avec l'empereur Grec d'égal à égal.

Odo, de  
Diog. l. 3.

trouver lui-même , ou du moins de faire la moitié du chemin , afin qu'ils pussent traiter sur mer *d'égal à égal*. Le prince Grec fut obligé de prendre ce parti , & de s'avancer jusques sur les bords de la Propontide.

ANN. 1148.

*Idem l. 4.*

On y fit un traité par lequel l'empereur & le roi s'engageoient , l'un à fournir des vivres à l'armée Françoisse , l'autre à ne se saisir d'aucune place qui fût du domaine impérial. Ce premier article ne souffrit aucune difficulté : mais lorsqu'il fut question de l'hommage que Manuel exigeoit des seigneurs François , on disputa beaucoup & long-temps. Le comte de Dreux , persuadé que ce seroit déshonorer le sang de France que de reconnoître pour son seigneur quelque autre que le roi son frere , se détacha de l'armée avec ses seules troupes , & s'avança du côté de Numidie. L'évêque de Langres , Godefroy , qu'on peut appeller le Nestor des croisés , représenta vivement que cette prétention de Comnene étoit également honteuse pour le roi & injurieuse à la nation : qu'il ne falloit y répondre qu'en attaquant les villes d'Asie qui lui appartenoient : que c'é-

*Idem, ibid.*

toit le seul moyen de le mettre efficacement à la raison.

ANN. 1148.

L'évêque de Langres propose de se rendre maître de Constantinople.

Déjà ce même prélat, homme d'une prudence consommée, à qui tous les artifices des Grecs ne purent jamais faire prendre le change, avoit proposé dans un conseil de se rendre maître de Constantinople : action aussi légitime dans son principe, qu'utile dans ses suites, & facile dans l'exécution. » La  
 » haine des Grecs contre les Latins,  
 » leurs usurpations sur les Etats des  
 » croisés qu'ils avoient dépouillés de  
 » Tarfe & de Mamistra, la nouvelle  
 » tentative qu'ils venoient de faire sur  
 » Antioche, leurs ligues perpétuelles  
 » avec les ennemis de la religion pour  
 » exterminer les chrétiens Franks, les  
 » embûches enfin qu'ils ne cessoient de  
 » leur dresser depuis leur entrée dans  
 » la Thrace, leur schisme, tout devenoit, non pas simplement un prétexte, mais un juste sujet de leur déclarer  
 » la guerre. C'étoit assurer à jamais la  
 » conquête de la Palestine, où l'on  
 » pourroit plus aisément faire passer  
 » des secours. Car il ne doutoit nullement du succès de l'entreprise. Les troupes de l'empereur n'étoient comparables en rien à celles du roi : les

*Ibid.*



» murailles de la ville menaçoient rui-  
 » ne en plusieurs endroits : il ne s'a- ANN. 1148.  
 » gissoit que de se saisir des acquéducs  
 » qui lui fournissoient l'eau douce : les  
 » habitans privés d'une chose si néces-  
 » faire à la vie , se verroient bientôt  
 » obligés de se rendre à discrétion.

Cet avis si sage fut suivi des plus  
 sensés ; mais c'étoit le petit nombre ,  
 chose ordinaire dans les grandes assem-  
 blées : la plupart y trouvoient plus de  
 politique que de religion. On avoit  
 » fait vœu de faire la guerre aux Ma-  
 » hométans : ce seroit le violer que  
 » d'en différer l'exécution pour atta-  
 » quer des Chrétiens. On rendoit hom-  
 » mage en France à d'autres seigneurs  
 » qu'au souverain , pour les fiefs qu'on  
 » tenoit d'eux : il ne seroit pas plus  
 » honteux de le faire à l'empereur  
 » Grec : cela ne dérogeoit en rien à la  
 » fidélité qu'on devoit au roi envers  
 » tous & contre tous. « Ce sentiment  
 prévalut. On fit hommage , à condi-  
 tion néanmoins que si Manuel man-  
 quoit à ses engagemens , les François  
 ne seroient obligés à rien de ce qu'ils  
 promettoient.

*Ibid.*

Louis se mit aussi-tôt en marche,  
 & s'avança du côté de Nicée. Il étoit

Entrevue de  
 Louis & de  
 Conrad. Re-  
 traite de ce  
 dernier.

campé sur le lac d'Ascagne , lorsque  
 ANN. 1148. Frédéric , neveu de Conrad & son suc-  
 cesseur à l'empire , vint lui apprendre  
 le désastre de son oncle , & le prier de  
 vouloir bien qu'ils conférassent ensem-  
 ble sur le déplorable état où il se trou-  
 voit. Le roi , sensible au malheur de ce  
 grand prince , fit monter à cheval quel-  
 ques-uns des principaux seigneurs de  
 son armée , & se rendit avec eux au  
 camp de l'empereur. On ne vit jamais  
 rien de plus tendre & de plus touchant  
 que leur entrevue. Louis offrit aux  
 Allemands tout ce qui pouvoit les  
 consoler dans leur disgrâce : Conrad  
 de son côté promit de ne point se sépa-  
 rer des François , & de combattre tou-  
 jours de concert les ennemis de la re-  
 ligion. Mais les fréquentes désertions  
 des seigneurs qui lui demandoient  
 chaque jour leur congé , firent bientôt  
 évanouir cette généreuse résolution.  
 Humilié de se voir si peu accompagné ,  
 chagrin d'ailleurs d'avoir perdu sa ré-  
 putation & ses forces , honteux peut-  
 être de ne paroître que comme un sim-  
 ple volontaire à la suite du roi , il ren-  
 voya par terre une partie de l'infante-  
 rie qui lui restoit , & s'embarqua pour  
 Constantinople , où il alloit attendre ,

*Guill. Tyr.*  
 l. 16. c. 23.

disoit-il, des renforts qui devoient le joindre incessamment. Il fut bien reçu, parce qu'alors il faisoit plus de pitié que de peur.

ANN. 1148.

Le roi cependant continua son chemin & passa le Méandre, fleuve aussi large que profond, à la vue des Turcs qui lancerent inutilement une grêle de flèches sur ses troupes. Les François, armés de casques & de cuirasses, souffrirent si peu de cette multitude de traits, qu'ayant enfin gagné le bord, ils enfoncerent les premiers rangs des infideles, les poursuivirent jusques dans leur camp qu'ils forcerent, y firent un horrible carnage, grand nombre de prisonniers, & un riche butin. Mais quelques jours après, les vainqueurs furent eux-mêmes défaits par la faute de l'officier qui commandoit l'avant-garde.

Le roi défait les Turcs au passage du Méandre.

*Gest. Lud. VII. c. 11. p. 398. Duc. tome 4.*

Tel étoit l'ordre établi dans la milice Françoisise, que deux des principaux seigneurs commandoient alternativement, l'un l'avant-garde, l'autre l'arrière-garde, & ordonnoient souverainement du lieu où l'on devoit camper. Geoffroy de Rançon, l'un des premiers barons du Poitou, conduisoit ce jour-là le premier corps, portant l'é-

Surprise & défaite des François par les Mahométans.

*Ibid. c. 121*



~~ANN. 1148.~~ ANN. 1148. tendard royal, précédé de la bannière de S. Denis, qu'on appelloit *oriflamme*. On étoit convenu qu'il iroit assiéger son camp sur le haut d'une montagne, pour être toujours maître des défilés. Mais n'y trouvant ni fourages, ni eau, il descendit dans une plaine qui lui parut délicieuse. Les Turcs profitèrent de cette imprudente démarche, vinrent à toutes jambes se saisir des hauteurs, & couperent tellement la communication entre le baron & le roi, qu'il leur fut impossible de se donner aucun secours. Alors ceux des Mahométans qui étoient sur les aîles, fondirent avec impétuosité sur l'arrière-garde, & la chargerent avec tant de fureur, que la première ligne fut renversée presque aussi-tôt qu'attaquée. La seconde soutint mieux le choc. Mais tel étoit le nombre des assaillans, telle la surprise des croisés, que l'armée chrétienne alloit être taillée en pièces, si la nuit ne fût survenue.

Louis se sau-  
ve d'un grand  
danger par sa  
valeur.

Le roi se défendit seul contre plusieurs Sarrasins, qui le poursuivoient pour avoir ses éperons dorés. Il s'adossa contre un gros arbre, & les repoussa si vivement, qu'il eut le tems d'y monter. Les barbares l'y attaque-

rent à coup de flèches : mais la bonté de ses armes se trouva à l'épreuve de leurs traits. Quelques-uns essayèrent d'y grimper après lui : stériles efforts. Louis scut si bien se servir du sabre , coupant têtes & bras à ceux qui osoient l'approcher , que les assaillans , ne le connoissant point , l'abandonnerent pour aller piller ailleurs. Il descendit alors , monta sur un cheval sans maître , erra quelque temps à l'aventure : mais enfin , malgré l'obscurité de la nuit , il eut le bonheur de trouver les défilés des montagnes , & arriva heureusement au camp de son avant-garde , qui en voyant son roi en vie , se consola de la perte de la moitié de l'armée.

ANN. 1148.  
Guill. Tyr.  
l. 16. c. 27.

On se remit en marche dès le lendemain , & après plusieurs jours d'un pénible chemin, on alla camper sous les murs d'Attalie , petite ville maritime de la Pamphilie , sous la domination de l'empereur Manuel. Le gouverneur qui craignoit que Louis n'entreprît de venger sur lui toutes les perfidies de sa nation , lui offrit des vaisseaux pour transporter ses troupes en Syrie. Le voyage par terre étoit encore fort long & dans un pays en-

Il s'embarque à Antioche.

Odo, de Dioge. l. 74

ANN. 1148.

nemi : le roi accepta ses offres : mais le perfide Grec lui en fit amener si peu, & de si petits, que le monarque fut obligé de s'embarquer sans son infanterie, qu'il laissa sous la conduite du comte de Flandre & d'Archambaud de Bourbon. Il n'en arriva pas la moitié à Antioche, où Louis fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Raymond vint au-devant de lui à la tête de la noblesse du pays, & le conduisit comme en triomphe dans un palais richement orné pour le recevoir. La politique, plus encore que les égards justement dûs à un si grand roi, avoit ordonné cette superbe réception. Le prince d'Antioche avoit des vues sur les villes d'Alep & de Césarée, qui étoient à sa bienfiance : il n'oublia ni caresses, ni présens, pour engager les François à l'aider dans cette entreprise. La reine sollicitoit vivement en sa faveur : mais les prieres de la femme furent peut-être la cause de l'opiniâtre refus du mari.

Il y trouve  
des grands  
sujets de cha-  
grin de la  
part de la  
reine, & part  
pour Jérusa-  
lem.

C'étoit une jeune princesse très bien faite, qui à beaucoup d'attraits joignoit une grande vivacité d'esprit, mais coquette & galante jusqu'au scandale. Louis n'ignoroit point que le



Prince d'Antioche , quoique son on-  
 cle , avoit sçu lui plaire : il avoit sur cet  
 article plus que des soupçons. Quel-  
 ques personnes mal avisées vinrent  
 encore l'avertir qu'elle s'étoit amoura-  
 chée d'un jeune Turc , nommé Saladin ,  
 qu'elle en avoit reçu des présens , qu'elle  
 avoit même porté la complaisance pour  
 lui jusqu'au crime , en un mot qu'elle  
 se comportoit moins en reine qu'en fem-  
 me prostituée. Ainsi plus Eléonore té-  
 moignoit d'envie de demeurer à An-  
 tioche , plus Louis avoit d'empresse-  
 ment à l'en tirer. Il refusa donc de se  
 joindre aux Syriens , & répondit constamment  
 qu'avant toutes choses, il vou-  
 loit aller accomplir son vœu à Jérusa-  
 lem. Raymond désespéré de ce refus,  
 méditoit de s'en venger sur le roi : mais  
 ce prince trouva moyen de s'échapper  
 la nuit , & d'emmener la reine lorsqu'elle  
 s'y attendoit le moins. Les François  
 étoient campés aux environs d'Antioche :  
 Louis se mit à leur tête , & partit pour  
 la sainte cité , où l'empereur Conrad  
 l'attendoit. Il y fut reçu comme l'Ange  
 de Dieu. Toute la ville sortit au-devant  
 de lui , portant des rameaux , & criant  
 comme les enfans des Hébreux : *Beni soit celui qui vient*

ANN. 1148.

Guill. Tyr. l. 16. c. 7.

Frag. de rebus Lud. VII. Duch.

t. 4 p 440.

Math Paris, an 1150. p. 112.

Gesta Lud. VII. c. 17.

*au nom du Seigneur.* Son premier soin fut de visiter les saints lieux , toujours accompagné du roi , des barons & des prélats du royaume de Jérusalem : il laissa par-tout des marques éclatantes de sa magnificence & de sa piété.

Les croisés forment le siège de Damas.

On indiqua une assemblée à Ptolémaïs , appelée autrement saint Jean d'Acre , où tous les princes chrétiens d'Orient se rendirent. Il y fut résolu qu'on assiégeroit Damas , ville aussi peuplée qu'opulente , qui incommodoit également Jérusalem , Antioche & Tripoli. Le jeune Baudoin joignit ses troupes à celles de l'empereur & du roi. C'étoit un prince de vingt ans , qui brûloit de se signaler aux yeux des deux plus grands monarques de l'Occident : il obtint la pointe des attaques. La place extrêmement fortifiée à l'orient & au midi , n'étoit défendue à l'occident & au septentrion que par une prodigieuse multitude de jardins fermés de haies & de murailles , entrecoupés de mille petits canaux , & séparés les uns des autres par une infinité de chemins étroits qui formoient comme un labyrinthe , où l'on ne pouvoit avancer sans s'exposer au risque d'être chargé en tête , en queue , & en

*Ibid.* c. 20.

flanc. Ce fut par cet endroit que les croisés donnerent le premier assaut, qui fut soutenu avec beaucoup de bravoure de la part des infideles. Mais enfin après cinq ou six jours de résistance, les assiégés toujours poussés avec furie, furent obligés de se jeter dans la ville, dont tous les dehors demeurèrent au pouvoir des chrétiens. On dit que Conrad voyant dans un de ces combats un Sarrafin armé de toutes pieces, qui avoit abattu un grand nombre de soldats, courut à lui & lui déchargea un si furieux revers sur le côté droit du cou, qu'il le fendit en deux comme en écharpe. Quoi qu'il en soit de cette force prodigieuse ou fabuleuse, ce premier succès assuroit la prise de Damas, si la discorde ne se fût mise parmi les assiégeans.

ANN. 1148.

*Ibid. c. 22  
Guill. Tyr.  
l. 77. c. 4.*

On comptoit tellement sur cette conquête, qu'on vit s'élever tout-à-coup mille brigues pour en obtenir la propriété. Thierrri d'Alsace sollicita si efficacement auprès de Louis, de Conrad, & de Baudoin, qu'ils lui promirent de lui en assurer la possession. Cette préférence fit des jaloux. Les barons de Syrie aimant mieux voir cette importante place au pouvoir des Turcs,

*Ils sont obligés de le lever par la perfidie des Syriens.*

*Gesta Lud. VII. c. 25.*



~~que sous la domination du comte de~~  
 ANN. 1148. Flandre , formerent le dessein d'en empêcher la prise. Ces traîtres firent si bien par leurs beaux raisonnemens , qu'ils vinrent à bout de persuader aux princes croisés de transporrer l'attaque du côté de l'orient & du midi , sous prétexte que c'étoit l'endroit le plus foible de la ville. On ne peut assez s'étonner de la simplicité de tant de braves guerriers , qui donnerent , sans y réfléchir , dans un piège aussi grossier. Mais ils ne furent pas long-temps à s'en repentir. Les infideles s'emparerent de nouveau des jardins , où ils firent des retranchemens inaccessibles , & les chrétiens en moins de cinq jours , commencerent à manquer de vivres , d'eau & de fourage. La disette devint enfin si grande , que pour sauver le reste de l'armée , on fut obligé de lever le siège.

Le retour  
 du roi en  
 France.

Il y en a cependant qui racontent la chose autrement , continue le même historien *des gestes de Louis le Jeune*. Les uns assurent que cette trahison fut l'effet de la vengeance du prince d'Antioche , le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Outré contre le roi son neveu , il mit tout en

œuvre pour traverser son entreprise ; ~~\_\_\_\_\_~~  
 & le malheur de la Chrétienté voulut ANN. 1148.  
 qu'il eût la gloire , ou plutôt le triste  
 avantage d'y réussir. Les autres au-  
 contraire soutiennent qu'il n'y eut en  
 ceci ni haine , ni jalousie , mais une  
 fardide avarice. Les Syriens, disent-  
 ils, gagnés par les infideles, moyennant  
 une grosse somme d'argent , n'eurent  
 pas honte de trahir leur conscience ,  
 la religion , & l'armée. La tromperie  
 fut découverte. Le roi & l'empereur  
 en furent tellement irrités , qu'aban-  
 donnant l'attaque de la Palestine , &  
 ses perfides habitans , il s'embarque-  
 rent pour retourner dans leurs Etats.  
 On a prétendu que Louis , en revenant  
 en France , fut pris sur mer par les  
 Grecs , & délivré par les Normands  
 de Sicile : mais ce prince , dans une  
 lettre où il raconte à l'abbé Suger tou-  
 tes les circonstances de son retour ,  
 ne dit rien de cette aventure.

*Ibid.*

Tel fut le succès d'une expédition ,  
 où l'on ne s'étoit promis que victoires  
 & conquêtes. On n'en rapporta que le  
 regret d'avoir perdu sans aucun fruit ,  
 deux des plus belles armées qu'on eût  
 jamais levées en Allemagne & en Fran-

**ANN. 1148.** *ce. On doit toujours respecter les œuvres de Dieu*, dit l'historien de cette croi-  
*Ibid. c. 13.* *sade : elles sont essentiellement équitables & justes. Mais à juger des choses humainement, il doit paroître singulier qu'il ait souffert que les François, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à son service, & le plus d'attachement à la Foi Catholique, ayent essuyé un si sanglant échec dans une guerre contre les ennemis de la religion. Ne pourroit-on pas dire au contraire, qu'à juger des choses humainement, il étoit tout naturel que les princes croisés échouassent dans leur entreprise ? On convient qu'avec des troupes aussi nombreuses que braves, ils pouvoient subjuguier toute l'Asie : Alexandre, avec bien moins de monde, la conquit sur des ennemis incomparablement plus puissans : mais pour cela il falloit dans les chefs une habileté égale à leur puissance, & dans les membres une dépendance qui répondît à leur courage. C'est au défaut de ces qualités si essentielles pour réussir, qu'on doit attribuer le peu de succès de ces fameuses expéditions. Des généraux sans expérience, & presque sans*  
*vûes,*



vues , conduisoient à l'aventure dans des régions inconnues , des multitudes de soldats sans discipline & sans subordination. Ils furent trompés , trahis , surpris , battus : ils le devoient être. La loi générale de la Providence est de laisser agir les causes secondes : la conduite des croisés ne méritoit pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponse & en même temps la justification de saint Bernard.

ANN. 1148.

Car tout le monde maudissoit en France ce malheureux voyage qui avoit épuisé l'Etat d'hommes & d'argent. On se déchaîna sur-tout contre l'abbé de Clairvaux qui l'avoit prêché. Les uns lui redemandoient un pere ; les autres leurs enfans ; quelques-uns , leurs freres ; quelques autres leurs amis : peu l'excusoient ; tous , ou presque tous , le condamnoient. On disoit tout haut ce que le pape Innocent II n'avoit dit qu'en secret & à ses amis : faut-il qu'un moine décide de tout à sa fantaisie ; que les princes ne puissent gouverner sans lui ; que rien enfin ne soit bon , s'il n'en a la conduite ? Que ne reste-t-il dans son monastere , occupé des devoirs de son état , de la priere & de la médiation ? Où

Plaintes  
contre saint  
Bernard.

Math. Par.  
p. 107.

Chronic.  
Norm. page  
983.

Vide Epist  
219. S. Ber.

ANN. 1148.

Confid. l. 2.  
c. 4.

font, s'écrioient les veuves & les orphelins, ces victoires qu'il promettoit de la part de Dieu? S'il eût été inspiré du ciel, il eût vu sans doute qu'il exposoit à une perte certaine ces pieux guerriers, qu'il exhortoit à la conquête de l'Asie. Le saint abbé se justifioit par l'exemple de Moïse, qui comme lui avoit promis aux Israélites de la part de Dieu de les conduire dans une terre de bénédiction, & qui vit périr la première génération dans les déserts. Les abominations des deux peuples forgerent le foudre qui les extermina. Mais la perte étoit trop grande & la douleur trop vive: on ne goûta que foiblement ces pieuses raisons.

Eloge de  
l'abbé Suger.

Tandis que mille familles désolées éclatoient contre les prophéties de S. Bernard, toute la France donnoit mille bénédictions à l'abbé Suger, qui avoit gouverné l'Etat avec une sagesse digne de tous les éloges. On avoit essayé d'inspirer au roi des soupçons sur la fidélité du vertueux ministre, qu'on accusoit d'abuser de son autorité. Le monarque ne savoit qu'en croire. Mais lorsqu'à son retour il vit les maisons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontières en sûreté, tout

en paix dans le royaume , il le com-  
bla de louanges , & l'honora , de con-  
cert avec le peuple , du glorieux nom  
*de pere de la Patrie*. Le pieux abbé ,  
en travaillant à la politique , n'avoit  
pas négligé les affaires de la religion.  
Il y eut deux conciles tenus pendant  
sa régence , l'un à Paris , l'autre à  
Reims , tous deux présidés par le  
pape Eugene III.

Le premier n'étoit en quelque sorte  
qu'une préparation au second , que le  
grand concours d'évêques & d'abbés  
pourroit faire regarder comme écu-  
ménique ; mais que les Italiens ne qua-  
lifient que d'assemblée de toutes les  
Gaules Cisalpines , parce qu'il y avoit  
peu de prélats de leur nation. On y  
examina les erreurs de Gilbert de la  
Porrée , évêque de Poitiers , qui vou-  
lant trop philosopher , s'étoit écarté du  
droit chemin. Il enseignoit que l'essen-  
ce divine n'est pas Dieu : que les pro-  
priétés des personnes divines ne sont  
pas les personnes mêmes : que les per-  
sonnes divines ne sont attribut en aucu-  
ne proposition : enfin que la nature di-  
vine ne s'est point incarnée , mais seule-  
ment la personne du fils. Ce qui est prin-  
cipalement à remarquer , c'est que la

ANN. 1148.

*Vita Suger.*

Concile de  
Reims qui  
condamne la  
doctrine de  
Gilbert de la  
Porrée.

Tome 10.  
Concil. page  
1105. &  
1121.



cause examinée, les cardinaux se levèrent, & dirent : Nous avons entendu ce qui a été proposé : nous allons juger en particulier comment ces questions doivent être décidées. Ce discours plein de hauteur déplut aux évêques de France, qui se croyoient en droit de juger du dogme, aussi-bien que le pape, & à plus juste titre que les cardinaux, qui ne rapportent point leur institution à Jésus-Christ. Ils se rendirent dès le lendemain chez saint Bernard, & signèrent une profession de foi contraire à la doctrine de l'évêque de Poitiers. L'abbé Suger fut chargé de la présenter au souverain pontife, qui sans hésiter, répondit que le sentiment des prélats françois étoit celui de l'église romaine. Ainsi tout le concile se rassembla : Gilbert fut interrogé de nouveau, acquiesça de bonne foi à la condamnation de ses erreurs, & retourna dans son diocèse, dit saint Bernard, aussi estimé, parce qu'il s'étoit soumis, que s'il avoit été vainqueur. Le clergé de France eut grand soin de faire inscrire sa confession de foi dans les copies qu'il tira du concile de Reims : mais les cardinaux, qui prétendoient qu'il n'appartient qu'au pape, assisté de son con-

feil , de décider sur le dogme , empê-  
cherent qu'elle ne fût inférée dans les  
actes originaux qui se conservent à la  
bibliothèque du Vatican.

ANN. 1148.

Une autre prétention , non moins  
singulière , étoit celle d'un gentilhom-  
me Breton , nommé Eon de l'Etoile ,  
qui fut amené à ce même concile. Ce  
fanatique , sur l'allusion grossière à cer-  
te conclusion des exorcismes , *pereum  
qui judicaturus est* , & à celle des orai-  
sons de l'église , *per eundem* se disoit  
être le fils de Dieu , & le juge des vi-  
vans & des morts. Interrogé par le pa-  
pe , il répondit tant d'impertinences ,  
qu'il fut traité en insensé plutôt qu'en  
hérétique. L'abbé Suger , comme ré-  
gent du royaume , le fit mettre dans une  
étroite prison , où il mourut quelque  
temps après. Mais ce qui fait honte à  
l'humanité , c'est que cette *fatuité* eut des  
sectateurs. Quelques disciples d'Eon  
aimèrent mieux se laisser brûler , que  
de renoncer à une extravagance sans  
exemple , qui par cette raison même  
méritoit plus de compassion que de  
sévérité de la part d'un juge éclairé.

Extrava-  
gance d'un  
gentilhom-  
me nommé  
Eon , qui se  
disoit fils de  
Dieu.

Ocho Fri.  
sing.  
De gest. pri. d.  
l. 1. c. 44.

45.

Le concile de Reims fit plusieurs  
canons , dont quelques-uns sont infé-  
rés dans le Droit : on ne rapportera que

ANN. 1148.

les plus remarquables. Le second enjoint aux évêques & aux clercs d'éviter dans leurs habits la variété des couleurs, les découpures, & les ornemens superflus. Le quatrième déclare nuls les mariages des religieux, des religieuses, & des ecclésiastiques constitués dans les ordres sacrés. Le cinquième ordonne que chaque église aura un prêtre particulier qui ne pourra être destitué que par le jugement canonique de l'évêque ou de l'archidiacre, & auquel on assignera la subsistance convenable sur les biens de l'église. Telle est la véritable origine des curés titulaires. Le sixième défend aux *Avoués* de rien exiger des églises au-delà de leurs anciens droits, sous peine de privation de la sépulture ecclésiastique.

Origine & obligations des *Avoués* ou protecteurs des églises.

On fait qu'anciennement les églises choisissoient parmi la Noblesse un défenseur, nommé *Avoué*, en latin *Advocatus*. L'office de ce protecteur étoit de défendre le patrimoine de ces églises, de plaider leurs causes, de rendre la justice à leurs vassaux, & de tenir trois fois l'année, à l'exemple des comtes, les *plaid généraux* dans l'étendue de leurs districts. On en fait remonter l'institution jusqu'au regne des

Sinod Carth.  
can. 99.



empereurs Honorius & Arcade. L'Avoué étoit obligé de se trouver aux as-  
 sises des comtes , pour y soutenir les  
 intérêts de son église, qui ne pouvoit  
 rien distraire ou aliéner sans son atta-  
 che. Les abbés même , & quelquefois  
 les évêques, ne devoient être élus que  
 de son consentement. Or comme la  
 considération de l'honneur n'est pas  
 toujours un motif assez puissant pour  
 déterminer les hommes, on se vit forcé  
 d'y joindre celle de l'intérêt. On assi-  
 gna donc aux Avoués pour revenus la  
 troisieme partie des lods , bans , ou  
 amendes , avec une pension annuelle  
 plus ou moins forte , selon la richesse  
 de l'église qu'ils protégeoient. Il leur  
 étoit encore permis de s'approprier  
 les terres incultes , de les faire valoir ,  
 & d'en percevoir les fruits , à condi-  
 tion de payer au seigneur la dixme tou-  
 te entiere , & la moitié du terrage ou  
 champart. Les prélats devoient en ou-  
 tre leur fournir une certaine quantité  
 de vivres , lorsqu'ils venoient tenir  
 les plaidis. C'étoient , par exemple ,  
 pour quelques églises , deux boisseaux  
 de froment , ou deux cens pains , deux  
 porcs , de la valeur , l'un de vingt  
 écus , l'autre de vingt-cinq ; dix pou-

ANN. 1148.

*Du Cange ,  
 au mot Ad-  
 vocati eccle-  
 siarum.*

les, vingt fromages, dix œufs, deux urnes de vin, quatre de biere, & six boisseaux d'avoine. La générosité fut portée plus loin encore; & pour se les attacher davantage, les prélats leur céderent une partie de leurs domaines, sous la seule obligation de la foi & hommage.

Tant d'avantages, loin d'assouvir, ne firent qu'irriter la cupidité des *Avoués*, qui ne cessoient de piller & d'usurper les biens de ces mêmes églises qu'ils devoient protéger. La tyrannie fut enfin poussée à un tel excès, que les rois & les souverains pontifes furent obligés d'employer leur autorité pour réprimer leurs violences. Les princes les déposèrent & en substituerent d'autres à leur place: les papes lancerent contre eux tous leurs foudres. Les conciles mêmes, sur-tout celui de Reims, ordonnent qu'ils soient privés de la sépulture ecclésiastique, s'ils exigent des églises *au-delà de ce qui a été réglé anciennement*. Mais ce n'étoit pas encore attaquer le mal jusque dans la racine. L'éloignement de certains fiefs, ou leur situation dans les domaines de quelques princes étrangers, avoit fait établir des *sous-Avoués*, qui faisoient

hommage à ceux qu'on appelloit *grands* ou *souverains Avoués*. Ces nouveaux officiers, moins puissans, par conséquent plus avides, ne s'occupoient que du soin de s'enrichir : c'étoient moins des conservateurs, que des destructeurs & des brigands. Les vexations allerent si loin, que ce même concile de Reims n'y vit d'autre remede que de les supprimer absolument. *Subadvocatos verò vel exactores eorum modis omnibus prohibemus.*

ANN. 1148.

On vit s'élever dans le même temps plusieurs hérésiarques, qui annonçoient aux siècles à venir *la Religion prétendue réformée*. Les chefs étoient un moine défroqué, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis; un certain Valdo, riche bourgeois de Lyon, & un appelé Pons, qui infecta tout le pays d'Alby de son hérésie. De-là ces noms si connus d'*Henriciens*, de *Vaudois*, & d'*Albigois*. Ce n'étoit pas tout-à-fait la même doctrine sur quelques articles, les uns admettant une partie des Ecritures, les autres les rejetant absolument : mais tous s'accordoient à ne vouloir ni autels, ni églises matérielles; à nier l'utilité de la messe & la présence réelle dans l'Eu-

Hérésies des Henri-  
ciens, des  
Vaudois &  
des Albigois.

Bibl. Clun.  
p. 1126. &  
seq.



ANN. 1148.

*Hist. Al-*  
*big. c. 2.*

charistie ; à interdire le culte des images & l'adoration de la croix ; à rejeter enfin l'autorité de l'église , le bapême des enfans , les prieres & les autres suffrages pour les morts. C'étoit un reste de ces Manichéens si sévèrement châtiés sous le roi Robert , qui croyoient deux principes , l'un tout mauvais , l'autre tout bon : le premier auteur de l'ancien testament , Dieu menteur , Dieu cruel , Dieu homicide : le second chef de la nouvelle alliance , Dieu véritable , aimable & miséricordieux. Ils furent condamnés dans différens conciles , abandonnés aux princes pour être punis corporellement , & la plupart brûlés. C'étoit alors la maniere de convertir : maniere très-impuissante , comme on le verra par l'histoire des Albigeois , dont nous aurons occasion par la suite de rapporter plus amplement les erreurs , la condamnation & le supplice.

ANN. 1150

Le roi investit Henri d'Anjou du duché de Normandie.

Louis à son retour de Palestine trouva la guerre toujours vivement allumée entre les prétendans au trône d'Angleterre. Geoffroy comte d'Anjou , & Henri son fils aîné , vinrent le trouver pour lui demander justice d'Etienne , qui leur enlevoit contre tout

droit un beau royaume & un riche duché. La raison & l'équité appuyoient leur demande : le monarque prit en main leur cause , leva une puissante armée, s'empara de la Normandie , & la rendit au prince Henri qui lui en fit hommage. Le nouveau duc , pour reconnoître un si grand bienfait, céda du consentement de son pere à son généreux protecteur tout le vexin Normand ; c'est-à-dire , tout le pays qui est entre l'Epte & l'Andelle. Mais bientôt oubliant ses sermens , il refusa de se soumettre au jugement du roi , qui le fit citer à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite à l'égard d'un gentilhomme Angevin dont il avoit envahi les terres. Louis indigné de l'audace , entre à main armée dans la Normandie , s'empare de Vernon , & va mettre le siège devant Neuf-Marché qu'il emporte d'assaut. Le duc , épouvanté de ses rapides succès , s'humilia , remit le gentilhomme en possession de ses châteaux , renouvela son hommage ; & le roi naturellement bon , lui rendit les places qu'il avoit prises sur lui.

~~ANN. 1150.~~  
ANN. 1150.

*Gesta Lud.*  
*VII apud.*  
*Duch. t. 4. p.*  
410.

*Hist. Lud.*  
*VII. ibid. p.*  
414.

Le comte d'Anjou , Geoffroi Plantagenet , ne survécut pas long-temps à

cette réconciliation. Il mourut au château du Loire, laissant trois fils, Henri qu'il déclara héritier de tous ses états; Geoffroi à qui il donna pour appanage Chinon, Loudun, Mirebeau; & Guillaume qu'il investit du comté de Mortain. Ce partage néanmoins n'étoit que conditionnel: il ordonnoit qu'au cas que son aîné vînt à bout de rentrer dans les biens de sa mere, l'Anjou, la Touraine & le Maine revien-droient au cadet; mais Henri devenu roi n'eut aucun égard à cette disposition. Cette mort fut suivie de celle de Thibaut comte de Champagne, que les moines de ce temps ont comblé d'éloges, parce qu'il les accabloit de biens. Il nous le représentent comme *le pere du conseil, le tuteur des pauvres, le protecteur de la veuve & de l'orphelin*: mais ses actions nous le peignent comme un esprit inquiet, remuant, brouillon, né pour le malheur de la France, qu'il remplit de troubles & de confusion. La vieillesse cependant, en le rendant plus modéré, l'avoit aussi rendu plus soumis & meilleur citoyen. Il avoit quatre fils & cinq filles. Henri l'aîné fut comte palatin de Troyes. Thibaud comte de Blois, Etienne comte de San-

ANN. 1150.

Morts des  
 comtes d'An-  
 jou, de Cham-  
 pagne & de  
 Vermandois,  
 de l'Abbé Su-  
 ger & de S.  
 Bernard.

ANN. 1152.



terre, & Guillaume le plus jeune, archevêque de Sens, ensuite de Reims. ANN. 1152.  
 L'aînée des princesses fut duchesse de Bourgogne, la seconde comtesse de Bar, la troisième duchesse de la Pouille, la quatrième comtesse du Perche, & la cinquième nommée Alix ou Adèle, reine de France.

Le roi perdit vers ce même temps les deux plus brillantes lumières de son conseil, deux ministres amis & favoris du peuple comme du souverain. Le premier étoit Raoul, comte de Vermandois, dernier prince de la seconde branche royale de ce nom. Il ne laissoit point d'enfans, mais seulement une sœur, femme de Philippe, fils de Thierri, comte de Flandre. Louis, par considération pour la mémoire de son frère, voulut bien lui céder la possession du Vermandois; ce fut par la suite le sujet d'une guerre très-vive. Le second étoit le célèbre Suger, homme né de lui-même, devenu abbé de saint Denis par ses vertus, ministre de deux grands rois par sa profonde sagesse, régent enfin du premier royaume du monde par de grands talens, soutenus d'une probité plus grande encore. Le roi assista à ses funérailles, & le pleura

amèrement. Saint Bernard lui écrivit pour le fortifier dans le dernier passage, & ne lui survécut que très-peu de temps.

Le pieux abbé à son retour de Metz, où il venoit de rétablir la paix entre l'évêque & la noblesse, retomba dans ses douleurs d'estomac, & mourut à Clairvaux, chargé d'années & de mérite. Il avoit fondé soixante & dix-sept monasteres de son ordre, trente-cinq en France, onze en Espagne, six dans les Pays-Bas, cinq en Angleterre, cinq en Irlande, cinq en Savoie, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Danemarck; & ces différentes abbayes en avoient élevé encore autant dans les différens Etats où elles s'étoient établies. La doctrine, le zele & la piété qui brillent dans ses écrits, l'ont fait nommer le dernier des peres de l'église. Quelques-uns regardent ses sermons comme des chefs-d'œuvre de sentiment & de force : *feu M. Henri de Valois, cet homme illustre du siecle passé, les préferoit, dit-on, à tous ceux des anciens, tant grecs que latins.* Certains beaux esprits de nos jours n'en jugeroient peut-être pas de même, & ne goûteroient que médiocrement cette

luxurieuse abondance d'expressions mystiques (a), de métaphores trop recherchées (b), d'allégories quelquefois peu nobles, presque toujours outrées (c), qui regnent dans la plupart de ses discours. Telle étoit alors l'éloquence de la chaire.

Mais ce n'est point par ses sermons

(a) Flos utique filius virginis . . . . Flos campi, non horti campus enim sine omni humano floret adminiculo, non seminatus ab aliquo, non defossus sarculo . . . Sic omnino, sic virginis alvus floruit, sic inviolata, integra, & casta Mariæ viscera, tamquam pascua æterni viroris florem protulere . . . . cujus gloria in perpetuum non marcescat. *S. Bern. Serm. 2. in Adv. Dom. Edit. D. Mabill. tom. 1. p. 723, 29.*

(b) Pluvia namque voluntaria quam segregavit Deus hereditati suæ, placidè priùs & absque strepitu operationis humanæ, suo se quietissimo illapsu virginèum demisit in uterum, postmodum verò ubique terrarum diffusa est per ora prædicatorum. *Idem, ibid, hom. 2. Super missus est, p. 745.*

(c) Ex Deo & homine cataplasma confectum est, quod sanaret omnes infirmitates tuas. Contusæ sunt autem & commixtæ hæ duæ species in utero virginis, tamquam in mortariolo, Sancto Spiritu, tamquam pistillo, illas suaviter commiscente. *Idem, ibid. Serm. 3. in vigil. Nativ. p. 771.*



ANN. 1152. qui nous restent , quoique pleins de feu , qu'il faut juger du mérite de ce grand homme. Un vrai chef-d'œuvre est la lettre qu'il écrivit à un jeune homme de ses parens , nommé Robert , Bern.ep st.1. qui après avoir fait profession à Cîteaux , s'étoit réfugié à Cluni , où il prit l'habit de l'ordre. On y voit briller une éloquence aussi tendre que vive , & qu'on n'a pas fait difficulté d'accompagner d'un miracle. L'homme de Dieu la dictoit en pleine campagne , lorsqu'il survint tout à-coup un violent orage. Le secrétaire voulut ferrer le parchemin sur lequel il écrivoit : Non , lui dit le saint abbé , c'est l'ouvrage de Dieu , continuez hardiment. Il obéit , & quoiqu'il plût par-tout à l'entour , la lettre ne fut point mouillée.

Vita S.  
Bern. c. 11.

Louis fait  
casser son ma-  
riage avec  
Eléonore, qui  
se remarie au  
duc de Nor-  
mandie.

Duch. 2. 4.  
page 410.  
ibid. p. 428.

Le roi cependant vivoit toujours froidement avec la reine : leur méintelligence dégénéra enfin en une si grande antipathie, qu'ils ne pouvoient plus se souffrir. L'un , né grave & sérieux , fuyoit les plaisirs & les amusemens : l'autre, naturellement coquette, s'y livroit sans mesure & sans retenue. Louis étoit d'une simplicité de colombe , d'une douceur que rien n'égaloit, d'une humilité même quelquefois peu séante

*dans un prince : Eléonore joignoit à la galanterie la plus décidée, la fierté la plus insultante, & le mépris le plus outrageux. Le prince ne cessoit de gémir en secret sur les désordres d'une femme qui ne respectoit ni son rang, ni sa personne : la princesse affectoit de se plaindre hautement d'avoir épousé un homme plus propre pour le cloître que pour le trône, un moine enfin plutôt qu'un roi. Cet orgueil, ces dédains, ces discours piquèrent tellement le monarque, qu'il résolut de la répudier. Il le fit en roi qui sçait ménager sa gloire jusques dans les circonstances où son honneur paroît le plus vivement blessé. Il ne fut question ni des intrigues d'Eléonore, ni des mécontentemens de Louis. Quelques-uns de ses parens ( sans doute sous quelques ordres secrets) vinrent le trouver, disent les historiens de son regne, pour lui représenter qu'il ne pouvoit garder la reine qui étoit sa parente dans un degré défendu. Le roi répondit qu'il ne vouloit point la retenir contre la volonté de Dieu & la loi de l'église. On assembla donc un concile à Beaugenci. La parenté fut prouvée, la sentence de divorce prononcée, Eléonore renvoyée, & la Guienne rendue.*

ANN. 1152.

*Gesta Lud. VII. c. 29. F. 411. Hist. ejusd. page 415.*

~~On a beaucoup blâmé cette conduite du monarque.~~  
 ANN. 1152. On a beaucoup blâmé cette conduite du monarque. Les uns disent qu'il eût été mieux pour un mari d'ignorer ou de dissimuler de pareils affronts. Cela pourroit être : il faut convenir cependant que la circonstance étoit extrêmement délicate. On veut que les rois n'aient plus rien de l'humanité : c'est faire honneur à leur dignité ; mais en même temps c'est leur imposer un fardeau que l'expérience démontre au-dessus de leurs forces. Les autres prétendent qu'il devoit retenir la dot d'une princesse qu'il répudioit. Ils ne considerent pas sans doute qu'alors un roi de France n'étoit pas assez puissant pour commettre une telle injustice. On reproche à Louis XI d'avoir voulu envahir les États de l'héritière de Bourgogne : on fait un crime à Louis VII de n'avoir pas dépouillé l'héritière de Guienne. Ne verra-t-on jamais que contradiction dans les jugemens des hommes ?

*Abbrégé de  
 l'hist. Univ.  
 2. part. pag.  
 28.*

La princesse de Guienne séparée d'un époux qu'elle n'avoit jamais estimé ni aimé, se vit tout-à-coup l'objet des recherches de mille prétendans. Les plus considérables étoient Thibaud, comte de Chartres & de Blois,



Geoffroi, comte de Chinon, & Henri son frere, duc de Normandie & comte d'Anjou. Le premier se voyant refusé, forma le dessein de l'arrêter lorsqu'elle passoit par ses Etats : mais elle fut assez heureuse pour s'échapper & gagner Tours. Le second désespérant d'être plus favorablement écouté, résolut aussi de l'enlever au port de Pile, par où elle devoit faire route : elle eut encore le bonheur d'éviter ce piège, & arriva en Guienne sans aucun fâcheux accident. Elle n'y fut pas plutôt, qu'elle écrivit au duc de Normandie, pour lui offrir l'Aquitaine & sa main. L'alliance étoit avantageuse aux deux partis. Henri acquéroit le plus beau duché de France : Eléonore épousoit un prince à la fleur de l'âge, bien fait, plein de feu, galant, brave, vigoureux, capable enfin de défendre ses Etats & de contenter ses desirs. Le mariage se fit donc avec un égal empressement de part & d'autre, mais sans beaucoup de cérémonie, six semaines après la sentence du divorce.

Tant de promptitude fit soupçonner que c'étoit un coup prémédité. On lit quelque part que le duc Henri, dans un voyage qu'il fit à la cour, de-

---

ANN. 1152.

Le roi se ligue contre le duc de Normandie.

ANN. 1152.

Chron. Turca

P. Daniel n. 2. p. 605.

Le Gendre t. c. p. 656.

ANN. 1153.

*L'héritiere  
de Gui. pre.  
part. l. 3. p.  
108.**Chron. Nor.*

vint éperdument amoureux de la reine, qui loin de blâmer les sentimens d'un prince qu'elle croyoit digne d'elle, ne songea qu'à en faire son mari. Mais comme il y auroit eu du danger pour l'amant, si sa passion eût été découverte, elle lui conseilla de s'éloigner, jusqu'à ce que devenue libre & maîtresse de ses actions, elle pût le rappeler auprès d'elle. Il est du moins certain que cette alliance alarma la France, qui ne voyoit point sans frayeur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Guienne & le Poitou, sous la domination d'un jeune homme, dont le mérite personnel relevoit encore la considération que lui donnoit une si grande puissance. Le roi sur-tout en fut d'autant plus irrité, que la princesse par le contrat de mariage deshéritoit les deux filles qu'il avoit eues d'elle. Il commença à se repentir d'avoir investi Henri du duché de Normandie, & pour abattre sa fierté, se réunit au roi d'Angleterre, au comte Eustache son fils, au comte de Blois, & au comte Geoffroy frere du nouveau duc d'Aquitaine. Tous jurèrent de ne point quitter les armes, qu'ils n'eussent dépouillé un prince qui leur étoit devenu trop redoutable.

Mais cette ligue n'eut point d'effet, 

---

 tant par l'adresse du duc, qui à force ANN. 1153. de soumissions sçut regagner l'amitié du roi, que par la mort subite du comte de Boulogne, qui mourut en se mettant à table. Cet événement déranger toutes les vues d'Etienne, & lui en donna des nouvelles. Le monarque n'avoit plus d'enfans : les Anglois souhaitoient la paix : Mathilde consentoit que l'usurpateur demeurât toute sa vie paisible possesseur du trône : elle exigeoit seulement qu'il reconnût Henri pour son héritier : elle l'obtint d'autant plus aisément, qu'elle vint à bout de lui persuader que le duc étoit son fils. Le prince & la princesse s'étoient aimés, & quoiqu'enfans de frere & de sœur, leur commerce n'en avoit pas été plus innocent. Le traité fut donc conclu & signé : nouveau sujet d'étonnement & d'inquiétude pour Louis. Dès que la trêve qu'il avoit accordée fut expirée, il se mit en campagne, fondit sur la Normandie, & mit le siege devant Vernon, qu'il força de capituler.

*Polidor:  
Virgil. l. 12  
p. 215.*

Telle étoit la situation des affaires, lorsque le roi Etienne mourut avec la réputation d'une valeur extraordinaire



ANN. 1153.

Henri proclamé roi d'Angleterre, renouvelle ses hommages pour ses états de France.

dans les combats, & d'une rare prudence dans le Gouvernement. Henri lui succéda sans aucune contradiction, & fut proclamé roi du consentement unanime de tous les ordres du royaume, qui prit une nouvelle face sous un prince qui réunissoit à la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou & la Guienne avec l'Angleterre. Le nouveau monarque, dans ce haut degré de prospérité, n'oublia point ce qu'il devoit au roi, de qui relevoient tous les Etats qu'il tenoit en-deçà de la mer. Il lui fit demander la paix, qu'il obtint à condition de payer deux mille marcs d'argent pour le dédommager des frais de la guerre, & de renouveler un hommage qu'on eût bien voulu lui rendre pour tant de riches provinces. Cette bonne intelligence dura cinq ou six ans. Henri presque tous les mois envoyoit au roi de riches présens, l'appelloit dans toutes les lettres son seigneur & son souverain, & venoit de temps en temps lui faire visite à Paris. Louis fut pris d'une dévotion de faire un pèlerinage au Mont-Saint-Michel: le monarque Anglois vint le recevoir sur la frontière de Normandie, l'accompagna

*Math. Per.*  
1153.

dans tout son voyage, le défraya magnifiquement, & lui fit rendre par ses vassaux tous les honneurs que des sujets doivent à leur roi.

Alors regnoit dans les Espagnes Alphonse VIII, roi de Léon & de Castille, prince également sage, vaillant & puissant, dont la France pouvoit attendre de grands secours, surtout du côté de la Guienne. Louis lui fit demander sa fille Constance, qui fut amenée & couronnée à Orléans par l'archevêque de Sens, malgré les vives représentations de l'archevêque de Reims, qui à l'exemple de ses prédécesseurs prétendoit que cette cérémonie ne devoit se faire que dans son église. Le goût des pèlerinages dominoit toujours sur les grands comme sur les petits. Le roi fut touché du desir d'aller à S. Jacques en Galice. Alphonse son beau pere, accompagné de Sanche roi de Navarre, vint au-devant de lui jusqu'à Burgos, & l'y reçut avec une magnificence digne du titre qu'il venoit de prendre d'empereur d'Espagne. Il le conduisit ensuite à Compostelle, & le ramena à Toledé, où Raymond roi d'Arragon s'étoit rendu avec la principale noblesse de sa cour. Les princes

ANN. 1113.  
Louis épouse Constance, fille d'Alphonse roi de Castille & fait un voyage en Espagne.

ANN. 1154.

Marian.  
l. 11. c. 2.

ANN. II; 4.

Es-pagnols n'oublierent ni fêtes ni spectacles, ni présens, pour donner au monarque François une haute idée de la galanterie, de la richesse & de la puissance de la nation. Louis n'accepta qu'une escarboucle dont la grandeur égaloit la beauté, & par reconnoissance accorda aux prieres du roi de Léon & de Castille, une partie des reliques de S. Eugene premier archevêque de Toledé, qui étoient à saint Denis en France. Philippe II obtint le reste de Charles IX. On a prétendu que le motif de ce voyage du roi, étoit moins pour satisfaire à sa dévotion, que pour s'éclaircir si la reine Constance étoit véritablement fille d'Alfonse, résolu de la répudier au cas qu'elle ne le fût pas. Mais, ajoute-t-on, il revint pleinement convaincu de l'illustre naissance de la princesse. C'est un conte dont le P. Pagi a démontré toute l'absurdité.

Concile de  
Soissons, où  
le roi avec  
les seigneurs  
jurent une  
trêve de dix  
ans.

Louis à son retour d'Espagne, assista à un concile qu'il avoit indiqué à Soissons, pour y délibérer des moyens d'assurer aux églises leurs possessions, aux habitans de la campagne leurs moissons & leurs troupeaux, aux marchands la liberté du commerce & des chemins, à tous les citoyens la justice, la paix,

&amp;



& la tranquillité. On n'en trouva point de plus efficace que d'ordonner une trêve de dix ans, qui fut jurée par le roi lui-même, par le duc de Bourgogne, par les comtes de Flandre, de Champagne, de Nevers, de Soissons, & par tous les seigneurs ou barons assemblés en grand nombre. Tous promirent avec serment, que s'il survenoit quelque nouvelle querelle, on la termineroit à l'amiable & par des arbitres. Ainsi le calme fut rétabli dans tout le royaume, excepté dans les états du roi d'Angleterre.

ANN. 1155.

*Epist. Lud.*  
VII. 57.  
*apud Duch.*  
t. 4. p. 583.

Ce monarque faisoit alors une rude guerre au prince Geoffroy son frere, qui suivant la disposition du comte leur pere, lui redemandoit l'Anjou, la Touraine & le Maine. Le malheureux Geoffroy fut battu par-tout, dépouillé de toutes ses places, obligé de se contenter d'une pension annuelle, & de se retirer en Bretagne, où les Nantois, qui avoient besoin d'un prince pour les défendre, le choisirent pour leur comte : ce qui devint par la suite un grand sujet de trouble. Henri, à la mort de ce même frere qu'il avoit toujours persécuté, se déclara son héritier pour le comté de Nantes, & arma puissamment con-

ANN. 1156.  
57, 58.

La puissance de Henri inspire de la jalousie au roi. On trouve moyen de les accommoder pour quelque temps.

*Robere. de*  
*Monte.*

---

ANN. 1157.  
& suiv.

tre Conan qui s'en étoit emparé à la faveur des guerres civiles des Bretons. Celui-ci pressé vivement, se vit contraint d'acheter la paix par le mariage de Constance sa fille & unique héritière, avec Geoffroy, troisieme fils du roi d'Angleterre. La puissance de ce prince alloit toujours en croissant : le comte de Blois avoit été forcé de lui remettre Amboise, & quelques autres domaines qu'il prétendoit usurpés sur ses prédécesseurs : Thierrî d'Alsace, comte de Flandre, en partant pour la Palestine, venoit de lui confier ses états & la personne de son fils Philippe, qui, quoiqu'enfant, étoit déjà marié à la comtesse de Vermandois. Ainsi on peut dire que l'heureux Henri tenoit la France presque entièrement bloquée.

---

ANN. 1159.

Tant de prospérités ne pouvoient manquer d'inspirer de la jalousie au souverain dont il étoit vassal. Elle alloit éclater pour la ruine du royaume, que les dépenses de la croisade avoient déjà fort épuisé : mais les seigneurs qui vouloient la paix, trouverent moyen d'en suspendre l'effet pour quelque temps, en proposant le mariage de la princesse Marguerite, fille de Louis & de Constance, avec Henri le jeune *au Cour-*

*mantel*, fils aîné du roi d'Angleterre. 

---

 Ce mariage cependant ne fut conclu, ANN. 1160. selon le P. Pagi, que plus d'un an après. La reine Constance ne survécut que quelques mois à cet accommodement simulé des deux rois, & mourut en couche d'une fille qui fut nommée Alix. Le monarque, quinze jours après, épousa Adèle de Champagne, qui fut couronnée reine à Paris par Hugues, archevêque de Sens. La politique, autant que la beauté, la sagesse & la vertu de la princesse avoit fait rechercher cette alliance. La maison de Champagne étoit alors la plus puissante, & malheureusement la plus factieuse qui fût en France : c'étoit le moyen le plus sûr de la détacher de l'Angleterre. Louis, pour s'en assurer encore davantage, maria les deux filles qu'il avoit eues d'Eléonore, aux deux aînés de cette redoutable famille, Marie à Henri I, comte de Troyes, & Alix à Thibaud comte de Blois, il ne pouvoit prendre trop de précautions contre un prince qui ne vouloit la paix qu'autant qu'elle lui étoit avantageuse, & qui en effet donna bientôt lieu de la rompre. Voici quel en fut le sujet & l'occasion.

*Hist. Lud.  
VII. Duch.  
c. 4. p. 415.  
416.*

L'aieul d'Eléonore, duc d'Aquitai-



ANN. 1161.

Nouvelle  
rupture entre  
les deux rois.*Guill. Neu-  
brig. apud  
Duch page  
427.*

ne & comte de Poitiers, prince dont la profusion surpassoit les revenus, quoiqu'immenses, avoit été obligé d'engager le comté de Toulouse au comte de Saint-Gilles, & mourut sans pouvoir le retirer. Le fils, aussi dissipateur que le pere, laissa pareillement à son héritiere le soin de racheter une si belle portion du domaine des ses ancêtres. Louis, aussi-tôt après son mariage avec la princesse, se mit en devoir de faire valoir ses prétentions sur cette province; mais le comte de Saint-Gilles sçut si bien ménager les choses, que le monarque, non content de lui en laisser la possession, lui fit épouser Constance sa sœur, veuve d'Eustache, fils du dernier roi d'Angleterre. Henri devenu duc de Guienne par sa femme, entreprit de lui faire restituer ce riche comté; & sur le refus de Raymond, qui s'étoit assuré de la protection du roi, arma puissamment pour le reconquérir. Li-gué avec Malcommie roi d'Ecosse, avec Bérenger de Barcelonne, seigneur dont la puissance égaloit celle des rois, & avec les comtes de Nismes, de Montpellier & de Blois, il entra sur les terres du comte, emporta Cahors avec plusieurs autres places,

& vint mettre le siége devant Toulouse.

Déjà les Touloufains, vivement pressés, commençoient à craindre d'être obligés de changer de maître, lorsque le roi parut à la tête de son armée, força un quartier du camp ennemi, & entra dans la ville avec un corps d'élite. Henri déconcerté par ce secours imprévu, fit dire au monarque François, que le respect qu'il avoit pour son seigneur, l'empêchoit de continuer l'attaque d'une ville qu'il défendoit en personne. C'étoit une politesse forcée, dont il voulut inutilement se faire un mérite. Le fier vassal, en se retirant, envoya ordre au comte de Blois de se jeter sur les terres de France du côté de la Normandie, pour mettre le roi dans la nécessité de quitter Toulouse & de voler à la défense de ses propres Etats; mais Louis y avoit pourvu en envoyant sur cette frontiere une belle armée, sous la conduite de Robert de Dreux & de Henri évêque de Beauvais, ses freres. Le comte fut vivement repoussé, & tout se termina à quelques ravages de part & d'autre.

Le roi d'Angleterre cependant s'avança vers le Beauvaisis, & assiégea Gerberoi, qu'il prit & rasa. De-là il

ANN. 1161.

*Idem, ibid.*  
p. 418.

Il s'agit de  
nouveau la  
paix, & arrê-  
tent le maria-

ANN. 1161.

ge de Mar-  
guerite avec  
Henri.

*Idem, ibid.*

porta le fer & le feu jusqu'aux portes de Paris, dont les habitans, qui craignoient le pillage de leurs terres, témoignèrent tant d'empressement pour la paix, que le roi, de peur de les aggraver, fut contraint d'écouter des propositions d'accommodement. Henri renouvela son hommage, & promit de ne plus inquiéter le comte de Toulouse, sans néanmoins renoncer à ses prétentions, qu'il ne céda absolument qu'en mariant au comte Raymond la princesse Jeanne sa fille, veuve de Guillaume II, roi de Sicile. On confirma les anciens traités; & pour affermir de plus en plus la bonne intelligence, on arrêta enfin le mariage de l'aîné des fils d'Angleterre avec l'aînée des deux filles que Louis avoit eues de la reine Constance. Le monarque Anglois insistoit fortement à ce que le roi donnât pour dot à la princesse les villes de Gisors & de Neaufle: les grands du royaume s'y opposoient. Louis de son côté y avoit beaucoup de répugnance: il y consentit cependant; mais à condition que ces deux places seroient mises en sequestre entre les mains de deux chevaliers du Temple, nommés l'un

*Rog. de Ho-*  
*veaen. ibid.*

1. 429.



Toste de S. Omer , l'autre Robert de ~~\_\_\_\_\_~~  
 Pirou , qui ne devoient les livrer ANN. 1161.  
 que lorsque le mariage feroit accom-  
 pli. Marguerite , c'étoit le nom de la  
 princesse , fut conduite en conséquen-  
 ce à la cour de son beau-pere futur ,  
 pour être élevée par Robert de Neu-  
 bourg , jusqu'à ce qu'elle eût atteint  
 l'âge nubile.

On prétend que cette réconcilia-  
 tion fut l'ouvrage des légats d'Ale-  
 xandre III , qui avoit besoin des deux  
 rois , pour les opposer à Frédéric I ,  
 surnommé *Barberouffe*. Ce fier prince ,  
 si connu dans l'histoire par ses démê-  
 lés avec les souverains pontifes , s'é-  
 toit vu forcé , pour obtenir la couron-  
 ne impériale , non seulement de baiser  
 les pieds du pape , ce qui étoit d'usa-  
 ge , mais de lui tenir l'étrier , & de  
 conduire par la bride , l'espace de neuf  
 pas romains , la haquenée blanche que  
 montoit le saint pere ; cérémonial qui  
 d'abord lui parut insolent & nouveau ,  
 qu'il n'envisagea ensuite que comme  
 une vaine marque d'humilité chrétien-  
 ne , mais que Rome regardoit comme  
 une vraie preuve de sujétion. Adrien  
 en prit occasion de publier dans toutes  
 ses lettres , qu'il avoit conféré à Frédé-

Schisme.  
 dans l'Eglise  
 au sujet de  
 l'élection de  
 deux papes ,  
 Alexandre III  
 & Victor IV.

ric le *bénéfice* ou fief de l'empire ro-  
 ANN. 1161. main. Il affecta même de faire expo-  
 Adrian. ep. ser en public un tableau où Lothaire II  
 2. étoit représenté aux genoux d'Alexan-  
 dre II, tenant les mains jointes entre  
 celles du pontife, avec une inscription  
 Radevic, de dont le sens étoit : *Le roi jure à la por-  
 Gese. Frid. l. te le maintien des honneurs de Rome,  
 1. c. 9. & devient vassal du pape qui lui donne  
 la couronne (a)*. L'empereur n'apprit  
 ces attentats qu'avec la plus vive indi-  
 gnation, & s'en plaignit amèrement.  
*Et de qui donc tient-il l'empire*, répon-  
 dit un cardinal, *s'il ne le tient pas du  
 pape ?* Tel étoit depuis Grégoire VII  
 le stile de la cour romaine.

On lit dans une lettre d'Adrien au  
 roi d'Angleterre, en lui envoyant un  
 anneau en signe d'investiture de l'Ir-  
 Epist. 1. t. lande : *Tout le monde sait, & vous le  
 concil. reconnoissez vous-même, que l'Irlande &  
 toutes les isles qui ont reçu la foi, appar-  
 tiennent au saint siège : vous pouvez en  
 faire la conquête ; nous vous le permet-  
 tons : mais ayez soin de conserver en  
 entier les droits de l'Eglise, & de faire  
 payer exactement à S. Pierre un denier  
 par an de chaque maison. On ne doit*

(a) *Rex venit ante fores jurans prius urbis honores  
 Post homo fit pape, sumit, quod ante, coronam.*

pas oublier que celui qui parle ainsi en maître des principautés & des royaumes, étoit le fils d'un mendiant, & qui avoit été mendiant lui-même, errant de pays en pays, avant de pouvoir être reçu valet, ensuite moine au monastere de S. Ruf près d'Avignon. Devenu abbé de cette même abbaye, évêque d'Albane, enfin pape, il eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il étoit parvenu d'un état plus vil & plus abject.

ANN. 1161.

*Abrégé de  
l'Hist Univ.  
t. 2. p. 380.*

L'empereur cependant ne dissimuloit qu'à regret les usurpations de la cour de Rome, & n'en avoit différé la vengeance, que parce qu'il étoit occupé ailleurs. Vainqueur enfin de la Pologne, de la Bohême & du Danemarck, il retourne en Italie, qu'il trouve toute en confusion par cette fureur de parti, qui caractérisoit alors les élections des papes.

Après la mort d'Adrien, vingt-deux cardinaux, sans attendre le consentement du clergé, des nobles & du peuple, élurent Roland cardinal de S. Marc, qui prit le nom d'Alexandre III. Quelques autres, au nombre de cinq, de l'agrément de tous les ordres de la ville, intronisèrent Octavien cardinal

*Radevis.  
ibid. c. 55.*



de sainte Cécile , qui fut nommé Victor IV : ce qui causa un furieux schisme dans l'Eglise. L'empereur se déclara en faveur de Victor , qui avoit pour lui l'usage ancien , suivant lequel le peuple étoit appelé à l'élection de son pasteur. Les rois de France & d'Angleterre reconnurent Alexandre , moins encore pour se conformer au décret d'Innocent II , qui attribua aux cardinaux le droit exclusif d'élire les papes , que pour se venger de Frédéric , qui , par une sottise & ridicule vanité , ne regardoit les rois & les princes que comme ses premiers vassaux.

On eut d'abord recours aux conciles , pour terminer un différend où il s'agissoit de décider de la préférence entre le droit ancien ou le nouveau. Celui de Pavie , auquel Alexandre refusa de se soumettre , sous prétexte qu'il étoit convoqué par l'empereur , qui n'avoit aucun pouvoir sur lui , reconnut Victor presque tout d'une voix , & il fut souscrit par les rois de Hongrie de Bohême , & de Danemarck. Ceux de Beauvais , de Neuf-marché & de Toulouse , se déclarerent pour Alexandre , dont ils jugerent l'élection

ANN. 1161.

*Idem, ibid.*  
c. 2.

*Idem. l. 2.*  
c. 60.

*Robert de Monte, an.*  
161.  
*Guill. Neub.*  
l. c. 2.

plus juridique. Victor y fut excommunié: mais il eut sa revanche à Lodi, où son compétiteur fut frappé des mêmes foudres. Ce scandale affreux devint l'occasion d'une sanglante guerre, où l'Italie perdit la plupart de ses privilèges, & vit raser & démanteler ses principales villes.

Alexandre obligé de se sauver de Rome à l'approche de l'empereur qui le haïssoit personnellement, se retira en France, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Les deux rois, Louis & Henri, allèrent au-devant de lui jusqu'à Touci sur Loire, mirent pied à terre, se prosternerent pour recevoir sa bénédiction, prirent les rênes de son cheval, & le conduisirent tête nue jusques dans la tente qui lui avoit été préparée. C'étoit, comme on l'a dit, un cérémonial nouveau, mais qui ne regardoit pas plus particulièrement les souverains pontifes, que les autres évêques leurs confreres. On lit dans Mathieu Paris, que le roi d'Angleterre tint la bride du cheval de l'archevêque de Sens, lorsque ce prélat en descendit & lorsqu'il y remonta. Ce qui fut regardé, non comme un devoir, mais comme un acte de piété & de religion.

ANN. 1161.

ANN. 1162.

*Acta Alex  
apud Baroꝝ  
1161.**An. 11705**p. 163.*

ANN. 1162.

*Alex. epist.*  
86. Duch. 1.  
4. p. 525.*Acta Alex.*  
*Ibid.* 1177.

Les Impériaux allarmés du séjour d'Alexandre en France, proposerent une entrevue de l'empereur avec les deux rois & les deux papes. Victor y consentit, parce que son parti s'affoiblissoit chaque jour. Alexandre au contraire s'en défendit avec une fierté presque insultante, parce que Venise, Florence, & plusieurs autres villes d'Italie venoient de se déclarer pour lui. L'habile pontife fut enfin plus fort en négociant, que Frédéric en combattant. Ce prince, le plus vain des hommes, après dix-huit ans d'une guerre opiniâtre, se vit forcé d'aller à Venise se jeter au genoux du saint pere, pour lui demander publiquement le pardon du passé, & l'absolution des anathêmes foudroyés contre lui: on remarque qu'il ne fut fait aucune mention de le réhabiliter. Alexandre, malgré l'obstination du monarque dans le schisme, n'alla point jusqu'à le déposer. Ce fut en même temps un trait de sagesse & une condamnation générale des prétentions chimériques de Gregoire VII. C'est ainsi qu'un prêtre, un vieillard infirme, sçut mettre sous ses pieds un ennemi furieux, & triompha sans autres armes que celles de



l'excommunication , d'un empereur puissant & terrible : triomphe qu'il dut principalement à la protection de la France & de l'Angleterre.

Tandis que ces scenes , également cruelles & scandaleuses , se passoient en Italie , l'empire François , toujours troublé par l'ambition de Henri , devint le théâtre d'une nouvelle guerre , dont voici le motif. On étoit convenu qu'aussi-tôt après le mariage de la princesse Marguerite avec le fils aîné d'Angleterre , Gisors & Neaufle seroient remis entre les mains du monarque Anglois. Ce prince , impatient de jouir , fit célébrer les noces des deux enfans , sans en rien communiquer au roi , & envoya sommer les deux chevaliers du Temple de lui livrer les deux places. Ce n'étoit qu'une pure cérémonie. Tout avoit été arrangé de concert avec les gouverneurs , qui désespérant de pouvoir justifier leur trahison , se réfugièrent en Angleterre , où l'on eut soin de les dédommager de ce qu'ils perdoient en France. Louis indigné de cette conduite , prit aussi-tôt les armes , & seconda des comtes de Champagne , de Blois & de Sancerre , fondit avec une armée sur le Vexin. *Not-*

*Nouvelles*  
brouilleries  
entre les deux  
rois , assou-  
pies d'abord ,  
ensuivirent  
lées par la  
protection  
que Louis ac-  
corde à l'ar-  
chevêque de  
Cantorbéri. ,  
*Guill. Neub.*  
*apud Duch.*  
t. 4. p. 428.

mand ; mais Henri avoit mis toutes ses villes en si bon état , qu'on ne put l'entamer d'aucun côté. Les rois se trouverent plusieurs fois en présence. Tous deux s'estimoient , tous deux se craignoient : aucun n'osa risquer le sort d'une bataille. On proposa une trêve qui fut suivie d'une paix momentanée. La jalousie des deux princes ne leur permit pas de demeurer long-temps en repos , & les deux *Etats victimes de leur folle ambition* , furent tour-à-tour des *théâtres d'horreur & de désolation*. Henri sur-tout se plaignoit que Louis protégeoit tous ses vassaux rebelles , entre autres le célèbre Thomas Becquet , si connu dans l'histoire par son zèle , porté peut-être un peu trop loin , pour les immunités ecclésiastiques.

Caractere du  
prélat.

*Math. Par.*  
*ab an. 1162.*  
*ad an. 1171.*  
*Polid. Virg.*  
*l. 13.*

C'étoit un homme d'une naissance médiocre , & d'une fortune très-bornée , mais d'une représentation noble & agréable , d'un esprit mâle & courageux , d'une pénétration à laquelle tout cédoit , d'une fermeté que les plus grands obstacles n'étoient point capables d'ébranler. Henri qui l'aimoit , parce qu'il entroit dans tous ses plaisirs , l'avoit élevé à la dignité de grand-chancelier , & lui avoit confié

l'éducation de son fils aîné. Heureux s'il en fût demeuré là ! mais le premier siège d'Angleterre étant venu à vaquer, le monarque se mit en tête d'y placer son favori. Thomas, sacré archevêque de Cantorbéri, changea tout-à-coup, & devint un autre homme. Ce ne fut plus ce courtisan mondain, magnifique, somptueux, complaisant pour toutes les volontés de son maître : ce fut un prélat dévot, simple dans ses habits, modeste dans ses équipages, austère dans ses mœurs, inflexible dans ses prétentions, qu'il soutint avec plus de zèle que de lumières, l'ennemi enfin de l'autorité royale, dès qu'il se vit la seconde personne du royaume.

Un prêtre avoit commis un meurtre ; l'archevêque se contenta de le priver de son bénéfice. C'étoit en quelque sorte inviter les ecclésiastiques au crime, que de proportionner si peu la peine au délit. Aussi vit-on bientôt un second exemple d'homicide renouvelé par un chanoine, qui en fut quitte de même pour quelques coups de discipline, & pour la perte de son canonicat. Le roi saisi d'indignation, demanda que les deux coupables fus-

ANN. 1163.

Cause de sa disgrâce.

Hist. Quadripart. l. 1. c. 17. 18. 19.



sent remis entre les mains du magistrat, pour être jugés suivant les loix du royaume. Becquet refusa de les livrer, soutenant avec opiniâtreté, non-seulement que c'étoit à lui à en faire justice, mais encore qu'un prêtre ne pouvoit être puni de mort. Henri n'étoit point accoutumé à des pareilles résistances : il assembla aussi-tôt un parlement, où, de l'avis de tous les pairs, il fut arrêté entr'autres articles, que les clercs accusés de crimes, viendroient répondre devant les justiciers du prince : qu'aucun archevêque ou évêque ne sortiroit du royaume sans la permission du monarque : qu'aucun vassal de la couronne ne pourroit être excommunié, qu'auparavant on ne s'adressât au roi ou à ses officiers pour en faire justice : que les prélats qui tiennent des fiefs du souverain, suivroient les coutumes royales comme les autres barons, & assisteroient aux jugemens jusqu'à sentence de mort ou de mutilation de membres : qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye, les revenus en seroient mis en la main du roi, comme domaniaux : que les élections enfin se feroient dans la chapelle du palais, où l'élu prêteroit ser-

ment de fidélité , avant d'être consacré.

ANN. 1163.

Personne ne réclama contre des loix si justes. Thomas lui-même promit avec serment de les observer : mais bientôt il s'en repentit , & Rome alors très-attentive à étendre ses privilèges , ne se fit pas beaucoup prier pour l'absoudre d'une obligation qui tendoit à l'affoiblissement des droits ecclésiastiques. Cette conduite du prélat , toute séditieuse qu'elle pouvoit paroître , son entêtement , ses variations si choquantes pour un bienfaiteur , un ami , un maître , irritèrent encore moins Henri , que l'entreprise du pontife contre les autres évêques ses confreres , qu'il excommunia pour avoir signé un règlement que la religion & la raison autorisent également. Alors le monarque ne ménagea plus rien. Becquet accusé d'avoir malversé , pendant qu'il étoit chancelier , fut cité à la cour des pairs. Le fier prélat n'y parut que pour leur dénoncer qu'il ne les reconnoissoit point pour ses juges ; qu'étant pere spirituel du roi & du royaume , il n'étoit justiciable ni de l'un ni de l'autre ; que s'ils osoient passer outre , ils en-

*Ibid. c. 220*

*Ibid. c. 230*

ANN. 1163.  
c. 23.

courroient l'excommunication lancée contre ceux qui violent les privilèges du clergé. On ne laissa pas néanmoins de le condamner comme parjure & traître. Tous les biens & meubles furent confisqués au profit du roi. Tous les évêques enfin lui déclarèrent qu'ils ne le reconnoissoient plus pour leur primat. Thomas appella de ce jugement à la justice de Dieu, & s'enfuit en France.

Sa retraite  
& sa réception  
en France.

Hist. Quadr.  
l. 2. c. 7. 9.

Louis reçut ces envoyés avec une distinction qui marquoit autant de jalousie contre Henri, que d'estime pour la vertu du prélat persécuté. Il est bien étonnant, leur dit-il, que le roi d'Angleterre ait pu oublier ces paroles du Psalmiste : *Mettez-vous en colere, & ne péchez pas.* Sire, lui répondit un des députés, *il s'en seroit peut-être souvenu, s'il avoit oui chanter à l'office aussi souvent que votre majesté.* Le monarque sourit. Henri apparemment n'étoit pas dévot, & manquoit souvent à complies. L'archevêque cependant, après avoir salué le roi à Soissons, & l'avoir remercié de la protection dont il vouloit bien l'honorer, alla trouver le pape à Sens, & lui rendit compte des raisons qui l'a-



voient obligé de quitter l'Angleterre d'une manière si peu convenable à la place qu'il occupoit. De-là il courut s'enfermer à l'abbaye de Pontigny, où il prit un habit de moine. Il y vivoit dans une douce tranquillité, lorsque le monarque Anglois, plus irrité que jamais, manda au chapitre général de Cîteaux, que s'ils ne faisoient sortir le prélat de sa retraite, il chasseroit de ses Etats tous les religieux de leur ordre. Les bons moines épouvantés, envoyèrent représenter au pontife l'embarras où ils se trouvoient. *Qu'ils ne craignent rien*, répondit Becket, *je vais sortir de leur maison : celui qui nourrit les oiseaux du ciel, aura soin de moi.* Le roi en effet lui fit offrir tel asyle qu'il voudroit choisir dans son royaume. *O religion*, s'écria-t-il dans le premier transport de son indignation : *religion, où es-tu ! Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui redoutent les menaces du monde.*

ANN. 1163.

*Vita S. Thom. l. 2. c. 17. 18.*

Louis étoit alors au comble de la joie. La reine venoit d'accoucher d'un fils, qui fut nommé Philippe & surnommé *Dieu-donné*, parce qu'il avoit été longtemps attendu. C'est ce prince célèbre à qui ses exploits ont mérité

ANN. 1165.  
Naissance de Philippe Auguste.

le glorieux surnom de *Conquérant* ; que la postérité a rendu par celui d'*Auguste*. Rigord semble être le premier qui le lui ait donné, & les raisons qu'il en rapporte, dit un sçavant moderne, font d'abord juger du goût de son siècle. Ce nom, si l'on en croit l'auteur contemporain, a été donné aux empereurs qui augmentèrent la puissance Romaine, du mot *augeo* : or qui peut mieux mériter ce titre que Philippe, par l'augmentation qu'il fit dans ses finances, par l'étendue qu'il donna aux limites de son royaume, par sa naissance enfin arrivée au mois d'Août, temps auquel on recueille des grains, du vin & toutes sortes de biens en grande abondance ? Le jeune prince eut pour parreins les abbés de S. Germain des Prés, de S. Victor & de sainte Genevieve : ses marreines furent Constance sœur du roi, comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris.

On reçut vers ce même temps de fâcheuses nouvelles de la Palestine, où les affaires des Chrétiens alloient de mal en pis. Le roi touché de leurs malheurs, tira pour les secourir une grosse somme d'argent de son épargne.

ANN. 1165.

*Mém. del' Ac.  
des B. Let-  
tres, c. 8. p.  
532.*

ANN. 1166.

67.

Nouvelle  
rupture entre  
la France &  
l'Angleterre.

& mit une taxe pour cinq ans sur tous les biens laïques ou ecclésiastiques de son royaume. Henri qui ne vouloit pas se laisser vaincre en générosité, établit une pareille imposition sur tous ses Etats, & nomma un Anglois pour la porter à Jérusalem. Ce fut pour les deux monarques un sujet de brouillerie. Louis, sur les remontrances de Joffe archevêque de Tours, prétendit que la Touraine étant un fief de la couronne, l'argent qu'on y avoit levé, devoit lui être remis & être envoyé de sa part. C'étoit en effet un ancien droit du souverain, au seul nom duquel les ducs & les comtes pouvoient faire des levées : mais ce droit sembloit aboli, depuis que les duchés & les comtés étoient devenus des biens héréditaires & patrimoniaux. Ainsi le roi d'Angleterre y opposa constamment l'usage contraire. Malheureusement il s'éleva sur ces entrefaites un autre différend, toujours fondé sur les mêmes titres de seigneur suzerain & de vassal, qui arma enfin les deux nations l'une contre l'autre.

Guillaume fut nommé le vieux, avoit dépouillé Guillaume VII son neveu du comté d'Auvergne, qui étoit un

---

ANN. 1166.  
67.

*Robert. de Monte, an. 1166.*

*Idem, ibid.*



arriere-fief de la couronne , sous la  
 ANN. 1166. mouvance directe & immédiate de l'A-  
 67. quitaine. L'usurpateur , cité au tribu-  
 nal du roi d'Angleterre son seigneur ,  
 comme duc de Guienne , promit d'a-  
 bord d'y comparoître, ensuite changea  
 d'avis , & eut recours au roi de France  
 comme au seigneur suzerain. Henri  
 prétendoit que le vassal ne pouvoit se  
 pourvoir à la cour du souverain , que  
 dans le cas où le seigneur refusoit de  
 lui faire justice : Louis soutenoit au-  
 contraire qu'il avoit droit de pronon-  
 cer , indépendamment de toutes ces  
 formalités préliminaires. Il y eut à ce  
 sujet , & à l'occasion des levées de la  
 Touraine , une entrevue des deux mo-  
 narques , qui ne purent convenir de  
 rien. On courut aussi-tôt aux armes.  
 Chaumont dans le Vexin François ,  
 surpris par Henri , fut brûlé avec tous  
 ses environs. Louis eut sa revanche  
 sur le Gué-saint-Nicaise & sur Ande-  
 ly , qu'il livra pareillement aux flam-  
 mes. Mais bientôt ces hostilités furent  
 suivies d'une trêve, qui donna le temps  
 au roi d'Angleterre d'aller soumettre  
 quelques seigneurs rebelles en Bre-  
 tagne.

Cette trêve étoit à peine expirée ,

que les deux rois rentrèrent en campagne , portant partout le fer & le feu , toujours néanmoins sans en venir aux mains , parce qu'ils se redoutoient plus encore qu'ils ne se haïssoient. Cette guerre inquiétoit vivement Alexandre , qui désespéroit , tant qu'elle durerait , de pouvoir finir les affaires de l'Eglise. Il envoya deux légats en France pour travailler à la paix ; mais la partialité des ministres Romains rendit la négociation inutile. Louis , outré sur-tout contre le cardinal de Pavie , qui concluoit toujours en faveur de Henri , se leva brusquement & lui dit en colère , qu'il étoit indigne de la commission dont on l'avoit honoré ; qu'au reste un roi de France n'avoit besoin d'aucun médiateur , encore moins d'un homme tel que lui ; qu'il sçauroit bien par lui-même conserver ses droits & se faire rendre ce qui lui étoit dû. Il sortit aussi-tôt de l'assemblée , & fut suivi de tous les seigneurs de son parti , entre autres d'Eudes de Bretagne , dont le roi d'Angleterre avoit deshonoré la fille , quoique sa niece.

Le pape instruit qu'on abusoit de son autorité , n'oublia rien pour ap-

ANN. 1168.

*Joan. Salis-*  
*ber. lib. 2.*  
*epist. 31.*

païser le monarque François , rappella  
 ANN. 1168. ses ministres & écrivit en même temps  
 à l'archevêque de Cantorbéri , qu'il  
 l'établissoit son légat en Angleterre ,  
 lui remettant toute sa puissance sur ce  
 royaume. *C'étoit* , dit un célèbre mo-  
 Daniel. 1. derne , *donner des armes à un homme*  
 2. page 624. *très disposé à s'en servir.* Le premier  
 usage qu'il en fit fut de condamner les  
 coutumes royales , & d'excommunier  
 quelques seigneurs qui retenoient cer-  
 taines terres de son Eglise , menaçant  
 le souverain de le frapper des mêmes  
 foudres , s'il ne rendoit aux évêques  
 leurs anciens privileges. Ce coup éton-  
 na Henri : la crainte , non de l'ana-  
 thème en lui-même , mais de ses suites ,  
 le contraignit enfin à faire demander  
 la paix au roi par l'entremise des com-  
 tes de Champagne & de Flandre , qu'il  
 sçavoit en grande considération à la  
 cour de France. On convint d'une  
 conférence à Montmirail , dans le  
 Maine , pour le jour de l'Epiphanie. *Sei-*  
 gneur , dit Henri en abordant Louis ,  
*dans ce jour où trois rois ont offert des*  
 Gervas. Do- *présens au Roi des rois , je me mets sous*  
 res. an. 1168. *vostra protection avec mes enfans & mes*  
*Etats.* Il étoit accompagné de ses deux  
 fils aînés , Henri & Richard.

Tout



Tout fut réglé à l'amiable. Le roi d'Angleterre renouvela son hommage pour la Normandie avec les mêmes formalités & les mêmes obligations que ses prédécesseurs. Henri son fils aîné & gendre de Louis, en fit autant pour l'Anjou, le Maine & la Bretagne, qui étoit toujours un arriere-fief de la couronne. Le cadet, nommé Richard, imita l'exemple de son pere & de son frere pour le duché d'Aquitaine dont il avoit été pourvu, & fut accordé avec Alix, seconde fille de Louis, & de Constance de Castille. Tous les châteaux du domaine royal furent restitués, tous les prisonniers rendus, tous les vassaux de Henri rétablis & reçus en grace, entre autres les comtes de la Marche & d'Angoulême qui lui avoient fait le plus de peine. Le roi de son côté rétablit le monarque Anglois dans tous les fiefs dont il l'avoit déclaré déchu, pour avoir pris les armes contre son souverain. La charge de grand sénéchal de France, héréditaire dans la maison de Henri, lui avoit été enlevée pour le même crime de félonie, & donnée depuis cinq ou six ans au comte de Blois : ce seigneur pour le bien de la paix

ANN. 1169.

La paix est conclue à Montmirail.

*Idem, ibid.*

*Robert. de Mont. an. 1169.*

*Idem, ibid.*

~~\_\_\_\_\_~~  
ANN. 1169. dont il étoit un des médiateurs, voulut bien la remettre au jeune Henri, qui en fit les fonctions quelques semaines après, & servit le roi à table. Tels furent les articles & les conditions de cette paix si glorieuse pour Louis, si humiliante pour Henri, qui pendant le cours de cette guerre avoit fait serment plus d'une fois de ne jamais rendre cet hommage.

Les deux cours étoient réunies, il ne restoit plus qu'à faire la paix de l'archevêque de Cantorbéri. Le prélat, conseillé par quelques personnes nobles & pieuses, parut tout-à-coup au milieu de l'assemblée, & se prosternant aux pieds du monarque Anglois : *Seigneur*, lui dit-il, *j'implore votre clémence pour l'Eglise de votre royaume : mes péchés ont causé son affliction : je remets tout le sujet de notre différend à votre discrétion, sauf l'honneur de Dieu. Voyez l'arrogant*, s'écria le roi d'Angleterre, *tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu. Mais, seigneur*, ajouta-t-il en adressant la parole au roi de France, *pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à la gloire de la religion, voici ce que je demande : Que Becquet*

*Hist. quadrup. l. 2. c. 25.*

*en agisse avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens , & je serai satisfait.* Tout le monde applaudit à la modération du prince. *Seigneur , archevêque , dit Louis , voulez vous être plus sage que les saints ?* L'inflexible pontife ne répondit autre chose , sinon que ses prédécesseurs avoient retranché plusieurs abus , & lui en avoient laissé beaucoup d'autres à réformer. Ces paroles révolterent l'assemblée. La conférence fut terminée , & les deux rois se retirèrent sans le saluer , ni recevoir son salut.

ANN. 1169.

z. 26.

On trouva cependant moyen de renouer la négociation , & l'accommodement se fit , mais à des conditions très-dures pour Henri. Le pape , après bien des irrésolutions , s'étoit enfin déclaré hautement pour Becquet , & se préparoit à lancer tous les foudres de l'église , si le monarque ne plioit sous le joug. Ce fut en vain que ce prince essaya d'opposer fierté à fierté , & menaces à menaces. *Nous ne craignons rien , lui dit un des légats ; nous sommes d'une cour accoutumée à commander aux empereurs & aux rois.* Cette insolente réponse ne pouvoit

ANN. 1170.

Réconciliation de Thomas Becquet avec Henri.

Codex vatic.  
l. 3. epist. 6.



qu'irriter un prince naturellement fier & colere : il dissimula néanmoins en habile politique. Il savoit que le roi Louis & la reine son épouse étoient entièrement dans les intérêts de Thomas & du souverain pontife : il prit le parti de s'humilier, embrassa l'archevêque, & reçut sa bénédiction. Tout paroissoit fini, & rien ne l'étoit. L'intraitable prélat, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, envoya fulminer une nouvelle excommunication, non-seulement contre les évêques qui avoient souscrit aux coutumes royales; mais encore contre tous ceux qui avoient assisté au sacre du jeune Henri, couronné par l'archevêque d'Yorck; ce que Thomas prétendoit contraire au droit de l'archevêque de Cantorbéri, à qui seul il appartenoit, par le privilege de sa dignité, de faire cette auguste cérémonie.

Sa mort. Le roi à cette nouvelle entra dans une furieuse colere. *Par les yeux de Dieu, s'écria-t-il, si tous ceux qui ont assisté au sacre de mon fils sont excommuniés, je le suis donc aussi ! Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera d'un prêtre ingrat & rebelle qui trouble tout mon royaume. C'étoit*

*Hist. quadrup. l. 3. c. 8. II.*

mettre le poignard à la main de qui-  
conque croiroit l'obliger en assassinant  
le prélat. Aussi-tôt quatre chevaliers  
ou gentilshommes partent pour Can-  
torbéri , & vont massacrer le pontife  
au pied de l'autel. Ainsi périt , victi-  
me d'un zele amer , l'homme du mon-  
de dont la conduite a été le plus di-  
versément interprétée. Les uns n'y ont  
vu que monstrueuse opiniâreté , que  
variations indécentes , qu'attentat hor-  
rible contre l'autorité royale qui en  
fit un martyr, lorsqu'elle pouvoit le pu-  
nir juridiquement comme rebelle (a).  
Les autres au contraire y admirerent  
un saint zele, un généreux attachement  
à l'honneur de l'église , une constance  
enfin digne des premiers siècles du  
christianisme. Le plus petit nombre &  
le plus sensé, est de ceux qui en rendant  
justice aux bonnes intentions de l'ar-  
chevêque , reconnoissent de bonne foi  
qu'il y eut trop de hauteur dans son  
procédé , & trop d'inflexibilité dans  
ses prétentions. L'Eglise , en canoni-  
sant les vertus du saint , n'a point pré-

(a) On lit quelque part qu'il se trouva des docteurs  
dans Paris qui soutinrent que non-seulement il avoit  
été justement puni par la perte de sa vie , mais même  
qu'il étoit dans les enfers. *Heric. de Guienne* , 2. *l.*  
*l. 1. p. 142.*

**ANN. 1171.** tendu consacrer les défauts & les vices de l'homme.

Pénitence  
du roi d'An-  
gleterre.

*Codex vatic.*  
*b. 5, epist. 88.*

On ne voit pas qu'on ait fait justice des meurtriers. Rome chercha un objet plus digne de sa colere, & ne s'attacha qu'au monarque Anglois, qui fut seul chargé de la honte & de l'horreur de cet assassinat. Obligé de jurer sur les saints évangiles qu'il n'avoit ni voulu, ni commandé ce meurtre, il promit avec serment d'envoyer deux cens chevaliers à la défense de la Palestine, abrogea les coutumes royales, permit les appellations au saint siége, s'engagea à restituer ou à faire restituer à l'église de Cantorbéri tout ce qui avoit été usurpé sur elle; & pour garder une partie des formes de la pénitence canonique, il se laissa chasser hors la porte de l'église, où il reçut l'absolution à genoux, sans néanmoins ôter ses habits, ni être fustigé suivant la coutume.

**ANN. 1172,**  
73.  
Révolte de  
ses enfans.

Le vieux Henri, jusques là toujours aimé, respecté, heureux, tomba tout-à-coup dans la haine, le mépris, & l'infortune. Tout conspira contre lui, sa femme, ses enfans, ses vassaux, & les rois ses voisins. La crainte de l'excommunication dont il étoit me-



nacé , l'avoit engagé à faire couronner son aîné , & à déclarer hautement que ce n'étoit plus lui , mais son fils qui étoit roi. Philippe I , aïeul de Louis VII , avoit pris la même précaution en une pareille circonstance : on n'en favoit pas davantage dans ces temps de ténèbres & d'ignorance. Le jeune monarque étoit un prince vif , dévoré d'ambition , aussi fier de son nouveau titre , qu'impatient d'en faire usage. On raconte que le jour de son sacre , étant servi à table par le roi son pere , un seigneur , pour lui faire sa cour , lui dit à l'oreille , qu'il étoit bien glorieux d'avoir un si grand prince pour officier. *Il n'y a rien là d'extraordinaire* , répondit fierement le jeune Henri , *puisque je suis roi , fils de roi , & que mon pere n'est que le fils d'un comte.* La cour de France fut profiter de ces dispositions. La princesse Marguerite venoit enfin d'être couronnée reine d'Angleterre. Louis pria le vieux Henri de trouver bon qu'elle vînt passer quelque temps à Paris avec le jeune roi son mari. Le beau-pere n'oublia rien pour gagner la confiance de son gendre , & ménagea si bien son esprit , qu'il l'engagea à de-

ANN. 1172,  
73.  
Robert de  
Monte. ann.  
1172.

ANN. 1172,  
73.

mander le gouvernement ou de l'Angleterre, ou de la Normandie. On s'attendoit bien à un refus de la part d'un pere extrêmement jaloux du commandement : on y avoit pourvu. La France devenoit pour les deux époux un asyle où ils trouveroient un sûr moyen de se faire rendre justice.

*Roger de Hoved. apud Duch. 1. 4. P. 430.*

La chose arriva comme on l'avoit prévu. Le jeune Henri furieux de n'avoir pu rien obtenir de son pere, s'échappa une nuit & se sauva en France. Le roi assëmbla aussitôt les seigneurs de son royaume : tous jurerent au fils du monarque Anglois de ne point poser les armes, qu'il n'eût pleine satisfaction sur tout ce qu'il demandoit : lui-même promit avec serment de ne jamais faire aucune paix que de leur consentement. On courut donc aux armes de tous côtés. Les uns par intérêt, comme les comtes de Flandre, de Boulogne & de Blois, à qui on faisoit de grands avantages : les autres par animosité, comme plusieurs seigneurs Normands, Angevins & Bretons, qui cherchoient à se venger des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus : quelques-uns par ambition, comme Richard duc de Guienne, & Geoffroy désigné duc de Bre-

tagne, tous deux freres du jeune roi, tous deux ennuyés de n'avoir que de vains titres sans réalité : quelques autres par jalousie, comme Louis, qui ne voyoit qu'avec dépit la prospérité de son vassal : ou comme la reine Eléonore, vivement piquée des infidélités de son époux. On disoit en effet que ce prince avoit un peu trop de tendresse pour Alix de France, qui avoit été promise au jeune Richard : qu'il en avoit même abusé, & que c'étoit le vrai motif qui lui faisoit retarder le mariage de cette princesse.

Henri abandonné de sa famille, & près d'être attaqué de tous côtés, se trouvoit dans d'étranges perplexités. Il n'avoit plus de ressources que dans les trésors qu'il avoit amassés avec grand soin. Il fut les employer utilement, soit pour retenir quelques seigneurs, dont la fidélité commençoit à chanceler, soit pour lever une armée d'étrangers, n'osant plus se fier à ses sujets. Il prit à sa solde 20000 *Brabançons* (a) : c'étoit le nom qu'on donnoit à des troupes de bandits Flamands ou Allemands.

(a) On croit qu'ils ont été ainsi nommés, parce que les principaux étoient du Brabant. Du Cange au mot *Brabanciones*.



pour la plupart , qui couroient la France , portant partout le fer & le feu , toujours prêts à combattre sous les enseignes des princes qui leur propofoient une groſſe paye. On les appelloit auffi *Cotteraux* (a) ou *Routiers* (b) gens de compagnie , dit une ancienne hiſtoire manſcrite , *brigands , pillards , robeurs , larrons , infâmes , diſſolus , ex-communiés*. Ils ardoient les monaſteres & les églifes où le peuple ſe retiroit , & tourmentoient les prêtres & les religieux , les appelloient *Cantatours* par dérifion , & leur diſoient , quand ils les battoient ; *Cantatours cantez , & puis*

ANN. 1172,  
73.  
Ex Biblioth.  
Memmian.  
fol. 199.

Chron. s.  
Denis , t. 2.  
c. 9.

(a) On prétend qu'ils ont été appellés de la ſorte parce qu'ils étoient armés de grands couteaux , qu'on appelle en Toulouſain des *cotterels*. *Marca , l. 6. hiſt. de Beharn. c. 14.*

(b) Les uns tirent l'origine de ce nom du mot Latin *Ruptarius* , qui ſignifie tout homme qui laboure ou cultive la terre , parce que les premiers *routiers* étoient un vil amas de payſans qui furent d'abord armés par l'autorité du prince , qui retinrent enſuite les armes par l'amour du pillage , ravageant les provinces , & vendant leurs ſervices à ceux qui les achetoient le plus cher. Les autres au contraire le dérivent ſimplement du verbe Latin *rumpere* , rompre , brifer , parce que ces brigands mettoient tout à feu & à ſang. Quelques-uns le font venir de l'Allemand , *Root* ou *Rot* , qui veut dire ſolde , parce que c'étoient des troupes payées pour faire la guerre. Quelques autres enſin prétendent que c'étoient des troupes réformées , *turmas ruptas dimiſſas* , qui , comme il arrive d'ordinaire , ſe rasſembloient pour piller & ravager. Du Cange au mot *Ruptarius*.

leur donnoient grands buffes & grosses gouces. Ce fut envain que les papes lancerent contre eux tous les foudres de l'Eglise ; ils ne purent être domptés que par les armes de Philippe Auguste. Le vieux Henri avec ses troupes attendit en Normandie de quel côté les ennemis porteroient leurs plus grands efforts, pour prendre son parti suivant les circonstances.

La saison permettoit à peine de se mettre en campagne, que le comte de Flandre, à la tête de ses troupes, s'avança vers les frontieres de Normandie, attaqua la ville d'Aumale, l'emporta d'assaut, & fit toute la garnison prisonniere avec le comte, qui pour obtenir sa liberté, fut obligé de lui remettre toutes ses autres forteresses. De là il alla mettre le siège devant le château de *Drincourt*, qu'il força : mais il y perdit le comte de Boulogne son frere qui fut tué d'un coup de flèche. Louis de son côté pressoit vivement Verneuil, place alors très-considérable dans le Perche. Il y avoit outre le château, trois espèces de villes, fermées chacune d'un bon mur, & entourées d'un fossé plein d'eau. La plus grande, appelée le *grand Bourg*, après un

ANN. 1172,

73.

Rigord. p.

11. Guill.

Brito. Phil.

lip. l. 3. p.

108.

Roger de  
Hoved. *ibid.*

mois d'une vigoureuse résistance, com-  
 ANN. 1172, mençoit à manquer de vivre : elle de-  
 73. manda à capituler, promettant de se  
 rendre dans trois jours, si elle n'étoit  
 pas secourue. Les malheureux assiégés  
 tinrent exactement parole, & se virent  
 indignement trompés. Loin de leur  
 rendre leurs ôtages, ainsi qu'on en étoit  
 convenu, on se saisit des principaux  
 bourgeois qu'on emmena prisonniers :  
 tout fut livré au pillage & aux flam-  
 mes : traitement peu digne de leur fi-  
 délité & de la majesté d'un grand roi.  
 On ne voit pas, si l'on en croit un his-  
 torien Anglois, que Louis ait ménagé  
 davantage sa gloire dans la retraite qui  
 suivit ce procédé également cruel &  
 honteux. N'osant ni accepter la bataille  
 que le roi d'Angleterre lui présentoit,  
 ni tenter la défense d'une place qu'il ve-  
 noit de conquérir, il se retira avec beau-  
 coup de précipitation en France, & fut  
 quelque temps sans rien entreprendre.

Cette inaction donna le temps au mo-  
 narque Anglois de rétablir ses affaires  
 en Bretagne, où le comte de Chester &  
 le seigneur de Fougères avoient excité  
 un soulèvement général. Il y envoya  
 ses *Brabançons*, qui remportèrent une  
 signalée victoire sur les rebelles, &



allèrent aussi-tôt investir Dol, où les deux chefs de la révolte s'étoient enfermés. Henri y accourut en personne, & les pressa si vivement, qu'il les força de se rendre prisonniers de guerre avec toute la garnison. Cet avantage, en réduisant les Bretons, allarma les princes ligués, qui en devinrent plus faciles à écouter des propositions d'accommodement. Il y eut donc une entrevue des seigneurs des deux partis entre Gisors & Trie, où le vieux Henri fit des offres assez avantageuses, si ses ennemis eussent voulu sincèrement la paix. Il consentoit de céder à l'aîné de ses enfans la moitié des revenus du royaume d'Angleterre, avec quatre places de sûreté; ou s'il aimoit mieux, la moitié des revenus du Duché de Normandie & tous ceux du comté d'Anjou, avec un plus grand nombre de villes: il offroit même avantage à Richard son second fils pour le duché de Guienne, dont il avoit reçu l'investiture: enfin il abandonnoit au jeune Geoffroy le domaine de la Bretagne, si le pape vouloit accorder la dispense pour le mariage arrêté depuis long temps avec l'héritière de cette belle province. Mais en faisant toutes ces cessions, il se réservoit le droit de jus-

ANN. 1172,

73.

*Idem, ibid.*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1172, 73. tice dans les Etats qu'il cédoit, & prétendoit que ses fils lui seroient toujours fournis & obéissans comme à leur pere & à leur roi.

*Idem, ibid.* Ce n'étoit point là ce que les rebelles s'étoient proposé en prenant les armes. On fit naître des difficultés. Le comte de Leicester osa se répandre en plaintes & en reproches, qui dégénérèrent enfin en des injures outrageuses au monarque Anglois, & porta l'insolence jusqu'à vouloir mettre la main à l'épée. Il s'éleva un grand tumulte. On se sépara plus ennemis que jamais, & dès le lendemain il y eut une rencontre entre les Anglois & les François, où il y eut beaucoup de sang répandu. L'hiver cependant força les deux armées de se retirer dans leurs quartiers: le roi d'Angleterre profita de la circonstance, pour tâcher de mettre le pape dans ses intérêts. Ce prince autrefois si jaloux de son autorité, étrange effet de l'adversité sur les plus fiers courages! Henri le plus orgueilleux des hommes, s'abaisse jusqu'à se reconnoître vassal du saint siége. *Je me jette à vos genoux, dit-il à Alexandre, pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction; & quant au*

*Ap. Petr. Bles. epist. 136.*

*droit féodal , je ne relève que de vous.* ~~ANN. 1172,~~  
*Que l'Angleterre éprouve maintenant ce* ANN. 1172,  
*que peut le souverain pontife : puisqu'il* 73.  
*n'use point des armes matérielles , qu'il*  
*défende le patrimoine de saint Pierre par*  
*le glaive spirituel. C'est à tort que les*  
*souverains se plaignent des entrepri-*  
*ses de Rome : ce sont eux-mêmes qui*  
*ont forgé les chaînes qu'elle a voulu*  
*leur donner.*

Alexandre flatté de l'hommage d'un grand roi, menaça les enfans rébelles de tous les anathêmes, si dans quinze jours ils ne rentroient dans l'obéissance. Mais le jeune Henri faisoit plus que des menaces; il soulevoit toute l'Angleterre, & mettoit le royaume en combustion. Guillaume roi d'Ecosse, gagné par les féditieux, y étoit entré avec ses troupes & y exerçoit d'horribles ravages. Le comte de Leicester y passa aussi avec une nombreuse armée de Flamands, & s'empara de plusieurs places. Richard de Lucy, général des troupes du vieux Henri, n'étoit point en état de faire face en même-temps à tant d'ennemis réunis : il eut recours à un stratagème qui lui réussit : il feignit de vouloir fondre sur l'Ecosse : diversion qui obligea Guillaume à sortir d'Angle-



---

 terre pour aller au secours de ses peuples. L'habile général revient aussitôt sur ses pas, fond sur le comte de Leicester, le défait, le prend prisonnier, & l'envoie au roi d'Angleterre en Normandie.

---

 Henri de son côté ne demeueroit pas oisif. Vainqueur des Angevins, qu'il força de rentrer dans le devoir, il alla mettre le siège devant Vendôme, & le prit d'assaut au bout de huit jours. De là il se rendit dans le Poitou, reprit les villes qui avoient abandonné ses étendarts, & rabattant par la Saintonge, il la réduisit sous le joug avec sa capitale, qui ne capitula cependant qu'après avoir vu ses tours renversées par les machines alors en usage. Tant d'avantages rafermirent son parti, & lui procurerent une trêve, qui devoit durer jusqu'après les fêtes de Pâque.

*Roger de Hoved. t. 4. Duch. page 452.*

Ce terme ne fut pas plutôt expiré, que le roi d'Ecosse fondit sur l'Angleterre, où il mit tout à feu & à sang. Le jeune Henri toujours obstiné dans sa révolte, équipoit en même temps, de concert avec le comte de Flandre, un grand nombre de vaisseaux pour y transporter une nombreuse armée. Ces prodigieux apprêts allarmerent le

vieux Henri qui regardoit tous ces troubles comme une juste punition de l'assassinat auquel il avoit donné occasion : il entreprit de regagner l'estime de ses sujets, par une action plus édifiante que décente dans un grand roi. Au défaut des meurtriers qu'il avoit cachés pendant plus d'un an, & qu'il fit ensuite évader, il résolut d'être lui-même la victime, & de racheter la confiance des peuples par un peu de honte & par quelques coups de fouet. Il part de Normandie, revêtu d'un sac de pénitent, arrive à Cantorbéri, marche nue tête, nuds-pieds jusqu'au tombeau du saint archevêque Thomas. Là il se prosterne, le visage collé contre terre, crie miséricorde, se dépouille de ses habits, & reçoit cinq coups de discipline de la main de chaque évêque, de chaque abbé & de chaque moine qui s'y trouverent. L'histoire remarque qu'ils étoient en grand nombre. Pendant cette cérémonie aussi cruelle qu'humiliante, l'évêque de Londres haranguoit le peuple & s'efforçoit par toutes sortes de raisons de lui persuader que le monarque n'étoit ni auteur, ni complice du meurtre de Becquet.

Cette pénitence, plus digne d'un

ANN. 1174.

*Idem, p. 138,  
& seq.*

ANN. 1174. anachorete que d'un prince, produi-  
 fit un effet merveilleux. Les Anglois  
 contens d'avoir vu ruisseler le sang  
 des épaules de leur roi, lui rendirent  
 toute leur estime, & lui fournirent à  
 l'envi de quoi mettre une armée sur  
 pied. Alors tout changea de face, &  
 les princes ligués échouèrent de tous  
 côtés. Le jeune Henri arrêté par les  
 vents contraires, ne put descendre en  
 Angleterre, & se vit forcé de recou-  
 rir à la clémence de son pere. Le roi  
 d'Ecosse fut vaincu & fait prisonnier  
 dans une bataille qu'il hafarda mal-à-  
 propos. Louis fut obligé de lever le  
 siège de Rouen, qu'il avoit formé  
 pendant l'absence du monarque An-  
 glois. Le duc de Guienne, Richard,  
 repoussé jusques dans ses derniers ré-  
 tranchemens, n'eut d'autre parti à  
 prendre que d'aller se jeter au genoux  
 de son pere & de lui demander pardon.  
 Exemple qui fut imité par Geoffroi,  
 le cadet de tous, trop foible pour ré-  
 sister à une puissance sous laquelle  
 tout commençoit à plier.

*Item, ibid.*  
 Trêve en-  
 tre les deux  
 rois suivie de  
 la paix.

Tant de succès firent bientôt conclu-  
 re une trêve, qui fut enfin suivie de la  
 paix. Les deux rois eurent une entre-  
 vue le jour de la saint Michel, entre



Tours & Amboise , où le traité d'accommodement fut signé avec une égale satisfaction de part & d'autre. Les principaux articles furent qu'il y auroit une amnistie générale ; que Louis remettroit au monarque Anglois toutes les places qu'il lui avoit enlevées ; qu'on rendroit réciproquement tous les prisonniers , à la réserve du roi d'Ecosse , du comte de Leicester , du comte de Chester , & du seigneur de Fougères , que Henri ne voulut jamais relâcher ; que le jeune Henri auroit deux places fortes en Normandie , avec une pension de quinze mille livres de l'Anjou ; que Richard auroit pareillement deux villes de sûreté en Poitou , avec la moitié des revenus de cette province ; enfin que Geoffroy , en faveur de la duchesse qu'il devoit épouser , partageroit avec son pere les revenus du duché de Bretagne. Les deux princes cadets renouvelèrent leur hommage pour les principautés qu'ils tenoient du roi leur pere : l'aîné vouloit aussi le faire pour le royaume d'Angleterre ; mais Henri ne le permit point , parce que le jeune prince portoit la qualité de roi : il se contenta de lui faire jurer qu'il seroit toujours fidele & obéissant.

ANN. 1174.

*Guill. Neubrig. l. 2. c.*

37.

ANN. 1174. Ainsi finit une guerre dont les commencemens n'annonçoient rien que de funeste pour Henri, mais où il se montra véritablement digne du trône qu'on lui disputoit, par une rare prudence soutenue de toutes les grandes qualités qui font le héros. La réflexion acheva de réconcilier entièrement les deux rois. L'Anglois craignoit ses enfans toujours portés à la révolte : le François, dont la santé s'affoiblissoit chaque jour, ne vouloit point laisser de guerre à son fils qui avoit à peine douze ans. Tous deux ne s'occupèrent plus que du soin de maintenir leurs Etats en paix : s'il s'élevoit quelque différend entre eux, ils nommoient des arbitres pour le terminer à l'amiable. Il en survint un qui les auroit infailliblement brouillés, si la politique n'eût arrêté l'effet du ressentiment.

ANN. 1177. Il y avoit quelques années qu'Alix de France avoit été promise au jeune Richard. Une des conditions du traité fut que la princesse seroit élevée à la cour du roi son beau-pere, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile. Ce temps étoit arrivé. Henri cependant ne se pressoit pas de faire célébrer le mariage : ce qui fit courir de mauvais bruits

Nouveau différend qui n'a aucune suite fâcheuse.

sur les motifs de ce délai. Louis s'en offensa : mais ses inclinations pacifiques & l'amour de ses peuples l'empêchèrent de recourir aux armes. Il s'adressa au pape , qui ordonna au cardinal de saint Chryfogone , son légat en France , de mettre en interdit tous les Etats du Prince Anglois , s'il ne donnoit satisfaction au roi son souverain. Il y eut à ce sujet une conférence à Ivry , ou , selon d'autres , à Nonancourt sur la riviere d'Eure. Henri consentoit de faire épouser la princesse à son fils , pourvu qu'on lui donnât pour dot la ville de Bourges avec toutes ses dépendances , selon qu'il avoit été stipulé par le traité d'union. Il demandoit en outre le Vexin François , que le roi , disoit-il , avoit promis à la reine Marguerite , femme du jeune roi Henri. Mais Louis ne convenoit d'aucun de ces faits : ainsi l'on ne put rien conclure là-dessus.

Telle fut cependant l'adresse du légat , qu'après avoir engagé les deux monarques à renvoyer le jugement de cette affaire au souverain pontife , il put encore leur persuader d'oublier tous les sujets de mécontentemens , et de conclure une nouvelle croisade

---

ANN. 1177.  
*Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 433.*

Nouveau traité de paix entre les deux monarques.



pour le secours de la Palestine. Ils firent un traité, où ils réglèrent fort en détail tout ce qu'ils devoient faire pour maintenir la bonne intelligence entre eux. Le préambule sur-tout mérite d'être remarqué. *Nous voulons, disent-ils que tout le monde sache, que telle est & telle sera désormais notre amitié que chacun de nous défendra la vie de l'autre, ses membres, sa dignité, ses biens. Moi, Henri, j'aiderai de toutes mes forces Louis roi de France, mon seigneur : moi, Louis, je secourrai de tout mon pouvoir, Henri roi d'Angleterre mon homme & mon vassal : sauf néanmoins la foi que nous devons réciproquement à nos vassaux, tant qu'ils nous seront fideles.*

*Idem, ibid.*

*Idem, ibid.*

Les deux rois conviennent d'abord que chacun demeurera en possession des terres & domaines, dont il se trouve actuellement saisi. On n'en excepte que l'Auvergne, Château-Roux & quelques autres petites seigneuries. Ils nomment ensuite des arbitres pour juger en dernier ressort tous les différends qui pourroient s'élever entre eux. C'étoient du côté de la France, le évêques de Clermont, de Nevers, de Troyes, le comte Thibaut, Robert de

Dreux & Pierre de Courtenai, freres 

---

 du roi ; & du côté de l'Angleterre les évêques du Mans , de Périgueux , de Nantes , Maurice de Craon , Guillaume Maingot , & Pierre de Monrevel. Ils prennent ensuite les mesures les plus convenables, non-seulement pour assurer le succès de la guerre sainte qu'ils projettoient, mais encore pour mettre leurs Etats à l'abri de toute insulte pendant leur absence.

Cette pieuse ligue cependant n'eut aucune suite, sans qu'on en puisse deviner la véritable raison. Il paroît que ce fut moins la faute de Louis, roi très-chrétien, que celle de Henri, prince plus politique que dévot. Le monarque Anglois partit aussi-tôt pour le Berri avec une grande armée, & s'empara de Château-Roux, qu'il donna à Baudouin de Revers, en lui faisant épouser l'héritière de ce comté. De-là il s'avança vers Grandmont, où il fut reçu par Albert comte de la Marche, qui lui vendit sa seigneurie, moyennant une somme de quinze mille livres d'Anjou, vingt mulets & vingt palefrois (a). Tranquille enfin du côté

*Idem apud.  
eumd p. 435.*

(a) Il y a chevaux de plusieurs manieres, à ce que li uns sont destrier grand pour le combat, li autres

de la France , il fut touché du desir de  
 ANN. 1177. retourner en Angleterre , & envoya des  
 ambassadeurs au roi pour lui demander  
 Ibid. des lettres de protection. Elles lui furent  
 accordées en ces termes : Nous Louis , roi  
 des François , voulons que tout le mon-  
 de sache que nous prenons sous notre  
 garde toutes les terres du roi d'Angle-  
 terre , qui sont situées dans notre royau-  
 me. Ainsi toutes les fois que ses baillifs  
 d'au-de-là de la mer le requerront , nous  
 leur donnerons conseil & secours pour  
 la défense de ces mêmes domaines. Tel  
 étoit jusque dans un gouvernement  
 presque tout féodal, le respect des plus  
 grands vassaux pour la majesté du trône :  
 telle leur confiance dans l'autorité de ces  
 mêmes rois avec lesquels ils dispuoient  
 souvent de richesses & de puissance.

Louis sur ces entrefaites se vit obli-  
 gé de marcher contre le comte de  
 ANN. 1178. Clermont , qui secondé du comte du  
 Puy & du vicomte de Polignac , pil-  
 loit & ravageoit les terres de l'Eglise.  
 Il leur livra bataille, le défit , les em-  
 mena prisonniers , & ne les relâcha  
 qu'après leur avoir fait jurer qu'ils

Le roi mar-  
 che au se-  
 cours de l'é-  
 glise de Cler-  
 mont.

font palefroi pour chevaucher à l'aise de son corps ,  
 li autres sont roucis pour sommes porter. Brunet.  
 Latin. 2. part. Thesaur. c. 155.

cesseroient



cesseroient leurs brigandages. Le comte de Châlons persécutoit les religieux de Cluny , dont il massacra un grand nombre : le châtiment fut encore plus terrible. Le roi lui enleva Saint-Vincent , ensuite Châlons , enfin toute sa seigneurie , dont il donna une moitié au duc de Bourgogne , & l'autre au comte de Nevers. Ce dernier peu effrayé de l'exemple , souleva les bourgeois de Vezelay contre l'abbé leur seigneur. Le monarque y accourut , & n'eut qu'à paroître pour réprimer les rebelles , qui forcés de payer soixante mille sous d'amende , promirent avec serment d'être toujours soumis. Le comte cependant n'abandonna point ses mauvais desseins contre les moines , & la peur de Dieu par lui oubliée , leur soustrait & tollit leur viande. Quand les bons peres se virent en tel point qu'ils n'avoient que manger , ils s'en allerent tous à Paris se jeter aux pieds du roi. Ce bon prince sensible à leur misere , prit en main leur cause , & contraignit leur persécuteur de leur rendre la nourriture & la paix.

Le tumulte des armes & les embarras inséparables de toutes ces expédi-

tions militaires, n'empêchoient point  
 le monarque de veiller à l'éducation  
 du prince du royaume. C'est le nom  
 qu'on donnoit alors à l'héritier pré-  
 somptif de la couronne (a). On avoit  
 mis auprès de lui tout ce que la France  
 avoit de plus habiles maîtres, soit  
 dans les sciences qui éclairent l'ame,  
 soit dans les exercices qui donnent la  
 grace du corps. Tandis que ceux-ci  
 travailloient à en faire un cavalier ac-  
 compli, Robert Clément de Mets,  
 l'un des plus considérables seigneurs  
 de la cour, & des plus honnêtes hom-  
 mes de son siècle, le formoit aux ver-  
 tus qui font les grands rois. Louis,  
 charmé des rapides progrès du jeune  
 prince, prenoit des mesures pour l'as-  
 socier au trône, lorsqu'un accident  
 fâcheux fit retarder cette cérémonie.

Philippe emporté par l'ardeur de la  
 chasse, s'égara dans la forêt de Com-  
 piegne. Il erroit seul à l'aventure pen-  
 dant une nuit très obscure, lorsqu'il  
 apperçut une espece d'homme sauva-  
 ge, d'une taille extraordinaire, d'une

(a) On l'appelloit *Damoisel*, sous le regne de Phi-  
 lippe I. Si assembla une fois le roi son conseil, pour  
 sçavoir qu'il avoit affaire, auquel conseil le *Damoi-  
 sel Louis le Gros* parla. Hist. Franc. manusc. in  
 Biblioth. Memmian. an. 1095.

ANN. 1179.

Il fait vœu  
 d'aller en pé-  
 lerinage à  
 Cantoberi,  
 à l'occasion  
 de la maladie  
 de son fils.

Rigord.  
 apud Duch.  
 t. 5. p. 8.

figure hideuse , tout noir de la fumée du charbon , ayant une hache sur ses épaules , & soufflant de la braise allumée qu'il portoit dans un vase. Les ténèbres redoublant l'horreur de ce spectacle , Philippe , qui avoit au plus quatorze ans , fut saisi de frayeur. Le courage cependant ne l'abandonna point. Il aborde le spectre affreux , se fait connoître , & lui ordonne de le conduire au château , où l'on étoit dans d'étranges inquiétudes. Cette effroyable aventure laissa de fâcheuses idées dans l'esprit du jeune prince. Le même jour il fut pris d'une fièvre si violente , qu'on commença bientôt à craindre pour sa vie. Les transports & les délires dont elle fut accompagnée , achevoient d'ôter toute espérance.

Le roi , dans sa douleur extrême , se souvint de son bon ami Thomas Becket , dont on racontoit des miracles sans nombre. Il espéra que ce saint martyr dont il avoit toujours été le protecteur , ne lui refuseroit pas son secours dans les allarmes où il se trouvoit , & fit vœu d'aller visiter son tombeau. Il partit aussi-tôt , suivi de Philippe comte de Flandre , de Baudouin comtes de Guines , de Henri duc de



**Louvain**, de Guillaume comte de Mandeville, & de plusieurs autres barons du royaume, s'embarqua au port de Witsand, & arriva heureusement à Douvres, où le roi d'Angleterre le reçut avec de grands honneurs comme son cher seigneur & son ami. Dès le lendemain il se rendit à Cantorberi, & prosterné devant la tombe du saint archevêque, demanda avec larmes la santé d'un fils qui faisoit les plus cheres espérances le l'empire François. Le pieux monarque accompagna sa priere d'une riche offrande. C'étoit une coupe d'or d'un travail admirable, & une rente perpétuelle de cent muids de vin qui devoient se prendre tous les ans sur la maison royale de Poissy, & être rendus en Angleterre aux frais du roi. Il y ajouta une exemption de tous péages pour toutes les choses que les religieux qui desservoient l'Eglise du saint Martyr, viendroient acheter en France. Ce qui fut confirmé par une autre charte, qu'il fit sceller par le chancelier Hugues de Puteaux.

L'inquiétude de Louis ne lui permit pas de demeurer plus de cinq ou six jours dans ce voyage entrepris par piété. Il revint en toute diligence à

ANN. II 79.

Roger de Hoved. apud Duch. t. 4. p. 437.

Douvres , mit à la voile le même jour , & en moins de vingt-quatre heures aborda aux ports de Flandre , où il apprit que la guérison de son fils avoit rendu aux peuples toute leur joie. Alors il reprit son premier dessein de l'associer à la couronne , & fixa cette cérémonie à la fête de tous les Saints. Rien n'y manqua pour la rendre la plus auguste du monde , que la présence du roi , qu'une attaque d'apoplexie arrêta à S. Denis , où il s'étoit rendu pour y faire ses dévotions.

ANN. 1179.

*Ibid.* 5.

On prétend que pour y mettre plus d'ordre , Louis choisit parmi les pairs du royaume , ceux qui formerent depuis ce corps si célèbre dans toutes les histoires , sous le nom des douze pairs de France : ce corps auguste qui composoit comme le conseil souverain de la nation , & qui par la suite , eut seul le droit d'assister aux audiences du parlement , aux lits de justice , aux sacres , & aux autres cérémonies d'éclat. Il est du moins certain que le jeune Henri roi d'Angleterre soutenoit la couronne du nouveau monarque en qualité de duc de Normandie , que le comte de Flandre portoit l'épée royale , & que les autres

Sacre de  
Philippe Au-  
guste.*Idem, ibid.*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1179. ducs & comtes précédoient ou suivoient le jeune roi, selon les différentes fonctions qu'ils avoient à remplir. Mais on ne voit pas que les six pairs ecclésiastiques y aient eu aucune distinction ou préséance sur les autres prélats leurs confreres. On lit simplement que l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, cardinal du titre de sainte Sabine, frere de la reine, conféra l'onction royale au prince son neveu; qu'il étoit assisté des archevêques de Tours, de Bourges, de Sens, & de presque tous les évêques de France; enfin qu'il sut profiter de la puissance & du crédit où étoit alors sa maison, pour acquérir à son église le droit de sacrer nos rois. La déclaration qui lui attribue une prérogative si glorieuse, est confirmée par une bulle du pape Alexandre III.

Mariage du  
 jeune roi avec  
 Isabelle de  
 Hainaut.

Rigord.  
 apud Duch.  
 t. 5. 6. 7.

Ce sacre fut suivi d'une autre cérémonie qui mit le comble à la joie publique, c'est-à-dire, de la célébration du mariage de Philippe avec Isabelle, fille de Baudouin IV, comte de Hainaut. La princesse descendoit en ligne directe d'Ermengarde, fille aînée du malheureux Charles duc de



Lorraine, frere de Lothaire II, & ~~\_\_\_\_\_~~  
 oncle de Louis V. Les François ado- ANN. 1179.  
 roient encore la mémoire des princes  
 Carlovingiens, qu'ils appelloient com-  
 munément *les grands rois*. On ne peut  
 exprimer quels furent leurs trans-  
 ports, lorsqu'ils apprirent que les deux  
 maisons royales se réunissoient, &  
 que le sang de Charlemagne s'allioit à  
 celui de Hugues Capet. Le comte de  
 Flandre, Philippe d'Alsace, oncle de  
 la nouvelle reine, avoit tellement à  
 cœur cette belle union, qu'il n'oublia  
 rien pour la rendre avantageuse au  
 jeune roi, soit en lui faisant transmet-  
 tre tous les droits de la maison de  
 Hainaut, soit en lui cédant de son  
 chef le comté d'Artois.

La jeune reine fut épousée à Ba-  
 paume, de-là conduite à Paris, dont  
 elle fixa les regards & l'admiration,  
 ensuite à Saint-Denis, où elle fut cou-  
 ronnée avec le roi son mari, qui se  
 fit sacrer de nouveau par les mains de  
 l'archevêque de Sens. Il arriva en cette  
 occasion un accident, qui par l'heu-  
 reuse prévention des peuples en faveur  
 du jeune prince, eut un très bon effet.  
 Un des officiers destinés à écarter la  
 foule, ou à imposer silence, ou à don-

*Idem, ibid.*

**ANN. 1179.** ner quelques ordres, en maniant une baguette qui étoit la marque de son office, cassa d'un seul coup trois lampes de verre, dont l'huile inonda le roi & la reine. On en conclut que Dieu, par cette onction si abondante, vouloit marquer qu'il répandoit la plénitude de ses dons sur les deux jeunes époux.

Le nouveau monarque signala les commencemens de son regne par trois célèbres édits. Le premier condamne les hérétiques au feu : le second ordonne de précipiter tout vivant dans un lac ou dans un fleuve, quiconque aura osé blasphêmer le saint nom de Dieu : le troisieme enfin bannit de la cour & de tout le royaume les bâteleurs & les farceurs, qui ne servent qu'à corrompre la pureté des mœurs.

*Ibid. p. 1.* On a vu des princes, dit Rigord, donner à des jongleurs au bout de sept ou huit jours, des habits imaginés avec beaucoup de peine, ornés de différentes fleurs artistement travaillées, & du prix de vingt à trente marcs d'argent : somme qui suffiroit pour nourrir vingt à trente malheureux pendant une année. Philippe, persuadé, *que donner aux histrions, c'est immoler aux démons,*

ordonna que désormais sa garderobe seroit pour les pauvres. Il marcha ensuite contre quelques seigneurs, qui profitant de sa jeunesse & de leur puissance, s'étoient emparés de plusieurs terres de l'Eglise. Les principaux étoient Gui comte de Châlons-sur-Saone, Ebles seigneur de Charenton en Berry, & Humbert sire de Beaujeu. Philippe n'eut qu'à paroître pour les faire rentrer dans le devoir. Tous vinrent lui demander pardon, promirent de restituer, & offrirent telle satisfaction qu'il voudroit leur imposer.

ANN. 1179.

*Idem, p. 6.*

Louis, cependant perdoit insensiblement l'usage de ses membres, & s'affoiblissoit chaque jour. Il mourut à Paris, dans la soixantieme année de son âge, après un regne de quarante-trois ans, un mois & dix-huit jours depuis la mort de son pere. Il fut enterré avec tous ses habits royaux en l'Eglise de l'abbaye de Barbeau, qu'il avoit fondée avec une magnificence vraiment royale, à deux lieues de Melun. *La royne sa femme*, dit un ancien historien, *fit faire sur lui une tombe d'or & d'argent, ornée de pierres précieuses, & de merveilleuse œuvre & riche.* Charles IX ayant eu la curiosité

ANN. 1180.

Mort de Louis VII.

*Mer des hist. Phil. Aug. p. 111.*



~~de faire ouvrir ce tombeau, le corps~~  
 ANN. 1180. fut trouvé tout entier. Il avoit au cou  
 une croix d'or, & aux doigts trois ou  
 quatre anneaux. Charles fit présent de  
 la croix, & garda long-temps les ba-  
 gues en mémoire de ce prince, le  
 meilleur & le plus vertueux qui eût  
 encore régné sur la France.

Son caractere. On n'en trouve pas néanmoins un  
 portrait fort avantageux dans la plu-  
 part de nos historiens modernes. Les

*Dan. t. 1 p. 654. 655.* très bon prince, mais d'un génie mé-  
 diocre, hardi dans le projet, peu conf-  
 tant dans l'exécution, timide dans le  
 danger jusqu'à l'éviter aux dépens de  
 sa gloire, trop simple enfin & dans ses

*Le Gendre, t. 2. p. 363.* manieres & dans sa conduite. Les au-  
 tres nous le dépeignent comme un roi  
 sans malice, un mari ombrageux, un  
 voisin inquiet, un homme trop crédu-  
 le. Mais l'intrépidité qu'il fit paroître  
 dans cette célèbre journée où il se dé-  
 fendit seul contre plusieurs Sarrazins  
 qui le poursuivoient, la fermeté avec  
 laquelle il soutint les prérogatives de  
 sa couronne vis-à-vis de l'Empereur  
 d'Orient, la droiture de son esprit, la  
 candeur de ses mœurs, les auteurs en-  
 fin qui ont écrit de son temps, nous le

tracent sous d'autres couleurs. Un anonyme, sur-tout, lui donne toutes les qualités de l'honnête homme, & toute la modération du sage. Peu versé dans les belles-lettres, mais comparable aux plus grands philosophes, généreux, bienfaisant, ami de la justice, il fut, dit-il, le protecteur des loix & le pere du peuple. On vit sous son règne de nouvelles villes élevées, les anciennes réparées, plusieurs vastes forêts abattues & cultivées, grand nombre d'églises édifiées, quantité de monasteres bâtis & richement fondés dans toute l'étendue du royaume. C'est sans doute ce qui l'a fait comparer à David & à Salomon, & ce qui lui a mérité le surnom de *Pieux* ou *piteux*, comme on parloit dans ce temps-là : titre qu'il dut également à sa religion & à son amour pour ses sujets. Celui de *Louis le jeune* ne lui a été donné que pour le distinguer de son père, avec lequel il régna quelques années.

On lui fit un crime de la perte de la Guienne, qui fut, dit-on, une plaie mortelle pour la France. Mais devoit-il garder Eléonore, s'il est vrai, comme le disent quelques historiens, qu'elle le deshonoroit par ses prostitutions?

ANN. 1180.  
Chron. anon.  
apud. Duch.  
t. 4. p. 444.

Epitaph.  
Lud. VII.  
ibid.

Duch. t.  
4. p. 440.

**ANN. 1180.** Ou s'il la renvoyoit, pouvoit-il avec justice retenir sa dot & la dépouiller de l'héritage de ses peres ? Il est du moins constant qu'il en résulta un bon effet dans l'Etat. Les vassaux de la couronne, jaloux de l'élévation de Henri, se réunirent aux rois leurs seigneurs, & sans le vouloir, concoururent à leur aggrandissement. Un reproche peut-être plus fondé seroit d'avoir soutenu les princes Anglois dans leur rébellion contre leur pere ; mais ce n'est pas la premiere fois que la politique a sçu profiter du crime, sans toutefois l'approuver. Les historiens d'Angleterre font les seuls qui assurent qu'il le conseilla : nos écrivains gardent là-dessus un profond silence, ce qui rend le fait au moins douteux.

*Ses enfans.* Louis eut trois femmes, Eléonore de Guienne, qu'il répudia pour cause de parenté; Constance de Castille, qui mourut en couche la deuxieme année de son mariage; & Adele ou Alix de Champagne, qui lui survécut plusieurs années. Il eut de la premiere deux filles, Marie femme de Henri I, comte de Champagne, & Alix mariée à Thibaut comte de Blois & frere de Henri. La seconde fut mere de deux



princesses. Alix la cadette mourut en ~~bas~~  
bas âge : Marguerite l'aînée épousa en ANN. 1180.  
premieres nôces Henri , dit *au court-* Ibid.  
*mantel* , roi d'Angleterre , & en secon-  
des , Béla roi de Hongrie. Devenue  
veuve de ce dernier , elle alla mourir  
à Acre en Palestine , dans l'exercice de  
toutes les vertus chrétiennes. La troi-  
sieme lui donna un fils qui lui succéda  
sous le nom de Philippe-Auguste , &  
deux princesses , que leurs aventures  
ont rendues célèbres dans l'histoire.  
L'une nommée Adele comme sa mere ,  
fut fiancée à Richard duc de Guienne ,  
qui depuis n'en voulut plus , sous pré-  
texte que le vieux Henri son pere en  
avoit abusé. Le roi Philippe-Auguste Ibid. p. 429.  
la maria dans la suite à Guillaume  
comte de Ponthieu. Agnès la plus jeu-  
ne , accordée d'abord avec Alexis  
Comnène , associé à l'empire d'Orient ,  
ensuite mariée à l'usurpateur Andro-  
nic , parent & meurtrier de ce jeune  
prince , ne dédaigna point d'être la  
femme d'un simple gentilhomme ,  
nommé Théodore Branas. On dit  
qu'avant de s'épouser , ils vécutent  
long-temps ensemble comme s'ils euf-  
sent été unis par les liens du mariage.

Un auteur contemporain de Louis

~~le jeune~~ le jeune, lui fait l'honneur de le placer  
 ANN. 1180. parmi les législateurs. Mais quelles  
 Restriction loix que celles qui semblent autoriser  
 des duels. les abus, lorsqu'elles devroient les ex-  
 Fondation de tirper? Telle est entre autres la fameu-  
 l'abbaye de Sainte Gène- se ordonnance de ce prince, *qui défend*  
 viève. *de permettre le duel pour une dette qui*  
 Chron. anon. *n'excédera pas cinq sols* : monument  
 Duch. t. 4. authentique & de la foiblesse du gou-  
 page 441. vernement, & de la barbarie du siècle.  
 Lut. VII. L'une & l'autre paroissent d'une façon  
 in charta encore plus marquée dans l'histoire de  
 anni 1163. la fondation de l'abbaye de sainte Gé-  
 neviève de Paris. Le pape Eugene III  
 étant venu en France pour donner au  
 roi les marques de son pèlerinage en  
 Palestine, voulut officier dans l'église  
 si célèbre sous le nom de l'illustre pa-  
 trone de la capitale de l'empire Fran-  
 çois. Elle étoit alors desservie par des  
 Chanoines que la recommandation du  
 roi Robert avoit soustraits à la jurif-  
 diction de l'ordinaire, & soumis immé-  
 diatement au saint siège. Un riche ta-  
 pis de soie que Louis envoya pour  
 couvrir le prie-Dieu du souverain pon-  
 tife, devint un grand sujet de discorde  
 entre les ecclésiastiques François &  
 Romains. Ceux-ci voulurent s'en em-  
 parer comme d'un don fait à leur maî-

Duch. *ibid.*  
 p. 421.

tre : ceux là prétendirent au contraire qu'il devoit leur demeurer comme un présent fait à leur église. On en vint aux mains, & les officiers du saint pere furent très-mal menés. Le monarque entreprit de se mêler de la querelle, croyant l'appaiser par son autorité. Mais les esprits étoient trop échauffés : on ne respecta ni sa dignité, ni sa personne : il reçut plusieurs coups qui le forcerent de se retirer. Cet attentat fit résoudre la suppression du chapitre. Le roi songeoit à y mettre les religieux qu'on appelloit les Moines noirs : mais sollicité par l'Abbé de saint Victor, il y établit des chanoines réguliers de cet ordre. Ainsi d'une collégiale on fit une abbaye que subsiste encore de nos jours : elle eut pour premier abbé Odon, personnage recommandable par sa piété & par sa science.

On voit par une lettre de Pierre le Vénéral, que sous ce même regne on regardoit comme une singularité, que l'Espagne portât le deuil en noir : voici comme il s'exprime : *Le bon & savant Sidoine, évêque d'Auvergne, se moquoit de ceux qui alloient à un enterrement en habit blanc, & à la nôce*

*Petr. Ven.  
l. 1. epist. p.  
1631.*



~~ANN. 1180.~~ en habit noir. Car ceux qui suivoient la coutume de son temps, portoient le deuil en noir : & moi-même dans mon voyage d'Espagne, j'ai vu avec étonnement que cet usage étoit encore généralement observé dans toute cette contrée. Un Espagnol a-t-il perdu sa femme, son fils ou son pere ? il quitte aussi-tôt ses armes, ses habits de soie, & toutes les étoffes de plusieurs couleurs, pour se revêtir d'une grosse serge noire. Ce qui donneroit à entendre, qu'alors on ne connoissoit cet usage ni en France ni dans les autres royaumes voisins. Quelle pouvoit donc être la couleur funèbre dans ces anciens temps ? Etoit-ce le blanc comme en Chine, ou le bleu comme en Turquie ? le gris de souris comme au Pérou, ou le jaune comme en Egypte ? le verd comme dans certaines provinces dont parle Rabelais, ou le violet comme nos rois & les cardinaux le portent encore aujourd'hui ? C'est ce que notre auteur ne dit point. Il lui suffisoit de prouver contre saint Bernard, que la couleur des habits est une chose parfaitement indifférente dans le fond. Car telles étoient les disputes les plus sérieuses dans ces siècles d'ignorance : les religieux blancs se

glorifioient, en vertu de leurs habits, d'être plus parfaits que les autres : les noirs au contraire, comme plus anciens, ne pouvoient souffrir que de nouveaux venus affectassent la préférence ; mais une querelle beaucoup plus digne de l'attention des curieux, est celle qu'on prétend avoir été décidée au troisieme concile général de Latran.

On a beaucoup disputé pour savoir à quel titre les laïques jouissoient de ce qu'on appelle dixmes inféodées. Mézerai pense qu'elles faisoient partie de leur domaine, & que c'étoit un droit qu'ils levoient en qualité de seigneurs, c'est-à-dire, en quelques endroits la dixieme partie, en quelques autres la treizieme, la quinzieme ou la vingtieme. Lorsqu'ils se furent laissés persuader qu'il falloit les restituer aux ministres de l'église, à qui elles appartenoient, disoit-on, de droit divin, ils les donnerent pour la plupart aux moines Bénédictins, qui, par les services qu'ils rendoient à l'état, s'étoient acquis une grande considération parmi la noblesse. On peut dire en effet, à la louange de ces pieux solitaires, que leurs monasteres étoient en même-temps des hôtelleries où les voya-

Decret du troisieme concile de Latran sur les dixmes inféodées.

Tome 2. 1.  
partie, pag.  
677.

ANN. 1180.

ANN. 1180.

geurs trouvoient tous les secours de la plus officieuse charité, & des écoles où la jeunesse venoit se former aux sciences & à la vertu. L'ordre, en reconnoissance de ces donations, commit des religieux pour desservir les églises dans les lieux où ils percevoient la dixme; & comme c'étoit un excellent fonds, qui ne demandoit d'autre soin que celui de recueillir, il s'en procura le plus qu'il put. Les Chanoines réguliers ne s'oublierent pas dans une circonstance si favorable au clergé, & l'appas d'un revenu facile les engagea à se charger de presque toutes les chapelles qui n'étoient point occupées par les enfans de S. Benoît: de sorte qu'il n'en demeura que très-peu aux prêtres séculiers.

Les moines cependant, continue le meme auteur, *se détraquerent insensiblement de l'observance de la regle, & se corrompirent hors de leurs monasteres.* C'est ce qui fit que les conciles de Clermont & de Poitiers ordonnerent qu'ils remettroient leurs cures aux prêtres séculiers. Mais ce décret ne fut point exécuté, & les religieux demeurèrent en possession de leurs bénéfices jusqu'en l'année 1115, que le deuxiè-



me concile de Latran les leur ôta par ~~une~~  
 une constitution générale. On leur ANN. 1180.  
 conserva néanmoins le droit de pré-  
 sentation & de dixmes, à condition  
 qu'ils pourvoiroient à la subsistance  
 des curés. Les seuls Chanoines régu-  
 liers furent exceptés de cette loi uni-  
 verselle. La crainte toutefois qu'ils ne  
 s'abrutissent dans la fréquentation des  
 payfans, déterminâ le concile à les  
 obliger d'avoir un compagnon avec  
 qui ils pussent s'entretenir. Ce collè-  
 gue ne travailloit que sous les ordres  
 du titulaire, & en second : celui qui  
 desservoit à titre d'office, étoit par  
 conséquent le premier à son égard :  
 c'est pour cette raison qu'on le nom-  
 ma *prieur*, & son bénéfice *prieuré*,  
 quoique ce ne fût en effet qu'une sim-  
 ple cure.

Il y eut néanmoins plusieurs sei-  
 gneurs qui ne furent ni assez simples,  
 ni assez dévots pour croire qu'ils fus-  
 sent obligés à restituer les dixmes aux  
 ecclésiastiques. Un grand nombre s'ob-  
 tint à les garder comme droits doma-  
 niaux. Le troisieme concile de Latran  
 n'osa pas décider une question si déli-  
 cate : mais il leur défend de transférer  
 à d'autres laïques celles qu'ils possèdent

Tom. 10.  
 concil. can.

ANN. 1180.

*au péril de leurs ames.* On a voulu conclure de-là qu'il les confervoit à ceux qui en étoient alors en possession : mais il est clair qu'il ne prononça rien qui pût tranquiliser leur conscience, s'ils n'avoient pas eu un titre mieux fondé dans leurs qualités de seigneurs.

Can. 14.

On trouve dans ce même concile un monument curieux du faste ecclésiastique, jusques dans un siècle que nous regardons comme demi-barbare. Il ordonne que les archevêques, dans leurs visites, auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiaques sept, les doyens & leurs inférieurs deux. On leur défend en outre de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, d'imposer ni tailles ni exactions sur leur clergé, enfin d'exiger de leurs curés au-delà d'un repas frugal & modeste. Car nous ne pouvons souffrir, disent les peres du concile, que quelques-uns de nos freres obligent leurs inférieurs par les grands frais de visites, à vendre les ornemens des églises, & à consumer en un instant ce qui auroit suffi pour les faire subsister une année. Si un évêque or-

Can. 6.

donne un prêtre ou un diacre sans lui assigner un titre certain , le concile veut qu'il lui donne de quoi vivre , jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice , à moins qu'il n'ait un patrimoine suffisant. C'est, dit-on , le premier canon qui parle du titre patrimonial au lieu du titre ecclésiastique. C'est aussi dans cette même assemblée qu'il fut réglé , que si les cardinaux étoient partagés dans l'élection des papes , celui-là seroit reconnu pour souverain pontife , qui auroit les deux tiers des voix.

ANN. 1180.

*Tome 10:  
Concile , p.  
1507.*

Ce fut sous ce même regne que prirent naissance les poètes François , qui écrivirent en roman , c'est-à-dire , en langue romaine corrompue , qui étoit devenue la seule langue vulgaire. Il est vrai qu'on voit dès le commencement de la monarchie des versificateurs appelés *Bardes* , qui chantoient au son des musettes les actions des hommes illustres. On sçait qu'une coutume encore en usage sous les premiers rois de la troisième race , étoit de ne point donner de combat , que dix ou douze grosses voix n'eussent entonné de toutes leurs forces la chanson dite de Roland. L'histoire rapporte que Guil-

*Origine de  
la poésie  
Françoise.*

*Le Gendre ;  
Mœurs des  
Franç. pag.  
179.*



laume le Conquérant, pour animer ses troupes par le récit des hauts faits de ce héros imaginaire, la fit chanter trois fois avant de livrer bataille à son compétiteur au trône d'Angleterre. Mais outre que les vers des *Bardes* n'étoient qu'un jargon barbare & grossier, mélange bisarre de Tudesque, de Gaulois & de Latin (a); on peut dire que la poésie françoise fit peu de progrès sous les Mérovingiens; qu'elle ne fleurit qu'un instant sous Charlemagne qui l'aimoit avec passion; que depuis elle tomba dans un oubli presque total, d'où elle ne sortit que vers le commencement du douzième siècle.

*Math. Paris,*  
an. 1066.

(a) On voit un monument curieux de ce langage singulier dans le serment que Louis de Bavière fait à Charles le Chauve son frere, de ne jamais abandonner ses intérêts. *Pro Deo amur, & pro Christian. poblo, & nostro commun salvamento dist di in avant, in quant Deus savir & podir me dunar, si sa vareio cist meon fradre Karlo, & in adjuha, & in cadhuo nâ cosa, si com om per dreit son fradre salvar dist, ino quid ilimi altre si farei. Et ab ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol cist meum fradre Karle, in damno sit.* C'est-à-dire, pour l'amour de Dieu, pour l'intérêt du peuple chrétien, & pour notre commune sureté, dorenavant, autant que Dieu me donne de savoir & de pouvoir, je défendrai ce mien frere Charles, lui donnant aide & secours dans chaque querelle où il se trouvera engagé, comme un homme par droit est obligé de défendre son frere dans les toris qu'un autre lui feroit. Et je ne ferai aucun traité avec Lothaire, qui puisse être préjudiciable à mon frere Charles. *Nithard. l. 3. ad. an. 842.*

La gloire de sa renaissance est due à  
 a Provence , qui a produit ces aimables  
 génies si connus sous les noms fa-  
 voreux de *Trouverres* ou *Troubadours*  
 de *Conteurs*, de *Chanteurs*, de *Jou-*  
*gleurs* ou *Menestrels*. Les *Trouverres*  
 étoient les vrais poëtes : ils inventoient  
 les sujets, & les mettoient en vers. Ce  
 sont eux qui ont les premiers fait sentir  
 à l'oreille les vrais agrémens de la ri-  
 me. Jusques-là elle étoit indifférem-  
 ment placée au commencement, au re-  
 pos, ou à la fin du vers : ils la fixerent  
 où elle est maintenant, & il ne fut plus  
 permis de la changer. Les *Conteurs*  
 composoient les proses historiques &  
 romanesques ; car il y avoit romans  
 rimés & sans rimes. Ce fut alors qu'on  
 entendit parler pour la première fois  
 des soudans d'Acre, de Damas, de  
 Babylone, & des potentats de l'Asie.  
 Les *Chanteurs*, dont le nom seul ex-  
 prime l'emploi, mettoient & exécutoient  
 en musique les productions des  
*Troubadours*. Le devoir des *Menestrels*  
 beaucoup plus anciens, puisqu'il est fait  
 mention d'eux dès le commencement  
 du onzième siècle, étoit de les accom-  
 pagner sur leurs divers instrumens.

Les différentes poésies des premiers

ANN. 1130.

*M. Parf.*  
*du Théâtre*  
*Franç. p. 3.*  
*& 4. du t. 1.*

*Idem, ibid.*  
*page 6.*

*Trouverres* étoient des chansons tristes ou gaies; les premières nommées *Lais*, les secondes appellées *Soulas*; des *Pastorales* où ils chantoient les amours, les plaisirs & les amusemens de la campagne; des *Syrventes*, poèmes mêlés de louanges & de satires où l'on célébroit les victoires remportées sur les infidèles; des *Tensons*, enfin des *Fabliaux*, & quelques dialogues qu'il plut d'appeller comédies. Il ne nous est resté que le nom d'une de ces dernières pièces. Elle est intitulée *l'Hérésie des peres*, ouvrage d'Anselme Faydit, qui pour plaire à son bienfaiteur Raymond IV, comte de Toulouse, imagina de tourner en ridicule les auteurs des conciles qui avoient condamné les Albigeois. Il est vrai que c'étoit plutôt une satire qu'une comédie: mais elle eut un très grand succès dans un pays, où les hérétiques fiers de la protection du prince, avoient introduit la mode de railler les ecclésiastiques. Les légats mêmes des papes n'étoient pas épargnés: ce qui les força souvent de demander grâces aux poètes: leur abandonnant tout l'univers, à l'exception de Rome, qui malgré ses prières & ses menaces n'en fut ni plus respectée, ni plus

M. Parf.  
hist. du théâtre  
françois,  
page 18.



plus ménagée. Cependant l'histoire du théâtre François ne fait point remonter son origine si haut : nous nous réservons à en parler dans son temps.

ANN. 1180.

Les *Tensons* étoient des questions fines & délicates sur l'amour & sur les amans. On demandoit, par exemple, lequel de deux amans témoigne le plus d'amour, ou celui qui est si jaloux, qu'il s'allarme de la moindre chose, ou celui qui est si prévenu en faveur de sa maîtresse, qu'il n'apperçoit pas même qu'il a de justes sujets de jalousie. Ces ingénieux problèmes donnoient lieu à mille agréables faillies ; & les sentimens n'étant pas toujours les mêmes, il en naissoit d'aimables disputes qu'on appelloit *Jeux mi-partis*. On portoit ces petites querelles devant une société de dames également distinguées par leur naissance & par leur savoir, qui résidoient ordinairement à Romanin ou à Pierre-feu. Elles prononçoient souverainement sur les jalousies & sur les brouilleries des amans : c'est pour cela qu'on appelloit cette société *la Cour d'Amour*. Ces étincelles d'esprit passerent bientôt de la Provence en Picardie ; & si la première eut l'avantage d'avoir commencé, la seconde

M. Parf.  
ibid. p. 4. &  
5.

M. Font.  
ibid. p. 11.  
& 13.

~~ANN. 1180.~~  
 ANN. 1180. a du moins la gloire de ne lui céder que d'ancienneté. Les Picards avoient aussi leurs *plaids & gieux sous l'ormel*, c'est-à-dire, des assemblées de gentils-hommes & de dames qui s'exerçoient à la courtoisie & gentillesse, & décidoient sans appel les questions qui étoient portées à leur tribunal.

*Idem, ibid.*  
*p. 11. & 12.* Les *Fabliaux*, histoires galantes & le plus souvent scandaleuses, sont les originaux des meilleurs contes de Boccace, C'est, dit-on, dans Rutebeuf, Hebers, & autres auteurs aussi inconnus, qu'il a puisé la fable du palefrenier qui étant tondu, va tondre les autres; celle du mari jaloux qui confesse sa femme; celle du berceau, & quelques autres d'une morale aussi lubrique. Tous les *Fabliaux* cependant ne respiroient pas le libertinage: il y en avoit de moraux & d'allégoriques. Tel le roman de la Rose, dont les principaux personnages sont *jalousie, bel accueil, faux semblant*. Tel le *Tournoyment de l'Antechrist*, piece curieuse, qui n'est autre chose qu'un combat des vices & des vertus. Tel enfin le roman de Richard de l'Isle, où *honte & puterie* ont débat. Celle-ci irritée de ce que celle-là ne veut pas l'accompagner pour lui

faire honneur , la prend , & la jette ~~\_\_\_\_\_~~  
 d'un pont de Paris dans la Seine où ANN. 1189.  
 elle se noie , dont vient que plus n'y a  
 honte dans Paris.

On ne peut exprimer quel fut l'ac-  
 cueil que l'on fit en France aux *Trou-*  
*badours* & à leurs associés. Le fameux *M. Parf.*  
 Raymond Bérenger , devenu souve- *ibid. p. 5. &*  
 rain de la Provence par son mariage *7.*  
 avec Richilde , nièce de Frédéric I ;  
 les comtes de Saulx , les barons de Gri-  
 gnans , ceux de Castellane , & tous les  
 Seigneurs de Provence se faisoient  
 gloire d'en avoir auprès d'eux. Ri-  
 chard *cœur de Lion* , roi d'Angleterre ,  
 les honora de son amitié & de ses bien-  
 faits. Le roi Louis-le-jeune , non-seu-  
 lement les reçut à sa cour & les com-  
 bla de présens ; mais lorsqu'il partit  
 pour la Palestine , il voulut en avoir à  
 sa suite , espérant qu'ils lui seroient  
 d'un grand secours pour adoucir les  
 ennuis d'un si long voyage. Tous les  
 palais des princes leur étoient ouverts.  
 Quelquefois au milieu d'un repas on  
 voyoit arriver un *Trouverre* inconnu ,  
 avec ses Menestrels ou Jongleurs , à  
 qui il faisoit chanter sur leurs harpes  
 ou vielles les vers qu'il avoit composés.

On les payoit en armes , en draps ,



en chevaux , souvent même en argent. Mais pour rendre ces récompenses plus honnêtes , dit un célèbre moderne , les princesses & les grandes dames ne faisoient pas difficulté d'y joindre leurs faveurs. Tel étoit alors le foible du beau sexe pour les beaux esprits , sur-tout lorsqu'ils réunissoient l'éclat de la naissance au brillant du génie. On trouve en effet de si beaux noms parmi les *Troubadours* , qu'il n'y a point aujourd'hui de grand seigneur qui ne s'estimât heureux d'en descendre. Tel gentilhomme qui n'avoit qu'une moitié de seigneurie , alloit courir le monde en rimant , & revenoit acquérir le reste. Ce ne fut cependant pas toujours l'intérêt qui inspira nos premiers *Trouverres* : la gloire des Muses françoises est d'avoir eu dès leur aurore des comtes & des ducs , c'est-à-dire , des souverains pour élèves.

Il faut avouer néanmoins qu'en France comme par-tout ailleurs , il y a toujours eu beaucoup de versificateurs , & peu de poëtes. Ainsi dans un ouvrage où l'on s'est proposé d'éviter les longueurs , on se contentera d'indiquer ceux qui ont le plus contribué à l'embellissement de notre poésie. On comp-

te parmi les plus célèbres du douzieme & du treizieme siecle , un Abélard, cet homme si fameux par son esprit & ses malheurs , qui écrivit en vers l'histoire de ses aventures ; un Guillaume le Cour, & un Alexandre de Paris , qui traduisirent en vers de douze syllabes (a) un poëme latin intitulé l'*Alexandriade* ; un Hugues de Berci , moine de Cluni , qui fit une satire ingénieuse , mais sanglante , où personne n'étoit épargné. Il lui donna le nom de *Bible* (b) , parce qu'il prétendoit n'y dire que des vérités.

On ne doit cependant pas dissimuler que cette poésie , quoique l'admiration des siecles où ces auteurs écrivoient , ne fût encore bien imparfaite : ce n'est que sous le regne de S. Louis,

(a) On prétend que ces sortes de vers ont été depuis appelés *Alexandrins* , du nom ou du Héros de la piece , ou d'un des traducteurs.

(b) Dou siecle puant & horrible  
 M'estuet commencer une Bible.  
 Per poindre & per aiguillonner ,  
 Et per bons exemples donner :  
 Ce n'est pas Bible iosengère ,  
 Mais fine , & voire , & droiturière :  
 Mirouer est à toute gens.

Mais après avoir fait le procès à tous , dit Pasquier , il se le fait sur la fin du livre à soi-même par une gentillesse d'esprit.

Recherch de la France , l. 7. c. 3. v. 689. 690.

ANN. 1180.

qu'elle commença d'être plus exacte. Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre, Pierre Mauclercs duc de Bretagne, Charles comte d'Anjou, & Raoul comte de Soissons, composoient de jolies chansons qui, au langage près, feroient honneur dans un siècle aussi délicat que le nôtre. On admireroit sur-tout celles que le comte de Champagne, devenu amoureux de la reine Blanche, composa à la louange de cette princesse (a), & fit graver sur les murailles & sur les vitres de son château de Provins : elles annonçoient à la France cette supériorité, qu'aucune nation ne lui dispute aujourd'hui dans ce genre de poésie. Le prince Champeinois avoit à sa cour un grand nombre de poètes, parmi lesquels on distinguoit Gaces Brulé, seigneur du premier rang. Ces beaux esprits s'assembloient souvent pour examiner leurs ouvrages, & le comte ne dé-

*M. Parf.*  
*ibid. p. 30.*

(a) Hugues de Berci qui tant a  
Cherché le secle çà & là,  
Qu'il a vu que tout ne vaut rien,  
Presche, ore de faire bien :  
Et si sçai que li plusour  
Tentront mes sermons à folour :  
Car ils ont vû que je amoye  
Plus que nuz biau soulas & joye,  
Et que j'ay aussi grand mestier  
Nuz de moy preschier.



daignoit pas de présider à cette assemblée, qu'on doit regarder comme la première académie Françoisé. ANN. 1180.

La poésie, sous Philippe le Hardi, devint si fort à la mode, qu'il y avoit autant de maîtres de rime que de maîtres de danse & d'escrime. Ce fut du temps de Philippe le Bel, que Jean de Meun acheva le roman de la Rose, commencé quarante ans auparavant par Guillaume de Loris : ouvrage aussi estimé de l'étranger que du François, & d'un aussi bon goût à quelques égards, que ce qu'on admire le plus dans les auteurs Grecs & Latins. Le regne de Charles IV, dit le Bel, est célèbre par l'institution des jeux Flo-  
*raux* dans la ville de Toulouse. On les appelle ainsi, parce que la récompense destinée à ceux qui remportent le prix de poésie, est une violette & un souci, l'une d'or, l'autre d'argent. Cette fondation, dont on fait honneur à une dame illustre, nommée Clémence Isaure, en réveillant la vanité des poëtes, excita l'émulation des villes voisines. Bien-tôt on vit de pareils établissemens se former en d'autres endroits ; & la poésie commença deslors à se perfectionner. Elle consistoit, au temps

*Le Gendre,*  
*ibid. p. 181.*  
 182.

ANN. 1324.

dont nous parlons , en *ballades* , en *chants royaux* , en *rondeaux* , & en *vaudevilles*.

Ce fut Corbeil , dit Villon , contemporain de Louis XI , qui donna le premier aux vers un tour aisé & naturel. Octavien de saint Gelais traduisit sous Louis XII l'*Odyssée* , l'*Enéide* , & toutes les épîtres d'Ovide (a). Melin son fils , qui brilla sous François I , passe pour l'inventeur du madrigal François : il en faisoit de si jolis , & les avoit tellement mis à la mode , que pendant plus d'un siècle on ne donnoit point de sérénades aux dames , qu'on n'en chantât un ou deux à leur honneur. On admire encore de nos jours deux auteurs qui parurent dans le même temps : Clément Marot , si fameux

(a) Clément Marot fait une mention très-honorable de ce poète , dans une épigramme où il parle de quelques auteurs , tant anciens que de son temps.

De Jean de Mehun s'enfle le cours Loire  
 En maître Alain Normandie prend gloire ,  
 Et plaint encore mon arbre paternel.  
 Octavien rend Cognac éternel.  
 De Moulinet , de Jean le Maire , & Georges ,  
 Ceux de Hainaut chantent à pleines gorges.  
 Les deux Grébans ont le Mans honoré.  
 Nante la Brete en Meschinoit se baigne.  
 De Coquilart s'éjouit la Champagne ,  
 Querci de toi , Salet , se vantera ,  
 Et comme croy , de moi ne se taira.

par ses églogues, ses élégies, ses épigrammes, ses épitaphes, ouvrages jusques-là inconnus dans notre langue, & Joachim du Bellai, poëte célèbre par la douceur & l'harmonie qu'il fut donner à ses poësies (a). C'est lui qui fit revivre le sonnet oublié depuis plusieurs siècles (b), & qui en fixa les regles.

On eût dit, au rapport de Pasquier, que le regne de Henri II fut du tout consacré aux Muses. On vit alors paroître un Pontus de Tiart, Jean-Antoine de Baïf, Jacques Tahureau,

*Recherch.  
de la France,  
l. 7. c. 6. p.  
702. 703. &  
1.*

(a) Les vers qu'il adressa à Maurice Seve, poëte Lionnois, feroient honneur même dans un siècle aussi difficile que le nôtre.

Gentil esprit, ornement de la France,  
Qui d'Apollon saintement inspiré,  
T'es le premier du peuple retiré  
Loin du chemin tracé par l'ignorance.

(b) On a de lui une piece de vers, où selon la coutume des poëtes, quelquefois trop prévenus en leur faveur, il se vante d'être le premier sonneur de sonnets: c'est l'expression de Pasquier. l. 7. f. 704. tome I.

Et humblement je chantai  
L'olive, dont je plantai  
Les immortelles racines.  
Par moi les graces divines  
Ont fait sonner assez bien  
Sur les rives Angevines  
Le sonnet Italien.



*Guillaume des Autels , Nicolas Denisot , Louis le Caron , Olivier de Magny , Jean de la Pieruse , Claude de Butel , Jean Passerat , Louis des Masures.* Moi-même sur ce commencement, continue le savant auteur, mis en lumière mon *Monophile*, qui a été favorablement recueilli. Chacun avoit sa maîtresse qu'il magnifioit, & chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers : toutefois quelques-uns se trouvent avoir survécu leurs livres : malheur très commun de nos jours. Mais de tous les poètes de ce temps, les plus célèbres furent Remy Belleau, si connu par ses pastorales; & Pierre de Ronsard, qui se vante d'être le pere de l'ode françoise. Ce poète, l'admiration de son siecle par son style enflé, & sa vaste érudition, tomba bientôt dans le mépris. On ne peut voir sans horreur, dit un judicieux moderne, l'inhumanité avec laquelle il écorchoit tous les auteurs Grecs & Latins. Pibrac se distingua sous Henri III par sa poésie sententieuse, Desportes par ses vers galans, Berraut par une diction simple, aisée, naturelle.

Le siecle des héros est communément celui des génies. L'immortel

Malherbe parut sous Henri le Grand , pour servir de modele à tous les poëtes qui aspirent à la perfection. Il s'exprimoit en vers avec autant d'aisance & de netteté, que s'il eût écrit en prose. C'est de tous nos beaux esprits celui qui a le plus contribué à la pureté du langage & à l'exactitude de la poésie. On vit sous Louis XIII un marquis de Racan , auteur de quelques pieces fort estimées , un Théophile , dont le brillant , la vivacité & la hardiesse imposèrent à bien des gens ; un Mainard qui possédoit éminemment l'art d'assaisonner une épigramme ; un Voiture enfin dont les ouvrages respirent un enjouement plus admirable qu'imitable. Benferade , sous Louis le grand , excella dans les vers galans , Boileau & Sanlecque dans la satire , la Fontaine dans les contes & les fables.

*Idem , ibid.*

Tel étoit l'état du bel esprit en France sous Louis VII : tels ses progrès jusqu'au dix-septieme siecle. On peut juger de la perfection où étoient alors les beaux arts , par un monument qui attire encore aujourd'hui les regards des curieux. On devine sans doute qu'il s'agit de Notre-Dame de Paris , édifice commencé sous ce même

Fondation de la cathédrale de Paris & quelques usages singuliers.

*Lebæuf, hist. de Paris, t. 8. p. 6. 9.*

regne. Il paroît par un titre de l'an 860 , que cette illustre cathédrale portoit autrefois le nom de S. Etienne. C'étoit encore en 522 la seule qui fût dans l'enceinte de la capitale de l'empire François. On y joignit dans la suite une autre basilique dédiée à la mere de Dieu. Cette dernière servoit comme de chapelle aux premiers rois de la troisieme race , qui avoient leur palais à la pointe occidentale de l'isle. Il est du moins certain qu'ils s'y rendoient souvent suivis de leur cour , avec le Clergé , pour la célébration des saints mysteres.

---

ANN. 1160.

Ce fut sur les fondemens de ces deux basiliques , que l'évêque de Paris , Maurice de Sully , entreprit d'élever celle que nous voyons aujourd'hui. Mais soit défaut de zele dans les pasteurs , soit indifférence de la part des fideles , soit disette d'ouvriers , elle ne fut achevée qu'au bout de près de deux cens ans. On n'attendit pas néanmoins tout ce temps pour y célébrer les divins offices : on crut que pour cela il suffisoit d'une simple bénédiction du lieu & des autels. La cérémonie de la dédicace fut différée pour des raisons inconnues : insensiblement les

*Idem, ibid.*

p. 13. 14.



siècles se sont écoulés : on n'y a plus pensé. L'architecture de cet édifice, quoique d'un ordre gothique, comme celle de toutes nos vieilles cathédrales, est noble & majestueuse : mais les figures qui chargent le frontispice bâti sous Philippe Auguste, ne donnent pas une haute idée des statuaires de ce temps-là.

On voit par un passage de Pierre le Chantre, que l'église de Paris, ainsi que plusieurs autres, avoit droit d'ordonner le duel entre ses tenanciers, pour la décision de certaines causes. C'étoit dans la première cour du palais épiscopal, où est aujourd'hui le siège de l'officialité, que se donnoient ces combats, restes malheureux de l'ancienne barbarie ; mais autorisés par les loix d'alors. On dit que le pape Eugene consulté sur cet usage, répondit simplement, *suivez vos coutumes*. Les abbés de saint Denis, de sainte Genevieve & de saint Germain-des-Prez jouissoient du même privilège. Ce dernier demanda le duel sous le regne de Louis VII, pour prouver qu'Etienne de Maci n'avoit pas eu droit de faire emprisonner un serf de son église. Le combat fut opiniâtre & long-temps

douteux : mais enfin Dieu voulut que le champion de l'abbaye emportât l'œil de son adversaire , qui respectant les décrets du ciel , confessa qu'il avoit soutenu une mauvaise cause.

*Ibid. p. 17.* On peut se former une idée de la richesse des églises dans ces anciens temps , & de la maniere dont on les ornoit aux grandes fêtes , par un trait tiré de la chronique d'Albéric de Trois-fontaines. Un voleur , dit cet écrivain , entreprit la nuit de l'Assomption , de tirer à lui du haut des voûtes où il s'étoit caché , les bassins & les chandeliers d'argent qui paroient le grand - autel de Notre-Dame de Paris. Malheureusement les cierges étoient allumés , & en s'élevant mirent le feu aux tentures dont la basilique étoit décorée. L'incendie fut tel , qu'il brûla une partie des tapisseries. L'auteur fait monter cette perte à neuf cens mars d'argent : ce qui reviendroit aujourd'hui à quarante-cinq mille livres.

Un usage de cette même église , pour représenter , le jour de la Pentecôte , la descente du saint-Esprit , étoit de jeter du haut des voûtes sur l'assemblée chrétienne des pigeons ;

des oiseaux , des fleurs & des étoupes enflammées.

On trouve encore dans le trésor de cette illustre basilique plusieurs monumens curieux sur les investitures , & sur les réparations des dommages. Celles-ci se faisoient par l'offrande d'un morceau de bois sur lequel l'acte étoit écrit , ou par celle d'une baguette d'argent , suivant la condition de celui qui se soumettroit à cette cérémonie toujours humiliante. Celles-là se donnoient souvent par le moyen d'un couteau que le bienfaiteur déposoit sur l'autel de l'église qu'il avantageoit de quelque terre , ou de quelque autre possession. C'étoit déclarer authentiquement qu'en cédant le domaine absolu de la chose , on donnoit plein pouvoir de renverser , d'abattre , de couper , de moissonner : ce qui exprime une parfaite propriété.

Ce n'étoit pas la seule maniere dont on confirmoit anciennement les donations faites aux églises. Chaque pays avoit sur cela ses usages particuliers : on ne fera qu'indiquer les plus remarquables. On mettoit sur l'autel , ou entre les mains de l'évêque , de l'abbé , ou de l'ecclésiastique qu'on vou-

*Idem , ibid.*

*Du Cange  
au mot investitura.*

*Différentes  
formes d'in-  
vestitures.*

*Idem , ibid.*



loit gratifier, un gazon, un faisceau d'herbes, un rameau ou une branche d'arbre, un bâton, un morceau de bois, un fêtonoué, une cruche remplie d'eau de mer, une bible, un calice, une crosse, un chandelier, une touffe de cheveux, une clef, un gand, une courroie, un denier, une bourse, quelques grains d'encens, un missel, un linge, un marteau, un gantelet, un mouchoir, un martyrologe, un pain, une coupe ou quelque autre chose dans le même goût, toujours plus commune que rare & précieuse.

Ces symboles, qui étoient les mêmes pour les cessions, les ventes & les échanges se conservoient avec d'autant plus de soin, qu'ils annonçoient à leur façon le domaine de la chose cédée, vendue, ou changée. Du Cange assure qu'il a vu dans les archives de S. Denis plusieurs chartes, dans l'extrémité desquelles étoient enveloppés quelques petits morceaux de bois. Car la coutume exigeoit qu'on brisât les instrumens qui avoient servi aux investitures : pour marquer, dit ce savant auteur, que comme ils ne pouvoient plus être par la suite d'aucun usage, de même celui qui donnoit

et vendoit , ne pouvoit plus rentrer dans la possession de ce qu'il cédoit & transportoit. La cérémonie se terminoit ordinairement par un baiser. On lit dans une charte de l'église de saint Aubin d'Anjou , qu'un seigneur de cette province , du consentement de son fils & de sa bru , donna à Dieu & à saint Aubin la terre de Brilchiot , & que pour confirmer cette donation , le pere & le fils embrasserent le moine Gautier, Mais , ajoute-t-elle , *comme parmi nous c'est une chose inusitée qu'une dame baise un moine , Gautier délégua un certain Lambert , prévôt ou avoué de l'abbaye , pour recevoir le baiser de la bienfaitrice.*

On n'avoit guère plus d'uniformité dans les investitures des principautés , des bénéfices , des dignités , & des fiefs. Celle du royaume se faisoit sous la premiere race par la lance , sous la seconde par la couronne & les habits royaux , sous la troisieme par l'épée , le sceptre & la main de justice : celle des évêchés & des abbayes par l'anneau & la crosse ou bâton pastoral : celles des duchés & autres grandes dignités , par un étendard ou une épée , quelquefois encore par une cape , espé-

*Idem, ibid.*

ce de surtout qui enveloppoit tout le corps, ou par un cercle d'or : celle des fiefs ordinaires par une épée, un casque, une coupe, des éperons, un étrille, un arc, une flèche, un gantelet, une broche.

Ce que c'é-  
toit que  
l'hommage,  
& ses diffé-  
rentes espé-  
ces.

On remarquera à cette occasion qu'il n'y avoit aucun fief, qui ne fût sujet à l'hommage. C'est ainsi qu'on appelloit alors & qu'on appelle encore aujourd'hui, le lien de droit, qui unit le seigneur & le vassal, celui-ci par la promesse de garder foi dans les choses droiturieres & nécessaires, celui là par l'obligation de maintenir & défendre son tenant en sa saisine envers toutes gens. Car autant le seigneur est tenu à son homme, comme l'homme à son seigneur forsque seulement en révérence. On distinguoit trois sortes d'hommages ; l'ordinaire, en vertu duquel le vassal devoit féauté, justice & service, c'est-à-dire, se trouver assidument aux assises ou plaids du seigneur, l'aider de ses conseils dans l'administration de sa justice, & le suivre dans ses expéditions militaires : le simple, qui se faisoit seulement, sans aucune prestation de serment, ou avec quelque exception : le lige enfin, qui obligeoit le vassal à ser-

Coutume de  
Norm. c. 29.

Britton, in  
leg. Angl. c.  
68.



ir le suzerain envers & contre toute créature qui peut vivre & mourir. Elle étoit l'espece de l'hommage que les rois d'Angleterre rendoient aux monarques François en qualité de feudataires de la couronne : *Nous recon-* Froissart. 1.  
1. c. 15.  
*oiſſons*, dit Edouard III, *que l'hommage que nous fîmes à Amiens au roi de France, est & doit être entendu lige & que nous devons foi & loyauté porter.*

On appelloit *hommage de corps*, celui qu'un homme serf devoit au seigneur de la glèbe où il étoit attaché, & en vertu duquel il ne pouvoit prendre par mariage femme d'autre condition que de la sienne, sans le congé de son seigneur. On voit un arrêt du parlement qui déclare *la nommée Agnès, femme de corps, taillable de haut & de bas à volonté, & ne pouvant se marier que du consentement du chevalier son seigneur.* Si l'homme serf vio-  
Ce que c'étoit que l'hommage de corps.  
Coutume de Vitr. art. 144.  
Arrêt, Paris 28. Janvier 1319.  
Apud. Brol. l. 2. hist. Paris.  
loit cette obligation, il étoit condamné à une amende plus ou moins forte, suivant le bon plaisir du maître. Lorsque les seigneurs accordoient ces fortes de permissions, ils convenoient entre eux de partager également les enfans qui provenoient de ces alliances. *Nous déclarons*, dit Guillaume

évêque de Paris , que nous consentons qu'Odeline notre femme de corps , épouse Bertrand , homme de corps de l'Eglise de saint Germain-des-Prez , à condition que les garçons & les filles qui seront procréés de ce mariage , appartiendront moitié à notre personne , moitié à l'abbé dudit monastere.

In Tabul. S.  
Magl. Paris.  
Chart. 15.

Il y a des lettres - parentes de Louis VII , pour confirmer une pareille transaction de Louis le Gros son pere , avec l'abbé de S. Magloire ne voulant pas , dit ce religieux prince , que cette église demeure privée du fruit de sa famille. On croiroit assurément qu'il s'agit du produit de quelque terre , ou de quelque vigne. Telle étoit alors la condition malheureuse de ce qu'on appelloit serf ou main-morte. Si aucun vilain de qui que ce soit , disent les assises de Jérusalem , se marie avec vilaine d'autre lieu , sans le commandement du seigneur de la vilaine , le seigneur du vilain rendra au seigneur de la vilaine une autre en échange de tel âge , par la connoissance de bonnes gens. Et s'il ne trouve vilaine qui la vaille , il lui donnera le meilleur vilain qu'il aura d'âge d'être marié.

Chap. 270.

Différentes  
formules  
d'hommage.

On faisoit hommage de son fief , la

e nue, sans épée, sans éperons, à  
 noux, & les mains dans celles du  
 gneur qui étoit assis & couvert. La  
 mule étoit pour l'ordinaire: Je de- *Littlon, sect.*  
 ns votre homme de ce jour en avant, <sup>83.</sup>  
 vie, de membre, de terrestre hon-  
 ur, & à vous serai féal & loyal, &  
 à vous porterai des tenemens que  
 reconnois tenir de vous, sauf la foi  
 e je dois à notre seigneur le roi. Mais *Idem, sect.*  
 e dame ne disoit point: Je deviens <sup>27.</sup>  
 tre femme, parce qu'il n'est conve-  
 ent que femme dise qu'elle deviendra  
 nme à aucun homme, forsque à son  
 ron, quand elle est épouse. Ainsi elle  
 ra: Je fais à vous hommage, & à  
 vous serai féale & loyale & foi à vous  
 rterai des tenemens que je tiens de  
 vous. Le roi d'Angleterre duc de Guien-  
 e, dit Edouard III, tiendra ses mains  
 tre celles du roi de France: & cil qui  
 arlera pour le roi de France, adresse-  
 ces paroles au roi d'Angleterre,  
 dira ainsi: Vous devenez homme li-  
 e du roi de France, & lui promettez  
 oi & loyauté porter? dites, voire.  
 t ledit roi & ses successeurs ducs de  
 Guienne, diront, voire. Alors le roi  
 e France recevra ledit roi d'Angleterre  
 & duc audit hommage lige, à la foi,



& à la bouche , c'est-à-dire , au baise .  
Le roi n'accordoit cette dernière fa-  
veur qu'à la noblesse du sang (a) ja-  
mais à celle du fief.

Devoir des  
vassaux.

L'obligation n'étoit pas la même  
pour tous les vassaux. Les uns étoient  
tenus de faire *plege ou plejure* : & l'auteur  
*pu voir*, dit un Auteur Anglois , par  
le roi de France , qui fut prisonnier ,  
comment il fut ordonné que plusieurs  
nobles barons qui étoient ses hommes  
s'en allassent en Angleterre tenir pri-  
son pour lui. Les autres s'obligeoient  
à faire service de leur propre corps , c'est-  
à-dire , à servir de champions au sei-  
gneur , & à combattre pour lui , lors  
qu'il étoit accusé d'aucun cas , qui pa-  
gage de bataille dût se terminer. On  
peut dire cependant en général qu'

Builer , l.  
3. tit. 82.

Gloss. in con-  
suet. Norm.  
c. 29.

(a) Ainsi qu'on peut le voir par ces vers tirés d'un  
Roman de la rose , & rapportés par du Cange à  
mot *homagium osculi*.

Or je veux pour ton avantage  
Qu'orendroit me fasses hommage,  
Et me baise emmi la bouche  
A qui nul vilain homme ne touche.  
A moi touchier ne laisse mie  
Nul homme où il ait villenie.  
Je n'y laisse mie touchier  
Chacun Bouvier , chacun Bouchier ;  
Mais être doit courtois & frans,  
Celui duquel hommage prens.

un feudataire devoit foi & loyauté ,  
 vénération , conseil , & aide. *C'est men-*  
*sa foi vers son seigneur* , disent les  
 sages de Jérusalem , que de mettre  
 à laisser mettre la main sur son corps ,  
 à conseiller qui que ce soit contre  
 son gré , de solliciter en court contre  
 ses intérêts , de porter les armes con-  
 tre lui , de faire à son escient ou de  
 rachasser la honte & le dommage de  
 sa maison. *Nul vassal ne doit à la fem-*  
*me de son seigneur , ne à sa fille , re-*  
*chercher vilainie de son corps , ne souf-*  
*frir , ne consentir à son pouvoir , que*  
*elle li fasse : ce est à savoir de*  
*desirer à li charnellement comment que*  
*ce soit , si ce n'est par mariage , ne à sa*  
*sœur , tant comme elle est damoiselle en*  
*son hôtel.*

Ch. 157.



## P H I L I P P E II.

*Surnommé Auguste.*

ANN. 1181.

LA conquête de la Normandie , de  
Maine , de l'Anjou , de la Touraine & du Poitou ; l'acquisition de  
comtés d'Auvergne & d'Artois ; le recouvrement de la Picardie , & d'un grand nombre de places & de terres en Berry ; la réunion de plusieurs autres comtés , châtelainies & seigneuries à la couronne ; l'autorité royale affermie ; la puissance de la maison de Plantagenêts abattue ; la subordination rétablie parmi les grands vassaux ; l'orgueil des ennemis de la France réprimé : tels sont les titres qui confirment à Philippe II , les glorieux noms de *Conquérant* , de *Magnanime* , & d'*Auguste* : tel est en même temps le précis des événemens qu'offre l'histoire de son regne.

Jalousie entre les grands qui veulent partager l'autorité.

Louis , croyoit avoir pris les mesures les plus infaillibles pour assurer la tranquillité de l'Etat après sa mort ; mais la jalousie du commandement le rendit presque inutile. Les princes de  
Champagne



Champagne, oncles de Philippe, ne voyoient qu'avec dépit toute l'autorité entre les mains du comte de Flandre, tuteur, dit un auteur contemporain, gouverneur & parrein du jeune monarque. La reine-mère, soit complaisance, soit ambition, entra dans leur ressentiment, & publioit hautement que toute la puissance devoit lui appartenir préférablement à un étranger, à qui les intérêts de son fils ne pouvoient être qu'indifférens. Le comte de Sancerre, le plus jeune, mais en même-temps le plus hardi des princes de sa maison, fut le premier qui leva l'étendart de la rebellion. Philippe à cette nouvelle monte à cheval, vole dans le Berry, force Châtillon, l'une des meilleures forteresses du pays, y fait mettre le feu, la rase, & porte la désolation sur toutes les terres du rebelle. Le comte cependant se déroba à cette première poursuite, & quoique la France fût menacée d'une guerre civile, tout étoit encore calme & tranquille dans le royaume.

ANN. 1181.

*Philippid.*

l. 2. p. 110.

*apud Duch.*

tom. 5.

Mais bien-tôt la reine mère fit éclater son mécontentement, & sa fuite précipitée en Normandie, mit tout l'état en combustion. Elle fut reçue

Retraite de  
la reine mère  
en Norman-  
die.

ANN. 1181.

*Roger de  
Hoveden.*

des deux rois d'Angleterre avec des honneurs qui marquoient autant d'envie de profiter des troubles qui agitoient la France, que d'estime & de respect pour la personne d'une grande princesse. On affecta de prendre hautement sa défense, & sous prétexte de la venger d'une injustice criante, on se mit aussi-tôt en état d'agir avec une nombreuse armée. Philippe, prévenu du mauvais effet que pouvoit produire l'idée de sa jeunesse, avoit résolu d'éviter tous les vices de cet âge, sur-tout l'oïveté, l'inapplication, l'amour du plaisir. Il partit promptement à la tête de ses troupes, & suivi du comte de Flandre, s'avança sur les frontieres de Normandie. Déjà les armées étoient en présence, prêtes à en venir aux mains, lorsque le cardinal de S. Chrisogone, légat du pape, fit consentir les deux rois à une conférence qui se tint entre Gisors & Trie.

*Retour de  
la reine An-  
ciens traités  
renouvelés  
avec l'Angle-  
terre.*

La partie auroit pu paroître trop inégale. Henri, consommé dans les affaires par une longue expérience, passoit pour le plus grand politique de son siècle : Philippe, jeune prince de quinze ans, ne faisoit que commen-

er sa carrière, & cette entrevue étoit  
 à première négociation. Mais en lui  
 la prudence & le courage avoient de-  
 vancé les années. Ce fut en vain que le  
 vieux Henri employa tour-à-tour les  
 amitiés, les caresses, les reproches &  
 les menaces : Philippe répondit avec  
 fierté qu'étant roi, il n'étoit responsa-  
 ble de sa conduite qu'à Dieu seul ; que  
 l'ordre établi dans son royaume sub-  
 sisteroit malgré les efforts des sédi-  
 tieux, & qu'il sauroit punir sévère-  
 ment l'orgueil de ceux qui oseroient  
 tenter à son autorité. Cette hardiesse  
 donna le monarque Anglois, & lui  
 fit connoître ce que sa maison avoit à  
 craindre d'un tel prince. Enfin, cha-  
 cun relâcha un peu de ses intérêts. Le  
 jeune roi voulut bien consentir au re-  
 tour de la reine mere, promit de lui  
 fournir de quoi soutenir son rang, &  
 lui permit d'espérer qu'elle auroit au-  
 près de lui toute l'autorité qu'elle pou-  
 voit attendre de sa jeunesse & de la  
 nature. On confirma les anciens traités  
 entre les deux couronnes, & ce fut  
 ainsi qu'un grand péril s'évanouit.

Le retour de la mere fut la perte du  
 ministre. Adèle, secondée des seigneurs  
 de Couci & de Clermont, favoris du

ANN. 1181.

*Idem, ibid.*

Change-  
 ment dans le  
 ministère.



ANN. 1181.

jeune monarque, ne cessoit de représenter combien il étoit dangereux de laisser toute l'autorité entre les mains d'un homme déjà si puissant par la possession de tant de provinces. On affectoit de le peindre comme un prince violent que rien n'étoit capable d'arrêter, ni la religion ni l'honneur. On citoit l'exemple de Gautier de Fontaines, qui soupçonné d'un commerce criminel avec la comtesse de Flandre, fut tué à coup de massue par ordre du cruel mari, ensuite attaché à un gibet la tête en bas : supplice qui deshonorait le juge lui-même : c'étoit publier sa honte, au lieu de la réparer. On ne peut exprimer l'impression que de tels discours firent sur l'esprit d'un jeune prince, naturellement hautain, & jaloux du commandement. Le comte ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'on l'avoit desservi : loin de se roidir contre le torrent, il se retira dans ses Etats sans témoigner le plus léger ressentiment.

La conduite des affaires fut confiée à Robert-Clément du Metz, que le feu roi avoit chargé de l'éducation de Philippe. C'étoit un homme d'une probité généralement reconnue, qui

réunissoit toutes les qualités du philo-  
 sophe , du guerrier & du courtifan. ~~ANN. 1181.~~  
 On attendoit beaucoup de son admi-  
 nistration ; mais une mort précipitée  
 fit évanouir toutes ces grandes espé-  
 rances. Gilles Clément son frere , lui  
 succéda dans le ministere , comme dans  
 la dignité de maréchal de France. Ce  
 seigneur ne fit encore que paroître ,  
 & mourut peu de mois après son élé-  
 vation. On jetta enfin les yeux sur le  
 cardinal de Champagne , frere de la  
 reine mere. Tout conspiroit en sa fa-  
 veur , naissance , dignité , savoir , pro-  
 bite , bonté : toute la France apprit  
 avec une extrême joie , qu'il avoit été  
 déclaré chef du conseil & premier  
 ministre. Les commencemens de son  
 ministere furent signalés par une de  
 ces actions également susceptibles de  
 louange & de blâme , suivant les dif-  
 férentes façons d'envisager un seul &  
 même objet : je veux dire par le ban-  
 nissement des Juifs.

Ce peuple aussi avide que laborieux,  
 en prêtant à gros intérêt , avoit ac-  
 quis , dit-on , plus d'un tiers des biens  
 du royaume : chose incroyable , si  
 l'on ne savoit d'ailleurs qu'il étoit  
 puissamment soutenu par les grands

Bannisse-  
 ment des  
 Juifs.

ANN 1181  
 Rigord,  
 apud Duch.  
 t. 5. p. 8.

seigneurs, qui n'avoient pas honte de partager ses gains infâmes. Cette protection l'avoit tellement enhardi, qu'il portoit l'insolence jusqu'à contraindre un débiteur à renoncer à sa liberté & à se rendre esclave, lorsqu'il n'étoit pas en état de payer. Philippe, sensible à la misere de ses sujets, consulta un hermite du bois de Vincennes, nommé frere Bernard, personnage en grande réputation de sainteté. Ce bon dévor, ne consultant lui-même que son zèle, eut bien-tôt fait résoudre la perte de cette malheureuse nation. Le jeune roi rendit en conséquence un édit, qui enjoignoit aux Juifs de sortir dans trois mois des terres de son obéissance. Leurs immeubles furent confisqués, leurs créances déclarées illégitimes, les François déchargés de toutes les obligations qu'ils avoient pu contracter à leur égard, en payant au monarque la cinquieme partie de la dette. On leur laissoit néanmoins leur argent comptant & tous leurs meubles ; mais on ne leur accordoit qu'un très-court espace de temps pour pouvoir les emporter. Ce terme expiré, on permettoit de leur courir sus. On finissoit enfin par ordonner que



toutes leurs synagogues feroient converties en églises.

ANN. 1185.

Chacun raisonna à sa façon sur cette ordonnance & sur les motifs qui l'avoient inspirée. Les uns croyoient qu'il y avoit de l'injustice à dépouiller des malheureux, sans aucun examen des crimes qu'on leur imputoit : les autres estimoient qu'une pareille émigration étoit une vraie perte pour le royaume qu'elle dépeuploit. Quelques-uns disoient que permettre aux Juifs d'enlever leur or, leur argent, & leurs pierreries, c'étoit appauvrir l'Etat, dont ils avoient su s'approprier toutes les richesses : quelques autres alloient même jusqu'à soutenir que les gens qui prêtent, loin d'être nuisibles dans une monarchie, sont souvent utiles, quelquefois même nécessaires, pourvu que le gouvernement soit attentif à réprimer les abus. Les grands sur-tout, c'est-à-dire, selon Rigord, *les comtes, les barons, les archevêques & les évêques*, gagnés par les présens des profcrits, n'oublièrent ni prières, ni promesses pour fléchir le jeune monarque ; mais rien ne fut capable de l'ébranler. On lui avoit conté dans son enfance mille histoires affreuses, qui lui avoient

---

 ANN. 1181.

inspiré une si grande aversion pour ce peuple, qu'on ne put jamais le ramener à des sentimens plus doux.

*Rigord,*  
*ibid. p. 8. 9.*

On lui disoit que les Juifs recevoient en gage, pour l'argent qu'ils prêtoient à usure, des crucifix d'un grand prix & même des calices, qu'ils profanoient jusqu'à s'en servir dans leurs repas: qu'on venoit de trouver par révélation une croix d'or & un livre d'évangiles ornés de pierreries, qu'ils avoient cachés dans un infâme cloaque: que tous les ans à la fête de Pâques, ils enlevoient un enfant chrétien, sur lequel ils renouvelloient le supplice que leurs ancêtres avoient fait souffrir au Sauveur du monde: témoin saint Richard, jeune enfant de Pontoise, crucifié nouvellement par ces barbares. L'horreur justement dûe à tant d'abominations qu'il supposoit réelles, le rendit inflexible à toutes les sollicitations. Les malheureux n'eurent d'autre choix que de quitter la France, ou d'abjurer le judaïsme. Quelques-uns se firent baptiser: le plus grand nombre alla chercher un asyle dans une autre contrée.

*Guil. Ar-*  
*mor. ibid. p.*  
*71. 72.*

---

 ANN. 1182.

Tout étoit calme dans le royaume: Philippe fut employer ce mo-

ment de tranquillité à des ouvrages utiles ou agréables. Il acheta des lépreux, qui demeuroient hors de la ville le privilège d'une foire qu'il transféra en un endroit nommé dans les anciens titres *Champeaux* ou les *Petits-Champs*. On y bâtit par ses ordres deux grandes maisons ou halles, qu'il fit entourer d'un mur avec des portes qui se fermoient la nuit. On permit aux marchands d'élever entre ce mur & ces halles des étaux où ils pussent être à couvert, à condition de payer un certain droit qu'on appelloit *étalage* Il y avoit dans ce même terrain un emplacement que nos premiers rois avoient donné pour y faire le cimetiere de Paris : car alors il n'étoit pas permis d'enterrer dans la ville. Ce lieu, toujours respecté chez les chrétiens, étoit devenu un réceptacle d'immondices, & les femmes perdues de débauches en avoient fait le théâtre de leurs prostitutions. Le roi n'apprit ces abominations qu'avec la plus vive douleur, & pour y remédier, le fit enfermer de bons murs : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le cimetiere d'esaints innocens. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, entreprit de

ANN. 1182.

Occupations pacifiques du jeune roi.

*Rigord*,  
*ibid.* p. 41.

*Philippid.*  
l. 1. p. 108.



~~ANN. 1182.~~  
 ANN. 1182. prêcher ces pécheresses publiques, & eut le bonheur d'en convertir un grand nombre. Les unes devinrent des modèles de la chasteté conjugale : les autres se condamnerent à faire, nus pieds, de longs & pénibles pèlerinages, pénitence alors très usitée : un grand nombre se consacra à Dieu, & prit le voile dans la nouvelle abbaye de saint Antoine, qui fut fondée vers ce même temps à Paris pour leur servir de retraite.

Ce ne sont pas les seuls embellissemens què la capitale doit aux soins de Philippe. L'odeur infecte qui s'élevoit des boues de la ville, étoit si grande, qu'elle pénétrait jusques dans le palais de nos rois, & le rendoit presque inhabitable. Le jeune monarque résolut de remédier à cet inconvénient, & sans s'étonner ni de la difficulté de l'entreprise, ni de la prodigieuse dépense qu'elle exigeoit, donna ses ordres au Prévôt de Paris de faire paver toutes les rues & toutes les places publiques : ce qui fut exécuté en pierres quarrées, si l'on en croit Guillaume le Breton, auteur contemporain. Alors, dit Rigord, l'ancien nom de *Lutece*, qui signifie un terrain

Boueux, fut changé en celui de Paris, qui exprime, ajoute-t-il, ou la bravoure de la nation Françoisse, ou sa descendance de Priam par Francion fils d'Hector & neveu de Paris. Car on avoit beaucoup de peine à se défaire de l'ancien préjugé, qui donne aux Francs une origine Troyenne.

~~ANN. 1182.~~  
ANN. 1182.

Ce n'étoit point encore assez d'avoir établi la propriété dans Paris, il falloit aussi pourvoir à sa sûreté. C'est ce qui fit naître au monarque la pensée de réunir dans la même enceinte une partie des bourgs qui environnoient cette capitale. On y travailla avec tant de diligence, qu'en très peu de temps cette vaste clôture fut achevée. On ne laissa hors des murs, qui furent flanqués de bonnes tours, que le palais du Louvre, saint Honoré, une partie du Bourg-l'Abbé, l'abbaye de saint Martin, le Temple, les bourgs de saint Eloy, de saint Victor, de saint Marcel, & de saint Germain-des-Prez. Il y avoit entre ces bourgs qu'on venoit d'enclorre, plusieurs espaces remplis de jardins, de terres labourables, de vignes & de prairies : chacun s'empressa de les couvrir de bâtimens. Le roi, pour faciliter l'exécution d'un

*Idem, ibid.*  
P. 31. 32.

ANN. 1182. ouvrage qu'il avoit si fort à cœur, se chargea de dédommager les propriétaires du terrain où passeroient les fondations des murs & les fossés : le reste de la dépense fut fait par les bourgeois. Mais il y a toute apparence, dit le savant historien de la Police, que Philippe, pour les indemniser, ceda à la ville une partie des droits dont elle jouit encore aujourd'hui. Dans un arrêt du mois de mars 1274, sous Phililippe le Hardi, il est fait mention de ceux qui avoient été accordés à cette capitale par le roi Philippe Auguste son bifaïeul, sur les taverniers & les jurés crieurs : présumption violente qu'il en est de même de tous les autres.

*Rigord,*  
*ibid.*

Les soins du monarque ne se bornèrent point à la seule capitale : les autres principales villes du royaume furent également embellies & fortifiées par ses ordres. On admira par tout le généreux désintéressement du prince, qui pouvant, sans se rendre coupable d'aucune injustice, élever des murs & creuser des fossés sur un fond étranger, ne voulut point user de son droit, & contribua de l'argent de son épargne à la construction d'un ouvra-



se , qui n'avoit d'autre objet que l'utilité publique.

C'est aussi vers ce même temps , que le bois de Vincennes fut entouré de murailles. Le dessein du monarque étoit d'en faire un lieu de chasse. Le roi d'Angleterre qui en fut informé , rassembla tout ce qu'on put prendre de jeunes cerfs , de daims & de chevreuils dans ses États de Guienne & de Normandie , les embarqua sur la Seine , & les envoya à Paris *au roi Philippe son seigneur*. Le jeune prince les reçut avec joie , & les fit enfermer dans son nouveau parc , où il mit des Gardes pour veiller à leur conservation.

Ces diverses occupations n'empêchoient pas le jeune roi de pourvoir à la sûreté des bourgades & du plat-pays , qu'il se fit toujours un devoir de protéger contre les violences des nobles , & contre les brigandages d'une troupe de scélérats qui ravageoient la France. Il apprit que les Cottereaux , gens sans foi ni loi , désoloient les environs de Bourges , pillant tout ce qui se trouvoit sous leur main , écorchant les prêtres , violant les femmes sous les yeux de leurs maris , brûlant les églises , brisant les vases sacrés ,

---

ANN. 1183.

*Idem, ibid.*

p. 11.

Défaite des  
Cottereaux  
dans le Berry.

*Idem, ibid.*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1183. faisant des coëffes (a) à leurs concubi-  
 nes avec le linge béni qu'on étend sou-  
 le calice en disant la messe. Il y en  
 voya aussi tôt une armée, qui les ex-  
 termina de façon, qu'il n'en resta pas  
 un seul. Leurs dépouilles qui étoient  
 celles des provinces, rendirent au  
 Berry sa première richesse.

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1184.  
 Guerre pour  
 la restitution  
 du Verman-  
 dois.  
 Tel étoit l'état des affaires, lorsque  
 tout-à-coup il s'éleva une querelle  
 très-vive entre le roi & le comte de  
 Flandre. Ce prince avoit épousé Elisa-  
 beth, petite-fille de Hugues le Grand  
 qui lui avoit apporté en dot le Ver-  
 mandois, le Valois & tout le comté  
 d'Amiens. La princesse étant morte  
 sans laisser d'enfans, le roi fit som-  
 mer son mari de lui restituer ces riches  
 domaines, *offrant de prouver par le  
 témoignage des archevêques & évêques,*

*Idem, ibid.*  
 p. 12.

(a) *De illo sancto linteamine quod corporale di-  
 citur, concubinæ eorum pepla capitibus suis com-  
 ponebant. Le peplum, si l'on en croit Du Cange, étoit  
 une coëffure de femme alors très-usitée, qui enve-  
 loppoit toute la tête, le cou & le menton, jusqu'au  
 nez. Mathieu Paris raconte d'un prélat, grand chan-  
 celier d'Angleterre, qu'il fut trouvé revêtu d'une ro-  
 be de femme d'un verd foncé, ayant une cape de mê-  
 me couleur, & la tête enveloppée du peplum. On soup-  
 çonna, dit il, quelque supercherie; & pour s'en  
 éclaircir, on lui arracha cette étrange coëffure depuis  
 le nez jusques au menton. Alors on découvrit le vi-  
 sage d'un homme noir, & rasé nouvellement.*

comtes , vicomtes , & autres princes ,  
que ces trois comtés lui appartenoient  
par droit de succession. Le comte s'en  
défendit , sous prétexte que le feu roi  
lui en avoit fait une cession pure &  
simple , que Philippe lui même avoit  
confirmée depuis son avènement à la  
couronne. Le monarque ne nioit point  
absolument cette prétendue donation :  
mais il soutenoit qu'elle n'avoit pu  
être faite que pour un temps , les rois  
étant toujours mineurs , & leur domai-  
ne inaliénable : que lui même en la  
ratifiant , ne l'avoit rendue ni plus lé-  
gitime , ni plus durable , puisqu'alors il  
étoit sous la tutelle du comte : enfin que  
ce prince n'ayant d'autre titre que son  
mariage avec Elisabeth de Vermandois ,  
tout son droit cessoit par la mort  
de cette princesse. Philippe cependant ,  
par un reste de considération pour son  
tuteur , propoisoit de mettre l'affaire  
en arbitrage : mais le comte , homme  
violent , refusa avec beaucoup de  
fierté d'entendre à aucun accommodement ,  
mit sur pied une puissante  
armée , & entra en campagne , portant  
sur ses étendarts un dragon terrible ,  
qui vomissoit des flammes : symbole  
de la fureur qui l'animoit.



Corbie fut la première place attaquée. Les Flamans en insultèrent le fauxbourg, qu'ils prirent d'assaut tout ce qui se trouva sous leur main fut passé au fil de l'épée. Ceux qui purent se sauver dans la ville, couperent le pont de communication, résolus de repousser vigoureusement les efforts de l'ennemi, ou de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Leur courage s'accrut encore par l'arrivée de quelques troupes qui trouverent moyen de se jeter dans la place. Le comte, désespérant de pouvoir emporter un fort défendu par tant de braves gens, leva le siège au bout de quelques jours, fit passer la Somme à toute son armée, ensuite l'Oyse, s'avança jusqu'à Senlis qu'il n'osa attaquer, surprit Dammartin, où il laissa des marques funestes de sa colere, & vint assiéger Bétisy, château très-fortifié pour ce temps-là.

Le roi cependant avoit rassemblé son armée, & déjà il étoit en marche pour aller présenter la bataille au comte, lorsqu'il apprit que ce prince se retireroit & fuyoit avec précipitation du côté de Choisy, ancienne maison royale auprès de la riviere d'Aisne, vers

Philippi.  
 L. 2. 112. 113.  
 14.

On confluent avec l'Oyse. C'étoit un château très-considérable : le Flamand ANN. 1184.  
 éanmoins osa l'insulter ; mais l'approche du jeune monarque lui fit encore bandonner cette entreprise, & l'obligea de regagner honteusement ses états. Philippe au désespoir que sa proie lui eût échappé, tourna du côté d'Amiens, & mit le siège devant le château de Boves, qui faisoit sa principale défense. C'étoit, si l'on en croit un historien du temps, l'une des plus fortes places du royaume, tant par sa situation, ses tours, ses murs, ses fossés, que par l'impétuosité de son commandant, nommé Raoul, par le nombre des troupes qui la défendoient & par l'abondance de toutes les choses nécessaires pour une vigoureuse résistance. Il fallut donc l'assiéger dans les formes.

*Ibid.*

On ne connoissoit point encore en France l'usage de la *Baliste*, quoique *Ibid. p. 1183*  
 très commune ailleurs, & inventée depuis long temps pour lancer dans les villes assiégées de grosses pierres, des flèches & des feux d'artifices. On eut donc recours aux machines alors usitées dans le royaume. On commença par construire avec des claies & du bois de chêne verd des *vignes* ou galeries cou-

vertes (a) , sous lesquelles le soldat ,  
 ANN. 1184. sans être exposé aux traits de l'ennemi ,  
 pût combler le fossé de pierres , de  
 terre & de fascines. Bientôt elles fu-  
 rent poussées jusqu'au pied de la mu-  
 raille. Le mineur aussi-tôt travailla à la  
 creuser dans les fondemens avec le ci-  
 feau & la pioche , étançonnant par-  
 tout avec de petites pieces de bois , assez  
 fortes cependant pour empêcher une  
 chute subite & imprévue. La sape étant  
 assez avancée , le roi donna ses ordres  
 pour l'attaque. Les travailleurs met-  
 tent le feu aux étançons : le mur s'écrou-  
 le avec grand fracas : il se fait une large  
 brèche , & les François à la faveur de  
 la poussiere & de la fumée , montent à  
 l'assaut , massacrent tout ce qui tombe  
 sous leur main , & font un grand nom-  
 bre de prisonniers.

Ceux qui échapperent à l'épée des  
 vainqueurs , se retirèrent dans le don-

(a) Ces galeries s'appelloient autrefois *Chats* , ainsi  
 qu'on peut le voir par ces vers de Guillaume Guiart  
 sur Philippe-Auguste. Du Cange au mot *Catus*.

Devant Boves fut l'ost de France ,  
 Qui contre les Flamans contance.  
 Li Mineurs pas ne sommeillent ,  
 Un chat bon & fort appareillent :  
 Tant œuvrent dessous & tant cavent ,  
 Qu'une grant part du mur destravent.



on qui commandoit le reste de la ville. Il étoit défendu par une double muraille, qu'il falloit encore forcer avant d'arriver au pied de la tour. On dressa aussi-tôt tous les *engins* de guerre alors connus. C'étoit le *mangonneau*, machine empruntée des Turcs, qui lançoit des grêles de cailloux, & la *perrière* ou *lide* & *clide*, longue poutre retenue par un contre poids, qui, étant lâchée, jettoit des pierres d'une grosseur monstrueuse. Déjà les assaillans avoient fait brèche aux murs & à la citadelle, lorsque le comte de Flandre parut à la vue du château, & envoya défier le roi à la bataille. Ce jeune prince ne cherchoit que l'occasion de signaler son courage : il accepta l'offre avec joie, & sortit de son camp pour combattre. Mais les princes de Champagne, Guillaume archevêque de Reims, & Thibaut comte de Blois, n'oublierent ni raisons, ni prières, pour le détourner d'une résolution où il paroissoit plus de bravoure que de prudence. La nuit approchoit, circonstance peu favorable pour une action : le combat ne seroit pas plutôt engagé, qu'il faudroit ou le cesser, ou en abandonner le succès au hazard : l'intérêt de l'Etat, la gloire du

ANN. 1184.

Ibid. p. 115.

**ANN. 1184.** prince, tout sembloit exiger qu'on différât jusqu'au lendemain, afin de pouvoir consulter les plus expérimentés des capitaines, sur les dispositions qu'il convenoit de faire pour assurer la victoire. L'impatience du monarque ne s'accommodoit point de ce retard : il se rendit cependant, & donna ses ordres qu'au lever du soleil tout fût prêt pour aller à l'ennemi.

*Ibid. p 17.* La démarche du comte n'étoit qu'un stratagème pour pressentir la résolution des François : instruit des dispositions où étoit le monarque, il commença à envisager plus sérieusement les suites de son entreprise. La réflexion fit place au doute, le doute à la crainte, & la crainte à la soumission. Il écrivit au cardinal de Champagne & au comte de Blois, pour les prier de lui obtenir une trêve de huit jours. Ces généreux princes, touchés de l'humiliation de leur ennemi, ne poussèrent pas trop loin leur avantage, & furent si bien ménager l'esprit du roi, qu'ils lui inspirèrent les mêmes sentimens de clémence & de modération. Le comte vint demander pardon à genoux, mit ses armes aux pieds du monarque, lui restitua le Vermandois, tout le pays d'A-

niens, & le comté de Sancerre, qui ~~\_\_\_\_\_~~  
 le ce moment furent réunis à la cou- ANN. 1184.  
 onne.

La reine oubliant ce qu'elle devoit au roi son mari, s'étoit déclarée trop ouvertement pour le comte de Flandre son oncle. Elle reçut ordre de sortir d'une cour, qu'on l'accusoit de trahir. Déjà le monarque avoit assemblé un synode d'évêques pour faire dissoudre son mariage, sur le prétexte trop ordinaire de parenté. Tout étoit disposé de maniere à seconder ses desirs : les prélats, à l'exemple des courtisans, blâmoient hautement la conduite de la princesse : le seul évêque de Senlis, témoin de sa vertu, soutenoit ses intérêts, & empêchoit la sentence du divorce. Le comte de Hainaut, instruit du malheur qui menaçoit sa fille, vint la trouver à Pontoise où elle étoit gardée à vue, & lui représenta si vivement son devoir, qu'il l'engagea d'écrire au roi une lettre également tendre & soumise. La paix de l'oncle devint celle de la nièce : Isabelle fut rappelée : bientôt ses charmes & ses vertus lui regagnerent le cœur & la confiance du prince son époux.



ANN. 1184

Philippe  
marche con-  
tre le duc de  
Bourgogne.*Rigord,*  
*ibid. p. 14.*  
35.

La France commençoit à peine à goûter les douceurs de la paix, que les plaintes d'un vassal persécuté obligèrent le monarque de porter ses armes contre le duc de Bourgogne. Hugue, c'étoit le nom du prince, esprit inquiet, remuant, hardi, prétendoit que le comté de Vergi lui appartenoit de droit, & entreprit de le reunir à son domaine. Il leva pour cet effet une puissante armée, & vint assiéger le château qui donne le nom à cette seigneurie. Gui, possesseur de ce fameux fief, implora le secours du roi, offrant de relever immédiatement de lui & de ses successeurs à perpétuité, s'il le délivroit de l'oppression d'un tyran, plutôt que d'un suzerain. Philippe ne laissoit échapper aucune occasion d'accroître son autorité : il rassemble promptement ses troupes, vole en Bourgogne, dissipe l'armée du duc, le force de lever le siège, renverse tous les forts qu'il a fait élever, prend possession de Vergi, qu'il remet au comte & à ses héritiers, à condition de le tenir de lui, à foi & hommage.

Cette première disgrâce ne fut point capable de dompter l'orgueil du duc : bientôt une nouvelle usurpation lui attira de nouvelles humiliations. Nos

*Idem, ibid.*

ois, dit un auteur contemporain, en                       
 onfiant aux seigneurs une principau- ANN. 1184.  
 , une terre, ou même une province,  
 e sont toujours réservé la puissance  
 mmédiate sur les églises & sur les  
 lercs. Protecteurs nés de la religion  
 e de ses ministres, ils ne s'en font ja-  
 mais rapporté qu'à eux-mêmes du soin  
 e veiller à leurs intérêts, & d'empê-  
 her qu'on ne les surchargeât de cor-  
 ées, de tailles & d'imposition. Hu-  
 gue cependant opprimoit les églises de  
 on duché. Le monarque le fit citer à  
 a cour des pairs, qui le condamna à  
 rente mille livres de réparation. Ce  
 ugement, quoique juste dans son prin-  
 ipe, n'étoit point d'une facile exécu-  
 ion. Le duc plus ulcéré que jamais  
 ontre les ecclésiastiques, redoubla de  
 ureur & de mauvais traitemens. Le  
 roi alors entra en Bourgogne, mit le  
 iège devant Châtillon-sur-Seine, l'un  
 de ses plus forts boulevarts, l'emporta  
 d'affaut, fit prisonnier le jeune Eudes,  
 ils du rébelle, s'empara de Nevers &  
 de toutes les places du comté dont elle  
 étoit la capitale. Hugue, battu de  
 tous côtés, vint se jeter aux pieds du  
 monarque, qui lui pardonna; mais à  
 condition qu'il satisferoit pleinement

ANN. 1184.

Affaires  
d'Angleterre.

le clergé, & que pour sûreté de sa parole, il livreroit trois de ses meilleures forteresses : ce qui fut exécuté.

Le roi d'Angleterre n'avoit pris aucune part à toutes ces querelles, & ce fut un bonheur pour l'État. C'étoit de tous les princes de l'Europe, le plus politique & le plus puissant : la France auroit eu tout à craindre d'un tel voisin, si les fréquentes révoltes de ses enfans n'eussent traversé ses projets ambitieux. L'aîné, nommé *Henri à Court-Mantel*, digne fils d'un tel pere prétendit que Richard son cadet, lui devoit hommage pour la Guienne & le Poitou. Geoffroy, duc de Bretagne son troisième frere, se joignit à lui tous deux de concert assiégerent & prirent Limoges. Le vieux Henri, surpris de l'audace, se présenta devant la place : il espéroit que sa seule présence rameneroit les rebelles à leur devoir il se trompa ; la sentinelle osa tirer sur lui. Le malheureux pere courut un danger plus grand encore, dans une conférence qu'il voulut bien accorder au séditieux. Il y eut plusieurs personnes tuées à ses côtés : lui-même eût été percé d'une flèche, si dans le même moment, son cheval ne se fût abattu



On rompit donc toute négociation.

Les choses sembloient enfin devoir être portées aux dernières extrémités, lorsque le jeune roi fut surpris d'une violente fièvre, mêlée de dyssenterie, qui en peu de jours le mit au tombeau. Lorsqu'il se vit près de sa fin, il changea tout-à-coup, témoigna un grand regret de ses révoltes, envoya demander pardon au roi son pere, & se fit étendre sur un lit de cendres, où il expira dans de grands sentimens de piété, nud en chemise, la corde au cou.

ANN. 1184.

Roger de  
Hoveden.

La mort du jeune Henri ne fit qu'accroître la pétulance & l'ambition de ses freres. Richard, devenu l'aîné, vouloit entrer en partage de la souveraine puissance : Geoffroy, son cadet, duc de Bretagne, du chef de sa femme, prétendoit qu'il n'en devoit pas moins avoir part à tant de provinces que son pere avoit réunies en sa personne : Jean le plus jeune de tous, se plaignoit de n'avoir aucun appanage, ce qui l'avoit fait surnommer *Sans Terre*, & il ne voyoit qu'avec une extrême jalousie le sort brillant de ses freres. Tout annonçoit une fatale division entre le pere & les enfans.

ANN. 1184.

Geoffroy fut le premier qui leva l'étendard de la rébellion. Il demandoit que le comté d'Anjou fût ajouté au duché de Bretagne, que sa femme lui avoit apporté en dot. N'ayant pu rien obtenir, il vint trouver le roi à Paris, dans l'espérance que ce prince, comme souverain, feroit lui-même cette union, & la soutiendrait par sa puissance. Philippe qui l'aimoit tendrement, le reçut avec bonté, & lui promit toute sorte d'assistance. La guerre sembloit inévitable : mais la mort précipitée du jeune duc, mit fin à ses projets séditieux. Il tomba malade à Champeaux, & fut emporté en peu de jours, malgré tout l'art des médecins de la ville & de la cour. Il ne laissoit qu'une fille nommée Eléonore ; mais la duchesse, qui étoit enceinte, accoucha quelques mois après d'un prince, que les Bretons nommerent Artus, en mémoire de ce fameux roi de leur nation, à qui les romanciers attribuent tant de hauts faits d'armes, & l'institution des chevaliers de la table ronde. La tutelle du jeune prince fut un article d'une grande discussion. Le roi d'Angleterre y prétendoit comme aïeul : cependant

*Rigord, p.*  
30.

malgré toutes les brigues , elle fut dé-  
 férée à la duchesse mere , sous la pro-  
 tection du monarque François.

ANN. 1184.

Le roi fut très sensible à la perte  
 d'un jeune héros , qui s'étoit entière-  
 ment dévoué à ses intérêts : mais la  
 Bretagne qui l'adoroit , le pleura bien  
 plus amérement , & sa mémoire est en-  
 core célèbre parmi cette brave nation,  
 qui attendoit de lui le rétablissement  
 de la gloire des anciens Bretons. Ce  
 fut ce prince , qui dans une assemblée  
 qu'on nomme l'*Assise du Comte Geof-*  
*froy* , ordonna que les *baronnies* & les  
*chevaleries* appartiendroient aux seuls  
 aînés , à la charge de donner à leurs  
 cadets des pensions alimentaires , pro-  
 portionnées à leur naissance & à la va-  
 leur des terres. D'abord c'étoit l'aîné  
 qui en décidoit , de l'avis des princi-  
 paux parens , elles furent depuis ré-  
 glées & fixées au tiers. Les simples  
 gentilshommes , pour ne point céder  
 aux barons , demanderent d'être com-  
 pris dans cette loi , & bientôt elle de-  
 vint générale pour tous les nobles de  
 la province. *Il semble chose fort étrange ,*  
 dit Pasquier , *qu'étant plusieurs en-*  
*fans d'un même pere , un seul soit avan-*  
*tagé au désavantage des autres.* Aussi

Origine du  
 droit d'aînes-  
 se , du fréta-  
 ge , & du pa-  
 rage.

*Recherches*  
*de la France.*  
 t. 1. l. 2. c.  
 18. p. 143.  
 44.



ANN. 1184.

nos premiers ancêtres ne purent-ils jamais se résoudre à introduire cette coutume en leur monarchie ; ils n'y voyoient qu'injustice , cruauté , barbarie. Mais enfin l'intérêt de l'Etat a su triompher , dit-on , des préjugés & des scrupules des peres trop tendres. *Il est bon* , continue notre savant Jurisconsulte , *que parmi des gens destinés à porter les armes , comme sont les nobles , il y en ait un entre les autres qui soit plus richement partagé , pour pouvoir supporter plus longuement la dépense d'une longue guerre : raison plus spécieuse dans un temps où chaque gentilhomme faisoit la guerre à ses frais , que dans un siècle où tout est à la solde du monarque. Je dis spécieuse ; car les cadets sont également nés pour le service , & la loi , pour mettre un aîné en état de faire une plus grande figure , réduisoit trois ou quatre sujets à l'impossibilité de remplir leur destination. Mais , dira-t-on , les puînés qui seulement s'attendent à leur vertu , se hazardent plus aventureusement aux périls , pour trouver moyen de se pousser , & d'être connus du prince. Il est vrai qu'on a vu des cadets s'élever aux premiers rangs par leur mérite , tandis que leurs aînés sont*

demeurés ignorés dans leurs terres : ~~mais en faut-il conclure qu'un homme~~  
 mais en faut-il conclure qu'un homme peut légitimement vous enlever votre bien sous l'honnête prétexte de vous réduire à la nécessité d'exercer vos talens ?

ANN. 1184.

Quoiqu'il en soit , cet usage introduit sur le modele de la succession à la couronne , qui étoit alors déférée aux seuls aînés (a) fut porté si loin en quelques endroits , qu'on crut devoir l'adoucir par divers tempéramens favorables aux cadets. Un des principaux , & peut-être le plus ancien , fut d'ordonner que les puînés partageoient dans le fief , & qu'ils tiendroient leurs parts aussi noblement que l'aîné , avec lequel ils seroient *pairs* : c'est ce qu'on appelloit *fréage* & *franc parage*. Le premier né , jusqu'à ce que le *parage* fût *failli* , ce qui arrivoit en Normandie au sixième degré , ailleurs du quatre au cinq , garantissoit ses cadets sous son hommage envers le seigneur suzerain , les acquittoit des re-

(a) Mais avec cette différence que l'autorité souveraine affoiblie par des partages , expose l'Etat à une ruine certaine : ce qu'une funeste expérience n'a que trop démontré : au-lieu que le royaume ne perd rien de sa richesse , ni de sa puissance , par l'égalité du partage entre les enfans des particuliers.

ANN. 1184.

liefs ou des rachats , & les affranchif-  
soit des droit féodaux ordinaires , tels  
que sont les gants, les sonnettes d'éper-  
viers, les éperons, le rouffin de service.

On crut d'abord que cette disposi-  
tion ne contenoit rien que de favora-  
ble aux seigneurs , dont elle multiplioit  
le nombre des vassaux ; mais bientôt on  
reconnut qu'elle étoit en effet très pré-  
judiciable , en ce qu'elle anéantissoit  
en quelque sorte leurs mouvances im-  
médiates. Le suzerain sur-tout y voyoit  
peu d'équité. Lorsque le *parage* ces-  
soit , ce qui avoit été tenu entre no-  
bles par les cadets sous l'hommage de  
l'aîné , devenoit arriere-fief du chef  
seigneur , qui par cet éloignement per-  
doit un tiers de sa mouvance. Ce fut  
ce qui donna lieu à cette fameuse or-  
donnance de Philippe-Auguste , où il  
établit que lorsqu'un fief sera divisé ,  
tous ceux qui y auront part , le tien-  
dront nument & en chef du seigneur  
dont il relevoit avant la division. Mais  
comme ce reglement ne regardoit que  
les terres des barons qui l'avoient de-  
mandé , il ne fut observé que dans  
quelques provinces du royaume. On  
suivit ailleurs l'ancien droit , dont il  
nous reste encore des vestiges dans

*Lauriere ,*  
*Ordonnances*  
*des rois de*  
*France , t. 1.*  
*P. 19.*

*Coutume*  
*de Troyes ,*  
*art. 14. de*  
*Mante , c. 1.*



quelques-unes de nos coutumes, où il est au choix des cadets de relever du seigneur suzerain ou de leur aîné.

On fit vers ce même temps un horrible carnage d'une armée de routiers, qui désoloient l'Aquitaine. Voici comme ce fait est raconté dans une ancienne histoire manuscrite. Une troupe de brigands, Brabançons, Aragonois, Allemands, François, infestoient tellement la province, que *nul n'osoit sortir des forteresses*. Or étoit-il de coutume qu'à la fête de l'Assomption, les princes & les barons du pays & des étrangères contrées, suivis de marchands de toutes marchandises, se rassemblaient au Puy en Auvergne, faisant grands dépenses & largesses. Aussi en amandoit l'église & la ville : car les riches hommes leur donnoient de leurs biens largement. Un chanoine désespéré qu'une solennité si lucrative fût ainsi empêchée, si parla à un jeune-homme subtil en langage, non connu en la ville : & ordonnerent ensemble que le jeune inconnu seroit habitué en guise de notre-Dame, le plus proprement que l'on pourroit, & s'apparoîtroit à un simple homme de très-bonne renommée, qui avoit nom Durant, & étoit charpentier. Ainsi fut, comme ils

---

ANN. 1184.

art. 5. de  
Senlis, t. 7.  
art. 32. à A-  
miens, art.  
79.

---

ANN. 1185.

Horrible  
défaite des  
routiers.

~~ANN. 1185.~~ *l'avoient devisé.* Le bon bourgeois avoit accoutumé de passer la nuit en oraison dans l'église consacrée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge : l'imposteur se présente à lui au milieu de sa priere, lui dit *quelques paroles* & lui donne *certain commandement* d'un air de dignité, qui acheve de le convaincre que la personne qui lui parle est réellement la mere de Dieu (a).

Le jour commençoit à peine à paroître, que le dévot charpentier courut raconter sa vision & les ordres qu'il avoit reçus. Il étoit de bonne foi (b), ce qui rendoit la chose encore

(a) Cet extrait est tiré d'un vieux cahier écrit à la main, qui étoit à la fin d'une chronique qui finit au roi Charles V. Il n'a été communiqué par un magistrat aussi distingué dans le conseil par ses lumieres, que dans la république des lettres par ses connoissances. Le public me previent, & nomme M. D. F. Cette histoire est aussi écrite par Simon de Hedin, en ses annotations sur le chapitre 3. du l. 1. de Valere le Grand, comme le rapporte Giffey, en l'Histoire de Notre-Dame du Puy. l. 3. c. 6.

(b) Hugues de Berci semble douter de cette bonne foi : Voici comme il parle de Durant en son livre si connu sous le nom de *la Bible de Guyot*.

Moult fit soultz & soudeants,  
 Durant capin & bon tenant,  
 Qui les blancs chaperons trouva.  
 Et ses signaux au Puy donna.  
 Donna, non fit, il les vendoit.  
 Mestrement la gent decevoit,

plus croyable. On s'assembla dans l'église : alors notre chanoine, *homme sage & emparlé*, se leva pour exposer une révélation qu'il avoit lui-même dictée, *prit thème, parla au peuple par maniere de sermon*, lui expliqua comment la reine de miséricorde, par ses prieres auprès de son fils, avoit obtenu la paix au monde, *menaçant de mort subite quiconque ne voudroit la prendre ou l'empêcheroit*. La religion, la simplicité, la crainte, tout servit utilement le prédicateur. Chacun s'empresfa d'entrer dans cette sainte confrérie : *Si venoient de toutes parts évêques & gens de tous états prendre cette paix, qu'ils quidoient être venue du ciel.*

ANN. 1185.

On régla que les confreres auroient sur la tête des chaperons de toile blanche, & sur la poitrine une enseigne de plomb ou d'étain où seroit écrit : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*. Les associés ne devoient ni jouer aux dez ou aux tables, ni aller en tavernes, ni avoir vêremens ou coutel à pointe, ni faire faux serment ou deshonnête, ni nommer de Dieu

Il en conquit or & argent :

Moult pensoit bien guiller la gent,

Il en guilla bien deux cens mille.

N v



~~ANN. II 87.~~ ANN. II 87. ou de Notre-Dame, ou de Saint, ou de Sainte aucun membre de dessous le nombril. Tous juroient de détruire les ennemis de la paix, Routiers, Cotteaux, Brabançons, & autres brigands. On payoit à l'entrée, douze deniers de la monnoie du Puy : ce ce qui monta en deux mois à quatre cens mille livres : somme prodigieuse pour ce temps-là.

Or avint que les Routiers s'en venoient une grande partie d'Aquitaine vers Bourgogne. Les Chaperons informés de leur marche, se rassemblent en grand nombre, volent au-devant d'eux, & en tuent dix-sept mille dans une rencontre & neuf mille dans une autre. Cette double victoire inspirant d'orgueil à ce peuple indiscipliné, qu'oubliant ce qu'il devoit aux princes & aux seigneurs, il osa leur défendre de rien exiger de leurs sujets, sous peine d'encourir son indignation. Le monde enfin fut en telle aventure, que pis sans comparaison avenoit par le fait des chaperons, que par le fait des routiers. Ceux-ci cependant eurent bientôt leur revanche. Un de leurs capitaines, nommé Lapporius, homme puissant & fort, détruisit tellement ces dévots brigands, que depuis nul n'osa plus dire qu'il fût

de cette confrérie. Tel est le sort de ces sociétés qui doivent leur établissement à la superstition. Elles commencent par la crédulité, elles dégèrent en fanatisme : elles périssent enfin victimes de leur arrogance, & quelquefois de leurs crimes.

ANN. 1185.

Le roi cependant avoit de justes sujets de plaintes contre la cour d'Angleterre, & les choses étoient au point qu'il y auroit eu de l'indécence à dissimuler. Henri, dit au Court-Mantel, étoit mort sans laisser d'enfans de la reine Marguerite, sœur de Philippe : les Anglois néanmoins ne parloient point de restituer le Vexin qui avoit été assigné pour sa dot. Richard, surnommé *cœur de lion*, non content de refuser au monarque l'hommage qu'il devoit pour la Guienne & le Poitou, ne se pressoit point d'accomplir son mariage avec Alix, autre sœur du roi. Le bruit même étoit public que le vieux Henri, devenu amoureux de la princesse, avoit eu recours aux dernières extrémités pour satisfaire sa passion. Philippe n'osoit approfondir ce horrible secret ; mais il envoya ses ambassadeurs demander, & l'hommage, & la restitution du Vexin, avec

ANN. 1186.

Première guerre contre les Anglois. Rigord, p. 230.

---

 ANN. 1186. ordre cependant de proposer la cession de cette province, si l'on vouloit conclure une alliance arrêtée depuis si long-temps. Le roi d'Angleterre avoit trop de pénétration pour ne pas apercevoir le piège qu'on lui tendoit : il feignit de consentir à tout, bien résolu de faire naître des difficultés, lorsqu'il s'agiroit de l'exécution. La suite en effet ne prouva que trop qu'il ne pouvoit ni se détacher de son amour, ni se résoudre à rendre une principauté qui étoit si fort à sa bienséance.

---

 ANN. 1187. Philippe indigné de la mauvaise foi du pere & du fils, leur envoya déclarer la guerre, entra en Berry, emporta comme un foudre Issoudun, Cressac & plusieurs autres places fortes, ravagea tout le pays des environs, & vint mettre le siège devant Château-Roux dont la résistance donna le temps aux Anglois d'accourir au secours. Le roi sortit de son camp pour aller à leur rencontre. Les deux armées, rangées en bataille, étoient prêtes à décider la querelle par des torrens de sang, lorsque des personnes également habiles & pieuses, de concert avec les légats du pape, s'entremirent auprès des princes pour empêcher, ou du

*Idem, ibid.*



moins éloigner un événement si funeste. Henri se reprochoit au fonds ~~de son injustice~~ ANN. 1187. injustice de son procédé : la grandeur d'ame du monarque François, la bravoure de la nation, tout lui faisoit appréhender quelque échec sur la fin de ces jours : il fit donc les premières démarches, & offrit de s'en rapporter au jugement de la cour des pairs. Issouvent un resta au roi pour les frais de la guerre. On conclut une trêve de deux ans ; & le duc de Guienne, qui ne cherchoit que le plaisir, saisit cette occasion pour aller passer quelque temps à Paris. Philippe le reçut avec magnificence & le combla de caresses. Tous deux faisoient l'ornement & l'admiration de leur cour : tous deux s'estimoient ; ils n'eurent pendant tout ce voyage qu'une table & qu'un lit. C'étoit autrefois la plus grande marque d'amitié, d'estime & de considération.

La joie que toute la France ressentit de cette paix inespérée, fut encore augmentée par la naissance d'un prince dont la reine accoucha le cinq de septembre. Il y eut dans tout le royaume des réjouissances extraordinaires, fondées sur l'espérance de voir régner en sa personne le sang de Charlemagne,

Naissance  
du prince  
Louis.

dont les peuples adoroient encore  
 ANN. 1187. mémoire. Etienne, évêque de Tou  
 Idem, *ibid.* nay, l'un des plus saints & des pl  
 p. 24. savans prélats de l'église Gallicanne  
 le tint sur les fonts sacrés, & lui don  
 na le nom de Louis, en l'honneur c  
 roi son aïeul. La ville de Paris  
 distingua sur-tout par des fêtes, d  
 danses & des illuminations qui durè  
 rent huit jours. Le roi lui-même r  
 put refuser à sa joie les transports le  
 plus vifs : il envoya des couriers dar  
 toutes les provinces, pour y annon  
 cer cette heurense nouvelle, & trou  
 vant dans ce jeune prince un nouvea  
 sujet d'aimer la reine, il s'y attach  
 plus étroitement que jamais.

Affaires  
 d'Orient.

Toutes ces fêtes aussi glorieuse  
 pour les sujets que pour le prince, fu  
 rent troublées tout-à-coup par les trif  
 tes nouvelles qu'on reçut d'Orient.  
 L'exactitude de l'histoire, & l'intérê  
 que tout François doit prendre à un  
 royaume fondé par des héros de sa na  
 tion, exigent qu'on reprenne les cho  
 ses d'un peu plus haut. Noradin, aprè  
 que Louis VII fut parti de la Palesti  
 ne, poussa ses conquêtes avec plus de  
 rapidité que jamais. Edesse, Damas &  
 plusieurs villes de la principauté d'An-

che se virent forcées de plier sous  
s loix. Le comble du malheur fut que ANN. 1187.  
udouin III, prince dont la prudence  
le courage soutenoient l'Etat chance-  
nt, mourut empoisonné par un per-  
de médecin. Amauri, son frere, di-  
ne héritier de son trône & de ses ver-  
s, enfermé de tous côtés entre des  
ennemis également redoutables par  
leur nombre & leur bravoure, envoya  
demander en Occident un secours que  
es circonstances du temps ne permi-  
ent pas de lui accorder. L'empereur  
aisoit la guerre au pape : Henri II étoit  
occupé de ses différends avec Thomas  
Becquet : Louis le jeune, dans des con-  
onctures aussi délicates, ne pouvoit ni  
ne devoit quitter son royaume. L'am-  
bassadeur ( Frédéric archevêque de  
Tyr, ) fut donc obligé de s'en retour-  
ner sans avoir pu rien obtenir. Bau-  
douin IV, fils d'Amauri, signala les  
commencemens de son regne par une  
grande victoire sur les infideles qui  
venoient attaquer Jérusalem : mais lui-  
même surpris quelque temps après dans  
des rochers, n'échappa qu'à peine à la  
poursuite des vainqueurs. Ce premier  
échec fut suivi d'un second aussi san-  
glant, qui entraîna la perte du Gué



de Jacob, l'une des plus fortes parties des chrétiens.

ANN. 1187

On eut encore recours aux princes d'Europe ; mais cette ambassade ne réussit pas mieux que la précédente. Les envoyés, c'étoient Héraclius patriarche de Jérusalem, & Roger maître de l'Hôpital (a), furent reçus en France avec toutes sortes d'égards & défrayés par l'ordre de Philippe Auguste, qui n'ayant que dix-huit ans avoit besoin de l'avis des seigneurs de son royaume, avant que de s'embarquer dans une si grande entreprise. Son courage lui conseilloit de se croiser : l'assemblée des grands l'en empêcha. Il se contenta de faire partir quelques troupes, & de donner un secours d'argent. Les ambassadeurs n'avoient plus d'espérance qu'au roi d'Angleterre, qui pour expier le meurtre de l'archevêque de Cantorbéri, s'étoit engagé d'aller en personne à la défense de la Terre-sainte ; mais ce prince, après bien des remises & des discours, leur dit enfin que la prudence ne lui permettoit pas de laisser ses Etats exposés à l'ambition d'un

*Rigord,*  
*ibid. p. 14.*

(a) Arnaud, maître du Temple, troisième ambassadeur, étoit mort à Vérone. *Rigord, p. 14.*

une roi tel que Philippe ; qu'il leur ~~\_\_\_\_\_~~  
 roit cependant donner cinquante mil- ANN. 1187.  
 marcs d'argent. Le patriarche les re-  
 sa avec une fierté insultante : *Nous ne Chron. Joan.  
 mmes pas venus de si loin , dit-il , pour Brompton,*  
 ercher l'or & l'argent , mais un hom-  
 e qui en ait besoin pour faire utilement  
 guerre. Vous abandonnez la cause de  
 Dieu , Dieu vous abandonnera. Crai-  
 rez la vengeance justement due à tant  
 de crimes énormes , dont vous êtes cou-  
 able , soit à l'égard du roi de France ,  
 otre souverain , dont vous ne cessez de  
 troubler les États , soit envers l'auteur  
 de la religion , dont vous massacrez les  
 ministres. Vous frémissez en vain : il  
 apperçut en effet que le monarque  
 ougissoit de colere ; je ne crains point  
 des excès de cette fureur , que l'aspect de  
 la vérité allume dans votre ame : j'ai-  
 ne autant périr en Angleterre de votre  
 main , qu'en Syrie de celle des Sar-  
 asins , dont vous égalez ou même sur-  
 passez l'irreligion & la perfidie. C'étoit  
 une insolence digne d'un châtiment  
 exemplaire : elle ne fut punie que par  
 le mépris. Héraclius n'obtint ni le  
 général qu'il demandoit , ni même le  
 secours qu'on lui offroit ; tant il im-  
 porte aux rois de ne pas abandonner

leurs intérêts à ces dévots fanatiques dont le zele emporté ne connoît d'égarés, ni bienséances, ni devoir.

Le retour des ambassadeurs, sans aucune espérance de secours jettant consternation dans tous les cœurs, dérangés & allarmés des funestes divisions qui déchiroient le royaume. Baudouin, attaqué de la lepre, incapable d'agir craignant d'ailleurs que Boëmond prince d'Antioche, & Raymond comte de Tripoli, n'entreprissent de lui enlever sa couronne, avoit marié sa sœur Sibille à un jeune François, nommé Guy de Lusignan, fils de Hugues le Brun, comte de la Marche. C'étoit de le déclarer successeur au trône : choix inattendu, qui excita la jalousie des grands, sur-tout du comte de Tripoli. Elle fut portée à un tel excès, que le monarque effrayé des malheurs qu'elle annonçoit, changea tout-à-coup, révoqua le pouvoir qu'il avoit confié à son beau-frere, & fit couronner Baudouin son neveu, fils de Sibille & du marquis de Montferrat. Le jeune prince avoit à peine cinq ans, Raimond fut désigné tuteur, & chargé du gouvernement pendant la minorité. Le malheureux Lusignan prit les armes

*Guill. Tyr.*  
l. 22. c. 1. &  
28.

*Ibid. p. 25.*



ur se venger d'un si sanglant affront ; ~~\_\_\_\_\_~~  
 is ce commencement de guerre ANN. 1187.  
 eut aucune suite.

La querelle paroissoit assoupie ,  
 que la mort de l'oncle & celle du  
 veu , qui ne régna qu'un an , replon-  
 rent le royaume dans le plus grand  
 sordre. Sibille & Raymond préten-  
 dient à la succession ; la princesse ,  
 comme mere , fille & sœur des der-  
 ers rois ; le comte , comme petit-  
 s de Baudouin II. Le droit de Si-  
 bille étoit le plus apparent : pour l'af-  
 aiblir , on eut recours à l'imposture :  
 es ennemis l'accuserent d'avoir em-  
 oisonné son fils. Elle l'emporta ce-  
 pendant , & Guy de Lusignan , son  
 mari , fut couronné roi de Jérusalem.  
 Le nouveau monarque n'eut ni assez  
 de prudence , ni assez de grandeur  
 d'ame , pour oublier sur le trône les  
 injures qu'il avoit reçues dans l'état de  
 particulier : il porta le ressentiment  
 jusqu'à vouloir obliger son compéti-  
 teur à rendre compte de l'administra-  
 tion des finances pendant son gouver-  
 nement. Raymond , irrité de l'outra-  
 ge , désespéré d'ailleurs de voir la cou-  
 ronne sur la tête d'un étranger , qui  
 n'étoit point de la famille royale , fit

*Guill. Neu-  
 brig. l. 3. c.  
 16.*

~~un traité particulier avec les Mus-~~  
 mans, & se mit sous la protection  
 leur chef. C'étoit le grand Saladin  
 soldat de fortune, de la nation de  
 Courdes, le plus fameux capitaine  
 son siècle, le héros enfin de l'Orient  
 à qui les chrétiens même, ses ennemis  
 n'ont jamais pu reprocher que sa reli-  
 gion. Maître de l'Égypte, de l'Arabie,  
 de la Syrie & de la Mésopotamie,  
 sous le nom de Sultan Saladin Jousef,  
 il tenoit comme bloqué toutes les  
 places qui restoient aux croisés dans  
 la Palestine.

Tel étoit l'état des choses, lorsqu'Arnaud de Châtillon, seigneur de  
 Carac, sans avoir égard à la suspension  
 d'armes qui avoit été jurée solennel-  
 lement, enleva une grande caravane  
 qui passoit d'Égypte en Arabie, & fit  
 mettre aux fers tous les passagers. Le  
 sultan, instruit de cet attentat, tenta  
 contre la foi publique d'envoyer demander  
 la liberté de ces malheureux : on ne lui  
 répondit que par des invectives contre  
 Mahomet, ce qui le mit en telle colere,  
 que prenant Dieu à témoin de la perfidie  
 de ses ennemis, il jura de faire une éter-  
 nelle guerre aux chrétiens, déclara la trêve rom-

ANN. 1187.  
*Hist. Saladin. Mj. Bibl. Orient. p. 742. 788.*

*Ibid. an. 1185.*

, & fit vœu de tuer Arnaud de sa  
 in. Il rassemble aussitôt ses trou- ANN. 1187.  
 , entre en Palestine avec une armée  
 cinquante mille hommes, & vient  
 ttre le siège devant Tibériade.  
 te place, l'une des plus importan-  
 du royaume, appartenoit au com-  
 le Tripoli, qui touché des prieres  
 a reine Sibille, avoit enfin renoncé  
 n traité avec les infideles. La ville  
 d'abord emportée d'assaut; mais  
 citadelle, par sa résistance, arrêta  
 nemi pendant plusieurs jours.

Le roi cependant & tous les prin-  
 du royaume de Jérusalem, ayant  
 uni leurs forces, marcherent au se-  
 urs, & vinrent présenter la bataille  
 sultan. Le combat dura deux jours  
 fut très sanglant; mais enfin les  
 rétiens accablés par le nombre,  
 atus par la soif, épuisés de fatigue,  
 ent entièrement défaits. Tout fut  
 é ou pris. On nomme parmi les prin-  
 eux captifs le roi Guy de Lusignan,  
 rnaud de Châtillon, le maître des  
 mpliers; & celui des hospitaliers.  
 e comte de Tripoli, après avoir fait  
 s prodiges de valeur, se sauva l'épée  
 a main au travers de ses ennemis, &  
 retira à Tyr, où il mourut quelque

*Epist in  
 chron. Roi  
 chersp. an.  
 1187.*



ANN. 1187.

temps après, également détesté des musulmans & des chrétiens. Ceux-ci attribuoient à sa trahison la perte de la bataille : ceux-là l'accusoient de perfidie, pour avoir rompu son traité.

Mais la perte estimée la plus considérable fut celle de la vraie croix. C'est l'avoit portée à la bataille suivant la coutume. C'étoit l'évêque de Ptolémaïs, revêtu d'une chape par-dessus sa cuirasse, qui la tenoit entre ses bras. Le vertueux prélat, percé de plusieurs coups, n'eut point la douleur de voir tomber au pouvoir des ennemis la croix. Elle fut prise entre les mains d'un officier de l'église de Jérusalem, qui étoit accouru pour la relever. Les chrétiens orientaux & schismatiques n'en furent pas moins affligés que les latins : les infidèles regarderent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Rigord, historien d'ailleurs très-judicieux, assure que depuis ce malheur arrivé à la chrétienté, tous les enfans qui naquirent, n'eurent plus que vingt ou vingt-deux dents au lieu de trente ou trente-deux qu'avoient toujours eu ceux qui étoient nés auparavant. Tel étoit l'esprit de ces siècles grossiers & superstitieux. De-

Page 14. an.  
1187.

autre conte également absurde, que le même auteur rapporte de la meilleure foi du monde. Lorsque j'étois, dit-il, au monastere d'Argenteuil, pendant une nuit très-claire, un peu avant le lever de l'aurore, la lune qui étoit dans son plein, se détacha du ciel, descendit à terre, s'y reposa quelque temps comme pour reprendre force, remonta ensuite avec beaucoup de gravité, & prit la place que le créateur lui avoit destinée. Ce qui fut vu très distinctement par plusieurs de nos freres qui me l'ont raconté. On lit la même chose dans Guillaume le Breton autre sçavant du même siècle, dont les écrits sont également remplis de tous les miracles, visions, songes & prophéties qu'admettoit alors la crédulité des fideles.

ANN. 1187.

Guill. Ar.  
mor. p. 77.  
Mém. de l'Acad. des Bel-  
Lett. t. 8. p.  
544.

Le roi captif ne s'attendoit qu'à la mort ; il fut surpris de se voir traité avec tous les égards dûs aux têtes couronnées. Le vainqueur lui présenta de sa main une coupe de liqueur rafraîchie dans la neige. Le monarque, après avoir bu, voulut la donner au seigneur de Châtillon : mais Saladin l'en empêcha. C'étoit une coutume inviolable établie chez les musulmans, & qui se conserve encore chez quelques

Arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels on avoit donné boire ou à manger. *C'est à toi*, dit le sultan au roi, *que j'ai offert des rafraichissemens, & non pas à un homme maudit, qui ne doit espérer de pardon qu'en embrassant la loi de notre saint prophete.* Arnaud répondit avec fermeté, que les plus cruels supplices ne seroient point capables de lui faire abjurer la vraie religion. Cette généreuse réponse en fit un martyr, & lui procura le bonheur de laver ses fautes dans son sang. Saladin, pour accomplir son vœu, lui déchargea un coup de sabre sur la tête, & ceux de sa suite acheverent de le tuer. Tous les templiers & les hospitaliers, pris en cette journée furent également égorgés. C'est qu'ils ne faisoient quartier aux musulmans ni en paix, ni en guerre.

La déroute de l'armée chrétienne entraîna la ruine entière du royaume. Toutes les villes ouvrirent leurs portes au vainqueur. Acre se rendit à bout de huit jours. Jaffa, Naplouse, Sébaste, Nazareth, Sefourier, Césarée, Hifa, Arsouf, Saïde ou Sidon, ne lui coûtèrent que la peine de s'en montrer. Beryte ou Beriut capitula après



après trois semaines de siège. Aſcalon fut livrée pour ſervir de rançon au roi. Jérusalem enfin qui eût pu faire une longue réſiſtance, ne tint que quatorze jours. La reine Sibille, la nobleſſe & les gens de guerre eurent permiſſion de ſortir en armes & avec eſcorte pour aller en telle ville qu'ils voudroient. Le reſte du peuple eut auſſi la liberté d'emporter ſes meubles, en payant par tête une certaine taxe. Les uns ſe retirèrent à Antioche, les autres à Tripoli : quelques-uns à Alexandrie, quelques autres en Sicile. Bien-tôt il ne reſta plus aux Latins d'Orient que trois places conſidérables; Antioche, Tripoli, & la ville de Tyr, autrefois la dominatrice des mers, alors un ſimple refuge des vaincus. Elle ne tarda pas d'être aſſiégée, mais elle fut heureuſement ſauvée par la valeur de Conrad de Montferrat. Ainſi finit, quatre-vingt-huit ans après ſa fondation, ce qu'on appelloit le royaume de Jérusalem ou des chrétiens Latins d'Orient : juſte punition de la vie déréglée de ſes habitans : fuite funeſte, mais néceſſaire, de leurs éternelles diviſions.

La nouvelle d'un ſi triſte déſaſtre répandit la conſternation dans toute

Les deux  
rois prennent  
la croix.

l'Europe : jamais on ne vit douleur si  
 vive , ni si universelle. Le pape en  
 mourut de chagrin. Les rois de Fran-  
 ce & d'Angleterre en furent telle-  
 ment touchés , qu'à l'arrivée de Guil-  
 laume archevêque de Tyr , qui ve-  
 noit exciter leur zèle , ils eurent une  
 conférence entre Trie & Gisors , où  
 après être convenus de remettre à un  
 autre temps la décision de leur querel-  
 le , tous deux demanderent la croix  
 avec empressement , & la reçurent avec  
 respect des mains du prélat. Cet exem-  
 ple fut suivi par un grand nombre d'ar-  
 chevêques , d'évêques , de comtes , de  
 ducs & de Barons. Les principaux  
 étoient Robert , comte de Dreux , cou-  
 sin germain du roi , Richard duc de  
 Guienne , fils aîné du roi d'Angleterre ,  
 Philippe comte de Flandre , Hugues  
 duc de Bourgogne , Henri comte de  
 Champagne , Thibaut comte de Blois ,  
 Etienne comte de Sancerre , Rotrou  
 comte du Perche , Guillaume des Bar-  
 res comte de Rochefort , Bernard de  
 S. Valery , Jacques d'Avesnes , les  
 comtes de Soissons , de Nevers , de  
 Bar ; Jean , comte de Vendôme , les  
 deux freres Josselin & Mathieu de  
 Montmorency , Guillaume de Merlou ,

ANN. 1188

Rigord , p.  
24.

Guill. Neu-  
 brig. l. 3. c.  
 23.

Aubry de Boulogne, Vautier de Moüi, les archevêques de Rouen & de Cantorbéri, les évêques de Beauvais & de Chartres. On régla, pour distinguer les nations, que les François porteroient une croix rouge, les Anglois une blanche, les Flamands, une verte. Le champ où l'assemblée s'étoit tenue, fut appellé le champ sacré : on y éleva une grande croix pour monument de cette sainte confédération.

Le roi sans perdre de temps, convoqua une assemblée à Paris, où l'on fit plusieurs ordonnances, tant pour fournir aux frais de la guerre, que pour prévenir les désordres qui avoient empêché le succès de la dernière croisade. On y arrêta que tous ceux qui ne prendroient point la croix, ecclésiastiques ou laïques, payeroient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour le secours de la terre-sainte. On n'en excepta que les religieux de Cîteaux, ceux de Fontevraud, les Chartreux, & les hôpitaux des lépreux. C'est ce qu'on appelle la dixième Saladine, parce qu'on l'exigeoit à l'occasion de l'armement contre Saladin. On employa aussi quelques séances à faire des ré-

ANN. 1188.

Dixième Sa-  
ladine.

Rigord, p.  
26.

Tome 10.  
Concile, p.  
3763.



ANN. 1188.

glements de discipline , parce qu'il sembla que cette guerre étant celle de Dieu , elle devoit avoir une autre police que celle dont l'ambition des princes est la seule cause. Ainsi il fut défendu aux soldats de blasphémer & de jouer aux dez ; aux chevaliers de porter les fourrures de verd , de petit-gris , ou de martres zibelines , l'écarlate & les habits découpés ; aux gens riches , de faire servir sur leur table plus de deux mets achetés ; aux femmes de suivre l'armée , excepté quelques lavandières , d'un âge avancé & de mœurs non-suspectes. On suspendit durant toute l'expédition l'intérêt de l'argent emprunté : on permit enfin aux croisés , même aux ecclésiastiques , de recevoir trois années de leur revenu , afin que chacun fût en état de soutenir la dépense d'un si long voyage.

Le clergé  
entreprind  
inutilement  
de s'y oppo-  
ser.

Quelque zèle qu'on eût pour le recouvrement de la sainte-cité , cet impôt fit beaucoup crier , soit parce qu'il étoit énorme , soit de peur qu'il ne servît d'exemple pour en lever d'autres dans la suite. Le clergé sur-tout trouva fort mauvais , qu'on voulût rendre l'église tributaire : tant cet ordre étoit non-seulement vis & sensible ,

Daniel.  
hist. de Fran-  
ce, t. 3. p. 26.

dit un savant historien , mais encore peu équitable sur l'article de ses privilèges. L'église est libre, disoit-il, par la liberté que Jesus-Christ nous a acquise : si les princes l'accablent d'exactions , c'est la réduire en servitude comme Agar. Un vrai ministre de la religion doit s'y opposer , & mourir plutôt que de la soumettre à l'esclavage. On voit ici , dit un autre célèbre écrivain , les équivoques ordinaires en ce temps-là sur les mots d'église & de liberté ; comme si l'église délivrée par Jesus-Christ n'étoit que le clergé , ou qu'il nous eût délivrés d'autre chose que du péché & des cérémonies légales. Mais il ne paroît pas qu'on ait eu aucun égard à ces vaines clameurs des ecclésiastiques : Philippe sut les rendre dociles en cette conjoncture , & en d'autres encore.

ANN. 1188.  
Petr. Blés.  
epist. 111. &  
112.

Fleury, Hista  
eccl. tom. 150  
p. 527.

Daniel  
Ibid.

Ce prince obligé de soudoyer une grande armée , écrivit au clergé de Reims pour lui demander quelques subsides. L'archevêque & le chapitre répondirent que la chose pouvant tirer à conséquence , ils le supplioient de vouloir bien se contenter du secours de leurs prieres. Quelque temps après, ces mêmes prêtres pillés , opprimés par les seigneurs de Coucy , de Rhétel

Philippid.  
l. 1. p. 108  
109.

ANN. 1188.

& de Rosoi, eurent recours au monarque, comme à leur patron & au protecteur-né des églises. Je vais écrire aux comtes, leur dit Philippe, pour les prier de cesser leur brigandages. Il le fit en effet; mais ceux-ci qui s'attendoient à des ordres sévères de la part d'un maître, crurent voir du mystère dans les foibles remontrances d'un intercesseur: ils redoublèrent des mauvais traitemens. Nouvelle députation de la part du malheureux clergé. *De quoi vous plaignez-vous, dit le monarque? je vous ai protégés de mes prieres, comme vous m'avez servi des vôtres.* Les envoyés comprirent parfaitement la pensée du roi, reconnurent leur faute, demanderent pardon, & lui promirent que dans la suite il les trouveroit plus zélés pour son service. Philippe, content de cet humble aveu, arma en leur faveur, & leur fit faire une satisfaction entiere pour tous les dommages qu'ils avoient recus. Ce qui prouve, dit l'auteur contemporain qui raconte ce fait, que l'église ne fauroit être trop attentive à ménager la protection des rois, qui peuvent seuls la faire jouir des privilèges qu'elle ne tient que de leur piété.



Tout étoit prêt pour l'expédition d'outremer, lorsque la division qui se mit entre les deux rois, tourna contre les chrétiens les armes qui étoient destinées contre les infideles. Richard duc de Guienne, avoit fait arrêter un célèbre brigand, nommé Ceïle, qui des villes du Languedoc, sa patrie, couroit & ravageoit l'Aquitaine. Raimond V, comte de Toulouse, dont Ceïle étoit né sujet, prétendit que le prince Anglois avoit entrepris sur son autorité, & par droit de représailles, fit mettre aux fers deux freres pélerins, gentilshommes gascons, qui passoient par ses Etats en revenant de S. Jacques de Compostelle. Ce fut envain qu'il fit les protestations les plus solennelles de rendre ses prisonniers au moment qu'on délivreroit Ceïle : le duc, homme violent & impétueux, ne voulut rien entendre, & se disposa à la guerre. Le roi instruit de ces mouvemens, envoya ordre au comte de remettre les deux freres en liberté. Raimond obéit ; mais Richard ne trouva point la satisfaction suffisante, & donnant tout à son ressentiment, crut la circonstance favorable pour faire revivre les droits de la maison de Guienne sur le com-

ANN. 1188.

Nouvelles  
brouilleries  
entre les deux  
rois, qui pen-  
serent rom-  
pre la croi-  
sade.

ANN. 1188. ~~\_\_\_\_\_~~ té de Toulouse : il entre aussi-tôt en Languedoc , portant par-tout le fer & le feu , parcourt le Querci , & s'empare de Cahors & de Moissac , qui en étoient les plus fortes places.

Le comte eut recours au roi , qui convaincu que l'intérêt de l'Etat ne permettoit pas de laisser accroître de la conquête du Languedoc une puissance déjà trop redoutable , n'en fut que plus porté à secourir un prince qui étoit en même-temps son vassal & son oncle. Il se mit donc en campagne , fondit sur le Berri , prit Château-Roux , Busençais , Argenton , fit mettre le siege devant le château de Levroux. On dit que son armée y souffrit beaucoup de la soif : & Rigord , toujours emporté par l'amour du merveilleux , raconte qu'un torrent jusque-là inconnu apparut aux troupes altérées , les rafraîchit , & disparut ensuite. Quoi qu'il en soit , Philippe se rendit maître de la place , & la donna au prince Louis son neveu ; fils de Thibaud , comte de Blois. De-là il vint à Mont-Trichard , qu'il emporta d'assaut , & réduisit en cendres Paluau , Mont-Tréfor , Châtillon , la *Roche Guillebaud* , *Coulenc* , Mont-Luçon ; & tout ce que

le roi d'Angleterre possédoit de villes & de forteresses dans le Berri & dans l'Auvergne, ouvrirent leurs portes & subirent ses loix.

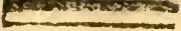
Henri, au bruit de ses rapides succès, se rendit en Normandie, rassembla son armée, & s'avança du côté de Gisors. Le roi y accourut, prit Vendôme en chemin faisant : & ayant appris que le monarque Anglois & le duc son fils étoient au château de Trou, il y marcha promptement, dans l'espérance de les enlever : mais ils lui échapperent par une fuite honteuse. Philippe s'empara de la forteresse, y mit le feu, & poursuivit les fuyards jusque sur les frontieres de leurs États. Henri cependant, quoique fugitif, ne laissa pas de prendre Dreux qu'il brûla, de même que plusieurs villages qui se trouverent sur son passage. Philippe se hâta de l'atteindre, & les deux armées se trouverent deux fois en présence : l'une près de Gisors, où les Anglois furent mis en déroute ; l'autre auprès de Mantes, où le brave des Barres, l'Achille des François, les repoussa vigoureusement. C'est où se terminerent ces premieres hostilités.

ANN. 1183.

*Idem, 1183.*

*Philippid.*  
t. 3. p. 128.




 ANN. 1188. On s'assembla quelque temps après entre Trie & Gisors, pour travailler à la paix. Une raillerie fit rompre les conférences. Il y avoit au milieu du champ où elles se tenoient, un gros & ancien orme, qui couvroit de son ombre plusieurs arpens de terre. C'étoit une espece de prodige, & les Anglois qu'il défendoit des ardeurs du soleil. L'avoient ceint de plusieurs cercles de fer. De-là ils insultoient aux François qui souffroient beaucoup de l'extrême chaleur du jour: on étoit alors dans le plus fort de la canicule. Un si foible sujet altéra les esprits. Le soldat François courut aux armes, & fondit avec impétuosité sur les railleurs, qu'il eut bientôt enfoncés. Le roi d'Angleterre ne voulant pas, dit un auteur contemporain, ou n'osant pas combattre contre son seigneur, se retira avec beaucoup de précipitation du côté de Vernon. Philippe maître du champ de bataille, fit abattre le fatal arbre, qui avoit été l'origine de la rupture. Ainsi les hostilités recommencerent de part & d'autre avec plus de fureur que jamais. On ne voit pas néanmoins que le reste de cette campagne offre aucun

événement célèbre : la saison étoit trop avancée : les deux rois entrèrent en quartier d'hiver. ANN. 1189.

Déjà le printemps rappelloit aux armes ; lorsqu'un accident fâcheux suspendit les projets du monarque François. La reine accoucha de deux princes, & mourut dans les douleurs, âgée seulement de dix-neuf ans. C'étoit une princesse d'un très-grand mérite. Philippe qui l'aimoit tendrement, fut accablé de ce coup. Il en témoigna une douleur excessive, & elle lui fit abandonner pour un temps le soin des affaires. Toute la France partagea ses regrets : tant les vertus de cette pieuse reine avoient fait d'impression sur tous les esprits. Les deux princes, ses enfans, ne lui survécurent que trois jours.

Mort de la reine Isabel-  
le.

Rigord, p<sup>2</sup>  
29.

Les seigneurs cependant, fideles au vœu qu'ils avoient fait en prenant la croix, déclarerent aux deux monarques qu'ils étoient fortement résolus de ne porter les armes contre aucun prince chrétien, qu'après leur retour de la Palestine. Richard lui-même feignit d'avoir quelque scrupule de ce que la guerre commencée à son occasion, empêchoit cette sainte expédi-

Conférence  
entre les deux  
rois, où l'on  
ne put con-  
venir de rien.

tion : il offrit au roi de faire juger à la cour de France les différens qu'il avoit avec le comte de Toulouse. Cette démarche déplut beaucoup au vieux Henri : il y voyoit moins de piété, que d'ambition. Le prince en effet, gagné par Philippe, demandoit non-seulement d'épouser Alix qui lui avoit été promise, mais encore d'être associé au trône, suivant les traités faits avec le monarque François. Il y eut à ce sujet une conférence, où l'on ne put convenir de rien. Henri ne vouloit ni collègue en dignité, ni rival en amour. Le duc de Guienne, désespéré de ce refus, se mit sous la protection du roi, & lui fit hommage pour toutes les provinces que sa maison possédoit en France. Philippe lui en donna l'investiture, & lui rendit en même-temps Château-Roux & Issoudun. Le légat, Henri, cardinal évêque d'Albane, prévint toutes les suites de cette union : il excommunia Richard comme auteur des troubles qui suspendoient l'exécution de la croisade. Mais les excommunications, pour être devenues trop fréquentes, commençoient à faire moins d'impression : celle-ci n'eut aucun effet. La plupart des seigneurs de

ANN. 1189.

Roger de  
Hov. p. 651.

Rigord. p.  
27. 28.



Normandie, de Guienne, d'Anjou & ~~le~~  
 le Bretagne, autorisés par l'investi- ANN. 1189.  
 ure que le souverain avoit donnée,  
 ne balancerent point à se déclarer pour  
 le fils contre le pere : bientôt la ré-  
 volte fut presque générale.

L'évêque d'Albane étant mort sur  
 ces entrefaites, le cardinal d'Agnanie, Nouvelle en-  
 trevue aussi  
 infructueuse.  
 qui lui succéda dans sa légation, fit si  
 bien auprès des deux monarques, qu'il  
 les engagea à s'en rapporter au juge-  
 ment des évêques de Reims, de Bour-  
 ges, de Rouen, & de Cantorbéri. Les  
 prélats prononcèrent sentence d'ex-  
 communication contre tous ceux qui  
 mettroient obstacle à la paix, tant clerics  
 que laïques : excepté les seules per-  
 sonnes des rois. Le lieu de l'assemblée  
 fut indiqué à la Ferté-Bernard, dans Roger de  
 Hoved. *ibid.*  
 le Maine. Les deux rois & le duc de  
 Guienne ne manquèrent pas de s'y  
 trouver au jour marqué, qui étoit l'oc-  
 tave de la Pentecôte. Philippe deman-  
 da avec instance qu'on achevât le ma-  
 riage de la reine sa sœur, qui n'avoit  
 été que trop différé. Il offroit de laisser  
 pour la dot de cette princesse le Vexin,  
 qui avoit été donné pour celle de la rei-  
 ne Marguerite, & qui devoit revenir à  
 la France par la mort du jeune roi Hen-

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1189. ri: mais en même-temps il demando  
 de Guienne fût associé à la couronne ,  
 comme l'avoit été son frere. On n  
 pouvoit rien proposer de plus désa  
 gréable au roi d'Angleterre , toujours  
 éperdu d'amour , toujours allarmé d  
 l'ambition de ses enfans , dont le mau  
 vais naturel avoit fait tout le malheur  
 de sa vie. Ainsi n'osant ni accepter  
 ni rejeter la proposition , il offrit pour  
 l'é luder , de donner les mains à la  
 paix , si Philippe vouloit marier Alix  
 non plus au prince Richard , mais  
 Jean Sans Terre son cadet. C'étoit un  
 leurre de l'artificieux monarque pour  
 commettre le frere avec le frere , ou  
 du moins brouiller le duc avec son  
 protecteur. Le roi trop habile pour  
 donner dans un piège aussi grossier  
 protesta qu'il s'en tenoit aux anciens  
 traités , & que n'ayant déclaré la guerre  
 que pour les faire observer , il l'alloit  
 pousser à outrance , si on ne lui faisoit  
 satisfaction.

Fermeté de  
 Philippe con-  
 tre les en-  
 treprises de  
 Rome.

Le légat néanmoins , ou ne regar-  
 dant que les dehors de cette offre , ou  
 gagné par le monarque Anglois , ex-  
 hortoït vivement Philippe d'agréer ce  
 tempérament. L'impétueux ministre

alla même jusqu'à le menacer de met-  
 tre la France en interdit, s'il persistoit  
 dans son refus. Le roi fut indigné de  
 l'audace, & prenant tout d'un coup un  
 air fier & majestueux, répondit avec  
 mépris, qu'on voyoit bien que le Pré-  
 lat avoit pris goût aux sterlings d'An-  
 gleterre. Au reste, ajouta-t il, „ je ne  
 „ crains point une censure aussi injuste  
 „ que celle dont on ose me menacer :  
 „ Rome n'a aucun droit d'agir par  
 „ sentence contre un Souverain, en-  
 „ core moins contre un roi de Fran-  
 „ ce, lorsqu'il juge à propos de pren-  
 „ dre les armes pour punir des vassaux  
 „ rebelles. Je ne tiens ma couronne  
 „ que de Dieu : je saurai en maintenir  
 „ l'indépendance, venger mes injures,  
 „ & châtier les insolens „

ANN. 1189.

Idem. p. 632.

Math. Pa-  
ris, p. 199.  
& 200.

Richard de son côté, au désespoir  
 de se voir tout à la fois le jouet de son  
 pere & du cardinal, entra dans une si  
 furieuse colere, que mettant l'épée à  
 la main, il auroit percé le prélat, si on  
 ne l'eût empêché. Le ressentiment le  
 transportoit au point que quittant brus-  
 quement son pere : Puisque vous ne  
 voulez pas, lui dit il, me reconnoi-  
 tre pour votre successeur, ni me don-  
 ner la princesse qui m'a été promise,

Idem, *ibid.*



ANN. 1189. je vais m'adresser au roi de France votre seigneur & le mien , pour lui en demander une prompte justice. Et même-temps il se jette aux pieds de Philippe , & lui fait hommage de tous les domaines que la maison des Plantagenets tenoit de la couronne. Il passe ensuite au camp des François , & la guerre recommence avec plus de violence qu'auparavant.

La guerre recommence : divers succès du roi & du duc de Guienne.

Roger. de Hoved. ibid.

Le roi toujours suivi du duc de Guienne , alla aussi-tôt se mettre à la tête de son armée , qui étoit campée à Nogent le Rotrou. Tout plia devant les deux princes : ils n'eurent besoin que de paroître , pour réduire la Ferté-Bernard , Montfort , Maletable & Beaumont. Henri lui-même , qui avoit osé se montrer , fut repoussé avec grande perte , & poursuivi si vivement jusqu'aux portes du Mans , que les vainqueurs y entrèrent avec lui. Le malheureux pere manqua d'être pris : il n'échappa qu'en traversant un gué inconnu à ceux qui le suivoient. La citadelle , quoique défendue , tant par sa situation que par un grand nombre d'Anglois qui s'y étoient jettés , ne put tenir que l'espace de trois jours. De-là Philippe , sans perdre de temps ,

transporte en Touraine, prend chemin faisant Montoire, Château du Bois, Chaumont, Roche-Corbon, Amboise, & se présente devant Tours, à le bruit de ses victoires l'avoit démenté. Telle étoit l'ardeur des troupes, que la place fut emportée à la première escalade.

Henri, allarmé de la perte si subite de deux belles provinces, effrayé d'ailleurs par les cris des Manceaux, qui menaçoient de secouer le joug, si la guerre continuoit, prit enfin le parti de céder à sa mauvaise fortune, & de subir la loi du vainqueur. Il se rendit donc aux conseils du comte de Flandre, du duc de Bourgogne & du cardinal de Champagne, vint trouver le roi à la Colombière, entre Tours & Amboise, & commença par renouveler son hommage pour tous les Etats qu'il possédoit en France. On traita ensuite l'article du mariage. Philippe vouloit absolument qu'il fût achevé avant toutes choses : Henri qui ne pouvoit se résoudre à perdre une princesse qu'il adoroit, disoit que la circonstance étoit peu favorable pour des noces ; qu'il convenoit de les remettre après le voyage d'Orient. Chacun

Nouvelle conférence qui est enfin suivie de la paix.

*Idem, ibid.*

s'affermir si opiniâtrément dans sa résolution, que la négociation fut plusieurs fois sur le point d'être rompue. Un jour que les deux monarques conféroient en pleine campagne, il se fit tout-à-coup une effroyable tempête, & la foudre tomba au milieu d'eux : ce qui effraya tellement le roi d'Angleterre, qu'il s'évanouit, & fut tombé de cheval, si on ne l'eût promptement soutenu. Revenu à lui-même, il parut entièrement changé, & très-résolu de donner enfin la paix à ses peuples. Quelques personnes bien intentionnées trouverent un tempérament, qui satisfit également les deux rois. Le mariage fut différé jusqu'au retour de l'expédition d'outremer : mais en même-temps on régla que la princesse Alix seroit remise incessamment entre les mains d'une des cinq personnes que Richard nommeroit. Les autres conditions furent, que le Vexin resteroit aux Anglois pour la dot de la jeune reine : que le duc de Guienne, désigné successeur au trône, recevroit dès ce moment l'hommage de tous les vassaux de la maison des Plantagenets : que le roi d'Angleterre payeroit vingt mille marcs d'argent pou



s frais de la guerre : que tous les seigneurs enfin & les prélats de la domination de ce prince, s'obligeroient par serment de l'abandonner, s'il manquoit à aucune de ces conditions.

La paix étoit à peine signée, qu'une telle curiosité du monarque Anglois lui en fit perdre tout le fruit, & le plongea dans un chagrin qui lui donna la mort. Il demanda avec tant d'instance la liste des seigneurs qui avoient conspiré contre lui, que Philippe pour le satisfaire, peut-être pour le mortifier, lui remit en main ce fatal papier qu'il n'auroit jamais dû voir. Que devint le malheureux pere, lorsqu'à la tête de ces conjurés, il vit le nom, le sceau & le sceau du prince Jean Sans-Terre, son fils bien-aimé? Il maudit mille fois le jour où il étoit né, donna sa malédiction à ses deux fils ingrats & rebelles : & quelques prieres que les évêques lui en fissent, il ne voulut jamais la révoquer. L'indignation, la colere, la douleur, lui causerent une fièvre si violente, qu'il en mourut peu de jours après à Chinon, dans la trente-cinquieme année de son regne & la soixante-unieme de son âge. Il expiroit à peine, que tout le monde l'aban-

Mort de  
Henri II, roi  
d'Angleterre.

*Ibid.* p. 154.  
*Math. Paris.*  
*ris.* p. 203.

~~\_\_\_\_\_~~  
 donna ; les seigneurs , pour aller faire  
 ANN. 1189. leur cour au duc de Guienne qui prit  
 le nom de Richard I ; les domestiques  
 pour piller le palais , emporter ses  
 meubles & ses habits. Son corps exposé  
 nud sur une table , demeura dans ce  
 triste état jusqu'à ce qu'un jeune page  
 touché de compassion , le couvrit de  
 son manteau depuis la ceinture jus-  
 qu'aux pieds.

Richard cependant , ému de l'hor-  
 reur de cette action , donna prompte-  
 ment ses ordres pour lui faire des ob-  
 seques magnifiques. On le revêtit de  
 ses habits royaux , & dans cet appareil  
 la couronne en tête , le sceptre à la  
 main , il fut porté , visage découvert  
 à Fontevraud où il avoit choisi sa sé-  
 pulture. On raconte qu'à l'approche  
 du fils le corps du malheureux pere jette  
 du sang par le nez & par la bouche , &  
 que ce sang jaillit contre le nouveau roi.  
 On fit aisément l'application de ce pro-  
 dige , qui sembloit lui reprocher d'avoir  
 donné la mort à celui à qui il devoit la  
 vie. C'est sans doute ce qui a fait dire à  
 quelques-uns , qu'il mourut de la pro-  
 pre main de ce prince. Le pauvre Ri-  
 chard fondit en larmes , maudit sa ré-  
 bellion , & donna toutes les marques

*Roger de  
 Hoved. ibid.*

*Herit. de  
 Guienne 2. p.  
 1. 3. p. 247.*

une véritable douleur. Etrange effet                       
 la corruption du cœur humain , ANN. 1189.  
 il faille être malheureux pour ex-  
 er sa tendresse ! Henri eut de son  
 mariage avec Eléonore cinq fils , Guil-  
 lme qui mourut au berceau , Henri  
 t au Court-Mantel , qui fut enlevé à  
 fleur de son âge sans laisser de pos-  
 tité , Richard qui lui succéda , Geof-  
 oi , qui fut pere d'Artus & d'Eléonore  
 Bretagne , Jean Sans-Terre qui ré-  
 a après Richard , & trois filles , toutes  
 ariées : Mathilde à Henri duc de Saxe ,  
 éléonore à D. Alphonse roi de Castille ,  
 Jeanne à Guillaume II , roi de Sicile.  
 Telle fut la fin déplorable du pre- Son portrait.  
 ier roi d'Angleterre de la race des  
 antagenets , prince également politi-  
 ue & vaillant ; mais infidele mari ,  
 mauvais frere , pere trop jaloux de son  
 utorité. Il joignit aux domaines de ses  
 édécesseurs l'Anjou , le Maine , la  
 ouraine , la Bretagne , & l'Aquitaine ,  
 ui seule avoit fait anciennement un  
 eau royaume. Il conquit la princi-  
 auté de Galles , soumit l'Irlande , qu'il  
 endit tributaire , humilia l'Ecosse , qu'il  
 orça de reconnoître la souveraineté de  
 Angleterre. Mais ce même prince fut  
 eu équitable envers ses enfans , dont



il redoutoit l'élévation : il dépoilla ses freres de la portion qui devoit leur revenir dans la succession paternelle, fouilla sa maison d'adulteres, & peut-être d'incestes ; punit enfin par un prison de seize ans la jalousie trop bien fondée d'une reine qui lui avoit apporté de grands Etats : tout cela annonce en même-temps & de grandes qualités & de grands vices ; peut-être même plus de bonheur que de mérite réel. L'amour & l'ambition furent la source de tous ses malheurs : pour n'avoir pas sçu regner sur lui même, il perdit l'empire, que la supériorité de ses forces lui assuroit sur les autres. On lit quelque part qu'il fit son testament en langue Romance, qui étoit alors la langue vulgaire : on en voit cependant l'original latin dans les actes de Rymer, qui s'en fait une loi de rapporter ces sortes de pieces dans la langue où elles ont été écrites. Les legs pieux qu'y fait Henri montent à plus de quarante mille marc d'argent ; ce qui donne une grande idée de la richesse de ce prince : idée qui augmente encore, lorsqu'on lit que Richard, outre les trésors que le sénéchal d'Anjou lui remit en France trouva dans Vinchester neuf cens mille

*Act. publ.*  
3. 1. p. 120.

*Hist. Phil.*  
*Aug. l. 1. p.*  
120.

*Herit. de*  
*Guy. 3e. p. l.*  
7. p. 247.

es péfant en or & en argent non   
 nnoyées , fans les vafes & les pierre- ANN. 1189.  
 s qui étoient encore d'un plus grand  
 x.

Le premier acte de fouveraineté du  
 nouveau roi , fut de rendre la liberté à  
 la reine fa mere , avec laquelle il par-  
 teña , pour ainfi dire , les honneurs du  
 trône : le fecond , de donner de riches  
 panages au prince Jean Sans-Terre ,  
 fon frere , qu'il maria à l'héritiere de  
 Gloucefter : le troifieme , de renouvel-  
 ler les anciens traités avec Philippe ,  
 qui lui rendit les deux provinces qu'il  
 avoit conquifes , ne fe réfervant que  
 la gloire de fes victoires , qui s'accrut  
 par cette modération. Richard néan-  
 moins , pour ne pas fe laiffer vaincre en  
 générofité , lui céda Creflac , Ifoudun ,  
 tout ce qu'il poffédoit de fief en Au-  
 vergne. Ce qui facilita beaucoup cet  
 accommodement , étoit la réfolution  
 commune que ces deux princes avoient  
 prife d'aller au fecours des chrétiens  
 d'Orient. Le monarque Anglois fe  
 rendit auffi-tôt à Rouen , pour y re-  
 tirer les Etats de Normandie , dont il  
 tira un grand fecours d'hommes &  
 d'argent pour cette expédition. Ce fut  
 dans cette ville , que Foulques , curé

Philippe &  
 Richard re-  
 nouvelles  
 anciens trai-  
 tés.

*Roger de  
 Hoved. ibid.*

*Rigord. p.  
 24.*

ANN. 1189.

*Roger de  
Hoved. p.  
789.*

de Neuilli, homme d'une liberté plus qu'apostolique, osa lui reprocher publiquement qu'il avoit trois filles dangereuses, qui pourroient le conduire au précipice. Le monarque répondit, qu'il n'avoit point d'enfans : l'orgueil, reprit l'intrépide Missionnaire, l'avarice, & l'impureté, sont les trois pénicieuses filles dont il est ici question. *Eh bien*, répliqua le roi, qui eut assez de présence d'esprit pour couvrir son dépit d'une raillerie, *il faut s'en défaire. Je donne mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, & mon inclination pour les femmes, aux prélats de mon royaume.*

Entrevue des  
deux rois à  
Nonancourt.

*Rymer.  
Act. publ. t.  
II. p. 20.*

Les deux rois cependant s'assemblerent à Nonancourt, pour prendre les dernières résolutions sur le voyage d'outremer. On ne vit jamais d'entrevue plus tendre, ni amitié plus cordiale en apparence. Ils sembloient prévenus réciproquement d'une estime parfaite : ils en étoient si dignes en effet, que tout le monde la crut sincère. L'un & l'autre étoient à la fleur de l'âge, avoient la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage agréable, les yeux grands & pleins de feu, le teint vi



et délicat, l'esprit juste, pénétrant, solide & fin : tous deux étaient magnifiques dans leur table, dans leurs équipages, à la cour, à l'armée : tous deux graves, Philippe avec conduite ; Richard sans ménagement. L'un & l'autre aimoient la gloire, les femmes & l'argent : tous deux prompts & colères ; tous deux d'une ambition, qui malheureusement ne permettoit pas d'espérer qu'ils fussent long-temps amis. C'étoit l'image fidele de deux rivaux qui ne sont bien ensemble, que jusqu'à ce qu'ils se soient apperçus qu'ils se trouvent en même lieu. La gloire fut leur commune maîtresse : la passion qu'ils eurent pour elle, les rendit bientôt ennemis. Il paroît néanmoins que pour le moment ils agissoient de bonne-foi : tous deux se jurèrent une amitié éternelle, promirent de se secourir avec tout le zèle que deux frères d'armes doivent attendre l'un de l'autre, & pour se donner des marques non équivoques d'une entière confiance, ils s'engagerent & arrêterent que si l'un des deux mouroit dans le voyage, tous ses biens & toutes ses troupes seroient absolument à la disposition de l'autre,

ANN. 1189.

*Le Gend.  
hist. de France, t. 2. p. 371.*

*Rymer, ibid.*

*Roger de Hoved.*

~~pour être employés à la délivrance de~~  
ANN. 1189. la Terre-Sainte.

*Rymer, ibid.*  
p. 21.

On fit dans cette même assemblée plusieurs ordonnances également utiles & nécessaires, soit pour maintenir l'ordre en général, soit pour assurer la vie, l'honneur & les biens de chaque soldat croisé. On condamna celui qui tueroit un homme, à être lié avec le corps mort, ou pour être précipité avec lui dans la mer, si le meurtre s'étoit fait sur les vaisseaux, ou pour être ainsi enterré tout vivant, si le crime avoit été commis sur terre. Quiconque donnoit un soufflet, devoit être plongé trois fois dans la mer. On coupoit le poing à celui qui frappoit de l'épée : celui qui disoit des injures donnoit à l'offensé autant d'onces d'argent, qu'il avoit proféré d'invectives. La peine du vol étoit aussi bizarre que sévère. Lorsqu'un malheureux se trouvoit vaincu de larcin, on lui rasoit la tête sur laquelle on répandoit ensuite de la poix bouillante, qu'on couvroit aussitôt de plumes : dans cet état on l'exposoit sur le premier rivage. Tels sont les principaux réglemens, qui, selon quelques-uns, furent établis à Nonan

*Hist. de*  
*Phil. Aug. t.*  
*1. p. 126.*

urt du consentement de tous les seigneurs des deux nations. On voit néanmoins par les actes de Rymer, qu'ils sont l'ouvrage du seul Richard, qui les fit au palais de Chinon, de l'avis des gens de bien.

ANN. 1189.  
Rymer, *ibid.*

Ces deux princes, après ces sages précautions, dressèrent leurs lettres-patentes, qui fixoient le rendez-vous général à Vézelay en Bourgogne, & le départ au deux de juillet. On y lit ces mots remarquables : *telles sont les conditions auxquelles nous nous sommes engagés ; moi Philippe ; roi des François ; envers Richard, roi des Anglois, mon ami & mon fidele vassal : moi Richard, roi des Anglois, envers Philippe roi des François, mon seigneur & mon ami.* On se sépara ensuite, afin d'aller hâter l'armement & les préparatifs nécessaires pour cette grande expédition.

*Idem, ibid.*

Philippe, de retour dans sa Capitale, n'eut rien de plus pressé que d'aller à saint Denis, pour y prendre l'Oriflamme, & deux autres étendarts, dont la seule vue, dit-on, avoit la force de mettre les ennemis en fuite. Il se prosterna sur le pavé devant les pieds des glorieux Apôtres de la France.

ANN. 1190.

Préparatifs du roi pour le voyage de Palestine.

Rigord, p. 29.



ce, il se recommanda à Dieu, à la  
 ANN. II90. sainte Vierge, & à tous les Saints. Ce  
 fut dans ces sentimens de la plus ten-  
 dre piété, dit Rigord, qu'il reçut avec  
 la pannetiere & le bourdon, marques  
 du pèlerinage, la bénédiction du clou,  
 de la couronne d'épines, & du bras  
 de saint Siméon. On croyoit alors  
 avoir à saint Denis la couronne d'é-  
 pines de Notre-Seigneur, que l'on  
 disoit y avoir été donnée par Charles  
 le Chauve, comme porte son épita-  
 phe. On en voit une nouvelle preuve  
 dans cet autre récit du même histo-  
 rien de Philippe. Le prince Louis (ce  
 sont les propres termes de l'Auteur)  
 étant attaqué d'une maladie qui fai-  
 soit désespérer pour sa vie, les reli-  
 gieux de saint Denis & l'évêque de  
 Paris à la tête de son Clergé, se rendi-  
 rent en procession au palais, réciterent  
 quelques dévotes prieres, firent un  
 signe de croix sur le ventre de l'enfant  
 avec la couronne d'épines, & le même  
 jour il fut guéri. C'est trop peu dire,  
 le roi lui-même, comme par sympa-  
 thie, fut délivré du même mal, qui le  
 tourmentoit en même-tems au-delà  
 des mers.

*Felib. hist.*  
 5. Denis.

*Rigord, p.*  
 33.

Son testa-  
 ment.

Le monarque, ainsi préparé aux

combats du seigneur, alla se mettre  
 la tête de son armée, & vint join-  
 re le roi d'Angleterre à Vézelay. Ce  
 fut dans cette ville, que du consente-  
 ment, ou comme s'exprime l'auteur  
 contemporain, avec la permission de  
 tous les barons, il déclara qu'il laissoit  
 le gouvernement du royaume & la tu-  
 telle de son fils à la reine Adele sa me-  
 re, & au cardinal de Champagne son  
 oncle. Il avoit fait avant de partir un  
 testament, dans lequel il régloit pour  
 le temps de son pèlerinage tout ce qui  
 regardoit la maniere de rendre la justice,  
 la disposition des bénéfices vacans en  
 égale, & l'administration des finan-  
 ces. On y voit que dans ces anciens  
 tems, la coutume étoit que toutes  
 les lettres fussent signées par les quatre  
 grands Officiers de la couronne, c'est-  
 à-dire, par le sénéchal, le bouteil-  
 lier, le chambrier, & le connétable.  
 C'étoit toujours le chancelier qui les  
 expédioit de sa propre main: *Data*  
*per manum cancellarii*. Si la chancel-  
 lerie se trouvoit vacante, on avoit  
 grand soin d'exprimer cette circon-  
 stance: *Data vacante cancellaria*. Un  
 autre usage non moins curieux, dont  
 le même testament nous rappelle le

ANN. 1190.  
*Idem*, p. 290

Page 30. 371

ANN. 1190.                       
 souvenir, c'est qu'à la vacance d'un évêché ou d'une abbaye royale, les chanoines, ou les moines, venoient trouver le roi, pour lui demander l'élection libre. Philippe ordonne qu'en son absence elle leur soit accordée sans aucune difficulté. Preuve non-équivoque, que nos religieux monarques en permettant ces élections par piété, n'ont jamais prétendu se dépouiller du droit de nomination qu'ils croyoient inséparable de la souveraineté.

On peut encore remarquer, à l'occasion du treizieme article de cette ordonnance testamentaire, qu'anciennement les prélats & les hommes du prince levoient la taille sur leurs sujets, tant pour les guerres personnelles qu'ils avoient à soutenir, que pour l'*host* ou *chevauchée* du roi. C'est ainsi qu'on appelloit le subside, que tout feudataire, soit clerc, soit laïque, devoit au monarque pour les frais des expéditions militaires où il se trouvoit engagé : subside plus ou moins fort, suivant le plus ou le moins d'obligation du vassal. Car les uns n'étoient tenus qu'à un jour de service, les autres devoient deux, quelques-uns trois

*Du Cange,*  
*Gloss. au mot*  
*Hoflis.*



quelques autres huit, le plus grand nombre quarante ou même soixante. Philippe leur défend à tous de faire la remise de cette taille, tant qu'il sera au service de Dieu outre-mer; ou s'il vient à mourir, jusqu'à ce que son fils ait atteint l'âge de régner par lui-même. C'est que cet impôt, lorsqu'il se levoit pour l'*host* du roi, ne subsistoit qu'autant que le ban, qui lui-même ne duroit que très-peu de temps, c'est-à-dire, tout au plus deux mois.

Les deux rois ayant joint leurs troupes, marcherent ensemble jusqu'à Lyon, où ils se séparèrent pour aller s'embarquer, Philippe à Genes, Richard à Marseille. Le rendez-vous des deux armées étoit à Messine: le monarque François y arriva le premier avec une flotte fort en désordre. Elle avoit été battue d'un horrible tempête, qui obligea de jeter à la mer une grande partie des provisions. On fut donc forcé d'en faire de nouvelles en Sicile, où elles se trouverent très-cheres. Le septier de bled, dit Rigord, s'y vendoit vingt-quatre sols d'Anjou, celui d'orge dix-huit; celui de vin vingt-cinq, une poule douze deniers. Ce contre-temps ne servit qu'à faire

Son départ & son arrivée en sicile.

Rigord, p. 31. 32.

ANN. 1190.

éclater la générosité du prince. Il tira de son trésor de quoi remettre en équipage tous ceux qui avoient perdu le leur on remarqua entre autres libéralités qu'il donna mille marcs d'argent au duc de Bourgogne, six cens au comte de Nevers, quatre cens au brave de Barres, quatre cens onces d'or à Guillaume de Marles, trois cens à l'évêque de Chartres & au seigneur de Montmorenci, deux cens à Drogon, autant à plusieurs autres seigneurs dont il seroit trop long de rapporter ici les noms.

Etat de ce royaume.

Alors régnoit en Sicile Tancrède, fils naturel du vaillant Roger, premier roi de cette nation, ou selon Jean de Ceccan, du duc Roger qui descendoit de cet illustre fondateur de la monarchie Sicilienne. Le roi Roger, qui fut marié trois fois, avoit eu de sa première femme, Guillaume le Mauvais, qui lui succéda ; & de sa troisième, la princesse Constance, qui à l'âge de près de quarante ans épousa l'empereur Henri VI. Guillaume le Bon, fils & successeur de Guillaume le Mauvais, étant mort sans laisser d'enfans de Jeanne d'Angleterre fille du roi Henri II, la couronne appartenoit légitimement

l'impératrice. Mais les Siciliens vou-  
 oient un roi qui demeurât parmi eux, ANN. 1190.  
 et qui fût du sang des Normands : ils  
 mirent sur le trône Tancrede, qui n'eut  
 pas plutôt reçu l'onction royale, qu'il  
 arrêta la reine Jeanne, parce qu'elle  
 favorisoit le parti de Constance. Ce  
 coup hardi l'exposoit à tout le ressen-  
 timent de Richard, prince fier, em-  
 porté, violent : il le comprit, & pour  
 ménager un puissant protecteur dans  
 une personne du monarque François,  
 on content de lui faire rendre tous  
 les honneurs justement dûs au premier  
 roi de la chrétienté, il lui offrit en ma-  
 riage une de ses filles pour le prince  
 Louis son fils. Mais Philippe, par con-  
 sideration pour le roi d'Angleterre,  
 s'en excusa sous l'honnête prétexte  
 que ces alliances d'enfans au berceau  
 étoient sujettes à mille inconvéniens,  
 Richard arriva dans ces entrefaites,  
 et ne fut pas plutôt débarqué, qu'il se  
 plaignit hautement de l'outrage fait à  
 la reine sa sœur. Le roi de Sicile se  
 vanta de la mettre en liberté : mais le  
 monarque Anglois demanda en même-  
 tems qu'on lui fît raison de la dot de  
 cette princesse, de son douaire, & des  
 legs que Guillaume le Bon avoit faits,

*Idem, ibid.*

Troubles  
 suscités par le  
 roi Richard,  
 apaisés par  
 la sagesse de  
 Philippe.



au roi d'Angleterre son pere. C'étoient  
 ANN. 1190. soixante mille mesures de bled, autar  
*Roger de* d'orge & de vin, dix galeres équipées  
*Hoved.* pour deux ans, & une table d'or de  
 douze pieds de long sur environ moitié  
 de large. Tancrede ne cherchant qu'à  
 éluder toutes ses demandes, Richard  
 courut aux armes, investit deux forts  
 qui commandoient Messine, les empor-  
 ta l'épée à la main & les remit aussi-tôt  
 à la reine Jeanne, comme s'il n'eût agi  
 que par ses ordres & pour ses intérêts.  
 Cette violence irrita les Messinois  
 qui firent fermer leurs portes à des hô-  
 tes si dangereux. Le roi d'Angleterre  
 offensé de ce procédé, marcha sur le  
 champ avec toute son armée, & se pré-  
 paroît à donner l'assaut à cette mal-  
 heureuse ville, lorsque Philippe l'en-  
 voya prier de suspendre les effets de  
 son ressentiment. Le Prince Anglois fit  
 faire halte : mais dans ce moment un  
 gros de Siciliens sortit sur ses gens, &  
 les attaqua sans trop faire de réflexion.  
 Alors l'impétueux monarque ne mén-  
 ageant plus rien, fond sur les as-  
 saillans, & les met en déroute, entre  
 avec eux dans leur ville, se rend maître  
 des portes, ensuite des murailles,  
 où il arbore l'étendart d'Angleterre.

C'étoit manquer au respect qu'il devoit au roi son seigneur, qui résidoit actuellement dans la place. Philippe en fut indigné, & donna ses ordres pour qu'on l'attachât.

ANN. 1190.

Tout sembloit annoncer une guerre également vive & cruelle. Richard cependant, informé de la résolution du monarque François, envoya le prier de ne rien précipiter; qu'il étoit prêt à faire ôter son étendart, mais que si on entreprenoit de l'enlever de force, on ne le feroit pas sans répandre beaucoup de sang. Cette espece de soumission appaisa Philippe, qui se fit toujours un devoir de sacrifier son ressentiment à l'intérêt de la religion. Ainsi loin de chercher à aigrir les choses, il se rendit médiateur entre Richard, les Siciliens & leur roi. L'étendart fut ôté, la garde de la ville confiée aux chevaliers du temple & de l'hôpital, & Tancrede condamné à payer quarante mille onces d'or, dont il y en eut vingt mille pour la dot de sa fille aînée, qui dès-lors fut promise au jeune Artus, duc de Bretagne, neveu de Richard.

Roger de Hoved.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 21.

Le calme étoit rétabli, & les trois rois vivoient en apparence dans la plus parfaite union; mais Tancrede n'avoit

Tancrede s'efforce de brouiller les deux rois,

ANN. 1190.

quiterminent  
enfin leurs  
différends par  
un traité.

Roger de  
Hoved.

point oublié le refus que Philippe avoit fait de son alliance : le désir de se venger le rendit faussaire , personnage toujours infâme , plus abominable encore dans un roi , dont le cœur devoit être le temple de la vérité. Il supposa des lettres , par lesquelles le monarque François l'exhortoit à se joindre à lui pour attaquer les Anglois pendant la nuit , & s'assurer de la personne de Richard. Ce fut en vain que Philippe se plaignit d'un attentat si horrible contre son honneur : le roi d'Angleterre feignit d'être convaincu , & dit hautement qu'il n'auroit jamais pour femme la sœur d'un prince qui avoit formé un si noir projet. Ce n'étoit qu'un prétexte : l'artificieux monarque venoit de recevoir la nouvelle que la reine Eléonore sa mere avoit conclu son mariage avec l'infante Bérengere , fille de Sanche VI , roi de Navarre , & que les deux princesses étoient en mer pour se rendre à Messine. Philippe en avoit quelques soupçons : pour les éclaircir , il envoya sommer le prince Anglois , ou de partir sans aucun retard pour l'expédition de la Terre-Sainte , ou de terminer sur-le-champ son mariage avec la princesse Alix. Richard , affectant

Roger de  
Hoved.



les dehors de la plus parfaite mo-  
 ration , protesta qu'il étoit résolu de  
 être toujours bien avec le roi son sei-  
 gneur : mais qu'il le supplioit instam-  
 ment de ne plus insister sur une allian-  
 ce , qui ne pouvoit se faire pour des  
 raisons que le respect ne permettoit pas  
 de lui expliquer. C'étoit assez lui don-  
 ner à entendre que les mauvais bruits  
 qui avoient couru , n'étoient que trop  
 fondés. Le roi cependant ne vou-  
 lant point se relâcher , ne croyant pas  
 qu'il y eût de preuves assez fortes con-  
 tre la conduite de sa sœur. On lui pro-  
 duisit des témoins non suspects , qui  
 jurèrent avec serment , qu'elle avoit  
 eu un enfant du feu roi Henri. Le mo-  
 narque , trop convaincu enfin de la  
 vérité du fait , consentit qu'on termi-  
 nât cette malheureuse affaire sans au-  
 cun grand éclat.

Il se fit un nouveau traité , où les  
 deux rois sembloient avoir voulu pré-  
 venir jusqu'aux moindres sujets de dis-  
 sension. Le monarque François y re-  
 connoît Richard pour son homme-li-  
 bre , le déclare libre de tout engage-  
 ment envers la princesse Alix , lui  
 permet de penser à un autre mariage ,  
 et l'abandonne , tant pour lui que pour

ANN. 1190.

Philippid.

4. p. 137.

Roger de  
 Hov. p. 588.

Rymer. A. A.  
 publ. tom. 1.  
 p. 22.

ses héritiers mâles, Gisors, Melpl  
 ANN. 1190. Neufchatel-S.-Denis, le Vexin-N  
 mand, avec toutes ses dépendances.  
 lui cède à perpétuité Cahors & tout  
 Querci, excepté les abbayes de  
 geac & de Selles, qui étoient du c  
 maine royal. Le roi d'Angleterre  
 son côté reconnoît Philippe pour  
 seigneur, s'oblige à lui payer po  
 toutes ces concessions dix mille ma  
 d'argent du poids de Troyes, conse  
 que s'il vient à mourir sans enfans m  
 les, le Vexin-Normand retourne  
 roi ou aux princes ses fils ou peti  
 fils, lui transporte tous ses droits f  
 Issoudun, sur Cressac, sur tous l  
 fiefs enfin qu'il avoit ou prétende  
 en Auvergne, & s'engage à ne jama  
 troubler le comte de Toulouse, si  
 cour du roi juge en sa faveur. Voilà  
 qu'ignoraient sans doute nos histo  
 riens modernes: tous en parlant c  
 cette réconciliation, disent simpl  
 ment, que Richard consentit à rend  
 le Vexin-Normand, & Philippe à r  
 prendre Alix (a).

ANN. 1191.

Le roi s'em-  
 barque pour  
 la Palestine,  
 & arrive de-  
 vant Acre.

La paix signée, Philippe, & l  
 François s'embarquerent pour Ptol  
 mais, qu'on nomme Acre ou Sain

(a) Mezerai, Daniel, le Gendre, &c.

an-d'Acrc. C'étoit un port très-re-  
 mmé, une ville très-riche, très-for- ANN. 1191.  
 , également nécessaire, & aux chré-  
 ens pour conserver Tyr, Antioche,  
 ripoli; & aux infideles pour assurer  
 communication de l'Egypte avec  
 Syrie. Il y avoit près de deux ans  
 e. Guy de Lusignan en avoit formé  
 siege avec beaucoup moins de mon-  
 e qu'il n'y en avoit à la défendre.  
 Mais son armée grossit peu à peu par  
 es secours qui lui venoient d'Europe.  
 Un des plus considérables, fut l'arri-  
 ée d'une flotte composée de Danois,  
 e Frisons & d'Anglois, qui avoit été  
 ointe en chemin par plusieurs vais-  
 eaux où étoient quantité de seigneurs  
 rançois. On remarque parmi les plus  
 istingués, Philippe évêque de Beau-  
 ais, Robert II comte de Dreux son  
 rere, Erard comte de Brienne, Guil-  
 aume comte de Châlon-sur-Saône,  
 Jacques d'Avesnes, Geoffroi de Join-  
 ille, Guy de Dampierre, Anseric de  
 Montréal, Manassés de Garlande,  
 Gaucher de Châtillon-sur-Marne, &  
 Guy son frere, Henri comte de Cham-  
 agne, Thibaud comte de Chartres,  
 Etienne comte de Sancerre, & Raoul  
 comte de Clermont en Beauvaisis.

*Alber. Mon:  
 chron. Ms*



On vit encore arriver vers ce m  
 ANN. 1191. me temps quelques troupes Allema  
 des , tristes débris d'une nombreu  
 armée que l'empereur Frédéric avo  
 mené au secours de la Palestine. C  
 grand prince , après avoir battu deu  
 fois les Grecs , gagné deux batailles  
 contre le sultan de Cogni , pris plu  
 sieurs places sur les Sarrazins , mar  
 choit à Jérusalem , presque sûr d  
 l'enlever aux infideles , qui fuyoien  
 par-tout devant lui : mais s'étant bai  
 gné tout en sueur dans les eaux d'un  
 riviere qu'on croit être le Cidnus , i  
 fut saisi d'un froid si vif , qu'il en mou  
 rut quelques heures après. Sa mor  
 rendit ses victoires inutiles : son armée  
 se dispersa : la plus grande partie re  
 prit le chemin d'Allemagne : le reste ,  
 au nombre de sept mille hommes de  
 pied & de cinq cents chevaux , conti  
 nua sa route , & vint joindre les chré  
 tiens qui assiégeoient Saint-Jean-d'A  
 cre. Ce nouveau renfort releva telle  
 ment le courage des croisés , qu'ils ré  
 solurent enfin d'aller présenter la ba  
 taille à Saladin , qui étoit accouru au  
 secours de la ville. On ne vit jamais  
 tant d'ardeur qu'il en parut ce jour-là  
 dans l'armée chrétienne : elle alla mē-

Otto à S.  
 Blas.

jusqu'à l'emportement, la présomp-  
 tion, l'impiété. *Est-il quelque puissance*  
*dans l'Asie*, s'écria un des chefs,  
*puisse nous résister en l'état où nous*  
*sommes ? Que Dieu nous laisse faire*  
*librement, sans prendre parti & sans*  
*secourir ni les uns ni les autres, & la vic-*  
*toire nous est assurée. Nous n'avons be-*  
*soin que de nous-mêmes. Le combat fut*  
*long, & le succès douteux : cha-*  
*cun s'attribua l'honneur de cette jour-*  
*née. Les chrétiens cependant perdi-*  
*rent beaucoup moins de monde, &*  
*pour marque de leur victoire recom-*  
*mencerent à presser la ville, qui se dé-*  
*fen- dit toujours avec la même vi-*  
*gueur.*

ANN. 1191.  
*Hist. Hier.*  
*Rigord, p.*  
 320

Tel étoit l'état des affaires en  
 Orient, lorsque Philippe arriva au  
 camp des croisés. Il y fut reçu com-  
 me l'ange du Seigneur. Ses libéra-  
 tions, sa bravoure & sa vigilance ra-  
 vivèrent la valeur & l'espérance des  
 assiégés. Les François eurent bien-  
 tôt fait brèche ; & telle étoit leur ar-  
 deur, qu'ils eussent infailliblement em-  
 porté la place, si le roi leur eût per-  
 mis de donner l'assaut. Mais par une  
 lâcheté hors de saison, il voulut  
 attendre Richard pour en partager

l'honneur avec lui : ce qui donna  
 ANN. 1191. temps aux assiégés de réparer leurs per-  
 tes, & de reprendre le courage qu'  
 avoient perdu. Bien des gens con-  
 damnerent cette trop scrupuleuse ca-  
 deur. Les deux rois étoient conven-  
 de partager également les conquêtes  
 qu'ils feroient ; mais il y avoit de la sim-  
 plicité à étendre jusqu'à la gloire  
 un article qui ne regardoit que les vi-  
 les & les provinces.

Arrivée de  
 Richard :  
 nouvelles  
 brouilleries  
 entre les deux  
 rois.

*Idem, ibid.*

Richard cependant, poussé par  
 tempête sur les côtes de l'isle de Chy-  
 pre, y fut si mal reçu par Isaac Con-  
 nene, qu'il se crut en droit d'en faire  
 la conquête : ce qu'il fit très-aisément,  
 & presque en chemin faisant. Tous les  
 habitans lui prêterent serment de fi-  
 délité, & l'empereur fut pris avec sa  
 fille & tous ses trésors. Ce fut donc  
 avec tout le faste d'un conquérant,  
 traînant à sa suite le malheureux Con-  
 nene lié avec des chaînes d'or, que le  
 roi d'Angleterre vint aborder auprès  
 d'Acre. Les choses étoient si bien dis-  
 posées par les soins & la valeur de  
 Philippe ; la nouvelle armée qui ve-  
 noit de débarquer étoit si leste, &  
 aguerrie, qu'il y avoit tout lieu d'es-  
 pérer que la place seroit emportée au



remier assaut. Mais la discorde qui ~~\_\_\_\_\_~~  
 devoit naturellement diviser deux ri- ANN. 1191.  
 aux de gloire & d'intérêt, fit plus de  
 mal que le grand nombre de braves  
 réunis sous leurs étendarts, ne fit d'ex-  
 ploits heureux.

La reine Sibille étoit morte pen-  
 sant le siège avec ses quatre fils &  
 ses deux filles, d'une maladie conta-  
 gieuse, qui fit périr beaucoup de per-  
 sonnes de distinction. On compte par-  
 mi les plus considérables d'entre les  
 François, Philippe d'Alsace comte de  
 Flandre, Jean comte de Vendôme,  
 Joffelin de Montmorenci, Adam grand  
 chambellan, Erard comte de Brienne;  
 le comte de Ponthieu, le vicomte de  
 Turenne, le connétable Raoul de  
 Clermont, & Renaud de Nevers com-  
 te de Tonnerre, qui laissa pour héri-  
 tière Agnès sa nièce, mariée à Pierre  
 de Courtenay comte d'Auxerre. La  
 mort de Sibille plongea le royaume  
 dans le plus grand désordre. On pré-  
 tendit que Guy de Lusignan n'ayant  
 d'autre droit à la couronne, que par  
 son mariage avec la princesse, le trô-  
 ne devenu vacant ne devoit regarder  
 qu'Isabelle ou Mélisante, fille cadette  
 du feu roi Amauri. Elle avoit épousé

*Ibid. p. 33.*

*Roger de  
 Hoved.*

ANN. 1191 Homfroi de Toron , qui n'étoit plus aimé, ni plus estimé que Lusignan : il eut cependant assez de courage pour prendre le titre de roi ; mais on lui fit une querelle qu'il n'avoit pas prévu. On produisit des témoins , ( Ibelin beau-pere de la princesse & deux autres seigneurs ), qui déposèrent avec serment qu'elle avoit été mariée de force & contre sa volonté. C'étoit le prince de Tyr, Conrad de Montferrat , qui faisoit jouer tous ces ressorts , soit qu'il fût devenu amoureux d'Isabelle , soit qu'une couronne flattât sa vanité. Il intervint aussi-tôt une sentence qui annulla le mariage , & dès le lendemain la princesse épousa le marquis de Montferrat qui de ce moment se porta pour seul souverain de Jérusalem. Ainsi dans ce royaume sans territoire se trouva en même temps trois rois , dont les divisions ne pouvoient qu'accélérer sa ruine.

On vient à bout de les engager à suspendre leurs inimitiés.

La présence des rois de France & d'Angleterre , ne servit qu'à augmenter le trouble. Chacun prit parti ; Philippe contre Lusignan , dont il haïssoit la famille ; Richard contre le marquis de Montferrat , qu'il regardoit comme un obstacle au dessein qu'a-

ment les Anglois de s'établir en                       
 rient. Les deux monarques étoient ANN. 1191.  
 is jaloux que jamais , & plus mé-  
 atens l'un de l'autre : l'Anglois ,  
 ce que Philippe avoit tellement  
 essé le siege , qu'en quelque temps  
 on prît la ville , il en auroit tou-  
 la gloire : le François , de ce que  
 chard , par ses profusions , lui dé-  
 uchoit ses meilleurs soldats. La  
 arde Françoise qui veilloit aux bat-  
 ries , attirée par les largesses de ce  
 ince , étoit passée à son quartier ,  
 andonnant toutes les machines à  
 discrétion des assiégés , qui les brû-  
 rent sans aucune résistance. Phi-  
 pe , en qualité de frere d'armes ,  
 étendoit que Richard devoit lui  
 der la moitié de l'isle de Chypre :  
 ichard , en vertu du même traité ,  
 emandoit la moitié des trésors &  
 es Etats du comte de Flandre , qui  
 oit mort pendant le siege sans lais-  
 r d'enfans. Tout le camp se par-  
 gea entre les deux rois. Hugues  
 ac de Bourgogne , Conrad marquis  
 e Montferrat , les Génois , les Tem-  
 iers & les Allemands se déclarerent  
 our Philippe : Guy de Lusignan ,  
 enri comte de Champagne , les Hof-

1613



ANN: 1191.

pitaliers, les Flamands & les Pisans s'armerent du côté de Richard. On fut plus d'une fois à la veille d'en venir aux mains, pour décider la querelle par un combat. Tout étoit perdu si des gens sages & habiles, à force de faire des remontrances, n'eussent enfin obtenu des deux princes, qu'ils suspendroient leurs inimitiés, & remettroient après la prise de la ville, la discussion de droits de Guy de Lusignan & du marquis de Montferrat.

Prise d'Acre.

On recommença donc à presser le siège plus vivement que jamais, & Ptolémaïs fut enfin forcée de capituler. La vie des émirs ou gouverneurs, & de toute la garnison infidèle demeura caution du traité. Il portoit que Saladin rendroit la vraie croix prise à la bataille de Tibériade: qu'il payeroit aux deux rois pour les frais de la guerre deux cens mille bezans d'or: qu'en outre il délivreroit tous les chrétiens qui étoient en esclavage dans toute l'étendue de son empire. Mais Saladin n'ayant pas voulu ratifier la capitulation, Richard en fut si irrité, qu'il fit couper la tête à cinq ou six mille de ses captifs, ne réservant que les chefs & les plus riches,

Rigord, p. 34.

et il tira une grosse rançon. La ville ~~\_\_\_\_\_~~  
 également partagée entre les deux ANN. 1191.

: Philippe nomma Drogon de  
 Blou pour commander dans la par-  
 qui lui étoit échue : Hugues de  
 Arnai fut fait gouverneur de celle  
 appartenoit au monarque Anglois.  
 abandonna aux soldats toutes les  
 visions qui se trouverent dans la  
 ce : tout l'or & l'argent, tous les  
 eux, tous les prisonniers furent  
 sur les deux princes : ce qui fit beau-  
 coup murmurer, & causa bien des dé-  
 tions.

Tel fut le succès du fameux siege  
 d'Acce, entrepris d'abord par déses-  
 perance, continué ensuite par zèle de re-  
 ligion, si long-temps, si opiniâtement  
 tenu, terminé enfin avec tant de  
 gloire pour les princes croisés : siege  
 meurtrier, où la France vit presque  
 perdre l'élite de ses braves. Les comtes  
 de Perche, de Blois & de Sancerre y  
 furent tués en combattant vaillam-  
 ment ; le maréchal du Mets, Albéric  
 de Meung, jeune seigneur de l'âge &  
 des plaisirs du roi, ayant pénétré jus-  
 qu'au milieu de la ville, y succomba  
 sous le nombre. On nomme encore  
 parmi les illustres victimes de cette

*Roger de  
 Hoveden.*

ANN. 1191.

*Chron. Mis.**Albertic.**Mon.**Daniel. t.*  
*3. P. 49.*

fameuse expédition, Gilbert de Thiers, Guy de Châtillon, Florent d'Angest, Bernard de S. Valery, Enguerrand de Fiennes, Vaultier de Moüy, Raoul de Fougères, Eude de Gonesse, Renaud de Magny, Geoffroy d'Amale, Raoul de Marle, Erard de Chacenay, Robert de Boves, le vicomte de Chatelleraut, & plusieurs autres dont les noms défigurés en latin pourroient être rendus en français qu'au hasard de se tromper.

Mais la mort de Raoul, sire de Comcy, eut des circonstances plus touchantes. Blessé à mort, il se retire dans sa tente, écrit à la dame du Fayel, pour qui il avoit une passion aussi tendre qu'innocente, charge son écuyer de lui porter son cœur, expire quelques momens après. Le gentilhomme fidèle aux ordres de son maître, se mit au devoir d'exécuter sa commission. Dès qu'il étoit aux portes du château de la dame, lorsqu'il fut rencontré par son mari jaloux, qui le fit fouiller & lui trouva le fatal présent. Le malheureux, transporté de rage, imagina de faire mettre ce cœur en ragoût, pour être servi sur la table de sa femme. Il le en mangea beaucoup. Alors le cruel épou



époux lui découvrit le funeste secret. La dame, saisie d'horreur, jura qu'après une nourriture si chère, si précieuse, elle n'en prendroit jamais d'autre, & mourut peu de jours après. Coucy avoit épousé en secondes noces Alix de Dreux, petite fille de Louis le Gros, & cousine-germaine du roi Philippe Auguste.

ANN. 1191.

*P. Ansel.  
Hist. gén. de  
France. t. 1.  
p. 206.*

On se flattoit que la prise d'Acre ne seroit que le commencement des victoires des deux rois. Mais bientôt leurs jalousies, leurs défiances, leur haine même, firent connoître aux plus sages que cette conquête seroit le terme de leurs exploits. Ici la contrariété qui se trouve entre les historiens des deux nations, ne présente que ténèbres & qu'obscurité. Ceux d'Angleterre rejettent tout le blâme de ces divisions sur Philippe, qui ne pouvoit souffrir, disent-ils, le mérite & la gloire d'un prince qui lui faisoit ombrage. Ceux de France au-contraindre en font retomber toute la faute sur Richard, qui manqua, si on les en croit, non-seulement à ce qu'il devoit au roi comme vassal, mais encore à ce qu'il se devoit à lui-même comme prince. On lui fait un crime d'avoir débauché les meilleurs

*Guil. Nica  
brig.*

*Roger de  
Hov.*

*Jac. de vicq*

~~XXXXXXXXXXXX~~  
 ANN. 1191. soldats de Philippe, pour l'emporter de hauteur sur son seigneur, & le rendre méprisable aux yeux de la multitude, qui ne juge des choses que par l'événement. On peint sous les plus horribles couleurs cette basse jalousie, qui de peur que le roi n'eût tout l'honneur du siège, lui fit défendre à ses troupes de soutenir les François, quoiqu'il fût convenu dans le conseil, que chacun donneroit de son côté. On l'accuse d'une intelligence secrète avec Saladin, dont il recevoit chaque jour des présens: ce qui le rendit suspect au monarque François. Philippe sur ces entrefaites fut attaqué d'une maladie si violente, qu'elle lui fit tomber les cheveux, les ongles, la barbe, les sourcils, & même cette pellicule extérieure, qu'on nomme l'épiderme: effet extraordinaire sans doute, mais qui pouvoit avoir pour cause un air trop subtil & corrosif: on imagina que c'étoit un effet du poison.

De-là mille soupçons injurieux, que le marquis de Montferrat & ses partisans eurent grand soin d'entretenir. De là cet avis que Philippe reçut à Pontoise, qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre, le Vieux de la Montagne

*Rigord, p.*  
32.

*Guil. Armor.*  
page 76.

*Idem, ibid.*

*Idem, p. 76.*  
77.

avoit envoyé deux de ses sujets en France pour attenter sur sa vie. De-là enfin ces bruits outrageux à la mémoire du monarque Anglois, qu'il tenoit une école meurtrière pour y former des fanatiques, qui pussent aller un jour poignarder le roi son seigneur. C'étoient de fausses allarmes: le prince des assassins n'avoit point songé à le faire périr, ni Richard à former un si détestable projet. Philippe néanmoins, dans la prévention où il étoit contre ce prince, ne laissa pas d'y ajouter foi, & à cette occasion institua les *sergens d'armes*, qu'on peut regarder comme la première garde de nos rois de la troisième race. C'étoient tous gentilshommes, armés de massues d'airain, d'arcs, & de carquois toujours pleins de quarreaux, dont l'office à vie, étoit de ne point quitter le prince, & de ne laisser approcher de sa personne aucun inconnu. On les employa par la suite à porter les ordres du souverain, lorsqu'il citoit quelqu'un à sa cour: quelquefois même on leur confia la garde des châteaux des frontières, devers les advenues du royaume. Ils n'avoient d'autre juge que le roi, ou son connétable.

ANN. 1197.

Rigord, p. 35. 36.

Mém. de l'Acad. des B. L. t. 16. p. 261-62.

Daniel, *Mélic. Franc.* t. 3. l. 9. ch. 12.

Statut. Philip. VI. an. 1285.

Bouteiller, *form. rur.* l. 2.



ANN. 1191.

Ce détail abrégé de plaintes & d'invectives réciproques est plus que suffisant pour précautionner le lecteur contre ces lâches écrivains, qui n'ont ni assez de fermeté, ni assez de probité, pour sacrifier l'inclination qu'on a naturellement pour son roi, à l'amour inviolable que tout honnête homme doit à la vérité. On peut dire à la louange des deux princes, qu'ils étoient véritablement dignes du trône, & par leur courage, & par leur habileté : tous deux peut-être un peu trop sensibles à la gloire : Philippe cependant plus modéré, Richard plus impétueux ; mais l'un & l'autre incapables de céder, lorsqu'il s'agissoit du point d'honneur. Voilà ce qui occasionna & leur haine, & le malheur de la chrétienté qu'ils alloient secourir de bonne foi.

ANN. 1192.

Départ du roi & son arrivée en France.

Le roi cependant étoit toujours languissant, & ses médecins le pressoient d'aller incessamment reprendre l'air natal. Il voyoit d'ailleurs qu'il ne s'accommoderoit jamais du naturel impétueux de Richard, & que ce n'étoit qu'à force de sagesse qu'il n'avoit point rompu avec lui : il prit donc la résolution de retourner en France. Mais de peur qu'on ne l'accusât d'abandonner

son allié, il lui laissa dix mille hommes d'infanterie & cinq cens chevaliers sous le commandement du duc de Bourgogne, à qui il remit en même temps tout l'argent nécessaire pour entretenir ces troupes durant trois ans. Ensuite ayant pris congé de tous les seigneurs, il s'embarqua sur trois galeres Génoises, aborda heureusement en Italie, fut reçu à Rome avec de grands honneurs par le pape Célestin son parent, & de là repassa en France, où il arriva vers les fêtes de Noël. Le premier soin du pieux monarque fut d'aller à saint Denis rendre graces à Dieu de l'avoir conservé au milieu de tant de périls. Il offrit son manteau royal devant le tombeau des saints martyrs, suivant la coutume des rois ses prédécesseurs, au retour de quelque grande expédition.

La reine mere, & le cardinal de Reims son frere, avoient gouverné le royaume avec tant de sagesse, que le monarque, à son retour ne trouva d'autre affaire importante à régler, que celle de la succession de Flandre. Mais auparavant il crut devoir une éclatante vengeance à un attentat horrible, qui donne une étrange idée des mœurs de ce temps-là. Les Juifs, dit-

ANN. 1192.

*Guil. Armor.*

p. 76.

*Rigord, p.*

35.

*Guil. Armor.*

p. 76.

ANN. 1192.

on, avec la permission de la comtesse de Champagne, se faisirent d'un chrétien, le couronnerent d'épines, le déchirerent à coups de fouet, & dans cet état l'attachèrent à une croix sur laquelle il expira. Philippe à cette nouvelle, va en personne au château de Brai-sur-Seine, où le crime s'étoit commis, & pour l'expier d'une manière qui imprimât la terreur, fait brûler vifs plus de quatre-vingts Juifs.

Suppression  
de la charge  
de grand sé-  
néchal.

Le monarque songea ensuite à remplir la charge de connétable, vacante par la mort du comte de Clermont : elle fut conférée à Dreux de Mello, IV du nom, seigneur d'une grande distinction. On s'attendoit que le prince Louis de Blois seroit nommé à celle de grand sénéchal, qui vaquoit aussi par la mort du comte Thibaut son pere. Mais Philippe en habile politique, prit occasion de la jeunesse du comte pour supprimer un office qui faisoit ombrage à son autorité. On remarquera que sous la troisieme race on appelloit grand sénéchal ce premier officier de la couronne, qui sous la premiere & la seconde étoit nommé tantôt maire du palais, tantôt duc des François, tantôt gouverneur, préfet ou prince

Du Cange,  
au mot ma-  
jor domus.



du palais. C'étoit sous différens noms, même dignité, même autorité. Les uns & les autres tenoient également le premier rang à la cour, commandoient les armées, rendoient la justice, avoient l'administration des revenus de la maison du roi. De-là vient que dans les auteurs du onzieme siecle le sénéchal est quelquefois appellé *maire de France, maire du palais*. C'est ce nom même si redoutable à la majesté, ou plutôt le pouvoir énorme qui lui étoit attaché, qui fit anéantir cette charge. Les fonctions & l'autorité qui lui étoient attribuées, furent partagées entre le connétable & le grand maître de France.

Aussi tôt Philippe se mit en devoir de réunir à la couronne, non-seulement le comté d'Artois, qui avoit été assuré à la feue reine Isabelle pour sa dot, mais celui de Flandre même, qu'il prétendoit vacant par la mort de Philippe d'Alsace sans héritiers mâles. Ce fut en vain que Baudouin V, qui s'en étoit mis en possession comme neveu & héritier du comte, lui prouva par des exemples récents, que cette province n'étoit point terre salique : l'ambitieux monarque ne voulut rien écouter. On se préparoit aux armes,

ANN. 1192.

*Hugo de Clericiis apud Duch. 1. 4. de major. & senec. Franc. & chron. Maurin. l. 2.*

*P. Anselm. Hist. gén. 1. 1. p. 298.*

Réunion du comté d'Artois à la couronne.

ANN. 1192.

*Monach.  
Aguicin.*

derniere raison des rois : quelques personnes habiles néanmoins vinrent à bout de les accommoder. Le beau-pere, par le traité de Péronne, fut reconnu comte de Flandre, & fit hommage de cette principauté au monarque François. Le gendre de son côté eut l'Artois, & comme c'étoit la dot de sa femme, il voulut que le prince Louis son fils portât le nom de comte d'Artois. Mais ce qui eut des suites funestes, c'est qu'en même temps le roi força le comte de lui abandonner les hommages de Boulogne, de Guines, de Saint-Pol, & de Lille. Telle est l'origine des haines & des guerres opiniâtres des Flamands contre les François.

*Exploits de  
Richard dans  
la Palestine.*

Richard cependant, resté seul en Palestine, y fit, si l'on en croit quelques historiens Anglois, des prodiges de valeur, qui rendroient croyables ceux que l'antiquité fabuleuse attribue à ses héros aussi fabuleux qu'elle. Le fier Paladin, à la tête de quarante mille hommes, passa sur le ventre à plus de trois cens mille Sarrazins qui s'opposoient à son passage, courut sur Saladin lance baissée, lui porta un si terrible coup qu'il le renversa lui & son cheval, & fit un si furieux carnage des ennemis,

*Roger de  
Hov. Guill.  
Neubrig.*

qu'on fait monter le nombre des morts à plus de quarante mille. Un jour, suivi de quinze cens hommes d'armes, il défit douze mille infideles qui escortoient une caravanne de huit mille chameaux chargés de toutes sortes de provisions pour Jérusalem. Une autre fois, ayant appris que Joppé étoit assiégé par une armée de soixante mille hommes, il y court avec quatre-vingt gendarmes & quatre cens arbalétriers, fond sur les assiégeans, les dissipe, entre dans la ville par les mêmes brèches qu'ils y ont faites, taille en pièces ceux qui attaquoient le château, & force Saladin de se retirer en désordre sur les montagnes. Il fit plus encore : surpris, comme il dormoit, par un corps de sept mille hommes choisis, il osa, par une hardiesse inouïe, se jeter au milieu d'eux, quoiqu'il ne fût accompagné que d'un petit nombre de seigneurs à cheval comme lui. On nomme parmi les principaux, Henri comte de champagne, Robert comte de Leicester, Barthelemy de Mortemar, Raoul de Mauléon, André de Savigny, Guillaume de l'Estang, & Henri de Neuville. Rien ne résiste à ses coups : il se fait jour par-tout, &

ANN. 1192.

Chron. Joan. Bromton.

*Idem, ibid.*



ANN. 1192. courant droit au général des ennemis, il lui coupe d'un revers, la tête & le bras droit au-dessous de l'épaule. Tout prend la fuite, & Richard, las de tuer, retourne dans son camp, épuisé de fatigues, mais couvert de lauriers.

On croiroit, après tant d'exploits héroïques, que les murs de Jérusalem vont tomber à la seule approche d'un si terrible vainqueur. Mais la prudence n'est pas toujours compagne de la valeur. Richard, au lieu d'aller droit à la capitale où tout étoit dans la consternation, s'arrête à rebâtir quelques villes ruinées, & se laisse amuser par des propositions avantageuses à la vérité, mais qu'on ne lui faisoit que pour gagner du temps. Le dépit de se voir trompé, lui rappelle enfin le grand objet de la croisade : il s'avance jusqu'à trois ou quatre lieues de la sainte Cité. On dit que quelqu'un la lui montrant de loin, il se tourna de l'autre côté, n'étant pas digne, disoit-il, de la regarder, puisqu'il ne pouvoit la délivrer : il auroit pu dire, puisqu'il ne vouloit pas l'enlever aux infideles. C'est qu'en effet, pressé du desir de retourner en Angleterre, il venoit de faire résoudre dans un conseil tout à

*Item, ibid.*

lui, qu'il valoit mieux différer cette entreprise jusqu'au printemps, & continuer à fortifier les places démolies, sur-tout Aſcalon. Ce changement ſi ſubit fit beaucoup murmurer l'armée, ſur-tout les François & les Allemands, qui marchoient à cette conquête avec une ardeur incroyable. Il ſe vit tout à coup accablé de malédictions. On l'accuſoit hautement d'avoir une intelligence ſecrete avec Saladin : on lui imputoit la mort du marquis de Montferrat qui venoit d'être aſſaſſiné par deux ſcélérats : on alla même juſqu'à dire ouvertement, qu'il avoit attenté ſur la vie de Philippe Auguſte, ſon roi & ſon ſeigneur.

Richard, ſoit grandeur d'ame, ſoit fierté naturelle, mépriſa ces diſcours injurieux, dictés par la haine, & ne s'occupa que du choix des moyens d'aſſurer après ſon départ la tranquillité du royaume. Il avoit été réglé de concert avec le monarque François, que Guy de Luſignan garderoit toute ſa vie le titre de roi de Jérusalem. Mais ce foible prince étoit peu capable de ſoutenir un état chancelant. Le roi d'Angleterre, pour l'engager à lui céder ce vain nom, lui fit propoſer d'a-

cherer le royaume de Chypre, qu'il  
 ANN. II 92.  
 Rigord, p.  
 55.  
 avoit déjà vendu aux Templiers, dont il avoit touché le prix : marchés indignes, qui ternirent beaucoup la réputation du prince Anglois. Lusignan, flatté de l'agréable idée de laisser une souveraineté à sa famille, accepte ses offres sans balancer, & alla commencer à Nicosie une nouvelle monarchie, qui a duré près de trois siècles. Richard par cet échange devenoit maître de la couronne de Jérusalem : il en disposa en faveur de son neveu, Henri comte de Champagne, jeune prince d'un rare mérite, & lui fit épouser la princesse Isabelle, sœur de Baudouin V, par conséquent seule héritière légitime du royaume. Il conclut ensuite avec Saladin une trêve de trois ans, trois mois, trois jours ; & pour l'obtenir, il lui rendit presque toutes les places qu'on avoit prises ou fortifiées depuis le retour de Philippe. Ce qui fit dire à bien du monde qu'il les avoit vendues, & que depuis longtemps il étoit d'intelligence avec les infideles.

Tel fut le succès d'une expédition où presque toutes les forces de l'Allemagne, de la France & de l'Angleterre



rent employées sous les trois plus ~~grands~~ grands princes de l'Europe. Un si grand ANN. 1192.  
 mement n'aboutit qu'à la conquête  
 e Saint-Jean d'Acre ; & cette multi-  
 tude de braves dont la plus petite par-  
 e, réunie sous un seul chef, eût pu  
 conquérir l'empire d'Orient, vit tous  
 ses exploits bornés à la prise d'une seule  
 place, qui ne tiendrait pas huit jours  
 devant la moindre de nos armées.  
 Triste effet des cruelles jalousies qui  
 divisoient les commandans : suite fu-  
 neste de la férocité des mœurs d'un  
 siècle, où l'art de la guerre n'étoit  
 qu'une aveugle fureur. Chacun met-  
 toit sa gloire à se bien battre, &, com-  
 me on parloit alors, à *pourfendre* un  
 ennemi depuis la tête jusqu'aux pieds :  
 personne ne favoit ni commander, ni  
 obéir : tout alloit presque au hasard.  
 Saladin, aussi brave peut-être, ou du  
 moins plus prudent, n'eut besoin que  
 de temporiser, pour faire échouer une  
 entreprise où concouroit l'élite de  
 l'Europe.

Le roi d'Angleterre, après avoir fait  
 ces dispositions, s'embarqua au port  
 d'Acre, & prit la route de Dalmatie.  
 Mais son vaisseau ayant fait naufrage  
 au fond du golfe de Venise, il se sauva

Retour du  
 roi d'Angle-  
 terre & sa  
 prison en Al-  
 lemagne.

à terre, & entreprit de passer par l'Allemagne déguisé en Templier, d'autres disent, habillé en palefrenier, le visage barbouillé de suie, de peur d'être découvert. Les Allemands haïssoient, parce qu'au siège de Ptolémaïs, Léopold duc d'Autriche, ayant arboré son étendart sur une tour qui avoit prise, Richard le fit arracher & jeter dans la boue avec indignité : son front sanglant qui fut vengé d'une façon bien barbare. Le malheureux roi fut reconnu dans un cabaret, tournant la broche dans la cuisine, & mené au duc, qui le chargea de chaînes, en suite le vendit à l'empereur Henri VI prince gueux, féroce & avare, qui pour en tirer de l'argent, le traita avec encore plus d'inhumanité.

*Le Gendre,  
Hist. de Fr.  
t. 2 p. 377.*

La nouvelle de cette détention ne fut pas plutôt répandue, que Philippe & Jean Sans-Terre eurent une entrevue, où ils convinrent de s'unir, pour s'emparer en même-temps, celui-ci du royaume d'Angleterre, celui-là du Vexin Normand, d'une grande partie de la Normandie, de Tours, de Mont-Trichard, d'Amboise, de Loches, de Montbafon & de Châtillon sur-Indre. Le roi aussi-tôt envoya des ambassa-

ANN. 1193.  
Philippe lui  
déclare la  
guerre  
*Rymer. A. G.  
publ. t. 1. p.  
27.*

urs en Allemagne, avec ordre non seulement de déclarer la guerre au mo-  
 urque prisonnier, mais même de trai-  
 r avec l'empereur pour l'avoir en sa  
 iissance; ce qui donne une idée bien  
 nguliere des mœurs de ce temps. On  
 ouveroit aujourd'hui peu de délicates-  
 e dans le procédé d'un homme qui at-  
 queroit un ennemi actuellement dans  
 s fers; aussi cette démarche fut-elle  
 niversellement blâmée, & avec d'au-  
 nt plus de justice, que ce prince avoit  
 romis à Richard sur les saints évangi-  
 es, de ne rien entreprendre contre lui  
 urant son absence. Philippe, néan-  
 moins oubliant cette promesse, ou  
 'expliquant à sa maniere, prit Gisors,  
 Neaufle, Neuchatel, Ivry, Evreux,  
 Aumale, & alla mettre le siège devant  
 Rouen. Il croyoit l'intimider par sa seu-  
 e présence: il fut repoussé avec perte,  
 & toutes ses machines brûlées. Cet  
 échec le détermina enfin à consentir à  
 une trêve de six mois, que les seigneurs  
 de Normandie lui demandoient  
 moyennant une grosse somme d'argent.

Ce fut dans cet instant de paix & de  
 tranquillité, que le monarque épousa  
 Ifemburge, Ingelburgè, ou Ingeburge,  
 sœur de Canut roi de Dannemarck,

ANN. 1193.

Guill. Neu-  
 brig l. 4. c.  
 32.

Idem l. 5.

c. 22.

Le roi épouse  
 Ifemburge &  
 la répudie.



jeune princesse de dix-sept ans, & d'un  
 ANN. 1193. vertu égale à sa beauté qui étoit très  
 grande. Mais soit quelque défaut se-  
 cret, soit maléfice ou sortilege, comm-  
 on le disoit alors, la tendresse de l'épou-  
 expira la première nuit de ses noces.  
 Une mortelle aversion succéda à l'a-  
 mour le plus vif, & de ce moment le di-  
 vorce fut résolu. On assembla aussi-tôt  
 Rigord, p. 37. un parlement à Compiègne, où se trou-  
 verent des témoins qui assurèrent par  
 serment, qu'il y avoit parenté entre  
 Isemburge & la feue reine Isabelle : pa-  
 renté qui se prenoit du chef de Char-  
 les le Bon, comte de Flandre, fils  
 de Saint Canut, roi de Dannemarck.  
 Cette alliance, quoique dans un degré  
 si éloigné, fut jugée suffisante pour  
 empêcher le mariage ; & l'archevêque  
 de Reims prononça la sentence qui  
 le déclaroit nul. La reine ne savoit  
 point ce qui se passoit, parce qu'elle  
 n'entendoit pas le françois : instruite  
 enfin par un interprete de ce qu'on  
 venoit de décider, elle s'écria toute  
 en pleurs : *Male France, male France :*  
*Rome, Rome :* ce qui vouloit dire,  
 qu'elle appelloit au saint siège. Le  
 pape touché de ses malheurs & des  
 plaintes du roi son frere, envoya deux

gats, pour examiner la validité du ~~\_\_\_\_\_~~  
 orce. *C'étoient deux chiens muets*, ANN. 1193.  
 t Rigord, qui craignoient pour leur  
 au : ils n'osèrent aboyer. Ainsi l'af-  
 ire demeura au même état.

Philippe, autorisé en quelque sorte  
 ur la conduite des légats, se crut li-  
 ce, & fit demander la princesse Marie,  
 ue d'autres appellent Agnès, fille du  
 uc de Méranie & de Brême. Les nô-  
 es furent célébrées à Compiègne, où  
 le monarque s'étoit rendu pour rece-  
 voir l'hommage du comte de Flandre.  
 Marie joignoit aux charmes de la beau-  
 té, l'éclat de la plus haute naissance :  
 elle descendoit, dit-on, de Charlema-  
 gne, par l'empereur Arnoud : ce ma-  
 riage néanmoins ne reçut aucun ap-  
 laudissement. Le sort d'Issemburge,  
 toujours enfermée dans un château,  
 nspiroit de la pitié. Le roi son frere  
 enouvella ses plaintes auprès du pape,  
 qui, soit incertitude, soit foiblesse,  
 continua de temporiser. Mais Inno-  
 cent III, qui lui succéda, ne fut pas  
 olutôt sur la chaire de S. Pierre, qu'il  
 ançatoutes les foudres de l'Eglise, pour  
 obliger Philippe à lui faire justice.

Il envoya  
 demander en  
 mariage la  
 princesse de  
 Méranie &  
 l'obtint  
*Ibid. p. 40.*

Le cardinal de Capoue, par les or-  
 dres du fier pontife, convoqua un

Le pape dé-  
 clare nul ce  
 nouveau ma-

concile à Dijon , où malgré l'appel  
 rejeté par les commissaires de la cour  
 il prononça la sentence d'interdit  
 toutes les terres du monarque Fran-  
 çois. Tous les Evêques s'y soumirent  
 ceux même qui avoient été du par-  
 liment de Compiègne. Ce qui choqua  
 tellement Philippe , qu'il fit saisir  
 leur temporel , confisqua tous les  
 biens de leurs chanoines & de leurs  
 clercs , envoya des garnisons chez les  
 curés , & renferma la reine Issemburg  
 dans le château d'Etampes. Les mu-  
 nimes mêmes des laïques au sujet de  
 la cessation des offices divins , furent  
 châtiés par des exactions inouïes : il mit  
 sur les bourgeois & sur les payfans  
 des impositions jusqu'alors inconnues ;  
 la noblesse fut taxée au tiers de ses re-  
 venus ; ce qui ne s'étoit jamais vu  
 en France. Les choses étoient dans un  
 état trop violent , pour pouvoir  
 demeurer long-temps. Il n'y avoit  
 plus aucun exercice extérieur de reli-  
 gion , plus d'usage des sacremens  
 plus de prières publiques : par-tout les  
 églises étoient fermées ; par-tout les  
 morts demeuroient sans sépulture.

Il reprend  
 Issemburg &  
 arrête le

Le roi touché des clameurs de tout  
 son peuple , promit enfin de se soumettre



; mais demanda d'autres légats ou autres juges. Innocent lui envoya les cardinaux d'Ostie & de Saint-Pris-  
 e, qui assemblerent un concile à  
 ifsons, où l'affaire du divorce fut  
 nouveau examinée avec la plus scrupuleuse attention. Philippe avoit plusieurs avocats qui parloient pour lui : personne n'osoit prendre la défense  
 Issemburge, lorsqu'un pauvre clerc connu se leva, & par la permission du monarque & de l'assemblée, plaida la cause de cette princesse, si doctement, qu'il fut admiré de tout le monde. Le concile ne trouvoit point de cause de séparation : déjà il se disposoit à prononcer en faveur du mariage, lorsque le roi averti de tout, lui fit dire qu'il pouvoit s'épargner la peine d'un plus long examen ; qu'il tenoit Issemburge pour sa femme ; qu'il ne vouloit point en être séparé. Il se rend en effet au couvent où elle demeuroit, l'embrasse, la fait monter en carroupe sur son cheval, & l'emmena à Paris. Les légats & les évêques fort surpris, furent obligés de se retirer, & le cardinal de Saint-Paul qui s'étoit déclaré contre le monarque, se hâta de repasser les Alpes, tout couvert de hon-

ANN. 1193.  
 triomphe de Rome.  
 Tome 11.  
 concil. p. 22.

Rigord, p.  
 41.

Ibid.

**ANN. 1193.** *te.* C'est ainsi, continue Rigord, que ce prince habile se tira des mains de Rome, & lui arracha un triomphe qu'elle annonçoit avec trop de faste.

*Mort de la reine Marie : ses enfans sont légitimés : les filles de France ne sont plus appellées que Mesdames.*

*Gul. Armor. p. 30.*

La princesse de Méranie, devenue concubine, ne survécut point à sa honte. Rien ne put la consoler, ni le tendre attachement du roi, ni les disgraces de sa rivale, à qui on rend à la vérité le titre de reine, *mais non les droits de femme*, qui fut même reléguée quelque temps après au château d'Etampes, d'où elle ne pouvoit sortir. L'infortunée Marie mourut à Poissy, & fut enterrée au même lieu avec tous les honneurs dûs à son rang qu'elle avoit tenu en France. Elle laissoit un fils & une fille; Philippe comte de Clermont en Beauvoisis qui épousa la comtesse Mahaut, héritière de Boulogne & de Dammartin; & Marie, femme en premières noces de Philippe de Hainaut, marquis de Namur, & en secondes de Henri I, duc de Brabant. Le pape, fondé sur ce que ces enfans étoient nés dans la bonne foi du mariage, les déclara légitimes par une bulle, qui fut confirmée par quatorze déclarations des prélats François. On remarque que cette entre-

*Trésor des Chart. du roi. Leyer. des légitim. Rigord, ibid.*

se déplut aux seigneurs : mais que Philippe ayant une héritier légitime, chose n'eut point de suite. Il ne vint pas néanmoins que l'état du prince & de la princesse en soit devenu incertain, puisque celle-ci ne portait plus que le nom de *Madame Marie*, au lieu de celui de *Reine*, qu'avoient porté jusque-là toutes les filles de France, nom qu'elles ne perdoient pas même en se mariant à des seigneurs particuliers : témoin Adélaïde fille de Robert, qui, quoique femme de Baudouin V, comte de Flandre, étoit appelée la *Comtesse Reine* : témoin Constance, fille de Louis-le-Gros, & femme de Raymond V, comte de Toulouse, qu'on nommoit communément *Madame la Reine Constance* : témoin enfin une autre Princesse du même nom, fille de Philippe I, femme de Boëmond, prince d'Antioche, qu'on voit également décorée de cet auguste titre. La naissance équivoque de la princesse Marie changea l'étiquette, dit-on, & depuis le regne de Philippe-Auguste, ses filles de nos rois & de leurs fils aînés, furent appelées simplement *Mesdames*. Un gentilhomme nommé Jean de Senege, qui vivoit sous Charles-le-Bel

ANN. 1193.

*Fuzelin. l. 28.  
Gallo. Flan.  
c. 26.*

*Catell. in  
com. Tolos.  
p. 225.*

*Chron. Ms.  
Rom. sal. ar.  
chi. an. 1120.  
Hist. de Phil.  
Aug. t. 1. p.  
313. du Til.  
let.*



*se qualifie Chevalier le Roi , maître  
d'hôtel nos Dames filles le Roi (a).*

ANN. 1193.

*Du Cange ,  
au mot domi-  
cillæ.*

*Le roi d'An-  
glettre ob-  
tient enfin sa  
liberté.*

*Rymer. Act.  
publ. t. 1. p.  
23. 24. 25.*

Richard cependant languissoit tou-  
jours dans l'obscurité d'une infâme pri-  
son , & n'avoit d'autre ressource que  
la tendresse de la reine Eléonore sa  
mere. Cette princesse également habile  
& courageuse , somma le pape d'em-  
ployer son autorité en faveur de son  
fils : *Souvent , lui dit-elle , pour des af-  
faires médiocres vos cardinaux vont en  
légation , même chez des nations barba-  
res , & pour celle-ci vous n'avez pas en-  
core envoyé un simple soudiacre ou un  
acolythe. C'est qu'aujourd'hui l'intérêt  
fait les légats , non la gloire de Jésus-  
Christ , l'honneur de l'église , la paix  
des royaumes , ou le salut du peuple.  
Quelle excuse peut couvrir votre négligence ?  
Dieu ne vous a-t-il pas donné  
le pouvoir de gouverner les nations &  
les royaumes ?* On remarqua que c'étoit  
Pierre de Blois , d'abord archidiacre  
de Bath , ensuite de Londres , qui écri-  
voit au nom de la reine. *L'aigle des Césars*

(a) On a cru devoir rapporter de suite l'histoire  
de ce fameux divorce , pour ne point partager l'at-  
tention du lecteur : attention si nécessaire d'ailleurs  
pour cette multitude de grands objets qu'offre le re-  
gne de Philippe.

ite-t-il, doit céder à la croix de Jé-  
 -Christ, l'épée de Constantin à celle ~~de Constantin~~  
 Saint Pierre, l'empire au sacerdoce. ANN. 1193.  
 n'y a ni roi, ni empereur, ni duc,  
 soit exempt de votre juridiction.  
 Mais le pontife craignoit de se brouil-  
 ler avec Henri : il fut insensible aux  
 reproches & aux menaces  
 de cette tendre mere.

Alors la reine prit le parti de trai-  
 re avec l'empereur, & après dix à onze  
 mois de négociation, on obtint qu'on  
 feroit une diète, où son fils seroit  
 entendu. Richard y parut, non avec  
 cette noble fierté qui sied si bien aux  
 héros dans le malheur, mais avec l'air  
 humilié d'un coupable qui demande  
 grace. On l'accusa d'avoir protégé  
 l'ancrede contre l'impératrice Con-  
 stance qui ne l'avoit point offensé,  
 d'avoir insulté les Allemands & le duc  
 d'Autriche au siège de Ptolémaïs,  
 d'avoir fait assassiner le marquis de  
 Montferrat; enfin d'avoir trahi sa foi  
 & sa religion, par une intelligence  
 criminelle avec Saladin. Le malheu-  
 reux captif, loin de se retrancher sur  
 l'incompétence des juges, fit cent bas-  
 ses indignes d'un grand prince. Il se  
 jeta aux pieds de l'empereur, se dé-

*mit de ses Etats , les lui donna comme au seigneur de l'univers , & l'en investit par son bonnet. Mais Henri le lui rendit aussi-tôt , moyennant l'hommage Richard s'obligea de plus à payer cent cinquante mille marcs d'argent , pour sa rançon. Malheureusement Philippe & Jean Sans-Terre offroient la même somme à l'empereur s'il retenoit son prisonnier , ou même le double , si vouloit le remettre entre leurs mains. Une sordide avatice étoit le vice dominant de Henri , qui craignoit d'ailleurs la vengeance d'un roi si violemment offensé : il fut ébranlé de ces nouvelles offres ; & sans les reproches sanglants que lui firent les princes de l'empire il n'eût point rendu la liberté au monarque Anglois. A peine l'avoit-il relâché , qu'il fit courir après lui ; mais Richard qui le connoissoit capable de tout , avoit fait une si grande diligence , qu'on ne put le joindre.*

Guerre contre l'Angleterre. Horrible trahison de Jean Sans-Terre.

*Prenez garde à vous , écrit Philippe au prince Jean Sans-Terre , le diable est déchaîné. Ce lion furieux , échappé de sa prison , entreprit en effet de se venger des obstacles qu'on avoit apportés à sa délivrance ; mais ses exploits ne répondirent pas à son ressentiment*



iment. Le roi le prévint, & alla mettre le siège devant Verneuil. Il étoit sur le point de l'emporter, lorsque la nouvelle de la plus noire des perfidies lui fit prendre une résolution qui lui éussit mal. Ce prince après avoir conquis Evreux, l'avoit donné au comte Jean Sans-Terre, ne se réservant que le château où il avoit mis une forte garnison : celui-ci, soit de lui-même, soit de concert avec Richard son frere, invita à un grand festin tous les officiers qui s'y trouverent, & les fit égorger au sortir de table, de même que les autres François qui étoient dans la ville. Trois cens furent passés au fil de l'épée, & leurs têtes encore sanglantes attachées à des poteaux sur les murailles. Le perfide alla ensuite trouver la reine Eléonore sa mere, qui fit la paix. Philippe, outré de la trahison, part avec quelques troupes d'épée, sans communiquer son dessein, marche droit à Evreux, descend par le château dans la ville, l'épée d'une main, & le flambeau de l'autre. Tout fut massacré, Anglois & habitans : le carnage s'étendit jusqu'aux maisons & aux églises qu'il fit brûler, comme pour laisser à la postérité un monu-

ANN. 1194.

*Philippid. l.*  
4. p. 143.

*Rigord, p.*  
37.

ANN. 1194.

ment terrible de la vengeance des François. De-là il retourne à Verneuil, mais il n'y trouve plus son armée. Effrayée de son absence dont elle ignoroit le motif, elle avoit pris la fuite, abandonnant machines, bagages, munitions; ce qui l'obligea lui-même de faire retraite.

*Animosité  
des deux rois.  
Philippe est  
surpris &  
perd tous les  
papiers de la  
couronne.*

Les deux rois plus animés que jamais, se firent la guerre à outrance brûlant & démolissant châteaux, villes bourgades, villages, passant au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvoit d'habitans, ravageant les campagnes, coupant les bleds avant qu'ils fussent en maturité, arrachant les vignes, & abattant tous les arbres fruitiers. Philippe manqua d'être pris près du village de Bellefoge, entre Blois & Fréteval, par des troupes mises en embuscade : elles lui enleverent, non-seulement son bagage, sa chapelle, & l'argent destiné à la paye de l'armée, mais encore son sceau, & les titres de la couronne, que les rois, suivant l'usage de ce siècle, faisoient porter avec eux. Ces titres & registres publics, contenoient les rôles des tributs & des impôts, les états des revenus du fisc, des redevances des vassaux, des privilèges & des charges des particuliers; enfin un dénombrement

*Guill. A.  
mor. p. 17.*

*Mém. de  
l'Acad. des  
B. L. t. 16.  
p. 166.*

ment des serfs & des affranchis des mai-  
 sons royales. Ce fut une perte en quel-  
 que sorte irréparable : le soldat victo-  
 rieux dissipa une partie de ces papiers ;  
 & Richard, qui espéroit tirer avantage  
 de ceux qui lui tomberent entre les  
 mains, ne voulut jamais s'en desfaisir.  
 Le roi, pour remédier à ce malheur,  
 ordonna d'en recueillir les copies par  
 tout où l'on en pourroit trouver. Ce  
 fut un nommé Gauthier, qu'il chargea  
 de ce pénible travail. Les connoissan-  
 ces qu'il avoit en cette partie, comme  
 garde des archives, la bonté de sa mé-  
 moire, les secours qu'il tira des biblio-  
 thèques, tant des monasteres que des  
 particuliers, tout contribua à lui faci-  
 liter le recouvrement d'un grand nom-  
 bre de ces pieces. On prétend que les  
 droits du monarque, furent plutôt aug-  
 mentés que diminués. Celles de ces an-  
 ciens temps, qu'on voit aujourd'hui au  
 trésor des chartres du roi, sont vrai-  
 semblablement de cette seconde édi-  
 tion. On les mit d'abord en quelque  
 lieu secret du palais, ensuite dans la  
 Sainte-Chapelle, quand Saint-Louis  
 l'eût bâtie. C'est-là qu'elles ont tou-  
 jours été depuis, sous la garde d'un  
 trésorier, ou *garde du trésor des Char-*

ANN. 1194.

*Idem, p. 173.*  
174.



*tres*, dont le titre fut réuni en 1582, dans la personne de Jean de la Guesles, à la charge de procureur général du roi.

*Rigord,*  
*ibid.*

L'échec de Bellefoge ne fit qu'irriter le courage de Philippe : bien-tôt il eut sa revanche en Normandie. Le prince Jean Sans-Terre, & le comte d'Arondel avoient assiégé le Vaudreuil : le monarque accourut au secours, les attaqua dans leurs retranchemens, les tailla en pieces, sauva la place, & demeura maître de toutes les machines, de tous les bagages, & de toutes les munitions. Cette alternative de bons & de mauvais succès donna lieu à une trêve, qui fut presque aussi-tôt rompue que signée. Voici quelle fut l'occasion de cette nouvelle brouillerie. Henri VI, devenu maître de la Calabre, de la Pouille & de la Sicile, eut la folie de prétendre que tous les potentats de l'Europe lui devoient hommage, comme à l'empereur d'Occident. Il l'avoit exigé du roi d'Angleterre, qui pour obtenir sa liberté, avoit eu la foiblesse de le lui rendre : il crut qu'en abattant la puissance de Philippe, il l'obligeroit à une pareille soumission.

*Roger de Hoved.*

Ce fut dans cette vue qu'il envoya des ambassadeurs avec une couronne d'or au roi Richard, pour l'engager à entrer en France avec toutes ses forces, tandis que lui-même l'attaqueroit d'un autre côté avec toutes les siennes. La proposition fut acceptée avec joie, & l'évêque d'Elie, grand chancelier, reçut ordre d'aller prendre en Allemagne les derniers arrangements touchant l'exécution de ce dessein. Le roi instruit de la négociation, fit dire au monarque Anglois que cette démarche étant une infraction à la trêve, il ne se croyoit plus obligé de l'observer. En même temps il se rend au Vaudreuil, & le fait raser, ainsi que plusieurs autres forteresses qu'il prévoyoit ne pouvoir garder à la paix. Richard usa de représailles. Ce ne fut par-tout qu'incendie, ravage, désolation.

ANN. 1194.

*Guil. Ar-  
mor. p. 77.*

Les malheurs de l'Espagne, qui venoit de perdre une grande bataille contre les Sarrazins d'Afrique, parurent suspendre un moment cette cruelle animosité. Les deux rois eurent une entrevue, où ils délibérèrent des moyens de secourir cette chrétienté affligée. Ce fut en cette rencontre que

Trêve rom-  
pue presque  
aussi-tôt que  
signée.

ANN. 1194

*Idem, ibid.**Roger de  
Boved.*

la princesse Alix, après dix-sept ans de captivité, fut remise entre les mains du roi son frere, qui la maria peu de temps après au comte de Ponthieu. On y fit aussi un projet d'accommodement, dont la conclusion fut différée jusqu'à l'octave de la fête de Tous-Saints, temps où l'un & l'autre monarque devoient se rendre auprès de Verneuil. Philippe s'y trouva à l'heure marquée; mais Richard qui avoit affecté de la prévenir, n'y étoit déjà plus. Tous deux éclaterent en reproches injurieux, & se retirèrent plus ennemis que jamais.

*Rigord, p.  
32.*

Le roi d'Angleterre alla mettre le siege devant le château d'Arques. Philippe y court avec sa promptitude accoutumée, fond sur les Normands & les force de se retirer en désordre. De-là il marche à Dieppe, qu'il emporte du premier assaut. La ville fut abandonnée au pillage, ses édifices détruits, ses murs démolis, ses habitans emmenés en captivité, & tous les vaisseaux qui se trouverent dans son port, consumés par les flammes. Il revenoit triomphant de cette expédition, & cotoyoit une forêt que l'histoire ne nomme point, lorsque Ri-



hard tomba sur son arriere-garde, ~~\_\_\_\_\_~~  
 & lui tua beaucoup de monde : ce ANN. 1194.  
 qui ne l'empêcha point de porter ses  
 armes du côté d'Issoudun, dont Mar-  
 cader, chef des routiers Anglois ve-  
 noit de s'emparer. Il reprit la ville,  
 & déjà il commençoit à battre le châ-  
 teau, lorsque le roi d'Angleterre pa-  
 rut à la tête de son armée. Tout an-  
 nonçoit une sanglante bataille, & la  
 haine des deux rois, & la rivalité des  
 deux nations. Mais Richard changeant  
 tout-à-coup, se détacha des siens,  
*vint sans armes se jeter aux pieds du*  
*roi son seigneur, lui fit hommage, &*  
 lui demanda son amitié.

*Guil. Ar-  
mor. p. 71.*

Les deux monarques s'embrassèrent  
 tendrement, & s'étant écartés pour  
 traiter seuls de leurs affaires, il arriva ANN. 1195.  
 qu'un serpent d'une prodigieuse gros-  
 seur sortit du pied de l'arbre sous le-  
 quel ils étoient assis, & s'élança con-  
 tre eux avec fureur. Tous deux en  
 même-temps mirent l'épée à la main  
 pour le percer. Les armées crurent  
 qu'il s'étoient pris de paroles, & ac-  
 coururent aussi-tôt pour les secourir.  
 Le combat alloit s'engager, si les  
 princes, vainqueurs du terrible ani-  
 mal, n'eussent fait signe qu'on n'a-

*La paix est  
enfin con-  
clue.*

vançât point. Ils continuerent la con-  
 férence, & formerent le même jour le  
 ANN. 1195. plan d'un traité qui fut signé le mois  
 suivant entre Gaillon & le Vaudreuil.  
 Le prince Anglois céda au monarque  
 François, Gisors, Melphe, tout le  
 Vexin-Normand, Marché-neuf, Ver-  
 non, Gaillon, Pacy, Ivry, Nonan-  
 court avec toutes leurs châtelles, &  
 Rym. Act. & l'Auvergne avec tous les fiefs &  
 pucl. t. 1. p. 29. domaines qu'il y possédoit. Philippe  
 de son côté rend au roi d'Angleterre  
 Issoudun, Grassay, la Châtre, Châ-  
 teau-Neillan, Selles, les comtés d'Eu  
 & d'Aumale, Arques & Drencourt  
 avec toutes leurs dépendances. Les  
 limites de France & de Normandie  
 furent marquées entre le Vaudreuil &  
 Gaillon, en tirant une ligne depuis la  
 riviere d'Eure jusqu'à la Seine. On  
 convint que ce qui est du côté du  
 Vaudreuil, seroit au roi Richard : ce  
 qui est du côté de Gaillon, fut aban-  
 donné au roi Philippe. Tous deux dé-  
 clarent qu'ils ne prétendent aucun  
 droit de fief ou de domaine sur An-  
 dely, qui ne pourra être fortifié. A  
 l'égard du comté de Toulouse, il fut  
 réglé que les choses demeureroient au  
 même état où elles étoient ; c'est-à-

lire, que Richard garderoit le Quer-  
y & l'Agénois, qu'il venoit de con-  
quérir sur Richard VI.

Tels furent les principaux articles ~~de la~~  
d'une paix si long-temps désirée, mais ANN. II96.  
malheureusement trop peu stable: elle Nouvelle  
ne dura que six mois. Le prétexte de rupture de la  
la rupture fut que Richard, non con- part du roi  
sent d'élever un fort dans l'Isle d'An- d'Angleterre.  
dely, ce qui étoit contre le traité,  
avoit surpris & démoli Vierzon en *Rigord, p.*  
Berry, pour un différend dont le sei- 42.  
gneur avoit appelé à la cour du roi:  
la véritable cause étoit l'antipathie des  
deux princes, leur inquiétude, leur  
ambition. Tous deux témoignoit  
se repentir, l'un d'avoir rendu ses  
conquêtes, l'autre d'avoir cédé le  
Vexin & plusieurs autres places im-  
portantes. Philippe, charmé d'avoir  
du moins pour lui l'apparence du bon  
droit, ne garde plus de mesures, en-  
tre en Normandie, s'empare de Dan-  
gut, & court investir Aumale. La ré-  
sistance des assiégés donna le temps au  
roi d'Angleterre d'accourir à leur se-  
cours avec toutes ses forces. Il se fai-  
sit d'abord de Nonancourt, qui lui  
fut livré par trahison: il marcha en-  
suite pour forcer les lignes. Le roi, à



la nouvelle de son approche, sort de son camp, & va lui présenter la bataille. Elle fut sanglante; mais enfin la victoire se déclara pour les François: la ville se rendit, & Nonancourt fut repris.

Le roi s'engage en Flandre mal à propos, & est obligé de faire un traité défavantageux.

*Ibid.* p. 41.

42.

Le vaincu, désespéré d'un si cruel échec, mit tout en œuvre pour susciter des ennemis à son vainqueur. L'empereur Henri VI venoit de mourir: les électeurs divisés avoient élu les uns Philippe de Suabe, frere du défunt, les autres Othon, duc de Saxe fils de Mathilde d'Angleterre: le roi se déclara pour le premier, & Richard pour le second, qui étoit son neveu. Les deux rivaux étant à peu près d'égale puissance, ces ligues réciproques sembloient laisser toujours les choses dans l'équilibre. Mais ce qui devoit faire pencher la balance, & qui cependant ne le fit pas, ce fut la défection subite des princes de la maison de Champagne, du comte de Boulogne, du comte de Flandre, & de plusieurs autres grands vassaux de la couronne, que l'Anglois fut engagé dans ses intérêts. Le Flamand surtout, excité par son ressentiment, & par une pension de cinq mille marcs

*Guill. Armor.* p. 79.

*Rymer. AÆ.* p. 30.

l'argent , embrassa ouvertement son ~~parti~~ ANN. 1196.  
 parti , & vint mettre le siege devant Arras. Philippe , marcha au secours avec de si grandes forces , que Baudouin n'osant l'attendre , prit le parti d'aller se cantonner dans ses Erats. Le roi le poursuivit avec plus d'ardeur que de précaution , & s'engagea en des lieux pleins de marécage & entrecoupés de fossés. Alors le com- Math. Paris,  
 te fit rompre les digues , abattre les page 256.  
 ponts , & lâcher les écluses si à propos , que le monarque demeura comme prisonnier , sans pouvoir ni avancer , ni combattre , ni faire retraite. Dans une si triste extrémité , Philippe eut recours à la négociation , & promit de rendre toutes les places qu'il avoit prises dans la Flandre occidentale. Mais son conseil décida que Baudouin ; en prenant les armes contre son seigneur , avoit le premier violé la foi ; qu'ainsi on n'étoit pas obligé de garder celle qu'on lui avoit donnée par force. Le comte s'en vengea par la prise de Saint-Omer , l'une des plus fortes villes de l'Artois.

Ce premier échec fut suivi d'un second , qui confirme ce qu'on a dit ailleurs , que l'art de la guerre n'étoit ANN. 1197.  
Il se laisse  
surprendre.

ANN. 1197.

près de Gifors & ne se fauve que par une sorte de miracle.

Rigord, p. 42.

Guill. Armer. p. 79.

Epist. Rich. ad episc. Dunclin,

alors qu'un aveugle emportement, sans ordre, sans discipline: fatale impétuosité, qui a causé dans tous les temps les plus grands malheurs de la France. Le roi, sans autre précaution, marchoit au secours de Courcelles avec quelques fantassins & environ trois cens gendarmes, lorsqu'il apperçut Richard qui venoit fondre sur lui avec toute son armée. On lui conseilloit de retourner sur ses pas. Moi, dit-il, que je fuie devant un vassal: on ne me reprochera jamais une pareille lâcheté. En même-temps il se jette au travers des bataillons ennemis, les enfonce, & gagne Gifors par une des plus heureuses témérités qu'on puisse voir. Mais échappé d'un danger, il en courut un autre qui ne fut pas moins grand. Le pont sur lequel il passoit pour entrer dans la ville, se rompit tout-à-coup, & le précipita dans l'Epte, riviere peu large, mais profonde. Il y auroit péri, s'il n'eût eu assez de vigueur & assez de présence d'esprit pour se tenir ferme sur son cheval, qui de lui-même se mit à nager vers le bord. Cette journée coûta cher à la France. Vingt seigneurs qualifiés périrent dans les eaux, plu-



urs furent tués les armes à la main,  
us de cent demeurèrent prisonniers  
s Anglois.

ANN. 1197.  
*apud Rymer,*  
t. 1. p. 31.  
Il ravage la  
Normandie,  
prise de l'évê-  
que de Beau-  
vais.

Philippe, outré d'avoir essuyé un  
sanglant affront, alla rejoindre son  
mée, la conduisit en Normandie,  
portant par-tout le fer & le feu, prit  
eubourg, emporta Beaumont-le-  
oger, & vint brûler une seconde  
ois Evreux; comme si cette malheu-  
euse ville eût été destinée à porter  
out le poids de sa colere & de sa  
engeance. Aussi-tôt il congédia ses  
roupes, & contre l'avis de tous les  
eigneurs, permit à chacun de retour-  
er chez soi. Cette résolution, dont  
n ignore le motif, fut attribuée à  
ne espece de crainte. Richard en prit  
ccasion de se jeter sur le territoire  
de Beauvais.

*Guill. Ar-*  
*mor. ibid.*

L'évêque, c'étoit Philippe de  
Dreux, cousin-germain du roi, prélat  
qui se mêloit de toute autre chose  
que des fonctions épiscopales, ne put  
voir son diocèse pillé & ravagé. Il  
sortit en armes contre l'ennemi, &  
l'attaqua avec une bravoure peu com-  
mune dans les personnes de son état.  
Cependant, après un combat égale-

*Guill. Neub.*  
l. 5. c. 30. ↓

ment opiniâtre & sanglant, il fut battu & pris.

ANN. 1197.

Rien ne fait mieux connoître grossièreté des mœurs de ce temps & férocité du vainqueur, que l'inhumanité avec laquelle ce prince traita son captif: il le fit charger de chaînes & enfermer dans une obscure prison. Ce fut en vain que le pape intercêda pour lui avec toute la tendresse d'un père qui demande la délivrance de *son fils* Richard, en envoyant au pontife la cuirasse du prélat, lui répondit par ces paroles de l'histoire de Joseph: *Reconnoissez - vous la tunique de votre fils ?* Célestin n'eut rien à répliquer sinon que Philippe n'avoit que trop mérité le sort qu'il éprouvoit, en quittant la milice de Jésus-Christ pour suivre celle du monde. Ce ne fut qu'un an sous un autre regne, que l'évêque fut mis en liberté, moyennant une rançon de deux cens mars d'argent.

Roger, p.  
770.

Joan. Brom.  
ton. p. 1275.

ANN. 1198.

La guerre duroit depuis deux ans & ne paroissoit pas devoir sitôt finir. La haine de part & d'autre alla jusqu'à faire crever les yeux aux prisonniers: cruauté inouïe qui fait honte à l'humanité. Un autre mal également

ineste aux peuples, c'est que le roi ~~\_\_\_\_\_~~  
 devint extrêmement avide d'argent, ANN. 1198.  
 toujours occupé d'entasser trésors sur  
 trésors, pour pouvoir lever & entre-  
 tenir des troupes réglées: troupes né-  
 cessaires, il est vrai, pour faire des con-  
 quêtes, mais qui servent quelquefois à  
 opprimer les sujets, & à détruire les loix  
 de l'Etat. C'est le premier des Ca-  
 pétiens, qui ait fait voir au François  
 un prince qui distinguoit ses intérêts  
 de ceux de la nation. Nos rois, jus-  
 ques-là, n'avoient employé leur do-  
 maine qu'à soutenir la majesté du trô-  
 ne. L'Etat avoit soin de fournir aux  
 frais de la guerre; & dans cette con-  
 joncture, les seigneurs & le peuple se  
 joignoient au monarque pour venger  
 les injures faites à la monarchie. Mais  
 par-là même, le vassal devenoit en  
 quelque sorte juge des motifs qui dé-  
 terminoient le souverain à prendre les  
 armes. Philippe, pour secouer cette  
 espece de dépendance, imagina de sou-  
 doyer des armées, qui fussent entière-  
 ment dévouées à ses ordres. Ses reve-  
 nus cependant, quoique considéra-  
 blement augmentés, ne suffisoient point  
 pour cette énorme dépense, il se vit  
 obligé d'augmenter les impositions,

Abrég. de  
 Mézerai, sui-  
 ve du t. 1. p.  
 601.



tant sur les laïques que sur les ecclésiastiques. Il fit plus encore, si l'on en croit les historiens du temps, qui attribuent à cette démarche tous les malheurs de cette guerre; il rappella les Juifs qui lui offroient des sommes immenses, s'il lui plaisoit révoquer l'édit de leur bannissement. Mais il ne leur permettoit de prêter que pour un an, & à dix pour cent, leur défendant d'obliger leurs débiteurs par corps, ou de faire vendre leurs immeubles. On lui doit aussi cette justice, qu'il sut ménager ses finances avec une prudente économie sachant, dit Mezeray, qu'un roi qui a de grands desseins, ne doit point consumer la substance de ses sujets en de vaines & fastueuses dépenses.

*Rigord, p.*

42.

*Guill. Ar-  
mor. p. 79.*

*Ibid.*

ANN. 1199.

*Trêve de  
cinq ans en-  
tre les deux  
rois. Mort  
de Richard.*

*Rigord,  
Ibid.*

Le pape cependant ne voyoit qu'avec douleur la haine cruelle & opiniâtre des deux rois: il envoya en France le cardinal Pierre de Capoue, pour tâcher de ménager une paix solide entre eux. Malheureusement les esprits étoient trop aigris, & les jalousies trop vives: le légat ne put rien obtenir sur cet article: mais il vint à bout de leur faire jurer une trêve de cinq ans. Aussi-tôt Richard court en Poitou, pour châtier quelques vasseaux

elles. On lui apprit qu'un gentil-  
 homme Limoufin avoit trouvé en  
 vaillant la terre un trésor d'un prix  
 estimable. C'étoit, dit-on, la figure  
 d'un empereur, représenté à table avec  
 sa femme & ses enfans, tout cela d'or  
 massif & de grandeur naturelle. Le roi  
 d'Angleterre voulut qu'on lui remît  
 entre les mains ce précieux groupe,  
 sur le refus qu'on en fit, alla mettre  
 son siège devant le château de Chalus,  
 où il le croyoit caché. Le malheureux  
 prince y fut blessé au bras d'un coup  
 d'arbalète, arme meurtrière, dont il  
 devoit renouveler l'usage. Avant lui  
 ses gens de guerre étoient si francs &  
 braves, qu'ils ne vouloient devoir  
 la victoire qu'à leur lance & à leur  
 épée : tous détestoient ces armes per-  
 dantes, avec lesquelles un poltron à cou-  
 vert peut tuer le plus vaillant de tous  
 les hommes.

La plaie parut d'abord légère, &  
 n'empêcha point le monarque de faire  
 donner l'assaut à la place, qui fut em-  
 portée : mais soit défaut d'adresse de  
 la part du chirurgien qui en tira la flèche,  
 soit incontinence de la part de  
 Richard, qui, comme plusieurs l'ont  
 écrit, au lieu de se contenir, redoubla

ANN. 1199.

*Idem, ibid.*

ANN. 1199.

*Roger de  
Hov. p. 791.*

de débauche , elle devint si dangereuse , que l'on commença à craindre pour sa vie. Alors il se fit amener Goudon , c'étoit le nom de celui qui l'avoit blessé. *Malheureux* , lui dit-il , *qu'est-ce que tu m'as fait , pour t'obliger à me donner la mort ?* Ce que tu m'as fait , répondit froidement l'archer , *je vais te le dire , sans aucune crainte des horribles tourmens que tu me prépares. Je les souffrirai avec joie , puisque j'ai été assez heureux pour venger la mort de mon père & de mes freres que tu as tués de ta propre main.* Cette fierté surprit tellement Richard , que changeant tout d'un coup sa colere en estime , il s'écria *Mon ami , je te pardonne.* En même temps il commande de lui ôter ses chaînes , ordonne qu'on le laisse aller en liberté , & lui fait compter une somme d'argent , pour se retirer où il jugera à propos. Mais il fut arrêté , écorché & ensuite pendu , dès que le prince eut expiré. On n'est point d'accord sur l'auteur de ce supplice : ceux-ci l'attribuent à Marcader , chef des routiers Anglois ; ceux-là au comte de Flandre , Baudouin IX ; quelques autres à Philipp Auguste , qui par grandeur d'ame , autant que par politique , vouloit tout



fois venger la mort d'un ennemi ~~qu'il~~  
 il estimoit, & pourvoir à la sûreté ANN. 1199.  
 souverains, dont, suivant l'expres-  
 sion de Mathieu Paris, il étoit lui-mê-  
 le seigneur & le roi.

Ainsi, périt d'une main ignoble ce Caractère de  
 neux Richard, qui par le fracas qu'il ce prince.  
 en Europe & en Asie, imposa éga-  
 nent au peuple qui n'estime que ce  
 qu'il craint, & aux gens de guerre qui  
 admirent souvent que les actions  
 exécutées au coin d'une heureuse témé-  
 rité. Mais le philosophe lui reproche  
 avec justice son orgueil, ses emporte-  
 mens, sa dureté, son avarice, son in-  
 continentie; & en lui laissant le sur-  
 nom de *cœur de lion*, qu'il a mérité par  
 sa bravoure, il lui refuse les qualités  
 d'un grand prince, qui emportent néces-  
 sairement l'amour des sujets, le zèle  
 de la justice, la connoissance des mys-  
 tères de la politique, & l'attention à  
 faire fleurir dans un Etat le commerce,  
 les sciences & les arts. On lui attribue  
 l'institution de l'ordre de S. George  
 ou de la Jarretiere, dont la marque est  
 un ruban bleu qu'on attache à la jam-  
 be. Il l'établit, dit-on, au siege d'A-  
 cre, pour honorer la valeur de ceux  
 qui s'étoient distingués par quelque

belle action (a). Si cela est, Edouard III n'a fait que le renouveler, en ajoutant la devise : *Honni soit qui n'y pense* : devise dont le sujet est connu de tout le monde.

Jean son frere lui succede Laguerre recom-mence entre les deux nations.

Richard ne laissoit point d'enfant. Deux princes prétendirent à sa succession ; Jean Sans-Terre comte de Mortain, son cadet, & Artus duc de Bretagne, son neveu. Le droit du duc paroissoit le plus solidement établi : étoit fils de Geoffroy, aîné du comte le feu roi d'ailleurs, en traitant de son mariage avec la fille de Tancrede l'avoit déclaré son successeur & l'héritier de tous ses Etats, s'il mourroit sans postérité. Mais la représentation n'avoit point encore force de loi : le plus proche ne manquoit guère de l'emporter, quand il avoit assez d'intrigue & de force pour soutenir ses prétentions. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Le comte de Mortain commença par se saisir des trésors de son frere, gagna par ses libéralités les gens de guerre & de la noblesse, s'assura du suffrage de la reine Eléonore sa mé-

(a) Voyez l'histoire d'Eléonore de Guienne, où l'on cite pour garans Duchêne & Cambdenus, troisième part. l. 3. p. 439.

qui devoit être d'un grand poids  
 s une conjoncture aussi délicate : ANN. 1199.  
 produisit ensuite un testament vrai Roger de  
 faux qui l'appelloit à la couronne, Hov. p. 790.  
 testant néanmoins qu'il ne vou-  
 la tenir que de la libre élection  
 peuple, & qu'il n'aspiroit au trô-  
 que pour rendre ses sujets heu-  
 x, en abolissant les impôts. Ces Math. Paris  
 gnifiques promesses éblouirent les p. 264.  
 ples : le neveu fut exclus, & l'on-  
 couronné.

Cependant les seigneurs d'Anjou, Roger, de  
 Touraine, & du Maine, se déclara Hov. p. 792.  
 ent pour le jeune Artus, qui ne  
 nqua pas de s'appuyer de la pro-  
 ction du Roi. Philippe qui l'aimoit  
 idrement, ne balança point à pren-  
 e son parti. Aussi-tôt il entre en  
 ormandie, s'empare du comté d'E-  
 eux, & s'avance jusqu'au Mans. Il Rigord, p.  
 trouva la duchesse de Bretagne & le 43.  
 ic son fils, qui lui jura une entière  
 lélité. De-là il se rendit à Tours,  
 t la reine Eléonore vint lui renou-  
 eller son hommage pour le duché  
 : Guienne. Le roi Jean de son côté  
 e demeuroit pas oisif. Assuré du  
 omte de Flandre, qui n'étoit pas  
 core reconcilié avec la France, &



de Renaud de Dammartin comte de Boulogne , qui avoit encore attiré son parti le comte de Guines & d'Andres , il courut au secours de Lavardin avec de si grandes forces , que le monarque François se vit obligé de retirer dans le Maine. Ainsi la guerre allumée entre les deux nations , sembloit devoir continuer avec plus de fureur que jamais , lorsque le roi d'Angleterre allarmé de la soumission intendue des Flamands , fit faire des propositions de paix.

Les deux monarques se virent entre Vernon & Andely. Les offres du prince Anglois parurent si avantageuses , que dès ce jour là même la paix fut conclue. Le roi Jean reçoit en gage le jeune Artus son neveu : donne au roi vingt mille livres sterlings , pour le rachat des fiefs de Bretagne : lui abandonne Evreux & tout le comté dont elle est la capitale : lui cède , en considération du mariage de Louïse avec Blanche de Castille , Issoudun , Graffay , & les autres fiefs qu'il possédoit en Berry : s'oblige enfin à ne donner aucun secours , ni d'hommes , ni d'argent au duc Othon de Saxe contre Philippe de Suabe. Neuf barons

ANN. 1200.

Les deux rois font la paix.

Rymer. Act. publ. t. 1. p. 37. 38.

part & d'autre se rendent garants  
 traité, & jurent de prendre les ar- ANN. 1200.  
 s contre celui qui le violera. C'étoit  
 âge alors que les vassaux caution-  
 nent leur souverain. Ainsi quand on  
 voit armés contre lui, ce n'est pas  
 toujours la preuve d'une révolte in-  
 juste, mais souvent la suite d'une obli-  
 vion à laquelle le prince avoit con-  
 senti, s'il manquoit à ses engagements.  
 On songea aussi-tôt à exécuter l'ar-  
 ticle du traité qui regardoit le mariage  
 prince Louis avec la princesse Blan-  
 che, fille d'Alphonse IX roi de Castil-  
 le, & d'Eléonore d'Angleterre sœur  
 du roi Jean. On lit dans quelques au-  
 teurs Espagnols, que les François ne  
 lui donnerent la préférence sur une de  
 ses sœurs, nommée Urraque, qu'à  
 cause de la différence des noms. Quoi-  
 qu'il en soit, l'infante ayant été ame-  
 née en Normandie, les nôtres y furent  
 célébrées, parce que la France étoit  
 encore en interdit pour le divorce du  
 roi. Toutes les fêtes & les réjouissances  
 qui étoient alors en usage, releverent  
 l'éclat de cette cérémonie. Mais les  
 deux époux en étoient le plus bel or-  
 nement, âgés tous deux de quatorze  
 ou quinze ans, tous deux d'une taille

Mariage du  
 prince Louis  
 avec Blanche  
 de Castille.

Rigord, p<sup>o</sup>  
 44.

~~Blanche~~ & d'une beauté régulière. Blanche  
 ANN. 1200. tous ces avantages de la nature joignoit  
 beaucoup de justesse dans l'esprit, d'élevation dans l'ame, de fermeté dans  
 le caractère, d'agrément dans les manières, de noblesse dans le procédé  
 & ce qui ne sied point mal dans un  
 rang si élevé, un peu de la hauteur  
*Idem, ibid.* sa nation. Le roi d'Angleterre qui l'aimoit  
 tendrement, la déclara héritière  
 de toutes les provinces qu'il possédoit  
 en France, s'il venoit à mourir sans  
 enfans légitimes.

Nouveaux La réconciliation des deux rois pro-  
 sujets de rup- roissoit sincère : ils se virent plusieurs  
 ture entre les fois avec toutes les démonstrations exté-  
 deux rois. rieures de l'amitié la plus parfaite.  
 Philippe reçut à Paris le monarque  
 Anglois, lui fit rendre de grands hon-  
 neurs pendant son séjour, & le comb-  
*Idem, ibid.* de présens à son départ. Cette paix  
 néanmoins ne fut pas de longue durée.  
 L'incontinence de Jean, l'ambition  
 de Philippe, & le mécontentement  
 d'Artus donnerent lieu à une nouvelle  
 rupture. Le roi d'Angleterre, invité  
*Guill. Ar-* aux noces d'Isabelle d'Angoulême, fut  
*mor. p. 81.* si épris de ses charmes, qu'il l'enleva  
 au moment qu'elle alloit à l'église, pour  
 être mariée à Hugue le Brun comte de



la Marche. Ce seigneur ressentit vivement cette injure, & chercha tous les moyens de s'en venger. Il étoit Lusignan, maison alors dans toute sa splendeur, frere d'Aimeri roi de Chypre & de Jérusalem, de Geoffroy comte de Jassa, & de Raoul comte d'Eu par sa femme. Tous ces princes prirent les armes en sa faveur, souleverent le Poitou, & porterent le fer & le feu jusque sur les frontieres de Normandie. Jean, pour les punir, entreprit imprudemment de les dépouiller de leurs terres, & enleva au comte d'Eu la forteresse de Driencourt, aujourd'hui Dancourt. Alors ils s'adresserent au roi comme à leur souverain, & lui demanderent justice de son vassal. Ces sortes de requêtes ne pouvoient manquer de plaire à la cour de France, qui faisoit avec avidité toutes les occasions d'humilier les rois d'Angleterre, & de leur faire sentir leur dépendance de la couronne. Philippe reçut donc leurs plaintes, & promit d'avoir soin de leurs intérêts.

Les deux rois eurent à ce sujet une conférence entre Vernon & Andely.

Philippe qui voyoit tout soumis dans son royaume, qui d'ailleurs craignoit peu un ennemi tel que Jean, lui parla

ANN. 1200.

La guerre recommence.

avec un air de fierté qui l'intimida. ANN. 1201. Sommé de se rendre à Paris pour y faire hommage du Poitou, de l'Anjou & de l'Aquitaine, cité à la cour des Pairs pour y répondre sur les différens griefs intentés contre lui, il promit d'abord tout ce qu'on voulut, s'engagea même à donner pour sûreté les châteaux de Boutavant & de Tillieres: mais il ne parut point au jour préfix, & ces places ne furent point remises aux François. Alors le roi, de l'avis de tous les grands de l'Etat, se mit en campagne, & la guerre recommença pour ne finir que cinquante-six ans après. Les deux forts qu'on refusoit de lui livrer, ne lui coûtèrent que trois semaines: Lions, Arqueil, Mortemer, & Gournay furent enlevés presqu'aussi-tôt qu'attaqués: tout plia sous le joug de l'heureux vainqueur.

ANN. 1202. Ce fut à Gournay que le jeune Artus vint trouver le monarque François, qui l'arma chevalier de sa main, lui promit la princesse Marie sa fille, l'investit du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, & lui donna des troupes pour l'aider à en faire la conquête. Le duc prit aussi-tôt congé du roi, & sans attendre les milices de

Artus est pris & meurt dans sa prison.

Guill. Armor. p. 82.

Bretagne , de Berry & de Bourgogne qui devoient le joindre , alla précipitamment mettre le siege devant Mirebau , où la reine Eléonore venoit de se refugier. Mais bien-tôt il éprouva , dit Guillaume le Breton , *que rien n'est moins solide que la foi Poitevine.* Jean étant accouru au secours avec de grandes forces , on l'introduisit dans la ville qu'Artus avoit emportée du premier assaut. Ce malheureux prince fut enlevé au lit , conduit à Falaise , ensuite à Rouen , où il disparut tout-à-coup , sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il devint. Les uns assurent qu'il fut empoisonné , d'autres que son oncle le poignarda de sa propre main , au refus de son capitaine des Gardes , qui ne voulut pas se deshonorer par une action si infâme.

Un attentat si horrible excita l'indignation dans tous les cœurs. Heureusement pour l'instruction de tous les rois , dit un illustre moderne , on peut dire que ce crime fut la cause de tous les malheurs du coupable. Les loix féodales , qui d'ailleurs faisoient naître tant de désordres , furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La duchesse , mere d'Artus ,

S ij

ANN. 1202.

*Ibid.*

*Ibid. Philip.*

p. 167.

*Rigord , p.*

64.

*Math. Par.*

p. 278.

Jean accusé de cette mort est condamné à la cour des pairs.

*Abrégé de*

*l'Hist. Univ.*

2. part. p. 340.



les Bretons, les Angevins, & tous les grands de Touraine & du Maine, demanderent vengeance au roi, qui étoit seigneur suzerain du mort & de l'assassin. Jean, cité par des sergens-d'armes à la cour des pairs, envoya demander à Philippe un sauf-conduit. *Qu'il vienne dit le monarque, il le peut. Y aura-t-il sûreté pour le retour,* demande le ministre Anglois? *Oui,* répondit le roi, *si le jugement des pairs le permet.* C'est tout ce que l'ambassadeur put obtenir. Philippe ne voulut rien promettre, que d'exécuter ponctuellement l'Arrêt, & demeura ferme à soutenir qu'aucune dignité ne pouvoit affranchir ses vassaux du droit qu'il avoit originairement sur leur personne. Ainsi l'accusé n'ayant point comparu, ni envoyé personne en son nom, les pairs de France le jugerent atteint & convaincu du crime de paricide, le condamnerent à mort, & déclarerent toutes ses terres situées dans le royaume, acquises & confisquées au roi.

ANN. 1203.

Conquêtes  
de Philippe.  
Siege de Châ-  
reau-Gail-  
lard.

Philippe se mit aussi-tôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il prit en moins de six mois, par intelligence ou par force, presque

toutes les villes de la haute Normandie. On n'avoit point encore entendu parler d'une conquête si rapide. Nonancourt & Conches lui ouvrirent leurs portes : Andely fut forcé de capituler : Radepont fut emporté d'assaut : le Vaudreuil , le pont de l'Arche & Montfort ne firent qu'une foible résistance. Il n'y eut que Château Gaillard , place située près d'Andely , sur une roche escarpée , qui fit une défense digne du vainqueur. On lit que plus de quatre cens habitans , femme & enfans pour la plupart , avoient été mis hors de la ville , comme bouches inutiles. Ces malheureux , enfermés entre les assiégeans & les assiégés , endurent pendant trois mois la famine la plus horrible : enfin ils trouverent dans le cœur du roi une compassion , que leur refusoient leurs propres concitoyens : Philippe voulut bien les recevoir dans son camp : mais il n'étoit plus temps : ils moururent presque tous , après avoir mangé. L'extrémité où ils avoient été réduits , les avoient portés aux excès les plus affreux. Une femme accoucha dans cette malheureuse conjoncture : l'enfant fut aussi-tôt dévoré par ceux qui l'environtoient. Le brave homme

ANN. 1203.

*Rigord, p.*

<sup>46.</sup>  
*Guil. Ar-*  
*mor. p. 81.*

*Ibid. p. 83.*

ANN. 1203. qui commandoit dans la place, Roger de Lacy, n'ayant plus ni munitions, ni vivres, fortit l'épée à la main, résolu de vendre chèrement sa vie : mais le roi la lui sauva par estime pour sa valeur, & traita humainement la garnison.

Entreprise  
du pape. Ap-  
pel du roi.

Rigord, F.  
46. 47.

Preuv. lib.  
Gallic. ch. 7.

Le pape cependant, c'étoit Innocent III, cet homme sous lequel le saint siege fut si formidable, envoya ordre aux deux rois d'assembler les évêques, les abbés & les seigneurs de leurs Etats, pour délibérer de la paix & du rétablissement des églises ou monasteres détruits à l'occasion de la guerre. Le roi, surpris de cette conduite étrange du souverain pontife, rassembla les prélats & les barons qui se trouvoient avec lui à Mantes, & de leur avis appella de ce singulier mandement. On trouve au trésor des Chartres une lettre-patente d'Eude duc de Bourgogne, par laquelle il déclare qu'il a conseillé au roi son seigneur, de ne faire ni paix ni trêve avec le roi d'Angleterre, par contrainte du pape ou d'aucun cardinal. Si le saint pere, ajoute-t-il, vouloit faire quelque violence sur ce sujet, j'ai juré au roi mon souverain, que je lui donne-



rois du secours à cet effet de tout mon pouvoir, & que je ne traiterois point avec Rome sans lui. Cette déclaration est accompagnée de dix autres semblables, d'autant des seigneurs ou dames. Le monarque répondit donc aux ministres Romains, qu'il n'appartenoit point au pape de se mêler des différends des rois, & qu'ils n'étoient point obligés à recevoir ses ordres en ce qui regardoit leurs vassaux. Innocent repliqua qu'il ne prétendoit pas juger du fief, dont la connoissance étoit réservée au prince; mais prononcer sur le péché, dont la correction lui appartenoit incontestablement: ce qu'il s'efforce de prouver par quantité de passages équivoques, qui ne regardent que le for intérieur, où même tout prêtre autorisé a droit de lier & de délier. Il n'osa pas néanmoins passer outre, & Philippe continua ses conquêtes.

Le roi Jean, enfermé à Caen avec sa nouvelle épouse qu'il aimoit éperdument, ne parut pas d'abord s'inquiéter beaucoup de ces rapides succès. *Laissez-les faire*, disoit-il, *j'en reprendrai plus en un jour, qu'ils n'en auront pris en un an.* Mais à la nouvelle de la prise de Château-Gaillard, il passa

ANN. 1203.

Philippe continue ses conquêtes. Lâcheté du roi Jean.

Math. Paris

tout à coup de l'indolence à la terreur,  
 ANN. 1203. & s'enfuit promptement à Londres.  
 Philippe ne pouvoit desirer une plus  
 belle occasion d'achever la conquête  
 de la Normandie : il fut en profiter,  
 & commença par Falaise qui se ren-  
 dit après sept jours de siege. La plu-  
 part des autres villes imiterent cet  
 exemple : Domfront, Caen, Coutan-  
 ce, Bayeux, Lisieux, Avranches,  
 tout ouvrit ses portes au vainqueur.  
 Ainsi de toute cette riche & vaste con-  
 trée, il ne restoit plus aux Anglois que  
 Rouen, Arques & Verneuil : Rouen,  
 capitale de la province, que le coura-  
 ge de ses habitans avoit rendu jusque-  
 là imprenable, étoit défendue d'ailleurs  
 par une double muraille, & par un fossé  
 aussi large que profond. Arques & Ver-  
 neuil, étoient aussi très-fortes, tant par  
 leur situation, que par le nombre & la  
 valeur de leurs garnisons. Mais rien de  
 tout cela ne put les soustraire au pou-  
 voir du monarque François : toutes  
 trois, forcées de capituler, promirent  
 de se rendre, si au bout de trente jours,  
 elles ne recevoient point de secours.

ANN. 1204.

Réunion de  
 la Norman-  
 die à la cou-  
 ronne.

Les députés de la ville de Rouen  
 trouverent le roi d'Angleterre occupé  
 à jouer aux échecs. Il fut si fâché qu'on

Rigord, p.  
47.

l'eût troublé, qu'à peine daigna-t-il les regarder, & remit à les écouter, quand la partie seroit finie. Malheureusement il la perdit. *Eh de quoi vous avisez-vous*, leur dit-il en colere, *de me demander du secours ? Je n'en ai point à vous donner : faites comme vous l'entendrez*. Sur cette réponse les trois places se rendirent, à condition qu'on ne toucheroit point à leurs privilèges, & que les seigneurs & gentilshommes seroient maintenus dans la possession de leurs fiefs. Ainsi toute la Normandie fut soumise & réunie à la couronne, environ trois cens seize ans après qu'elle en eut été détachée. Elle avoit eu seize ducs du sang de ce fameux Rollo qui força Charles le simple à la lui céder. On met de ce nombre six rois d'Angleterre. La mollesse de Jean, qui fut le dernier de tous ses crimes, l'indignation enfin qu'ils exciterent dans tous les cœurs, la firent rentrer sous l'obéissance de ses anciens maîtres, pour n'en plus sortir.

ANN. 1204.

*Math. Paris*

*Rigord, Ibid.*

La fortune de Philippe n'en demeura point-là. Maître de cette grande province, il s'avança vers les autres, qui par leur situation étoient moins en état d'être secourues. Guillaume des Ro-

ANN. 1205.

*Philippe se rend maître de l'Anjou, du Maine, de la Touraine & du Poitou.*



ches, gouverneur d'Angers, homme  
 ANN. 1205. d'une grande intrigue & d'un crédit  
 plus grand encore, croyant sauver la  
 vie d'Artus, l'avoit pour ainsi dire  
 livré au roi son oncle. Outré de la  
 mort du jeune prince, il voulut mon-  
 trer en abandonnant l'assassin, qu'il  
 n'avoit été que la cause innocente de  
 l'assassinat. Il quitte aussi-tôt ses éten-  
 darts pour passer sous ceux du monar-  
 que François, à qui d'un seul coup il  
 livre l'Anjou, le Maine & la Touraine.  
 Il n'y eut que Loches, Chinon, &  
 Châtillon-sur-Indre qui refuserent de  
 se rendre : mais enfin après un siège  
 soutenu avec opiniâtreté, ils furent  
 obligés de recevoir la loi & de plier  
 sous le joug du vainqueur. En même  
 temps le maréchal de France, alors il  
 n'y en avoit qu'un, Henri Clément  
 de Mets, s'étoit emparé d'une grande  
 partie du Poitou. La capitale n'atten-  
 dit que l'arrivée du monarque pour  
 lui ouvrir ses portes : tout le reste se  
 soumit à son exemple, excepté Niort,  
 Thouars, & la Rochelle. Deux ans  
 suffirent pour tant de conquêtes : le  
 roi n'eut presque d'autre peine que de  
 se montrer, pour subjuguier cinq bel-  
 les provinces.

*Rigord,*  
*i bid.*

*Guill. Ar-*  
*mor. p. 85.*

Tandis que Philippe, sans sortir de ses Etats, étendoit si glorieusement les limites de sa puissance, plusieurs héros ses sujets remplissoient la terre du bruit de leurs exploits, & fondoient un nouvel empire à cinq cens lieues de leur patrie. La fureur des croisades n'étoit pas encore amortie. L'intérêt des papes, la superstition, l'esprit de chevalerie, l'espérance de conquérir des principautés dans ces mêmes régions que Godefroy de Bouillon avoit soumises, tout servoit à nourrir ce feu qui minoit insensiblement l'Europe. Les guerres qui divisoient la France & l'Angleterre, n'en purent ralentir l'ardeur : il se ralluma tout à coup plus vivement que jamais, & la plupart des princes François se croiserent de nouveau, pour le secours de la Terre Sainte.

Le principal moteur de cette nouvelle émigration fut un prêtre nommé Foulques, curé de Neuilly, célèbre prédicateur, à qui une voix de tonnerre & un zèle sans ménagement, avoient acquis toute la réputation du fameux saint Bernard. Il n'en avoit cependant ni l'éloquence douce & insinuante, ni l'esprit souple, fin & dé-

ANN. 1205.

Quatrième  
croisade.

lié. Le hardi missionnaire apprit qu'il  
 ANN. 1205. se devoit tenir un Tournoi entre Bray  
 & Corbie , où toute la noblesse de  
 France avoit été invitée : il y courut ,  
 monta sur un échafaud , & parla avec  
 tant de véhémence , que les princes  
 & seigneurs qui s'y trouverent en grand  
 nombre , voulurent à l'envi recevoir  
*Villehard.* la croix de sa main. Les principaux  
*n. 2.* furent Thibaut V comte de Cham-  
 pagne , le sire de Coucy , les seigneurs  
 de la Roche & d'Avesne , l'un Bour-  
 guignon , l'autre Flamand , Mathieu  
 de Montmorency , Gautier comte de  
 Brienne , Jean son frere , Geoffroy de  
 Joinville , & Geoffroy de Villehar-  
 douin , le premier sénéchal , le second  
 maréchal de Champagne. Cet exemple  
 fut suivi de la plupart des grands du  
*Guil. Ar-* royaume : les uns se croisant par dévo-  
*mor. p. 82.* tion , les autres , parce qu'ils crai-  
 gnoient le ressentiment de Philippe , à  
 qui ils avoient manqué de fidélité. On  
 met au nombre de ces derniers , Bau-  
 douin IX comte de Flandre , Louis  
 de Champagne comte de Blois , &  
 Geoffroy III du nom , comte du Per-  
 che. Le comte de Champagne ne put  
 accomplir son vœu : il fut attaqué tout-  
 à-coup d'une maladie violente , &



nourut à l'âge de vingt-cinq ans. ANN. 1205.  
 Mais il ordonna par son testament, que tout l'argent qu'il avoit amassé seroit employé pour cette sainte expédition.

On envoya aussi-tôt à Venise louer des barques & des vaisseaux, pour transporter en Orient quatre mille cinq cens chevaliers & autant de chevaux, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, avec des vivres pour neuf mois. On y convint que le fret seroit payé, partie en argent, partie en services que cette armée rendroit à la république, en lui aidant à reprendre quelques places de Dalmatie. Le traité fut fidèlement exécuté : les croisés payerent quatre-vingt-cinq millemarcs d'argent; & malgré les foudres de Rome qui les excommunioit, s'ils attaqueroient les terres des chrétiens, ils reprirent Zara & son territoire, qui accrut les forces des Vénitiens. Ceux-ci de leur côté fournirent tout ce qu'ils avoient promis de bâtimens de transport; & ne voulant point paroître de simples mercenaires dans une guerre où la religion sembloit intéressée, ils équipèrent à leurs frais cinquante galeres pour cinq cens nobles qui avoient

*Villehard.*  
n. 16. 17.

*Gesta Innoc.*  
n. 85.

aussi pris la croix, à l'exemple de Henri.  
 ANN. 1205. Dandolo leur duc ou doge. C'étoit  
 un vieillard de quatre-vingt ans, in-  
 firme, aveugle, mais en qui le grand  
 âge & la privation de la vue n'avoient  
 rien diminué, ni de la force de l'es-  
 prit, ni de l'activité du courage: hom-  
 me singulièrement fin & rusé, si l'on  
 en croit Nicéas, & en même-temps  
 orgueilleux jusqu'à l'arrogance, qui  
 se vançoit d'être le plus sage de tous  
 les princes, dont aucun certainement  
 ne l'égaloit en vaine gloire. Le nom-  
 bre des croisés se trouva encore aug-  
 menté considérablement par l'arrivée  
 du marquis de Montferrat & de plu-  
 sieurs autres seigneurs Italiens, qui vin-  
 rent en foule se joindre aux François.

*Nicet. l. 3.*  
*n. 2.*

*Epist. Hug.*  
*com. S. Paul.*  
*Duch. t. 5. p.*  
*272.*

*Villehard.*  
*n. 4).*

On préparoit l'embarquement, lors-  
 que le jeune Alexis, fils d'Isaac l'An-  
 ge, empereur de Constantinople, vint  
 implorer leur secours en faveur de son  
 pere, qu'un frere ambitieux avoit dé-  
 trôné, aveuglé, ensuite confiné dans  
 une étroite prison. Il promettoit de  
 remettre l'empire Grec sous l'obéis-  
 sance du saint siege de Rome, offroit  
 pour les dédommager de la dépense  
 qu'ils feroient, 200 mille marcs d'ar-  
 gent, & des vivres pour toutes les trou-

es ; s'engageoit à passer avec eux en ~~Égypte~~ ANN. 1205.  
 Égypte , ou s'ils l'aimoient mieux , à  
 envoyer dix mille hommes à ses frais ;  
 auroit enfin d'entretenir toute sa vie  
 cinq cens chevaliers pour la défense  
 de la Terre-Sainte. Ces offres parurent  
 si avantageuses , que le plus grand  
 nombre les accepta. Ceux qui furent  
 d'un avis contraire , s'embarquerent à  
 l'instant pour la Palestine : les autres  
 firent voile vers Constantinople , qui  
 fut emporté en six jours. L'usurpateur  
 s'enfuit , Isaac fut remis sur le trône ,  
 & le jeune Alexis , son fils , couronné  
 empereur.

Mais bientôt le nouveau César  
 croyant sa puissance affermie , oublia  
 tous ses sermens. Il ne visitoit plus les  
 croisés à l'ordinaire , il retardoit les  
 payemens de ce qu'il leur devoit , les  
 réduisoit à de petites sommes , enfin à  
 rien , quoique pour les satisfaire , il  
 eût pris jusqu'aux vases sacrés & aux  
 ornemens des églises : ce qui l'avoit  
 rendu très-odieux au peuple. Ces bra-  
 ves guerriers , irrités de la perfidie ,  
 lui déclarerent la guerre , & l'envoye-  
 rent défier jusque dans son palais :  
 triste incident qui acheva de révolter  
 les Grecs , victimes au-dedans de l'a-

*Idem*, 3.  
 120.



varice de leur prince , & au-dehors de la vengeance des Latins. Un autre Alexis de la famille Ducas , grand-maitre de la garde-robe , fut profiter de la circonstance pour s'élever sur le trône. Ce méchant homme , si connu sous le nom de Murtzulphe à cause de ses sourcils extrêmement élevés , excita une sédition à la faveur de laquelle il se saisit du fils d'Isaac , l'étrangla , & se fit couronner empereur.

Prise de  
Constantino-  
ple par les La-  
tins croisés.  
*Villehard. n.*  
127. 129.

Les princes confédérés s'assemblerent pour délibérer sur cet événement : tous se crurent obligés à venger leur créature. Les évêques , de concert avec ceux qui avoient les ordres du pape , décidèrent que la guerre étoit juste , & qu'en saccageant la capitale des chrétiens Grecs , pour la réduire sous le joug de Rome , on gagneroit toutes les indulgences promises aux braves qui avoient fait vœu de ne combattre que des infideles. Constantinople fut donc attaquée , & prise après soixante jours de siege. Murtzulphe s'enfuit avec une partie de ses trésors : & les croisés , maîtres de la ville , s'abandonnerent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. On fait monter le butin des seuls François à quatre

ans mille marcs d'argent. Les églises furent pillées, les saintes images foulées aux pieds, les reliques jettées en des lieux immondes, les vases destinés au service de l'autel employés à des usages profanes, & les hosties concrues répandues par terre. On mit en pièce la table de sainte Sophie, ouvrage composé des matieres les plus précieuses; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusque dans le sanctuaire. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir indécemment sur les sièges des prêtres. Voilà ce que vous avez fait, s'écrie Nicétas, vous qui traitez les Grecs de méchants, & les Sarrasins de barbares. Ceux-ci cependant, à la prise de Jérusalem, n'en ont point usé de même envers vos concitoyens: ils n'ont ni insulté aux femmes des Latins, ni envahi leurs biens, ni rempli le saint sépulcre d'horreur & de carnage. Vous n'êtes en effet que de vains discoureurs, qui faisant gloire d'arborer la croix sur l'épaule, n'avez pas honte de la fouler réellement aux pieds, pour un peu d'or & d'argent.

Les vainqueurs, lassés, plus que rassasiés de butin, songerent enfin à l'é-

ANN. 1205.

Nicet. p.

368.

Page 368.

Baudouin est  
élû empereur  
des Latins.

lection d'un empereur. On nomma douze électeurs, six François, & six Italiens. Le choix ne pouvoit tomber que sur le duc de Venise, le comte de Flandre, & le marquis de Montferrat : tous trois avoient également bien servi. Le grand âge de Dandolo empêcha de penser à lui : l'intérêt des Vénitiens donna l'exclusion au marquis, dont les Etats étoient trop voisins de ces fiers républicains : ainsi la bonne fortune, autant que la valeur de Baudouin, décida en sa faveur. Il fut couronné solennellement dans sainte Sophie, & prit dès-lors les titres & les ornemens des empereurs d'Orient. Cette nouvelle domination, qui ne dura que cinquante-sept ans, s'appelle l'empire des Latins. Les Grecs sous Baudouin II, frere de Robert de Courtenai, se révolterent, chasserent les François (a), & se donnerent à Michel Paléologue, dont la postérité régna jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (b).

On étoit convenu que l'empereur & le patriarche ne pourroient être choisis parmi la même nation. Ainsi le

(a) EN 1261.

(b) EN 1453.

ANN. 1205.  
*Villehard.*  
 n. 136.

*Epist. Bald.*  
*Imp. Duch.*  
 t. 5. p. 281.



Comte de Flandre , prince François , ANN. 1205.  
 avant été couronné Auguste , le sous-  
 sacré Thomas Morosini , noble Vé-  
 nitien fut élevé sur la chaire Byfan-  
 ne. Innocent III lui écrivit : *Le saint*  
*ège a donné rang à votre église parmi* Epist. 19. ap.  
*s patriarchales , & l'a tirée de la pouf-* Rain. 1205.  
*ère , pour la mettre après Rome au-* n. 16.  
*essus de toutes les autres.* Ce pontife  
 ignoroit sans doute ou feignoit d'i-  
 gnorer , que les papes , loin de concou-  
 rir à cette élévation , s'y étoient tou-  
 ours opposés de tout leur pouvoir. La  
 réunion des Grecs inspira d'autres sen-  
 timens. Alors on imagina de forger  
 des concessions , qui sembloient fonder  
 une espece de droit.

Les seigneurs croisés partagerent  
 ensuite les provinces de l'empire. Les  
 Vénitiens se donnerent les isles de l'Ar-  
 chipel , le Péloponese , l'isle de Can-  
 die , & plusieurs villes des côtes de  
 Phrygie. Le marquis de Montferrat  
 prit le royaume de Thessalie ; le com-  
 te de Blois se mit en possession de la  
 Bithynie ; le sire d'Avesne eut l'isle  
 d'Eubée ou Négrepont ; un gentil-  
 homme Bourguignon , nommé la Ro-  
 che , s'empara d'une grande partie de  
 la Grece , où il fonda le duché d'A-

Villehardi  
 ibid.

thenes & la seigneurie de Thebes  
 ANN. 1205. Guillaume de Champelite, seigneur  
 Champenois, conquiert la principauté  
 d'Achaïe, qu'il laissa en mourant  
 Geoffroy de Ville-Hardouin, neveu  
 du fameux maréchal de ce nom. Ainsi  
 le nouvel empereur n'eut guères pour  
 lui que la Thrace & la Mœsie. Les  
 princes Grecs de leur côté ne perdirent  
 point courage dans cette étrange révo-  
 lution, & sçurent se conserver plu-  
 sieurs provinces où ils établirent de  
 nouvelles souverainetés. Théodore  
 Lascaris se retira dans la ville de Nicée  
 où il prit la pourpre impériale. La mai-  
 son des Comnènes, sous ses trois chefs  
 Michel, David & Alexis, alla former  
 en même-temps trois Etats dans l'Épi-  
 re, dans la Romanie, & dans la Natio-  
 lie. Le dernier prit le nom d'empereur  
 & fut le fondateur de l'empire de Tré-  
 bisonde, qui subsista jusqu'au temps  
 de Mahomet II (a).

ANN. 1206. Les Anglois cependant, indignés de  
 la lâcheté de leur roi, firent tant par  
 leurs clameurs, que ce foible prince  
 se mit enfin en devoir de recouvrer les  
 provinces qu'il avoit perdues. Assuré

Suite de la  
 guerre contre  
 l'Angleterre.

(a) En 1451.

Guy de Touars , régent de Bretagne , qu'il avoit sçu détacher de la France , il mit en mer une flotte puissante , débarqua à la Rochelle , reprit quelques places en Guienne , & s'avança jusque dans le Poitou , où le roi étoit campé avec une armée de beaucoup inférieure. Philippe ne jugeant pas à propos d'exposer ses conquêtes à un premier effort , dispersa ses troupes dans les places fortes , les pourvut de toutes sortes de munitions , & revint à Paris. Jean , maître de la campagne , marcha du côté de Poitiers , qu'il n'osa attaquer , s'empara d'Angers , qu'il fit démanteler , prit Dol en Bretagne , se saisit du promontoire qu'on appelle aujourd'hui Guesclin , y construisit un fort , & content de ces faciles exploits , repassa aussitôt en Angleterre. Le roi , à cette nouvelle , se remet en campagne , reprend Angers , ravage les terres du vicomte de Touars , saccage Partenay , ensuite Nantes , & contraint le duc régent à lui demander humblement la paix. En même-temps le maréchal du Mets , Guillaume des Roches , & le vicomte de Melun défirent les Angevins rebelles , prirent Hugue de Touars , Henri

ANN. 1206.

Rigord , p. 48. 49.

Guill. Armor. p. 86. 87.



ANN. 1206.

Trêve de  
deux ans en-  
tre les deux  
couronnes.

de Lusignan son neveu, & plusieurs autres seigneurs qui furent envoyés Paris sous bonne garde.

Tout plioit sous le joug des François, & la Guienne ne pouvoit guère tenir qu'une campagne ou deux, lorsqu'Innocent, toujours attentif à étendre la puissance des clefs, envoya un légat proposer une suspension d'armes entre les deux couronnes. Le fier ministre osa menacer du foudre ecclésiastique, celui des deux qui ne se conformeroit pas aux intentions du saint pere. D'abord Philippe répondit avec une noble fermeté, que son royaume ne relevant que de Dieu & de son épée, il n'avoit point d'ordre à recevoir du pape. Tous les seigneurs François étoient dans les mêmes sentimens, tous l'exhortoient à délivrer pour jamais la France d'une domination étrangère: tous juroient de le soutenir de tout leur pouvoir contre les entreprises du pontife; mais telle étoit la superstition du temps, telle la foiblesse des grands & du peuple, que ce prince prudent ne jugea pas à propos de se commettre avec la cour de Rome. On conclut donc à Touars, une trêve de deux ans, dont les barons des deux

Rymer. *Act.*  
*publ. t. 1. p.*  
45.

aumes se rendirent réciproque-  
ment caution.

Le pape n'avoit désiré si ardemment  
la cessation d'armes entre les deux  
parties, que pour faire prêcher une croi-  
sade d'une espece singuliere, & jusqu'a-  
prés inconnue. Ce ne fut point com-  
me autrefois, contre les infideles d'A-  
sie ou d'Afrique; mais contre des chré-  
tiens François, malheureux fanatiques,  
séduits de mille erreurs, qui avoient  
entièrement corrompu l'esprit de la no-  
blesse & du peuple. L'église depuis  
plus de deux siècles, jouissoit d'une  
profonde tranquillité, lorsqu'un doc-  
teur de l'université de Paris, nommé  
Berthold de Chartre, répandit certains  
dogmes qui exciterent contre lui le  
mécontentement des prélats. Ce fameux vision-  
naire, plus savant qu'on n'avoit ac-  
coutumé de l'être dans son temps, sou-  
tenoit que le paradis & l'enfer n'étoient  
que des chimeres: que le plaisir de bien  
vivre étoit tout notre paradis, le crime  
l'ignorance tout notre enfer: que la  
grâce du Saint Esprit avoit aboli celle de  
Jésus-Christ: que la charité en étoit  
le principe, que son feu enfin étoit capable  
de rectifier l'adultere même, si elle  
l'accompagnoit. Le nouvel hérési-

ANN. 1206.

Croisade  
contre les Al-  
bigeois. Er-  
reurs de ces  
sectaires.

Rigord,  
p. 49.

Idem, p. 50.

~~que cité à Rome, fut obligé de se re~~  
 ANN. 1206. tracter. Il en mourut de honte & de  
 regret, mais le mal ne périt point avec  
 lui. Un concile assemblé à Paris, con-  
 damna au feu tous ceux qui se trouvè-  
 rent imbus de ces maximes: on n'épar-  
 gna que les femmes, & quelques pau-  
 vres gens, dont la simplicité avoit été  
 plus aisée à surprendre. Le corps d'Ai-  
 mery fut déterré, ses os brûlés, & les  
 cendres jettées au vent. On livra de  
 même aux flammes, un livre où l'on  
 crut que le docteur avoit puisé ses sub-  
 tilités: c'étoit la métaphysique d'Ari-  
 tote, que les François de Constanti-  
 nople venoient de faire passer dans  
 leur patrie. Il fut défendu sous peine  
 d'excommunication de la transcrire  
 de la lire & de la garder chez soi. Une  
 si cruelle persécution effraya tellement  
 les partisans d'Aimery, qu'ils aban-  
 donnerent tout, pour aller se joindre  
 aux Albigeois.

Page. 51.

C'est le nom qu'on donnoit alors  
 tous les sectaires, qui s'accordoient en-  
 tre eux à mépriser l'autorité de l'église  
 à combattre l'usage des sacremens,  
 renverser enfin toute l'ancienne disci-  
 pline. On comprenoit sous cette ap-  
 pellation générale, les Ariens, qui  
 nioient



noient la divinité de J. C. les Manichéens qui admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; les Vaudois, Humiliés, ou Pauvres de Lyon, qui dans les commencemens n'eurent d'autre erreur, que l'estime d'une pauvreté oisive, & le mépris du clergé; les Pétrobusiens & Henriciens. qui rejettoient les sacremens & tout culte extérieur; les Apostoliques qui se vantoient d'être seuls le vrai corps mystique de J. C. les Politiques qui ne vouloient point que les ecclésiastiques eussent aucune domination ou juridiction temporelle; les Poplicains ou Publicains qui détestoient le baptême, l'eucharistie, & le mariage; les Patarins qui tenoient une doctrine infâme; & les Cathares qui professoient une grande pureté de vie. On les nomma tous *Albigéens*, soit à cause du concile d'Albi, qui anathématisa leurs erreurs, soit parce que cette ville & ses environs en étoient plus particulièrement infectés. On les appelle encore tantôt *Provençaux*, parce que d'abord, ils se répandirent en Provence, tantôt *Bons-hommes*, parce qu'ils se piquoient d'une grande régularité, quelquefois même d'un nom très-infâme qui prouveroit qu'ils étoient

ANN. 1206.  
P. Daniel. t.  
111. p. 109.

sujets au détestable péché, qui attira le feu du ciel sur Sodôme & Gomorrhe. On lit sur le tombeau d'Alix comtesse de Bigore, qu'elle étoit fille de Guy de Montfort, qui pour la foi mourut contre les B... (a) & Albigeois.

Hist. Albig.  
Duch. t. 9. p.  
156. 57.

L'idée que les auteurs contemporains nous donnent de leur doctrine & de leurs mœurs, offre quelque chose de si absurde, & en même-temps de si horrible, qu'on seroit presque tenté de les accuser d'exagération. Les Albigeois, dit-on, croyoient deux Dieux : l'un bienfaisant, auteur du nouveau testament, qui eut deux femmes, Collant & Colibant, & fut pere de plusieurs enfans, entre autres du Christ & du Diable : l'autre méchant, menteur, homicide, auteur de l'ancienne loi, qui ne content d'avoir persécuté les patriarches pendant leur vie, les avoit tous damnés après leur mort. Ils admettoient aussi deux Christs : l'un tout mauvais né à Bethléem, crucifié à Jérusalem, qui eut pour concubine Marie Magdelene femme si connue pour avoir été surpris en adultère : l'autre tout bon, invisible, qui n'habita jamais ce monde que spirituellement dans le corps de Paul. I

(a). Le mot est tout du long dans l'épithaphe. Idem, ibi

disoient que l'église Romaine étoit la grande prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse , regardoient les sacre- mens comme des choses frivoles, trai- toient le mariage de prostitution , l'eucharistie de chimere, la résurrection de fable ridicule , & le culte des images , de détestable idolâtrie. Il y avoit parmi eux divers ordres , celui des Parfaits , & celui des Croyans. Tous faisoient profession d'une grande pureté ; & s'abandonnoient réellement aux plus infâmes voluptés , sur cet abominable principe que *l'homme ne pouvoit pécher depuis la ceinture jusqu'en bas.*

La fureur avec laquelle les sectaires s'efforçoient d'étendre leurs erreurs, réveilla enfin le zele des pasteurs. Le pape Innocent délégua deux simples moines Bernardins, pour juger ces malheureux: leur donnoit pouvoir non-seulement de les excommunier, mais de contraindre tous les seigneurs par toutes les censures de l'église, à confisquer leurs biens, à les bannir de leurs terres , & même à les punir de mort, s'ils osoient appeller de leur jugement. Ce fut le premier fondement de l'inquisition. Ces délégués ou légats étoient Pierre de Castelnau & Raoul moines de Fontfroide, au

ANN. 1206.  
Chron. Mag.  
Guil. de Pod.  
Ibid. c. 9. p.  
672. 673.

Bolland. 51  
Mart. t. 6. p.  
411.



ANN. 1206.

*Hist. Albig.  
ibid. p. 558.*

diocèse de Narbonne. Bientôt Arnaud, abbé de Cîteaux, leur fut associé avec un égal pouvoir. Tous les trois se mirent à faire des sermons qui ne furent point écoutés ; on les interrompit sans cesse par mille invectives contre le luxe du clergé. C'est qu'en effet les missionnaires avoient de grands équipages, beaucoup d'habits, de valets, de chevaux, & faisoient grande dépense. Un Espagnol, Diego de Azebez, prélat vertueux, leur conseilla, s'ils vouloient convertir, de renoncer à tout ce faste, de marcher à pied, de vivre austèrement, de combattre les vertus apparentes des Albigeois par une vraie piété. Ils le firent, & eurent le bonheur d'opérer plusieurs conversions : mais le grand nombre s'obstina dans l'hérésie sous la protection du Comte de Toulouse.

Variations  
des auteurs  
sur le caractere  
de Raymond VI,  
comte de  
Toulouse.

C'étoit Raymond VI, petit-fils du roi Louis le Gros, par la reine Constance sa mere, prince dont les historiens ont parlé si diversement, selon les différens principes qu'ils s'étoient faits, ou selon les divers préjugés qui les dominoient. Ceux-ci nous le dépeignent comme un des plus grands hommes de son siècle, généreux, brave, d'un esprit juste, pénétrant, solide, libéral ; soi

vers les églises & les monastères qu'il  
 rit toujours sous sa protection, soit en-  
 vers les pauvres qu'il soulageoit par d'a-  
 bondantes aumônes ; rempli de véné-  
 ration pour la religion & ses ministres ;  
 fidu à la célébration des saints myste-  
 es, avant que Rome l'eût frappé de  
 es foudres ; faisant , après qu'il fut ex-  
 omunié , de longues & fréquentes  
 rieres aux portes des églises, où il n'o-  
 oit entrer par respect pour l'autorité  
 les clefs ; pénétré enfin de grands sen-  
 imens de piété & de pénitence ( a ).

Ceux-là au contraire, nous le représen-  
 ent comme un prince brutal jusqu'à la  
 rossiereté , superstitieux jusqu'à la pe-  
 itesse , coupable des plus horribles in-  
 estes , vrai membre du diable , fils de  
 erdition , fils aîné de Satan , ennemi  
 le la croix, persécuteur de l'église , dé-  
 enseur des hérétiques , oppresseur des  
 atholiques , parjure dans la foi , cher-  
 chant moins le plaisir que le crime dans  
 es excès scandaleux ; & pour tout dire  
 en un mot , réceptacle de toutes sortes  
 l'iniquités. C'est au lecteur judicieux à

ANN. 1206.

*Hist. Albig.  
 t. 4. apud  
 Duch t. 5.  
 p. 559. &  
 560.*

( a ) Voyez l'information juridique de la vie , des  
 œux & de la mort de Raymond , rapportée dans  
 l'histoire du couvent de Toulouse par le Pere Per-  
 ein , Jacobin. Lisez aussi l'avertissement du tome IV  
 e l'histoire de Languedoc.

ANN. 1206.

faire la comparaison de ces deux portraits, & à décider si le témoignage de Pierre de Vau-Sernai, homme dévoué jusqu'à l'aveuglement au comte de Montfort, ennemi capital de Raymond, doit l'emporter sur la déposition juridique de plus de cent témoins, tous irréprochables, & la plupart ecclésiastiques ou religieux.

Il est excommunié & ses Etats sont donnés au premier occupant.

*Journal de Trév. Août 1740.*

On ne peut cependant dissimuler que la conduite du comte de Toulouse ne dût paroître odieuse *selon les principes qu'on suivoit alors*. Occupé du seul soin de maintenir la tranquillité dans ses Etats, il y toléroit indifféremment toutes les sectes, pourvu qu'elles n'excitassent aucun trouble. Ce ménagement, qu'on croyoit plus politique que chrétien, déplut au légat Pierre Castelnau, qui ne suivant que l'impétuosité de son zèle, excommunia ce prince trop indifférent. L'intrépide inquisiteur ayant été assassiné sur ces entrefaites, le soupçon tomba sur Raymond. Le pape aussi vif que son ministre, porta d'abord les choses à l'extrémité. Il excommunia le comte sans l'avoir entendu, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, livra ses domaines au premier occupant, invita enfin tous les peuples à prendre

*Epist. Innoc. apud Duch. 1. 5. p. 565.*



les armes contre lui , avec les mêmes ~~indulgences~~ ANN. 1207.  
 indulgences qu'on avoit accordées au-  
 trefois pour les croisades contre les Sar-  
 rafins. La promptitude & la hardiesse  
 d'Innocent étonnerent la plupart des  
 souverains : mais ce qui les surprit en-  
 core plus, c'est l'empressement avec le-  
 quel un grand nombre de seigneurs &  
 de gens de toute condition , s'enrôle-  
 rent sous les étendarts du pontife, & ar-  
 borèrent la croix sur la poitrine, pour se  
 distinguer de ceux qui alloient au se-  
 cours de la Terre sainte. On fait monter  
 la première armée de ces nouveaux  
 croisés à près de cinq cens mille hom-  
 mes. Les principaux chefs étoient Eu-  
 des duc de Bourgogne, Hervé comte de  
 Nevers, & Simon comte de Montfort.

Le comte de Toulouse n'ignoroit  
 pas quel étoit alors le pouvoir d'une  
 bulle : épouvanté de l'orage qui se for-  
 moit , il promit de se soumettre à tout  
 ce qu'on exigeroit de lui , & pour sûre-  
 té de sa parole , livra au saint siege sept  
 forteresses situées en Provence. Ce n'é-  
 toit encore que le prélude de ses humili-  
 ations. Cité au concile de S. Gilles , il  
 se présente nud en chemise , à la porte  
 de la grande église , se jette aux pieds du  
 légat Milon , jure sur le S. Sacrement

~~ANN. 1209.~~  
 ANN. 1209.  
 Il se soumet  
 & reçoit l'ab-  
 solution.

ANN. 1209

*Hist. Albig.*  
2. 12.

d'observer ce que Rome lui prescira, & reçoit l'absolution. Alors le ministre Romain lui passe son étole autour du cou, le tire d'une main, le frappe de l'autre à coups de verges, & le conduit ainsi jusqu'au maître autel. Cette première mortification fut suivie d'une seconde, qui dut lui être infiniment sensible. On le força de prendre la croix contre ses sujets, de joindre l'armée des croisés, & de l'aider de tout son pouvoir à conquérir ses propres Etats.

Conquêtes  
des croisés.

Cinq grands fiefs relevoient alors du comté de Toulouse, la baronnie de Montpellier, le comté de Foix, celui de Quercy auquel étoit joint Rodez, la Vicomté de Narbonne, & celle de Beziers, à laquelle Raymond Roger, neveu du comte pénitent, avoit réuni les comtés d'Albi & de Carcassonne. Ce prince, plus fier que son oncle, n'avoit pu se résoudre à déférer si aveuglément aux ordres de Rome, & continuoit de protéger ouvertement les nouvelles opinions : ce fut aussi le premier attaqué. Beziers, sa capitale, ne put soutenir l'effort de cinq cens mille combattans : elle fut emportée du premier assaut. Les vainqueurs ne distinguèrent ni âge, ni sexe, ni religion : soixante mille habi-

*Philippid. l.*

4. 1. p. 192.

ans passèrent, dit-on, par le fil de l'é-  
 ée; sept mille furent égorgés dans l'é-  
 life de la Magdeleine, où ils s'étoient  
 efugiés. Juste punition, dit Pierre de  
 Taux-Sernai, des horribles blasphê-  
 nes que ces malheureux avoient vo-  
 ni contre la Sainte: comme si Dieu  
 ouloit la mort du pécheur, & non sa  
 onversion. On dit que les croisés,  
 vant de monter à l'assaut, demande-  
 ent à l'abbé de Cîteaux ce qu'ils de-  
 oient faire dans l'impossibilité où l'on  
 toit de distinguer les catholiques des  
 hérétiques: *Tuez-les tous*, dit le moine,  
*Dieu connoît ceux qui sont à lui.*

Les croisés, maîtres de Beziers, al-  
 erent aussi-tôt investir Carcassonne,  
 qui se défendit plus long-temps; la pré-  
 ence du vicomte augmentant sans dou-  
 e sa résistance. Mais il fallut céder après  
 quinze jours d'attaque vigoureusement  
 outenue. Il fut arrêté par les articles  
 de la capitulation, que les habitans  
 ortiroient nuds en chemise, & que le  
 vicomte demeureroit en ôtage jusqu'à  
 l'entiere exécution du traité. Cepen-  
 dant, la place rendue, le malheureux  
 Raymond Roger ne fut point remis en  
 liberté: le comte Simon de Montfort  
 n'eut point honte, malgré la foi donnée,

ANN. 1209.

*Hist. Albig.*  
 c. 16.

*Cesar. Heis-*  
*terb. l. 5. c.*  
 21.

*Guill. de Par.*  
 c. 14.



~~\_\_\_\_\_~~  
ANN. 1209. de le retenir dans une étroite prison, où il mourut quelque temps après d'une mort violente : fâcheux préjugé contre l'héroïsme de ce fameux chef des croisés.

Montfort est élu général de la croisade. Son portrait. Bien-tôt en effet il fut décoré de ce titre par le suffrage d'une armée, qui jusque-là sembloit n'avoir eu d'autre supérieur que le légat Milon : ce ne fut néanmoins qu'au refus du comte de

*Hist. Albig.* Nevers & du duc de Bourgogne. Simon lui-même affecta quelque temps de s'en défendre : mais la facilité avec laquelle il céda aux prières du légat, prouve que sa vanité humiliée de n'avoir pas eu la préférence, ne cherchoit qu'un prétexte de se rendre avec honneur. Il étoit alors chef de l'illustre maison de Montfort-l'Amauri, grand homme de guerre, très-renommé par l'intrépidité de son courage, plus célèbre encore par la pratique d'une vertu sévère, qui donnoit une haute idée de

*Ibid. c. 18.* sa probité. Les dévots, séduits par les dehors d'une piété apparente, le nommoient le Machabée de son siècle, le défenseur de l'église, le soutien de la religion : les gens du monde qui jugeoient de ses sentimens par ses actions, l'accusoient de l'ambition la plus fine & la plus violente. Le vicomte de Beziers

*Innoc. III.*  
*l. 35. epist.*  
112.

*indignement assassiné par ses ordres, pour* ANN. 1209.  
*avoir sa terre; le comte de Toulouse*

traversé par ses intrigues dans toutes  
 les propositions que Rome même trou- *Hist. de*  
 voit raisonnables; les villes hérétiques *Lang. p. 20.*  
 ou catholiques indifféremment atta- *l. 20.*

quées & conquises contre les inten- *Ibid. t. 3.*  
 tions du pape; l'église de Narbonne où *pr. p. 253.*  
 siégcoit son bienfaiteur Arnaud, dé- *Besse, hist.*  
 pouillée d'une partie de ses domaines; *des ducs de*  
 Toulouse qui demandoit grace, aban- *Narbonne.*  
 donnée aux flammes & condamnée à

une amende de trente mille marcs d'ar- *Guill. de*  
 gent; la trêve ordonnée par le concile *Pod. c. 29.*  
 de Latran, violée de gaieté de cœur

vis-à-vis du comte de Foix, qui l'ob- *Mart. hist*  
 servoit religieusement; l'héritière de *de Béarn, t.*  
 Bigore arrachée des bras de son légit- *8. ch. 18.*  
 me mari, pour être livrée au second

fil du ravisseur, qui par cette alliance  
 acquéroit une riche province; tout an-  
 nonce que le zele de la religion régloit

moins ses entreprises, que l'envie de  
 s'agrandir: tout justifie les couleurs

horribles sous lesquelles l'archevêque  
 de Narbonne dépeint les démarches,

les menées, *les violences, l'ambition &* *Besse, ibid.*  
*la malice* de ce général de la croisade.

On ne peut néanmoins lui refuser *Ses con-*  
 les qualités de grand capitaine, la pru- *quêtes.*

dence, l'activité, la bravoure, la confiance & le bonheur. Resté presque seul après son élection, non-seulement il fut conserver Beziers, Carcassonne, Alzonne, Fanjaux & Castres; mais il conquit encore Limous, Saverdun, Lombers, Mirepoix, Pamiers, Albi; & une grande partie de l'Albigeois. Il arriva, dit on, à Castres un miracle qui caractérise parfaitement l'esprit de ces nouveaux croisés, de leur chef, & de leur siecle. On présenta au comte de Montfort deux hérétiques, l'un du nombre de ceux qu'on appelloit *Parfaits*, l'autre de la classe de ceux qu'on nommoit *Néophytes*, ou *Croyants*: il les condamna tous deux à être brûlés vifs. Le Néophyte frappé de cet arrêt de mort, déclara qu'il abjuroit l'erreur: ce qui excita une grande dispute dans l'armée. Les uns vouloient qu'on accordât la vie à ce malheureux: les autres soutenoient au contraire qu'il étoit digne de mort, soit parce qu'il avoit été dans l'hérésie, soit parce que son abjuration pouvoit être l'effet de la crainte, plutôt que d'un véritable repentir. Le général fut de ce dernier avis: la raison qu'il en donne paroîtra sans doute singuliere. C'est, dit-il, que si cet hom-

*Hist. Albig.*  
*c. 22. Duch.*  
*6. 5. 7. 175.*



ne est sincèrement repentant, la peine qu'on lui fait subir, lui servira pour l'expiation de ses péchés : si sa conversion est simulée, il souffrira le *Talion* pour sa perfidie. On faisoit donc les deux coupables : on les lie à un pieu avec de grosses cordes : on allume ensuite le bucher. Le prétendu Parfait fut brûlé dans l'instant : mais le ciel toujours protecteur de l'innocence, ne permit point aux flammes d'agir sur son compagnon. Les liens qui l'attachoient, se rompirent : il sortit sain & sauf du brasier, sans qu'il parût sur son corps le moindre vestige de feu.

Tant d'heureux succès éblouirent Montfort, & le firent sortir de sa première modération. L'ambitieux général osa proposer au comte de Toulouse de lui faire une cession absolue des villes, châteaux & domaines que l'armée catholique avoit conquis, menaçant de lui déclarer la guerre, s'il refusoit un accommodement. Raymond, indigné de l'audace, répondit avec fierté qu'il n'avoit rien à démêler avec lui ; qu'ayant été absous de son excommunication, on n'avoit aucun droit d'envahir ses Etats ; qu'il en porteroit ses plaintes au roi son seigneur, à l'empereur & au

ANN. 1209.

Soulèvement général contre le comte de Montfort.

Auteur  
Anon. dans  
l'hist. du  
Lang. t. 3.  
pr. p. 20, 21.

**ANN. 1209.** pape. Simon qui avoit mis les légats dans ses intérêts, ne laissa pas de poursuivre ses conquêtes, & alla mettre le siege devant Preissan, qui lui ouvrit ses portes. Cette place appartenoit au comte de Foix, que la nouvelle inquisition n'avoit pas encore soumis à l'anathème; mais déjà Monfort ne consultoit, pour s'emparer d'une infinité de châteaux, que le droit de bienfiance & la facilité de les conquérir. Il s'en trouva plusieurs qui relevoient du roi d'Aragon, seigneur de Montpellier, du comte de Comminge, & du vicomte de Béarn. Tous se réunirent contre l'usurpateur, & souleverent presque toute la noblesse du pays. La révolution fut telle, qu'en très-peu de temps plus de quarante châteaux secouerent le joug. Bientôt il ne lui demeura de villes considérables, qu'Albi, Carcassonne, & Pamiers.

*Hist. Albig.  
c. 25. & seq.*

**ANN. 1210.**

Raymond absous à Rome, est excommunié à S. Gilles.

*Auteur*

*Anon. hist. de Lang. 1. 3. pr. p. 23.*

Raymond cependant plaidoit vivement sa cause à Rome, & dans un consistoire public exposoit ses justes griefs contre les légats & contre Simon de Montfort. Le saint pere indigné du procédé de ses ministres, prit le comte par la main, entendit sa confession, & lui donna une nouvelle absolution en présence de tout le sacré college. En

même-temps il écrivit, à l'évêque de  
 Meaux & à maître Thédise chanoine de  
 Meaux, leur ordonnant d'assembler un  
 concile dans un lieu commode, pour y  
 recevoir la justification du prince, tant  
 sur le meurtre de Pierre de Castelnau,  
 que sur l'accusation d'hérésie. Le man-  
 dat portoit, que s'il pouvoit prouver  
 son innocence sur ces deux articles, on  
 lui rendroit les sept forteresses qu'il  
 avoit données pour caution. Mais tout  
 fut inutile, & la soumission du comte,  
 & les ordres du pontife. Le prêtre Gé-  
 nois, dit un historien du temps, » étoit  
 » un homme circonspect & prévoyant,  
 » qui n'avoit rien tant à cœur que d'é-  
 » luder, sous des prétextes plausibles, la  
 » demande de Raymond & le com-  
 » mandement du pape. Persuadé que  
 » la religion étoit perdue, si le prince  
 » parvenoit à se justifier, ce qui lui se-  
 » roit très-facile, il cherchoit tous les  
 » moyens d'empêcher un si grand mal-  
 » heur. Dieu toujours favorable à ses  
 » élus, lui suggéra enfin un expédient  
 » qui le tira d'embarras. L'intention  
 » d'Innocent étoit que le comte exter-  
 » minât les hérétiques, & révoquât cer-  
 » tains péages nouveaux : Thédise ima-  
 » gina de le citer au concile de S. Gilles,

ANN. 1210.

Innoc. III.

l. 12. ep. 152.

53.

Hist. Albige.

6. 39.



» pour lui notifier que n'ayant pas obéi  
 ANN. 1210. » en des choses de si peu de conséquen-  
 » ce, on ne pouvoit l'admettre à se pur-  
 » ger des crimes énormes qui lui étoient  
 » imputés. Le malheureux Raymond,  
 » frustré de ses espérances, répandit un  
 » torrent de larmes : le barbare ecclé-  
 » siastique, au-lieu d'en être touché,  
 Psalm 31. » lui appliqua sur-le-champ ces paroles  
 v. 8. » de David : *L'abondance de ses pleurs*  
 » *ne le touchera point.* Ainsi le résultat  
 » de cette assemblée fut une nouvelle  
 » excommunication fulminée *contre le*  
 » *plus scélérat de tous les hommes* : c'est  
 l'épithète dont le dévot Pierre de Vaux-  
 Sernai décore souvent un prince que le  
 pape lui-même avoit jugé digne d'être  
 réconcilié à l'église. Tant il est aisé de  
 passer du zèle au fanatisme, & du fana-  
 tisme à l'iniquité la plus monstrueuse !

Suite des ex-  
 péditions de  
 Simon de  
 Montfort.

Tandis qu'une scène si humiliante  
 non-seulement pour la dévotion, mais  
 pour l'humanité même, se passoit à S.  
 Gilles, Montfort qui faisoit jouer ces  
 indignes ressorts, voloit de conquêtes  
 en conquêtes sous la protection des lé-  
 gats qui lui étoient entièrement dé-  
 voués. Maître d'Alzonne, de Brom ou  
 Bram dans le Lauragais, & d'Alairac  
 entre Narbonne & Carcassonne, il alla

ire le dégat aux environs de Foix ,  
 où il fut repoussé avec perte. De là il  
 nt-mettre le siege devant le château  
 e Minerve, l'une des plus fortes places  
 a royaume , qui bien tôt néanmoins  
 t forcé de se rendre presque à discrétion.  
 On raconte que l'abbé de Cîteaux.  
 terrogé comme maître d. s croisés sur les  
 rmes de la capitulation , se trouva  
 ans un très-grand embarras. Il souhai-  
 it ardemment la mort des ennemis de  
 esus-Christ ; mais étant prêtre & reli-  
 eux , il n'osoit opiner à faire mourir les  
 Minervois. Il accorda donc la vie sauve  
 a seigneur de la forteresse , aux catho-  
 ques , aux fauteurs des hérétiques ,  
 ux hérétiques même *Parfaits* , s'ils  
 ouloient se convertir. Cette condes-  
 endance déplut à un zélé , nommé Ro-  
 ert de Mauvoisin , qui dit tout haut  
 u'on étoit venu pour exterminer les  
 mpies , & non pour leur faire grace.  
 rassurez-vous , répondit le légat , vous  
 'avez rien à craindre , parce que peu se  
 onvertiront. Malheureusement il fut  
 rophète , & Robert eut la cruelle sa-  
 isfaction d'en voir périr un grand nom-  
 ore. Plus de cent quatre-vingts de ceux  
 qu'on appelloit *Parfaits* , moururent  
 dans les flammes. Il ne fut pas nécessaire

ANN. 1210.

*Hist. Albig.*  
 c. 37.

*Robert. Al-*  
*tiss. Chron.*

de les conduire au bucher : tous s'y précipiterent d'eux-mêmes, avec un courage digne d'une meilleure cause.

ANN. 1211.  
Hist. Albig.  
c. 39. 40. &  
seq.

La réduction de Minerve fut suivie de celle de Ventalon, de Mont-réal, de Termes, de Coustaussa, d'Albas de Puyvert, & de tout le pays situé à gauche du Tarn. De si grands avantages redoublèrent la fierté des légats. Raymond fut de nouveau cité au concile d'Arles en Provence, & le roi d'Aragon invité de s'y trouver. Tous deux s'y rendirent, & reçurent à leur arrivée défense de sortir de la ville sans la permission du synode. Cette première insolence n'étoit que le prélude d'une autre plus grande encore. On apporta au comte de la part des prélats assemblés, un papier qui contenoit ces articles : qu'il congédieroit incessamment toutes ses troupes : qu'il seroit soumis en tout aux ordres du pape : que dans tous ses domaines on ne serviroit aux repas que deux sortes de viandes : qu'aucun de ses sujets, noble ou roturier, ne porteroit des habits de prix, mais seulement des chapes noires & mauvaises : qu'il ne souffriroit aucun gentilhomme dans les villes de sa domination : qu'il seroit raser toutes ses places

Auteur  
Anon. dans  
l'hist. du  
Lang. t. 3.  
Pr. p. 30. 31.



rtes : qu'après en avoir chassé les hérétiques & leurs auteurs, il livreroit aux légats tous ceux qu'ils lui indiqueroient, pour en disposer à leur volonté : qu'il n'exigeroit d'autres péages que ceux qu'on levoit anciennement : que chaque chef de famille payeroit tous les ans quatre deniers Toulousains au légat ou à son délégué : qu'il iroit enfin en Palestine servir parmi les hospitaliers, laissant ses Etats sous la direction des ministres de Rome, qui le rappelleroient & le rétabliroient, lorsqu'ils le jugeroient à propos.

Les deux princes furent également indignés de l'extravagante dureté de ces conditions. Aussi-tôt ils sortirent d'Arles, sans prendre congé des évêques. Rome, irritée à son tour, ne garda plus aucune mesure. Le comte fut excommunié, déclaré ennemi de l'église, le comté de Melgueil saisi au profit de S. Pierre, & tous les domaines du prétendu rebelle livrés au premier occupant. Raymond, poussé à bout, se mit en état de défense, s'assura des habitans de Toulouse, de Montauban, de Castelsarasin, & des autres principales villes de sa domination, eut recours à ses amis, à ses alliés, à ses vas-

ANN. 1211.

Nouvelle excommunication du comte de Toulouse.

Innocent III. l. 14. p. 35.

**ANN. 1211.** faux, & malgré les foudres du Vatican trouva par-tout de grandes ressources. Tous ses sujets dont il étoit tendrement aimé, lui jurèrent un attachement inviolable: le comte de Comminges, celui de Foix, le vicomte de Béarn, le Sénéchal d'Aquitaine, & plusieurs chevaliers du Carcazzes lui promirent toute sorte de secours & d'assistance; mais il ne voulut pas encore se déclarer ouvertement contre Montfort, qui cependant avançoit toujours ses conquêtes.

Nouvelles  
conquêtes  
des croisés.

Guill. de  
Pod. c. 15.  
& 17.

Le château de Cabaret venoit de lui ouvrir ses portes, & déjà il pressoit vivement Lavour, lorsqu'il fut joint par cinq mille Toulousains qu'il envoyoit l'évêque de Toulouse. Ce prélat, nommé Foulques, avoit institué une confrérie dans la vue d'extirper l'hérésie & l'usure. Ces nouveaux fanatiques ayant pour chefs deux frères chevaliers Aimeri & Arnaud de Castelnau, érigèrent un tribunal si redoutable, qu'ils forçoient les usuriers à faire raison à leurs débiteurs, & punissoient les contumaces par la destruction & le pillage de leurs maisons. Ce qui causa une grande division parmi les habitans de la cité & du bourg. Ceux-ci de leur côté formerent une société sous le nom

de la confairie, *noire*, pour la distin-  
 ter de la première, qu'on nommoit ANN. 1211.

*blanche*. L'animosité devint insensiblement si vive & si grande, qu'on se  
 vira de part & d'autre plusieurs san-  
 sans combats. *C'est ainsi*, dit Guil-  
 ume de Puilaurens, *que Dieu établit*  
*par le ministère de Foulques son servi-*  
*ur, non une mauvaise paix, mais*  
*ne bonne guerre.*

*Ibid.*

Montfort fut profiter de ce secours Prise de La-  
 respéré des *confreres blancs*, ordonna vaur. Cruau-  
 assaut, pénétra dans la ville, & fit té de Mont-  
 main basse sur tous les habitans, sans fort.

distinction ni d'âge, ni de sexe, ni de  
 royance. La dame de Lavaur, nommée  
 Guiraude, fut précipitée toute vivante  
 dans le fond d'un puits, qu'on combla

ensuite de grosses pierres: Aymeri son  
 frere expira sur un infâme gibet: qua- Rob. Aliff.  
 re-vingts chevaliers ou gentilshom- Chron.

mes prisonniers furent égorgés de  
 sang-froid, quatre cens hérétiques  
*Parfaits* furent brûlés vifs avec une Hist. Albig.  
 joie extrême de la part des croisés. On c. 52.

crémit d'être obligé de rapporter de  
 pareilles horreurs, sur-tout lorsqu'on  
 lit qu'elles furent commises dans le  
 temps même que le clergé chantoit  
*avec beaucoup de dévotion* l'hymne,



ANN. 1211.

Il déclare  
ouvertement  
la guerre au  
comte de  
Toulouse.  
Ses succès.

*Veni Creator.* La religion peut-elle ce-  
sacer une telle inhumanité? Non sa-  
doute; & si elle a eu des panégyristes,  
ils étoient inspirés par le fanatisme.

Simon jusque-là n'avoit osé att-  
quer les places qui étoient du domai-  
immédiat du comte de Toulouse :  
n'eut pas plutôt soumis Lavaur & Pu-  
laurens, qu'il ne ménagea plus rien. La  
retraite de Raymond du camp des croi-  
sés, la nouvelle excommunication de  
ce prince, & la sentence des légats, qui  
abandonnoient ses Etats au premier oc-  
cupant, lui servirent de prétexte : ma-  
le véritable motif de cette rupture fut  
l'ambition de ce général & la mauvai-  
foi des ministres du pape, qui che-  
choient à perpétuer leur autorité à  
faveur des troubles. Aussi-tôt Montfo-  
alla se présenter devant Montjoyre  
qu'il ruina de fond en comble. De-là  
marcha vers le château de Casser ou de  
Castles, qui fut forcé de se rendre par  
capitulation, toujours sous la condition  
de livrer les hérétiques, dont soixante  
périrent dans les flammes à la gran-  
*satisfaction* des croisés. Alors le com-  
de Toulouse, pour obtenir la paix, de-  
manda une conférence avec les princ-  
paux de l'armée. Il alloit les trou-

Ibid. c. 53.

nt le sauf-conduit des légats, lorsqu'il vint à Toulouse. Simon qui avoit intérêt d'entretenir la guerre, courut sur lui à la tête de plusieurs chevaliers, résolu de le prendre ou de le tuer. Ce qui rompit toutes les négociations.

La prise de Montferrand qui suivit près celle de Casser, eut des circonstances bien cruelles pour le malheureux Raymond. Il l'avoit confié au prince Baudouin son frere, & attendoit de sa fidélité la plus forte résistance. Cependant, soit espoir d'une meilleure fortune, soit scrupule de religion, Baudouin non-seulement rendit la place aux croisés, mais demanda avec instance d'être reçu au nombre des hommes ou vassaux de Montfort, lui jura un attachement inviolable, & fit depuis une guerre implacable au comte son frere. *Ce fut ainsi, dit l'historien de cette croisade, qu'il mérita d'être reconcilié à l'église, & que de ministre du diable, il devint ministre de J C.* Simon, fier d'une si belle conquête, s'avança du côté de Castelnaudari qu'il fit rétablir, prit Rabastens sans coup férir, & s'empara avec la même facilité de Montaigu, Gaillac, Cahusac, la Garde, Puicelsi, S. Marcel, la Guépie,

ANN. 1211.

Siege de Toulouse.

Ibid. c. 57.

Ibid.

ANN. 1211. & S. Antonin. Tant de succès le conduisirent au siège de Toulouse, qu'entreprit avec plus de témérité que prudence. Les comte de Foix & Comminges s'étoient jettés dans la place avec Raymond : la résistance fut vigoureuse, les sorties si fréquentes, meurtrières, que les croisés furent obligés de se retirer honteusement.

Baraille de  
Castelnaudari.  
ii.

On ne vit jamais une guerre plus vaine. Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, on regagnoit d'un côté, ce qu'on perdoit de l'autre. Montfort toujours suivi du clergé, qui faisoit sa plus grande force, prit sa route vers le pays de Foix qu'il ravagea, brûla le bourg de ce nom, Hauterive & Vareilles. Raymond, secondé de plusieurs seigneurs ses vassaux & ses amis, reprenoit dans ce même temps quantité de châteaux qu'il lui avoit enlevés, & vint assiéger Castelnaudari, où son ennemi s'étoit enfermé. Le siège fut vif, opiniâtre & meurtrier. Il arriva un jour que quelques chevaliers croisés conduisant un convoi dans la place, le comte de Foix alla à leur rencontre & leur livra bataille. Simon, averti du péril où étoient ses gens, accourut avec un puissant secours, se jetta dans la mêlée à corps percés.



du & fit périr bien du monde. Déjà la victoire se déclaroit pour lui, lorsque Roger Bernard, fils du comte de Foix, survint avec de nouvelles troupes, repoussa vivement le général Romain, rétablit le combat, & fit durer l'action jusqu'à la nuit, qui sépara les deux armées. Les uns se retirèrent dans leur forteresse, les autres dans leur camp. C'est ainsi qu'un ancien historien rapporte ce fait. Deux autres auteurs contemporains racontent la chose différemment, & disent que les Toulousains furent entièrement défaits.

Quoi qu'il en soit, le comte Raymond, sur l'avis qu'il arrivoit un renfort considérable de croisés sous la conduite d'Alain de Rouci, ne jugea pas à propos de poursuivre son entreprise. Il leva le siege, & alla reconquérir plus de cinquante places qu'on lui avoit enlevées. Le roi en même-temps se plaignit au pape de ce qu'on s'étoit emparé d'une partie du Toulousain au préjudice de sa souveraineté. La réponse du pontife offre quelque chose de bien singulier. *Nous avons, dit-il, ordonné à nos légats de recevoir le comte à se justifier : nous savons qu'il ne l'a pas fait. Nous ignorons si c'est par sa faute :*

ANN. 1212.

Aut. Anon.  
Hist. de Lang.  
t. 3. Pr. p.

44.

Hist. Alb.  
c. 57.

Guill. de  
Pod. c. 19.

Plaintes du  
roi sur les  
conquêtes de  
Montfort.

Innoc. III  
l. 13. ep. 163.

ANN. 1212.

c'est cependant ce qu'il falloit éclaircir : ainsi il a perdu ses domaines : jugement très-remarquable assurément, & motivé d'une façon tout-à-fait nouvelle. Mais nous avons eu soin de pourvoir à vos intérêts & à votre gloire : il lui faisoit sans doute une grande grace. On voit néanmoins par une autre lettre du même Innocent, qu'il étoit parfaitement informé qu'on n'avoit pas procédé suivant ses ordres. Nous ne comprenon pas, écrit-il à l'évêque d'Uzez & à l'élu de Narbonne, pour quelle raison nous pourrions, ou donner à d'autres les Etats du comte qui n'en a pas été dépouillé, ou retenir frauduleusement les châteaux qu'il nous a remis. Si on a rendu quelque sentence sur ces deux articles, sans égard à la forme que nous avons prescrite, elle est nulle de plein droit. C'est pourquoi nous vous ordonnons de conduire cette affaire avec autant de soin que d'impartialité : ce qu'on n'a pas fait jusqu'alors. Mais s'il eut assez d'équité pour blâmer le procédé de ses ministres, il n'eut pas assez de fermeté pour se faire obéir. Les légats évitèrent toujours d'en venir à l'exécution, & mirent toute leur application à décrier le comte pour achever de l'opprimer.

L. 15. ep.  
103.Ibid. l. 16.  
ep. 15.

Montfort cependant, fortifié d'un nouveau secours de croisés, reprenoit toutes les places qu'on lui avoit prises. Le comte de Foix assiégeoit Fanjaux : il fut obligé de se retirer à l'approche de ce qu'on appelloit l'armée catholique. L'heureux Simon n'eut besoin que de paroître pour conquérir la Pommarède, Albedun, Tudelle, Cahusac, Hautpoul, Cuc, Montmaur, S. Félix, Casser, Montferrand, Avignonet, S. Michel, Puilaurens, Rabastens, Montaignu, Gaillac, S. Marcel, & S. Antonin. Agen & tout l'Agénois se soumirent avec la même facilité : il n'y eut que le château de Penne qui fit quelque résistance. Forcé enfin de capituler, on voulut bien accorder la vie à ceux qui le défendoient : grand sujet d'éloge pour Montfort *qui ne daigna pas faire mourir ceux qu'il n'avoit pas pris les armes à la main.* Marmande, Biron, Castel-Sarasin, Verdun, Moissac & Muret lui ouvrirent également leurs portes : bien-tôt il ne resta plus au comte, que Toulouse & Montauban. On voit un acte passé dans le Chapitre de Moissac entre l'abbé & le général des croisés, par lequel ils reglent les droits qui leur appartiennent sur la ville

ANN 1212.  
Suite des  
expéditions  
des croisés.

Hist. Albig.  
c. 63.



Reg. cur.  
Franc.

de ce nom : *parce que Dieu les a ôtés au comte de Toulouse pour ses péchés & pour les maux infinis qu'il a causés à l'église & à la foi catholique.*

ANN. 1213.

Le pape donne en faveur de Raymond des ordres qui ne sont pas exécutés.

Dieu néanmoins, pour me conformer au langage de ce tems, n'avoit pas encore parlé, puisque son vicaire ne s'étoit pas expliqué définitivement sur le sort de Raymond. On a de lui plusieurs lettres qui prouvent qu'il se seroit radouci, s'il n'en eût été détourné par ses légats qui avoient juré la perte de ce prince. Il le croyoit si peu dépouillé de ses Etats, que sur les plaintes du roi d'Aragon, il reproche vivement à ses ministres d'avoir usurpé le bien *d'autrui* avec tant d'avidité, qu'il ne reste plus au comte de Toulouse que sa capitale & le château de Montauban. Il leur enjoint d'assembler promptement un concile, & de lui envoyer les avis des prélats & des barons sur une affaire si difficile, afin qu'il puisse statuer ensuite tout ce qui sera convenable. Simon, dans un autre bref du même pontife, n'est pas traité avec plus de ménagement : *Non content, lui dit-il, de vous être élevé contre les hérétiques, vous avez tourné les armes des croisés contre les catholiques, vous avez ré-*

Innoc. III.

l. 15. ep.

212.

Ibid. ep. 213.

*p*andu le sang des innocens, vous avez ~~choisi~~ choisi le temps que le roi d'Aragon étoit occupé contre les Sarasins, pour envahir les biens de ses vassaux, quoiqu'aucun de leurs sujets ne fût suspect d'hérésie : ce que vous semblez confirmer vous-même, en leur permettant de demeurer dans le pays. Ainsi nous vous ordonnons de restituer tout ce que vous avez pris sur eux, de crainte qu'en le retenant injustement, on ne dise que vous avez travaillé pour votre propre avantage, & non pour la cause de la foi. En même temps il écrivit à l'archevêque Arnaud, son légat, d'établir, de concert avec le roi d'Aragon, entre les comtes & les barons, une paix ou une trêve solide, sans fatiguer davantage le peuple chrétien par les indulgences que Rome accorde à ceux qui portent les armes contre les hérétiques. ANN. 1213. *Ibid. ep. 219.*

On sent toute la sagesse de ces ordres : malheureusement aucun ne fut exécuté. Le concile de Lavaur, dirigé par les légats, ne voulut ni admettre le comte de Toulouse à se justifier, ni reconnoître les droits de son fils sur ses Etats, quoique ce jeune prince n'eût jamais été imbu d'aucune erreur, & qu'il eût tout sujet d'espérer qu'il ne *Ibid. ep. 212.*

*le seroit jamais, avec la grace de Dieu.*

ANN. 1213.

*Hist. Albig.*  
c. 66.

On refusa pareillement de restituer les domaines usurpés sur les seigneurs de Foix, de Comminges, & de Béarn, sous prétexte qu'étant protecteurs de l'hérésie, ils devoient être réputés pour hérétiques. Aussi-tôt les évêques députerent à Rome, pour justifier leur conduite; & comme ils ne le pouvoient qu'en flétrissant celle des princes intéressés, ils s'appliquerent sur-tout à peindre le comte sous les couleurs les plus odieuses. *Si ce tyran, disent-ils, ou plutôt cet hérétique Toulousain, pouvoit élever la tête qu'on lui a déjà écrasée, & qu'il faut lui écraser encore plus fortement, il feroit des ravages affreux & renverseroit tout, comme un lion rugissant.* Ils exhortent le pape à s'armer du zèle de Phinéès pour anéantir une nouvelle Sodome (Toulouse) avec tous les scélérats qui s'y sont réfugiés, & le prient de s'en rapporter entièrement de cette affaire à maître Thedise, c'est-à-dire, à la partie la plus forte, à l'ennemi mortel de Raymond.

*Innoc. III.*  
16. ep. 44.

Il les révoque  
& ordonne la  
guerre.

Il ne paroît pas néanmoins que ces vaines déclamations aient eu d'abord aucun effet funeste pour le comte de Toulouse. On commençoit à revenir



de la prévention générale où l'on avoit été contre lui, & les indignités qu'on lui faisoit essuyer, lui avoient attiré quelque chose de plus que la compassion. Le prince Louis, fils de Philippe, s'étoit croisé du consentement de son pere, & se préparoit à partir pour l'octave de Pâque: il reçut un contre-ordre du roi, qui pour des raisons que la politique lui fit taire, voulut qu'on remît cette expédition à une autre année. Innocent de son côté envoya légat en France le cardinal Robert de Courçon, Anglois de nation, le chargeant de révoquer l'indulgence de la croisade contre les Albigeois, pour exhorter les peuples à aller au secours de la Terre-Sainte. *O douleur, s'écrie Pierre de Vaux-Sernai, nos cris d'allégresse sont changés en de tristes lamentations, & les craintes cruelles de nos ennemis converties en de douces joies!* Montfort cependant trouva une puissante ressource dans maître Thedise. Cet implacable ennemi de Raymond, secondé de l'évêque de Comminge, de l'abbé de Clairac, de Guillaume archidiacre de Paris, & de Pierre Marc ou de Marc correcteur des lettres apostoliques, entreprit de faire revenir, non-seulement

ANN. 1213.

*Hist. Albig.*  
c. 68.

*Ibid.*

le pape qu'on avoit étrangement pré-  
 ANN. 1213. venu contre l'ambitieux général des  
 Ibid. c. 70. croisés, mais encore tous les prélats de  
 la cour Romaine qui étoient également  
 indisposés contre lui. Il eut le bonheur  
 de réussir, & le saint pere, à qui on ne  
 cessoit de représenter le roi d'Aragon  
 comme *le plus méchant de tous les hom-*  
*mes*, & le comte de Toulouse comme  
 le plus scélérat de tous les princes,  
 céda enfin, quoiqu'avec peine, &  
 ordonna de continuer la guerre avec  
 plus de vigueur qu'auparavant.

Baraille de  
 Muret : mort  
 du roi d'A-  
 ragon.

Alors le monarque Aragonois ne  
 ménage plus rien, & de concert avec  
 les comtes de Toulouse, de Foix & de  
 Comminges, va mettre le siege devant  
 Muret : vraie bicoque, mais dont la  
 garnison incommodoit extrêmement  
 Toulouse. Montfort accourut au se-  
 cours, & s'enferma dans la place avec  
 mille ou douze cens cavaliers, tant che-  
 valiers que sergens, & sept cens fantaf-  
 fins. Un moine lui représentoit qu'il  
 n'étoit point assez fort pour résister à  
 quatre princes, tous braves & expéri-  
 mentés dans l'art militaire. Voyez, lui  
 dit Montfort, cette lettre du roi d'A-  
 ragon : elle est écrite à une de ses mai-  
 tresses : il lui marque qu'il *vient pour*

Chron. S.  
 Denis.

Chron. O  
 comment del  
 Rey en Jaer-  
 mes. c. 88.

Guill. de  
 Pod. c. 10.

*L'amour d'elle chasser les François du pays. Est-il possible qu'il renverse l'œuvre de Dieu pour une femme ?* Mais cette dame n'étoit autre qu'Eléonore épouse de Raymond, ou Sancie femme de son fils, toutes deux sœurs du monarque Espagnol. Ce fut en effet *pour l'amour d'elles*, & pour les délivrer de la tyrannie de Simon, qu'il prit les armes contre les croisés.

ANN. 1213.  
Baluz. Marc.  
Hist. p 522.

Ici tout est miraculeux, si l'on en croit une foule d'écrivains, échos les uns des autres. Montfort, ainsi qu'on vient de dire, n'avoit que mille à douze cens hommes de cheval, il les partage *en trois corps, en l'honneur de la Sainte-Trinité, leur promet qu'ils iront droit en paradis sans passer par le purgatoire, s'ils ont le bonheur de mourir dans cette glorieuse guerre*, fond sur l'armée des princes confédérés, qui étoit de cent mille combattans, & la met entièrement en déroute. Le roi d'Aragon pressé vivement par deux seigneurs François, Alain de Rouci & Florent de Ville, est enfin abattu & renversé mort sur le champ de bataille. Tout prend la fuite. Quinze à vingt-mille alliés demeurent sur la place, & le général de l'église, selon quelques-

Hist. Albiz.  
c. 73.

Guill. de  
Pod. c. 22.



~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1213. uns, ne perdit pas un seul homme ; selon quelques autres, n'eût qu'un chevalier & huit autres croisés de tués.

*Rigord*,  
 p. 561.

Mais une partie de ce merveilleux cessera, si l'on fait attention qu'il n'y eut des deux côtés que la cavalerie, qui combattit. Simon, comme on l'a dit, commandoit mille à douze cens chevaux : le roi d'Aragon n'en amena que

*Rod. Tol.*  
 l. 6. c. 4.

*mille*. Les autres princes, dépouillés alors de presque tous leurs domaines ; n'avoient pu vraisemblablement en rassembler un plus grand nombre : ainsi ce n'est plus un combat de cent, mais de deux contre un : ce qui affoiblit considérablement le prodige. On lit d'ailleurs dans quelques Espagnols modernes, que le monarque Aragonois, ayant battu Montfort, fut tué à la poursuite des fuyards. Une chose du moins est ici certaine, c'est que la mort de ce prince répandit la consternation parmi les siens, qui ne songerent plus qu'à se sauver. Les croisés dans ce désordre, n'eurent d'autre peine que de tuer. L'infanterie composée des bourgeois & des communes des villes, troupes alors très méprisées & nullement aguerries, ne se mit pas même en devoir de se défendre contre des gens pesam-

*Daniel*, tom.  
 2. p. 123.

ment armés, & l'élite de la noblesse : une grande partie fut passée au fil de l'épée : sept mille furent submergés en voulant regagner les bateaux qui les avoient amenés par la Garonne : rien en tout cela que de fort ordinaire.

ANN. 1213.

Cette victoire néanmoins, de quelque manière qu'on l'envisage, abattit entièrement le parti du comte de Toulouse. C'étoit fait de ses Etats, si Montfort eût reçu promptement du secours. Il offroit pour en obtenir, de partager avec Philippe ses conquêtes du Languedoc : mais outre que le monarque ne pouvoit regarder d'un œil tranquille la chute d'un prince qui étoit son cousin-germain, il se préparoit alors à une expédition qui sembloit devoir lui être plus avantageuse. Le roi d'Angleterre, déjà condamné à la cour des pairs de France, eut encore l'imprudence de se brouiller avec Rome, à l'occasion du cardinal Etienne Langeton, que le pape, malgré les loix, vouloit nommer à l'archevêché de Cantorbéri. Jean refusa de le recevoir : le fier pontife accoutumé à détrôner les souverains, mit son royaume en interdit, délia tous ses sujets de leur serment de fidélité, & transféra sa couronne à Philippe Au-

Le pape donna l'Angleterre au roi Philippe

Rigord.

p. 52.

guste, l'assurant, lui & tous ceux qui l'aideroient à s'en emparer, de la rémission de tous leurs péchés. Le roi exécuteur d'une bulle qui lui donnoit l'Angleterre, ne s'avisa pas comme autrefois de déclarer les censures du saint pere, insolentes & abusives. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avoit attiré tant d'excommunications, & la fit revenir du château d'Étampes où elle étoit confinée depuis dix ans. La tendre considération qu'il eut toujours depuis pour elle, fit dire aux uns que le sortilège étoit levé, aux autres que la vertu & la patience de cette pieuse princesse avoient enfin triomphé des froideurs & des mépris du roi son époux.

*Bid.*

Préparatifs  
de ce prince  
pour cette  
expédition.

On travailloit cependant de tous côtés en France, tant à construire des bâtimens de transport, qu'à lever des hommes & de l'argent. La plus grande partie de la flotte s'équipoit à l'embouchure de la Seine. On la fait monter à

*Abr Chron.*  
*de l'Hist. de*  
*France. p.*  
*202. t. 1.*

*dix-sept-cens voiles*, chose prodigieuse, si elle est vraie, dit un illustre moderne; à moins qu'on ne l'explique avec l'auteur de *l'Essai sur la Marine des Anciens*, en disant, » que plus la marine » étoit brute & grossière, plus on en » tâsoit vaisseaux sur vaisseaux, tous



» apparemment mal-construits & mal  
 » équipés. On croyoit par le nombre, ANN. 1213.  
 » réparer & leur foiblesse & leurs dé-  
 » fauts «. Tout sembloit concourir à la  
 perte du roi d'Angleterre, sa lâcheté,  
 son indolence, ses cruautés. Détesté du  
 clergé, méprisé des grands, haï du peu-  
 ple, frappé de tous les anathêmes de Ro-  
 me, près d'être assailli par les François,  
 il fut saisi d'une si grande frayeur, qu'il  
 oublia ce qu'il devoit à la religion, à l'E-  
 tat, à lui même. Il offrit au roi de Maroc *Math. Paris*  
 pour obtenir du secours, de se faire Ma- *p. 320, 323o*  
 hométan, & de lui payer un tribut an-  
 nuel; offres indignes, qui furent rejet-  
 tées avec mépris, soit par grandeur d'a-  
 me, soit parce qu'on ne les crut pas sincè-  
 res. Le malheureux Jean, désespéré de  
 ce refus, se jeta dans les bras de Pandol-  
 fe légat du pape, fit don au saint siege de  
 sa couronne, & déclara ne la tenir que  
 d'Innocent, qui prit adroitement pour  
 lui ce qu'il avoit donné à Philippe.

On choisit un jour solennel pour *Le roi d'An-*  
 cette honteuse cérémonie, & le monar- *gleterre con-*  
 que extrême en tout, voulut qu'elle se *jure l'orage*  
 fit avec éclat dans l'église des chevaliers *en donnant*  
 du Temple, au fauxbourg de Douvres. *son royaume*  
 Là, en présence des évêques & des sei- *au pape.*  
 gneurs de la nation, le roi à genoux,

~~\_\_\_\_\_~~ mettant ses mains entre celles du légat,  
 ANN. 1213. à qui il avoit remis & sa couronne &  
 ses habits royaux, prononça distincte-  
*Innoc. III.* ment cette humiliante formule : » Moi  
*l. 15. ep. 77.* » Jean, par la grace de Dieu, roi d'An-  
 » gleterre & seigneur d'Hibernie, pour  
 » l'expiation de mes péchés, de ma pu-  
 » re volonté, & de l'avis de mes ba-  
 » rons, je donne à l'église Romaine, au  
 » pape Innocent & à ses successeurs, le  
 » royaume d'Angleterre & le royau-  
 » me d'Irlande avec tous leurs droits ;  
 » je les tiendrai désormais comme vas-  
 » sal du saint siege ; je serai fidele à  
*Rymer, Act.* » Dieu, à l'église Romaine, au souve-  
*publ. tom. 1.* » rain pontife, mon seigneur, & à ses  
*pag. 57.* » successeurs légitimement élus. Je  
 » m'oblige de lui payer tous les ans une  
 » redevance de mille marcs d'argent,  
 » savoir, sept cens pour l'Angleterre,  
 » & trois cens pour l'Hibernie «. On  
 présenta aussi-tôt à Pandolfe une partie  
 de la somme destinée pour gage de la  
 soumission du roi. Le fier Italien la jet-  
 ta par terre, & mit le pied dessus, sans  
 doute pour marquer la supériorité de  
 la puissance spirituelle sur la temporel-  
 le. L'orgueilleux prêtre n'en demeura  
 pas là : il étoit dépositaire du sceptre &  
 de la couronne : il les garda cinq jours,

& ne les rendit que comme un bien-fait du pape, leur commun maître. ANN. 1213.

Le légat sans perdre de temps, repasse en France, va trouver le roi, & lui déclare que l'Angleterre étant sous la protection du pape, non-seulement il n'étoit plus permis de l'attaquer, mais que quiconque l'entreprendroit, seroit excommunié. Philippe outré de colere, répondit fièrement qu'il n'avoit entrepris cette guerre qu'à la sollicitation de Rome: qu'il avoit dépensé près de deux millions pour équiper une flotte qui étoit actuellement à la rade aux environs de Boulogne, où les troupes devoient s'embarquer: qu'il n'étoit plus question de s'arrêter dans une affaire si avancée, & où son honneur étoit engagé. Le monarque en effet auroit poursuivi son entreprise, si le comte de Flandre son vassal ne l'eût obligé de tourner ses armes contre lui. C'étoit Ferrand ou Ferdinand de Portugal, comte de Flandre par la princesse Jeanne sa femme, fille aînée de Baudouin empereur de Constantinople. Philippe qui se défioit de lui, lui avoit envoyé ordre de le venir trouver à Gravelines. L'artificieux Portugais promit d'abord tout ce qu'on voulut; mais bien-

Philippe  
n'en poursuit  
pas moins  
son entre-  
prise.



~~ANN. 1213.~~ tôt assuré du secours de l'Angleterre, il manqua de parole & refusa de se rendre à la cour, qu'on ne lui eût restitué les villes d'Aire & de S. Omer, le sujet ordinaire de ses plaintes.

Ses succès  
& ses mal-  
heurs en  
Flandre.

*ibid.*

Le roi entra donc en Flandre, de l'avis de tous ses barons, résolu de différer l'expédition d'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût mis Ferrand hors d'état de la traverser. Tout plia devant lui; Cassel lui ouvrit ses portes, de même qu'Ypres & toutes les places des environs jusqu'à Bruges, qui se rendit aussi. Gand, capitale du pays, alloit subir le même sort, lorsque le monarque se vit obligé de courir au secours de sa flotte, que la négligence de ses officiers avoit presque livrée au pouvoir des ennemis. Tous les équipages étoient à terre, occupés à ravager le plat pays. Les comtes de Salisbéri, de Boulogne & de Flandre, avertis de ce qui se passoit, fondirent sur ses bâtimens abandonnés, en prirent trois cens, en coulerent cent autres à fond, & se préparoient à brûler le reste dans le port de Dam ou Damme, qu'ils tenoient assiégé par terre & par mer. La résistance des François donna le temps au roi d'accourir avec toute son armée pour les dégager. Sa

narche fut si prompte, il tomba si brusquement sur les Anglois, qu'il les mit en déroute, & les força de se retirer vers leurs vaisseaux, en laissant près de deux mille morts tant tués que noyés.

Cependant la flotte Françoisé étoit toujours étroitement bloquée; & le roi désespérant de pouvoir la soustraire au danger qui la menaçoit, prit une résolution qui la sauva des mains des ennemis; mais qui ne la lui conserva pas. Il ordonna de descendre à terre tout ce qui étoit sur ses vaisseaux, munitions, vivres, machines, & fit mettre le feu à plus de mille bâtimens qui lui restoient encore: spectacle également terrible & touchant: perte plus funeste pour le monarque qu'une bataille désavantageuse. Dam. qui appartenoit au comte de Flandre, fut pareillement livrée aux flammes, & tout son territoire incendié. Delà Philippe retourne au siege de Gand, qui, à l'exemple d'Ypres & de Bruges, se rachete en donnant des ôtages, qu'on leur rendit presque aussi-tôt, moyennant trente mille marcs d'argent. Le dessein du vainqueur n'étoit pas de garder toutes ses conquêtes, mais seulement Douay, Cassel & Lille. Cette dernière place s'étant révoltée

quelques jours après, le roi revint sur ses pas, & la réduisit en cendre. Casselle ne fut pas traité plus favorablement il le fit saccager & démanteler. Ensuite ayant mis une forte garnison à Douay, il reprit le chemin de Paris

---

Tant de succès, loin d'effrayer les ennemis du monarque vainqueur, ne firent qu'irriter leur jalousie. Tous se liguèrent pour abattre une puissance si formidable, & l'empereur Othon IV, & le roi d'Angleterre, & le comte de Flandre, & plusieurs autres comtes & ducs, tous également redoutables, tant par leur puissance que par leurs qualités personnelles. On fut étrangement surpris de voir au rang des alliés, le duc de Brabant, gendre du roi, le comte de Bar son sujet, & le comte de Namur, prince du sang royal de France; mais la présence de cent mille Allemands ne leur permit pas de suivre leur inclination. Les princes ligués présumoient si fort de leur nombre & de leurs forces, qu'ils partagerent entre eux la France avant que de l'avoir conquise. Le comte de Flandre devoit avoir Paris & ses environs; le comte de Boulogne, le Vermandois; le roi d'Angleterre, les provinces de de-là la Loi-

ANN. 1214.

Ligue de presque tous les princes de l'Europe contre le roi.



e; & l'empereur son neveu, la Bour-  
 ogne & la Champagne. Un magicien ANN. 1214.  
 onulté sur l'événement de cette guer-  
 e, répondit qu'il y auroit une san- Idem, p. 63.  
 tante bataille; que le roi y seroit foulé  
 aux pieds des chevaux; que son corps ne  
 seroit point enseveli; & qu'après la vic-  
 toire, le comte de Flandre entreroit en  
 triomphe dans Paris. Ainsi Philippe qui  
 se préparoit à détrôner le roi d'An-  
 gleterre, se vit lui-même en danger  
 de perdre sa couronne. Mais, dit un  
 de nos plus célèbres écrivains, sa for-  
 tune & son courage le firent sortir de ce  
 péril, avec la plus grande gloire qu'ait  
 jamais mérité un roi de France.

*Abrég. de  
 l'Hist. Univ.  
 1. part. p. 28.*

Cette brillante victoire du roi fut an-  
 noncée par les succès de son fils contre  
 le roi Jean, qui étoit débarqué à la Ro-  
 chelle avec une puissante armée. Ce  
 monarque assuré de l'amitié & du se-  
 cours du comte de la Marche, & de plu-  
 sieurs autres seigneurs Poitevins, gens  
 d'une fidélité journalière, traversa tout  
 le Poitou sans trouver aucune résistan-  
 ce, vint fondre dans l'Anjou, emporta  
 Angers, Beaufort, Ancenis, & quel-  
 ques autres places moins considérables.  
 De-là il détacha un corps de cavalerie,  
 pour faire des courses jusque dans le

*Exploits du  
 prince Louis  
 son fils con-  
 tre les An-  
 glois.*

*Rigord, p.*

55.

pays Nantois. Robert frere de Pierre  
 ANN. 1214. de Dreux, qui venoit d'épouser l'hé-  
 riere de Bretagne, étant sorti impru-  
 demment de Nantes, fut enveloppé &  
 pris avec quatorze chevaliers François.  
 Cet avantage mit fin aux exploits du roi  
 d'Angleterre. Louis, fils de Philippe  
 averti que ce prince avoit mis le sieg  
 devant la Roche-au-Moine, y marcha  
 avec sept mille hommes de pied &  
 deux mille chevaux. Déjà les deux ar-  
 mées étoit en présence, & tout sem-  
 bloit annoncer une sanglante bataille  
 dem, p. 57. Mais le roi Jean fut saisi tout-à-cou-  
 d'une si grande frayeur, qu'au lieu d'at-  
 tendre son ennemi beaucoup moins  
 fort, il se mit à fuir à toute bride  
 abandonnant ses machines, ses tentes  
 & ses bagages. Le comte d'Artois le  
 poursuivit avec rapidité, l'atteignit  
 comme il passoit la Loire, & lui tua ou  
 noya une partie de son armée. Le vain-  
 queur maître de la campagne, courut  
 tout l'Anjou, reconquit Angers qu'il  
 fit démanteler, ravagea le vicomté de  
 Touars, prit Moncontour en Poitou  
 & toutes les places dont les Anglois  
 s'étoient emparés. Le foible Jean, loin  
 de paroître, se tenoit lâchement en-  
 fermé dans Partenay, pour y attendre

la sûreté quel seroit le succès de l'armée des alliés.

ANN. 1214.

En effet le sort de la guerre étoit du côté de la Flandre, où l'empereur à la tête de près de deux cens mille hommes, distribuoit déjà les provinces de France, qu'il regardoit comme une conquête infaillible. Le roi quoique plus foible des trois quarts, ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Tournai, dans le dessein de livrer le combat, si l'occasion se présentoit de le donner avec succès. On ne peut assez louer la valeur & l'habileté qu'il fit paroître dans une conjoncture aussi délicate. On dit que quelques heures avant l'action, il mit une couronne d'or sur l'autel où l'on célébroit la messe pour l'armée, & que la montrant à ses troupes, il leur dit : Généreux François, s'il est quelqu'un parmi vous que vous jugiez plus capable que moi de porter ce premier diadème du monde, je suis prêt à lui obéir : mais si vous ne m'en croyez pas indigne, songez que vous avez à défendre aujourd'hui votre roi, vos familles, vos biens, votre honneur. On ne lui répondit que par les acclamations & des cris de *vive Philippe ; qu'il demeure notre roi : nous*

Bataille de Bouvines.



~~\_\_\_\_\_~~ mourrons pour sa défense & pour celle  
 ANN. 1214. de l'Etat. Aussi-tôt les soldats, faisi  
 Idem, p. 69. d'un transport nouveau, se prosternent à ses pieds, & demandent sa bénédiction, qu'il leur donne sans hésiter.

Disposition  
 des deux armées.

Philipp. 1.  
 61. p. 228.

Les deux armées se rencontrèrent près du village de Bouvines, entre Lille & Tournai. L'empereur avoit dans la sienne le comte de Salisbéri, frere bâtard du roi d'Angleterre, Ferrand comte de Flandre, Renaud comte de Boulogne, Othon duc de Limbourg, Guillaume duc de Brabant, Henri duc de Lorraine, Philippe comte de Namur, sept ou huit princes Allemands & plus de trente seigneurs Bannerets. Il commandoit le corps de bataille le comte de Boulogne l'aîle droite, le comte de Flandre la gauche. Il n'y eut point de corps de réserve, tant les alliés étoient persuadés que les François enveloppés dans cette épouvantable multitude, seroient tous, ou taillés en pièces, ou pris dès le premier choc.

L'armée Françoisise comptoit parmi ses principaux chefs, Eudes duc de Bourgogne, Robert comte de Dreux, Philippe frere de Robert, Pierre de Courtenai comte d'Auxerre & de Nevers, Erienne comte de Sancerre, Jean

Comte de Ponthieu, Gaucher comte de  
 Paul, vingt-deux seigneurs portant ANN. 1214,  
 bannière, environ douze cens che-  
 vâlers, & sept mille autres gendarmes.  
 Il fut un évêque qui la rangea en ba-  
 taille : il s'appelloit frere Guérin, che-  
 valier de l'ordre des Hospitaliers, &  
 venoit d'être nommé à l'évêché de Sen-  
 s. Ce grand homme, premier ministre  
 & favori du roi, fut tellement dispo-  
 sé à mener les troupes, qu'elles eurent toujours  
 le soleil à dos. : avantage si considéra-  
 ble, qu'une des principales causes de la  
 défaite des ennemis, fut d'avoir eu pen-  
 dant cinq heures, le soleil, le vent & la  
 poussière dans les yeux. Philippe se mit  
 au corps de bataille : le commandement  
 de l'aîle droite fut donné au duc de  
 Bourgogne, & celui de la gauche aux  
 comtes de Dreux & de Ponthieu.

*Ibid.*

L'action commença un peu avant  
 midi. L'aîle droite des François fut la  
 première qui engagea le combat. Elle  
 avoit affaire au comte de Flandre, qui  
 dans cette occasion se battit en homme  
 résolu de vaincre ou de périr. On déta-  
 cha d'abord cent cinquante chevaux-  
 légers des milices de Soissons, qui se jet-  
 tèrent à corps perdu sur un gros de gen-  
 darmes Flamands. Ceux-ci, offensés

Succès des  
 François à  
 l'aîle droite.

*Rigord, p. 60*

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1214. qu'on les fit attaquer par de la cavalerie légère, & non par de la gendarmerie, où l'on n'admettoit alors que des gentilshommes, ne daignerent pas faire un seul pas pour les recevoir; mais se contenterent de leur décocher une grêle de traits qui leur tua tous leurs chevaux. Deux y perdirent la vie: plusieurs furent blessés: les autres obligés de combattre à pied, le firent avec tant de furie, que Ferrand se vit forcé de faire un effort extraordinaire pour les repousser.

En même tems le comte de S. Paul, pour montrer, dit-il, qu'il étoit bon traître (a), part de la main, fond sur ces premiers rangs rompus en partie par ce premier assaut, renverse tout ce qu'il rencontre, & perce toute la ligne, qui dans cet endroit est mise en déroute. Il étoit suivi du comte de Beaumont, de Mathieu de Montmorenci, & du duc de Bourgogne, qui avoit avec lui l'élite de sa noblesse, & cent quatre-vingts chevaliers Champenois, tous recommandables par la plus haute valeur. Ce fut là qu'on combattit le plus régulièrement. Le duc fut renversé par terre, & comme il étoit extrêmement gros &

(a) L'union étroite qui avoit été entre lui & le comte de Boulogne, laissoit quelques doutes sur sa fidélité.



pesant, il couroit risque de la vie, si les Bourguignons, écartant tout ce qui cherchoit à l'approcher, ne lui eussent donné le temps de remonter un autre cheval. On ne voyoit par-tout que chevaux tués, & chevaliers combattans à pied. On nomme parmi ces derniers, Hugues de Malaunay, & plus de vingt seigneurs & gentilshommes de la première distinction. Relevés aussi-tôt qu'abattus, tous en cette rencontre montrent un courage que le danger ne peut qu'irriter. Le vicomte de Melun y fit des prodiges de valeur : S. Paul surtout y signala sa fidélité, son adresse & son bras. On dit qu'il reçut jusqu'à douze coups de lance sur ses armes, sans pouvoir être défarçonné. Le comte de Flandre ne montra ni moins d'habileté, ni moins d'intrépidité ; mais enfin enveloppé de tous côtés, renversé de son cheval, tout couvert de sang & de blessures, il fut contraint de se rendre aux deux seigneurs de Mareuil. Sa prise mit en fuite les Flamands, qu'on ne poursuivit pas.

Mais le plus grand carnage fut au corps de bataille, où le roi, quoique plus foible de moitié, soutint les efforts des Allemands avec toute la sagesse

Péril du roi.  
au corps de  
bataille.

d'un général, & toute la bravoure d'un  
 soldat. Il avoit à ses côtés l'élite de ses  
 braves, Guillaume des Barres, Barthéle-  
 mi de Roye, le jeune Gautier, Pierre  
 de Mauvoisin, Gérard Scrophe, Etien-  
 ne de Longchamp, Guillaume de Mor-  
 temer, Jean de Rouvrai, Guillaume  
 de Garlande, Henri comte de Bar, &  
 plusieurs autres seigneurs aussi distin-  
 gués par leur naissance, que par leur  
 intrépidité. Othon avoit mis son armée  
 sur trois lignes, avec ordre de ne s'at-  
 tacher qu'au monarque François, per-  
 suadé qu'en lui seul consistoit toute l'es-  
 pérance de la nation. Le comte de  
 Dreux qui se trouvoit opposé au pre-  
 mier de ces escadrons, eut le bonheur  
 d'en soutenir l'impétuosité : la noblesse  
 de Champagne arrêta le second ; pour  
 le troisieme où étoit l'empereur, il ren-  
 versa tout ce qui se trouva sur son pas-  
 sage, & pénétra jusqu'à la troupe du  
 roi, où paroissoit la banniere royale  
 semée de fleurs de lys, dont on voit ici  
 le nom pour la premiere fois dans notre  
 histoire. Elle étoit alors portée par Ga-  
 lon de Montigny, chevalier très-vail-  
 lant, mais pauvre. Là le combat fut  
 opiniâtre & sanglant. On n'en vouloit  
 qu'au roi ; on lui portoit de tous côtés

ANN. 1214.  
*Idem*, p. 59.

*Idem*, p. 61.

des coups, que son adresse, sa force & la bonté de ses armes paroient heureusement. Un soldat Allemand l'atteignit vers la gorge au défaut de la cuirasse, avec un de ces javelots à double crochet dont se servoient les anciens François, & le tirant avec violence, l'abatit à terre. Toute la bravoure de la noblesse François ne put l'empêcher d'être foulé aux pieds des chevaux. Montigny cependant haussoit & baissoit la bannière royale, pour donner à toute l'armée le signal de l'extrémité où le monarque étoit réduit. Ce brave gentilhomme, quoiqu'embarassé de son étendart, lui fit un rempart de son corps, renversant à grands coups de sabre tout ce qui se présentoit pour l'assaillir : ce qui lui donna le temps de se relever, & de remonter sur le cheval de Pierre Tristan, qui de son côté faisoit des efforts incroyables pour écarter l'ennemi presque vainqueur. Guillaume des Barres étant arrivé sur ces entrefaites avec un nouveau renfort de seigneurs & d'officiers, le combat se rétablit avec une fureur dont l'histoire fournit peu d'exemples.

Le péril du roi, l'honneur, la gloire de la nation, tout anima les François de

Défaite de l'Empereur.



~~ANN. 1214.~~  
 ANN. 1214. ce feu qui produit & les héros & les actions héroïques. Les Allemands furent enfoncés à leur tour. On perça jusqu'aux gardes de l'empereur ; & par un de ces revers de fortune assez ordinaires , mais toujours surprénans , ce prince devint lui-même en bute à tous les traits de la noblesse Françoisé. On ne s'attacha qu'à lui , comme les Impériaux ne s'étoient attachés qu'au roi. Mauvoisin saisit la bride de son cheval : mais ne pouvant l'emmener à cause de la foule , Gérard Scrophe lui porta dans l'estomac un grand coup d'épée qui plia contre la cuirasse ; sans qu'il en fût défarçonné. Il lui en déchargea un second , qui heureusement ne tomba que sur la tête du cheval. L'animal blessé mortellement , fait un effort extraordinaire , tourne tout-à-coup en arriere , emporte son maître avec une vitesse extrême , & l'arrache des mains de ces braves chevaliers. Des Barres s'étant rencontré sur son passage , le prit deux fois au corps : deux fois il eut le bonheur d'échapper à l'Achille François , qui enveloppé lui-même par sept cens Brabançons , eût été arrêté prisonnier , si Saint-Valery ne l'eût dégagé avec le corps de deux mille hommes qu'il

*Ibid.*

commandoit. Orthon cependant , remon-  
 té sur un cheval frais, fuyoit à toute  
 bride du côté de Gand. Dès-lors tout  
 céda à la valeur Françoisé. Ce ne fut  
 plus que déroute , carnage , bouche-  
 rie. On prit l'étendart impérial , & l'on  
 présenta au roi le char qui portoit ce  
 fameux aigle d'or , que les Allemands  
 avoient regardé comme un glorieux  
 présage de leur triomphe , mais qui  
 dans l'état où il se trouvoit , les aîles  
 arrachées & brisées , n'annonçoit plus  
 qu'une honteuse défaite.

ANN. 1214.

On combattoit encore à l'aîle gauche  
 des François , où la victoire long-tems  
 incertaine , se déclara enfin pour Phi-  
 lippe. Le comte de Salisbéri qui com-  
 mandoit les Anglois , ne fit rien qui ne  
 répondît à sa réputation : mais s'étant  
 engagé légèrement dans le fort du  
 combat , il eut le malheur de rencon-  
 trer Philippe de Dreux , évêque de  
 Beauvais. Ce prélat plus guerrier qu'ec-  
 clésiastique , étoit armé d'une massue  
 de fer , dont il frappoit rudement l'en-  
 nemi , persuadé qu'en l'assommant ain-  
 si , il ne faisoit rien contre les saints ca-  
 nons , qui défendent seulement de ver-  
 ser le sang humain. Le malheureux Sa-  
 lisbéri éprouva la force de ses coups :

Victoire des  
 Franç. à l'aîle  
 gauche : prise  
 des comtes de  
 Boulogne &  
 de Salisbéri.

il en fut atterré, & arrêté prisonnier par Jean de Nesle qui étoit auprès du pontife. Le comte de Boulogne de son côté fit paroître dans toute l'action un courage & une conduite qui lui auroient mérité une gloire immortelle, s'il n'avoit pas porté les armes contre son souverain. On dit qu'au commencement du combat il pénétra jusqu'au roi, la lance en arrêt : mais que saisi de respect à la vue de son maître, il tourna tout-à-coup contre Robert comte de Dreux, qui le reçut vaillamment, & le fit reculer. Il soutint jusqu'à l'extrémité l'honneur de la journée; & quoique tout fût désespéré, il ne voulut ni se sauver, ni se rendre. La mort lui paroissoit préférable à la servitude, & sa fureur fit répandre bien du sang. On vint cependant à bout de le forcer dans ce redoutable bataillon à double rang de soldats choisis, rangés en rond, & armés de piques, au milieu duquel il étoit enfermé. Abattu sous son cheval par Pierre de la Tourelle, il alloit être infailliblement la victime de quatre seigneurs qui prétendoient le faire prisonnier, lorsqu'il aperçut le chevalier Guérin, auquel enfin il se rendit.

Ainsi fut vaincue, après six heures

*Idem*, p. 62.

*Idem*, p. 63.



de combat, & des événemens si différens, la plus formidable armée qui eût paru depuis plusieurs siècles en Occident. On fait monter la perte des ennemis à trente mille hommes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on leur prit cinq comtes très-puissans, quatre princes Allemands, vingt-cinq seigneurs portant bannière, & un nombre infini d'officiers & de gentilshommes. Le comte de Salisbéri fut donné au comte de Dreux, pour être échangé avec son fils, qui avoit été fait prisonnier à Nantes. Le comte de Boulogne, enfermé à Bapaume, négocioit jusque dans sa prison avec l'empereur, pour l'engager à continuer la guerre : Philippe, instruit de ses sourdes pratiques, le fit transférer dans la tour neuve de Péronne, où on l'enchaîna dans une chambre obscure, après avoir attaché à ses chaînes un gros poteau roulant, que deux hommes n'eussent pu remuer. Les autres prisonniers furent distribués en différentes villes du royaume. Pour le comte de Flandre, il orna l'entrée de son vainqueur à Paris, & fut reserré dans la tour du Louvre, d'où il ne sortit que long-tems après, sous le règne de S. Louis.

ANN. 1214.

*Chron. Sec-  
nod.*

*Rigord,  
p. 64.*

Le retour du monarque fut un con-  
 ANN. 1214. tinuel triomphe. Les chemins étoient  
 remplis de peuples, accourus pour voir  
 Idem, p. 65. ce roi victorieux. Toutes les rues des  
 cités & des villes par où il passa, fu-  
 rent richement tapissées : on joncha  
 toute sa route de fleurs, d'herbes, &  
 de branches d'arbres. Le paysan ou-  
 bliant sa faux, son rateau, son fléau,  
 ses moissons même, le suivoit de jour-  
 née en journée, & ne pouvoit se rassa-  
 sier de sa vue. Paris renchérit encore  
 sur cette allégresse. Tout le clergé,  
 tout le peuple, & tous les écoliers en  
 corps l'allèrent recevoir avec les dé-  
 monstrations de la joie la plus vive. Ce  
 ne fut durant sept jours que festins,  
 que danses, qu'illuminations pendant la  
 nuit. Le vainqueur entra dans sa capi-  
 tale au son des cloches & des instrumens  
 de guerre, revêtu de ses habits royaux,  
 & monté sur un char magnifique. Le  
 comte de Flandre suivoit, enchaîné  
 dans une espece de litiere ouverte, &  
 exposé aux brocards de la populace,  
 qui l'accabloit de sanglantes railleries.  
 Ce fatal chariot étoit tiré par quatre  
 chevaux Alezans, qu'on nommoit alors  
*Ferrands*, ce qui donna lieu à la chanson  
 que fit le peuple : *Quatre Ferrands bien*

*ferrés , traînent Ferrand bien enferré.*

Cette victoire si célèbre , soit par le nombre des combattans , soit par la dignité & la réputation des chefs , répandit la terreur parmi les ennemis de la France. Les seigneurs Poitevins , toujours attachés à leurs anciens maîtres , n'attendoient que l'occasion pour se révolter. Philippe , instruit de leurs cabales , crut sa présence nécessaire au-delà de la Loire , & s'y rendit avec une partie de son armée victorieuse. Tout plia , & rentra dans l'obéissance. Le duc de Bretagne fit la paix du vicomte de Thouars : le comte de Nevers se hâta de renouveler ses soumissions : tout le Poitou jura une inviolable fidélité. Il sembloit qu'il ne manquoit plus à tant de succès que d'investir le roi d'Angleterre dans Pattenay , où ce foible prince s'abandonnoit au désespoir , n'osant ni fuir , ni paroître en campagne. La circonstance paroissoit des plus favorables : tout trembloit au seul nom de Philippe. Il venoit de terrasser l'orgueil des Allemands ; il avoit humilié l'Angleterre , les grands fiefs étoient soumis , la Flandre domptée , la Champagne fidele , la Bourgogne sincérement attachée aux intérêts de la couronne ;

ANN. 1214.

Le roi passe dans le Poitou , qu'il soumet.

*Ibid.*



**ANN. 1215.** la Bretagne amie sous le gouvernement de Pierre de Dreux, prince du sang royal, la Normandie enfin, le Maine, l'Anjou, la Touraine, & le Poitou subjugués. On n'avoit rien à craindre du Languedoc, désolé par la guerre des Albigeois; & la maison royale affermie par la naissance de Philippe & de Louis, fils du comte d'Artois, qui lui-même avoit paru digne du trône, n'étoit agitée d'aucun trouble étranger ou domestique. Mais au milieu de tant de prospérités, Philippe se laissa défarmer tout-à-coup; & soit besoin d'argent, (on lui offroit soixante mille livres sterlings) soit considération pour Rome qui intercédait en faveur du roi Jean, il lui accorda une trêve de cinq ans.

Trêve avec  
l'Angleterre.

On garda les prisonniers de part & d'autre, & les deux rois se réservèrent la liberté de soutenir le parti de deux princes qui se disputoient l'Empire. Précaution inutile pour le roi d'Angleterre. La victoire de Bouvines avoit décidé en faveur de Frédéric II: il fut généralement reconnu, & commença deslors un regne illustre. Othon vaincu, perdit avec la bataille, & son courage & son crédit. Abandonné de tout

*Rymer, aſſ.  
pub. tom. 1.  
pag. 63.*

le monde, il se retira à Brunswic, où on le laissa en paix, parce qu'il n'étoit plus à craindre. On dit qu'il devint dévot, & qu'une partie de sa pénitence étoit de se faire fouetter par des moines, & fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, comme si les coups de pieds d'un marmiton, dit un de nos plus célèbres écrivains, expioient les fautes des princes. Quelques autres, au contraire, assurent qu'il mourut désespéré, & qu'il se fit étouffer par son cuisinier.

ANN. 1215.

*Annal. de l'Emp. t. 1. pag. 265. Hist. de Phil. Aug. tom. 2. pag. 170.*

La tranquillité dont la France commençoit à jouir, permit enfin au prince Louis d'accomplir le vœu qu'il avoit fait d'aller servir l'Eglise contre les Albigeois. Il fut accompagné d'une foule incroyable de noblesse, & un corps considérable de troupes aguerries suivit ses étendarts. Ce voyage, entrepris uniquement par un motif de religion, ne laissa pas de déconcerter le légat & le général de la croisade. Ils craignoient que l'héritier du trône ne donnât quelque atteinte au décret du concile de Montpellier, qui venoit de disposer, sans la participation du monarque, du plus beau fief de la couronne en faveur de la maison de Montfort. Tous deux se hâterent d'aller au de-

Louis marche contre les Albigeois.

ANN. 1215.

vant de lui, le comte jusqu'à Vienne, & le cardinal de Bénévent jusqu'à Valence. La piété du prince les rassura. Il ne venoit point partager, mais assurer leurs conquêtes. En effet, il obligea Toulouse & Narbonne à raser leurs murailles, & fit démanteler plusieurs autres forteresses, qui servoient de retraite aux ennemis de l'église. Ce fut la seule chose importante qu'il exécuta dans ces quartiers. Bien-tôt un événement qui mérite d'avoir place dans cette histoire, le rappella à Paris, pour y traiter d'une entreprise plus digne de lui.

Troubles  
d'Angleterre.

Le roi Jean, l'un des plus grands scélérats qui ayent jamais régné, avoit soulevé ses peuples par ses impiétés, ses exactions, & sur-tout par le refus qu'il fit de sceller de son sceau les loix établies par Edouard le confesseur, & confirmées depuis par Henri I. Ces loix, en bornant l'autorité royale, étoient la liberté & les privilèges de la nation. Les unes assuroient les franchises des ecclésiastiques, déclaroient les élections libres, réservoient au roi la garde des églises & des monastères pendant la vacance : les autres regardoient plus particulièrement la noblesse, & régloient tout ce qui concerne les fiefs.



& les forêts : aucune ne contenoit rien 

---

 qui ne parût juste & opposé à divers ANN. 1215. abus. Le monarque cependant répondit d'abord avec une extrême hauteur, qu'il ne consentiroit jamais à une chose qui le rendroit esclave de ses sujets. Mais voyant tous les seigneurs en armes pour l'y forcer, il passa tout-à-coup de la plus grande fierté à la plus grande bassesse, promit tout ce qu'on voulut, & signa cette fameuse charte, qui depuis a été l'occasion de tant de guerres civiles. Toutefois il s'en repentit bientôt, donna des ordres secrets pour soutenir la guerre, & se retira de nuit dans l'isle de Wight, où il demeura quelque temps caché.

De-là il envoya à Rome une grosse somme, & en promit une plus forte afin d'engager le pape à excommunier les rebelles. C'étoit toujours Innocent III, qu'un historien contemporain, satirique à la vérité, mais assez instruit de ce qu'on disoit parmi les gens de qualité, nous représente comme *le plus ambitieux & le plus superbe de tous les mortels* : tantôt François, tantôt Anglois, jouant également les deux nations, selon que son intérêt l'exigeoit : *insatiable enfin d'or & d'argent, & ca-*

---

ANN. 1216.

Les Anglois  
déferent la  
couronne au  
prince Louis.

Math. Paris  
327.

~~\_\_\_\_\_~~  
 ANN. 1216. *pable de tous les crimes pour en avoir.*  
 Quoiqu'il en soit, le pontife accorda ce que le roi demandoit, & tous les foudres du Vatican furent lancés sur les mécontents. Ceux-ci, outrés d'un procédé qui tendoit à favoriser l'oppression, appellerent du pape surpris, au pape mieux informé, & se répandirent en invectives contre les Romains, *Ces poltrons, disoient-ils, ces usuriers, ces simoniaques, qui n'ayant rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le monde par leurs excommunications.* Ainsi murmuroit sur-tout le peuple de Londres. On y sonnoit les cloches à l'ordinaire, & par-tout l'office divin s'y faisoit à haute voix au mépris de l'interdit. On fit plus encore : Jean fut déclaré déchu de la royauté pour cause de tyrannie, & la couronne déferée au prince Louis, fils aîné de France, mari de Blanche de Castille, petite-fille par sa mere de Henri II roi d'Angleterre.

Une couronne est rarement l'objet d'un refus : Philippe & Louis acceptèrent sans balancer celle qu'on leur offroit. Ce fut en vain que pour les en détourner, Innocent leur envoya le cardinal Galon, avec des lettres également remplies de prieres & de mena-

*Idem, ibid.*

Inuigues de Rome, pour empêcher cette négociation.

ces : il ne fut point écouté. Le légat ,  
 suivant le style ordinaire de sa cour ,  
 parla très-haut , & osa les menacer du  
 foudre ecclésiastique , s'ils attaquoient  
 un prince feudataire du saint Siege.  
 On lui répondit que l'Angleterre n'a-  
 voit jamais été , ni ne seroit jamais le  
 patrimoine de S. Pierre ; que Jean con-  
 damné à mort par Richard son frere &  
 par la cour des pairs de France , ne pou-  
 voit être regardé comme roi légitime ;  
 que d'ailleurs un souverain n'avoit au-  
 cun droit de disposer de ses Etats, sans  
 le consentement de ses barons, qui sont  
 obligés de les défendre. Alors les sei-  
 gneurs François s'écrierent tout d'une  
 voix , qu'ils soutiendroient jusqu'à la  
 mort cette vérité , qu'aucun prince ne  
 peut par sa seule volonté donner son  
 royaume , ou le rendre tributaire ,  
 & asservir ainsi la noblesse.

ANN. 1216.

*Idem, ibid.*

Philippe néanmoins , en habile poli-  
 tique , tâchoit d'adoucir le légat par  
 des excuses plus spécieuses que réelles ,  
 l'assurant qu'il n'approuvoit point le  
 dessein de son fils , mais qu'il n'en étoit  
 pas le maître. Louis au contraire agis-  
 soit en jeune homme , qui craint bien  
 moins l'excommunication , que le des-  
 honneur de manquer à une parole don-

Fermeté de  
 Louis contre  
 les entrepri-  
 ses du pape.



ANN. 1216.

*Idem, ibid.*

née. Jean, disoit il en regardant le légat de travers, n'a pu donner un royaume sur lequel il n'avoit aucun droit, mais il a pu abdiquer celui qu'il avoit usurpé. Ainsi le trône d'Angleterre est vacant. Les barons, à qui seuls il appartient d'en disposer dans ces sortes d'occasions, m'ont élu en considération de la Comtesse ma femme, petite-fille du roi Henri : je saurai soutenir & ses droits & les miens. Puis se tournant tout-à-coup vers le roi, il lui parla ainsi : » Monsieur, je suis votre » homme-lige pour li fiefs que vous » m'avez baillé en France : mais ne vous » appartient de décider du fait du » royaume d'Angleterre, & si le faites, me pourvoirai devant mes » pairs «. Le malheureux Galon vit bien qu'il étoit le jouet du pere & du fils : il demanda un sauf-conduit jusqu'à la mer. Philippe le lui promit sur ses terres, non sur celles de son fils : nouvelle mortification pour le fier ministre, qui se retira de la cour très-mal satisfait.

Il est excommunié.

La flotte Françoisse étoit prête, & n'attendoit pour mettre à la voile que l'arrivée de Louis, qui vint enfin la joindre malgré les défenses publiques du roi, qui en secret lui donna sa béné-

dition, & le secourut d'hommes & d'argent. Le pape qui les soupçonnoit d'intelligence, les déclara tous deux excommuniés : mais les évêques & les grands du royaume, assemblés à Melun, appellerent de l'excommunication de Philippe, sans toutefois oser infirmer celle de Louis. Les prélats, dit un illustre moderne, ne pouvoient disputer aux papes le droit d'excommunier les princes, puisqu'ils se l'arrogéient eux mêmes : mais ils se réservoient encore celui de décider si les censures de Rome étoient justes ou injustes. Cette action de violence de la part d'Innocent, n'étoit que le prélude de ses excès. Instruit de l'embarquement du prince François, il s'écria dans un transport de colere : *Glaive, glaive, sors du fourreau, & aiguise-toi pour tuer.* Exclamation qui fut suivie de mille anathêmes lancés contre Louis. Puis ayant fait venir des secrétaires, il commença à dicter des sentences très-dures contre le roi & son royaume. Il étoit plein de ces pensées sanguinaires, lorsque le Seigneur, toujours favorable à la France, tourna contre lui cette épée qu'il aiguisoit contre les autres, & le précipita dans les horreurs du tombeau. Ce sont les propres

ANN. 1216.

*Abrég. de l'Hist. Univ. 2. part. p. 420*

*Guil. Armor. p. 89.*

*Idem, ibida*

termes d'un auteur contemporain, qui  
 ANN. 1216. ajoute que ce pontife se rendit odieux  
 par une rigueur excessive, & que par  
 cette raison sa mort causa plus de joie  
 Apud. Sur. que de tristesse. On lit même dans la vie  
 de sainte Lutgarde, que cette bonne  
 religieuse l'avoit vu environné d'une  
 grande flamme, & que lui ayant deman-  
 dé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il  
 répondit : C'est pour trois causes qui  
 m'auroient fait condamner au feu éter-  
 nel, si je ne m'étois repenti à l'extrémité  
 de ma vie. Cette vision vraie ou fausse,  
 prouve du moins que des personnes de  
 grande vertu étoient persuadées qu'In-  
 nocent avoit fait de grandes fautes.

Il arrive à  
 Londres, &  
 est proclamé  
 roi.

Louis cependant, débarqué à l'Isle  
 de Thanet, dans le comté de Kent, ne  
 trouva point cette formidable armée  
 qui devoit faire échouer son entreprise.  
 Le roi Jean n'osa pas même paroître. Il  
 erroit de ville en ville, saccageant son  
 propre pays, & ne se défendoit que par  
 les anathêmes du légat : foible ressour-  
 ce contre la fureur d'un peuple qui  
 combat pour la liberté, son idole. Le  
 prince François fut solennellement  
 proclamé roi dans Londres, reçut les  
 hommages de tous les seigneurs qui s'y  
 trouverent, & jura lui-même de leur

Guill Ar-  
 mor. p. 90.



conserver leurs privileges. De là s'avan-  
 çant plus avant dans le royaume, il alla  
 mettre le siege devant Rochester, qu'il  
 prit. Cantorbéri, premiere pairie d'An-  
 gleterre, l'accueillit avec les démon-  
 strations de la joie la plus vive, & tous  
 les Grands y accoururent pour lui prê-  
 ter ferment de fidélité. On nomme par-  
 mi le principaux, les comtes de Glo-  
 cester, d'Arondel & de Varennes. Le  
 comte de Salisbéri lui-même abandon-  
 na son frere, & passa sous les drapeaux  
 des François. On dit que la cause de  
 cette défection fut l'inceste du tyran de  
 l'Angleterre, qui n'avoit laissé le com-  
 te si long-tems prisonnier en France,  
 que pour deshonorer sa femme. Le  
 roi d'Ecosse vint aussi joindre le nou-  
 veau monarque avec un puissant se-  
 cours, & parcourut avec lui les provin-  
 ces de Kent, d'Essex de Suffex, de  
 Suffolk, de Norfolk, d'York, & du  
 Lincolnshire, qui se soumirent pres-  
 que toutes sans aucune résistance.

ANN. 1215.

*Idem, ibid.*

Il ne restoit plus de ville considéra-  
 ble que Douvres, où commandoit Hu-  
 bert de Bourg. Louis, sur le reproche  
 que Philippe lui fit de s'amuser à des  
 bicoques, au lieu de s'assurer de cette  
 clef de l'Angleterre, y mit le siege

Il assiége  
 Douvres.

ANN. 1216.

*Idem, ibid.*

en homme qui ne vouloit pas la man-  
quer. Mais il est des fautes irréparables :  
celle du jeune roi fut de ce nombre. Le  
brave gentilhomme qui défendoit la  
place, avoit eu le tems de la munir de  
tout ce qui étoit nécessaire pour s'im-  
mortaliser par une opiniâtre résistan-  
ce. Le siege duroit encore, quand la  
mort de Jean, loin d'avancer, arrêta  
les conquêtes des François. Ce malheu-  
reux prince, l'objet de l'exécration pu-  
blique, monstre pètri de vices, sans au-  
cun mélange de vertu, mourut de poi-  
son, selon quelques-uns, d'une indiges-  
tion de pêches, selon quelques autres,  
ou d'un excès de boire, ou enfin de  
douleur d'avoir perdu ses trésors au  
passage d'une riviere, qu'il traversa  
mal à-propos, sans en connoître la pro-  
fondeur. Il laissoit trois fils en bas âge,  
Henri, Richard, Edmond : il ne parut  
occupé d'autre soin, que de déclarer  
l'aîné héritier de ses Etats, sous la tu-  
telle des seigneurs d'Angleterre, &  
sous la protection du pape qu'il sup-  
plioit de le défendre comme son vassal.

Les affaires  
des François  
en Angleterre  
vont en déca-  
dence.

Cet événement changea entière-  
ment la face des affaires. La haine des  
sujets s'éteignit avec la vie du souve-  
rain, & beaucoup de choses y contri-

buerent ; l'innocence de Henri III son ~~\_\_\_\_\_~~  
 fils , qui n'avoit encore que dix ans ; ANN. 1216.  
 l'inclination qu'on a naturellement  
 pour le sang de ses rois ; le scrupule des  
 peuples sur tant d'excommunications  
 jusque-là méprisées , mais qui ne paru-  
 rent plus une injuste protection du cri-  
 me ; & peut-être plus que tout cela  
 l'insolence des François qui eurent  
 l'imprudencce de se vanter qu'il n'y au-  
 roit plus de gouvernemens , plus de  
 graces , plus de charges que pour eux.  
 On disoit même publiquement , que le  
 vicomte de Melun en mourant , avoit *Math. Pa-*  
 déclaré aux seigneurs Anglois , que *ris.*  
 Louis les regardoit comme des traîtres ,  
 & qu'il étoit résolu de les exterminer ,  
 lorsqu'il seroit paisible possesseur du  
 trône. Ce bruit étoit apparemment un  
 artifice des ennemis de la France : mais  
 il fit une impression si vive , que la plu-  
 part des grands d'Angleterre commen-  
 cerent incontinent après à rentrer dans  
 leur devoir. Le jeune Henri fut couron-  
 né solennellement dans Glocester par  
 le cardinal Galon , jura de rétablir les  
 anciennes coutumes , & fit hommage  
 de son royaume au pape. Louis obligé  
 de lever le siege de Douvres , se vit  
 encore forcé d'accepter une trêve de



quelques mois ; plus pressé , dit-on ,  
 ANN. 1216. par le manquement de vivres & d'argent , que par l'avis qu'il eut que le successeur d'Innocent , Honoré III , alloit confirmer les censures du légat.

Il sont battus sur terre & sur mer.

Guill. Armor. *ibid.*

Aussi-tôt il repassa en France , où Philippe ménageant toujours Rome , affecta de ne le point voir & de lui refuser tout secours. Il ne laissa pas néanmoins de faire quelques troupes & de lever quelque argent : mais étant retourné en Angleterre , il trouva que son absence avoit achevé de ruiner son parti. Les excès où son armée se porta mirent enfin le comble à l'aversion qu'on avoit pour les François. Elle fut défaite dans Lincoln avec un grand carnage , le comte du Perche tué , plusieurs seigneurs Anglois & quatre cens gentilshommes faits prisonniers. La nouvelle de cet échec , portée en France , fit voir ce qu'on devoit un jour attendre de Blanche de Castille , femme de Louis. Elle fut en un instant rassembler un corps considérable , trouver ce qu'il falloit de vaisseaux , & faire tout embarquer. Mais ce secours composé d'un nombre infini de brave noblesse , sous le commandement de Robert de Courtenai , prince du sang royal , fut encore

battu, & toute la flotte prise ou dispersée. Louis abandonné de ceux qui l'avoient appelé, assiégé dans Londres par mer & par terre, & n'attendant rien du roi son pere qui donnoit à sa politique de ne se point mêler de cette expédition, se vit enfin réduit à la dure extrémité de demander la paix. Il l'obtint à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'il ne devoit l'espérer.

On convint qu'il y auroit une amnistie générale pour tous les Anglois qui avoient combattu sous les étendarts de la France : que tous les prisonniers seroient rendus de part & d'autre sans rançon : que le prince François remettrait sans délai entre les mains du monarque Anglois toutes les conquêtes qu'il avoit faites en Angleterre : enfin qu'il délivreroit tous les ôtages qu'on lui avoit donnés, moyennant quinze mille marcs d'argent qui furent payés comptant. On ajoute qu'il promit en outre de porter le roi son pere à rendre au jeune Henri tout ce que ses ancêtres avoient possédé en France, ou de le rendre lui même, quand il le pourroit. Mais dans le traité de paix rapporté par Rymer, on ne trouve point cette circonstance si intéressante d'ailleurs pour

---

ANN. 1217.

Louis obligé de demander la paix : conditions du traité.

Rymer, *AA.*  
publ. t. 1. p.  
74.

la nation Angloise. La paix fut jurée sur les saints évangiles, & le légat aussitôt donna l'absolution au prince Louis, à condition toutefois qu'il payeroit pendant deux ans le dixieme de son revenu, pour le secours de la Terre-Sainte. Les laïques qui l'avoient accompagné ne furent taxés qu'au vingtieme. Quant aux ecclésiastiques, on les obligea d'aller à Rome, où le grand pénitencier les condamna à cette satisfaction : Que dans l'espace d'un an aux fêtes de Noël, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Nativité de la Vierge, & de la Toussaints, ils feroient amende-honorable, nus pieds & en chemise, dans l'église cathédrale, confesseroient publiquement leurs fautes, & marcheroient en procession tout le long du chœur, tenant en main des verges dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit alors la rigueur avec laquelle Rome punissoit ceux qui avoient osé résister à ses ordres : pénitence, dit un célèbre historien, dont certainement on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui.

*Daniel,*  
*Hist. de Fr.*  
*t. 3. p. 161.*

Ainsi finit au bout de dix-huit mois le regne de Louis sur les Anglois. Ce prince revint en France, blâmé des  
uns,



uns, justifié par les autres du peu de succès d'une entreprise, que la seule superstition fit échouer. La déférence qu'eut Philippe pour les censures de Rome, déférence portée peut-être trop loin, l'empêcha de seconder son fils de toutes ses forces. Cette politique, qu'on nommoit alors piété, qu'on traiteroit aujourd'hui de simplicité, arracha de sa maison une couronne, que malgré la fierté Romaine & l'inconstance Angloise, il pouvoit assurer & fixer sur la tête de son héritier. Quoi qu'il en soit, la royauté momentanée de Louis pourroit être un titre aux monarques François de prendre les armes & la qualité de rois d'Angleterre : titre au moins aussi valable, que celui sur lequel les Anglois se fondent pour usurper les armoiries & l'auguste qualité de roi de France. Mais nos princes, curieux de la seule réalité, ne savent point se repaître de noms vains & chimériques.

ANN. 1217.

Le différend qui s'éleva dans le même tems au sujet des comtés de Champagne & de Brie, suspendit les réflexions peu avantageuses sur l'expédition d'Angleterre, & fixa toute l'attention du monarque, de la cour des pairs, & du royaume entier. Henri II, comte de Champagne, qui étoit passé en Palestine avec

Célébre Arrêt de la cour des pairs au sujet des comtés de Champagne & de Brie.

ANN. 1217.

Philippe Auguste son oncle, oublia sa patrie, & devenu veuf épousa Isabelle, héritière du royaume de Jérusalem. Il mourut quelques années après, laissant de cette princesse deux filles au berceau. Thibaut III, son frere, s'empara de ses Etats, que personne ne lui disputoit, & les transmit à son fils Thibaut IV, sous la tutelle de Blanche de Navarre sa mere. Ce prince en jouissoit paisiblement depuis seize ans, quand Erard de Brienne, qui avoit épousé Philippine, l'aînée des filles de Henri, se présenta pour recueillir la succession de son beau-pere. C'étoit un seigneur également distingué par sa naissance & par ses grandes qualités: son droit paroïssoit incontestable: alors les grands fiefs de France passoient aux femmes sans aucune difficulté: mais on lui objecta la naissance équivoque de la reine son épouse. Isabelle en effet, mariée par le roi son frere à Homfroy de Toron, en avoit été séparée sur des prétextes si légers, qu'on doutoit même en Orient de la légitimité des enfans qu'elle avoit eus d'abord du prince de Tyr, ensuite du comte de Champagne. Cette raison parut sans réplique; & les pairs assemblés à Melun, rendirent le célèbre arrêt qui confirme Thibaut dans la possession de tous les biens de sa maison.

La mort du roi de Castille, qu'un enfant tua d'une tuile, en jouant avec lui, sembloit devoir rallumer une contestation absolument semblable, si Philippe eût eu plus d'ambition, que de politique. D. Henri, c'étoit le nom du monarque Espagnol, avoit quatre sœurs, Bérengere qui avoit épousé Alphonse IX roi de Léon, Blanche femme du prince Louis fils aîné de France, Urraque mariée à Alphonse II roi de Portugal, & Dona Éléonor qui épousa depuis D. Jayme ou Jacques I, roi d'Aragon. Le jeune prince, leur frere, ne laissant point de postérité, la succession au trône ne pouvoit regarder que l'aînée : aussi fut-elle généralement reconnue. Mais la crainte que son mari, roi très-ambitieux, ne fâisît l'occasion de régner sous son nom en Castille, lui fit abdiquer la couronne en faveur de Ferdinand son fils. Cette circonstance changeoit absolument la face des affaires. La naissance de Ferdinand paroissoit extrêmement douteuse : le mariage de Bérengere avec Alphonse s'étoit fait malgré la résistance du roi son pere : les deux époux étoient parens dans un degré prohibé : deux papes avoient déclaré cette alliance illégitime : la princesse enfin vivoit séparée de son mari

ANN. 1217.

Droits du prince Louis sur la couronne de Castille.



ANN. 1217.

par une sentence de l'église : ainsi tout conspiroit à l'élévation de Blanche, comtesse d'Artois, sœur puînée de la reine de Léon. Elle avoit dans ses intérêts plusieurs seigneurs qui lui demandoient un de ses fils, avec promesse de le faire couronner. Mais Philippe, connoissant la délicatesse de la santé du comte d'Artois, ne voulut point qu'il entreprît une guerre hazardeuse par elle-même, & dont le fruit devoit naturellement demeurer à Bérengere, qui pouvoit le conserver long-temps, & le rendre toujours douteux par un autre mariage. Louis néanmoins ne laissa pas d'écarteler de France & de Castille, comme ayant de légitimes prétentions sur cette couronne.

ANN. 1219.

Nouvelle trêve de quatre ans avec l'Angleterre.

Rymer. *Ad.*  
publ. tom. 1.  
page 78.

Concile de Latran, où le comte Raymond est dépouillé de ses Etats.

Cependant la trêve avec l'Angleterre étoit expirée ; & le prince Louis, à la tête d'un corps considérable de troupes, alla mettre le siège devant la Rochelle, qui fut prise & rendue presque aussitôt par un nouveau traité, où l'on renouvelloit la suspension d'armes pour quatre autres années. Ce moment de tranquillité donna le loisir au prince Louis de faire une seconde expédition en Languedoc, où le trouble & la division reprenoient de nouvelles forces.

Le concile de Latran, loin d'y réta-

blit la paix & la tranquillité, y avoit ral-  
lumé plus vivement que jamais le feu ANN. 1219.

de la discorde & de la guerre civile. Alors on ouvroit les yeux sur les entreprises téméraires du Sacerdoce, qui s'arrogeoit le droit de disposer des empires & des principautés. Quatre cens douze évêques, & huit cens, tant abbés que prieurs, ayant à leur tête le pape Innocent III, les patriarches de Constantinople & de Jérusalem, & soixante-onze primats ou métropolitains, décidèrent d'un commun accord, » que  
 » la puissance séculière, seroit tenue  
 » sous peine d'excommunication, de  
 » promettre par serment d'exterminer  
 » de tout son pouvoir, les hérétiques  
 » dénoncés; ordonnant aux évêques  
 » de frapper de mille anathêmes ceux  
 » qui n'obéiront pas, & d'en informer  
 » le souverain pontife, afin, dit-on,  
 » qu'il déclare leurs vassaux déliés du  
 » serment de fidélité, & qu'il expose  
 » leurs terres au premier catholique  
 » qui voudra s'en saisir. « Ce n'étoit encore là qu'une simple théorie; la pratique suivit de près. Le comte de Toulouse, accompagné de son fils & des comtes de Foix & de Comminges, se présenta aux prélats assemblés, pour demander la restitution de ses domai-

*Conc. t. 2.  
p. 142. & seq.*

nes. Quelques évêques, tous gens de  
 ANN. 1219. mérite, intercédoient pour lui, & re-  
 monstroient au pape que ce prince lui  
 avoit toujours été obéissant, qu'il lui  
 avoit remis les places fortes, lorsqu'on  
 l'avoit exigé : qu'il s'étoit croisé des  
 premiers : qu'il avoit combattu pour  
 l'église contre le vicomte de Beziers  
 son propre neveu. Innocent parut  
 ébranlé ; mais, ajoute l'enthousiaste  
 Hist. Albig c. 83. Pierre de Vaux-Sernai, *le conseil d'A-*  
*chitophel ne prévalut pas.* Il fut dit que  
 la foi catholique ne pouvant subsister  
 dans le Languedoc, tandis, que Ray-  
 mond en seroit maître, il méritoit d'en  
 Conc. c. II. être banni pour jamais, & que se con-  
 P. 234. tentant de huit cens livres qu'on lui don-  
 nerait tous les ans, pour son entretien,  
 il iroit pleurer ses péchés où il pourroit.

*Thres. des*  
*Chart. Bulles*  
*contre les hé-*  
*rétiques, n.*  
 13.

Ce même décret accorde au comte  
 Simon de Montfort, la propriété de  
 Toulouse & de tous les pays conquis  
 par les armes des croisés, sous l'hom-  
 mage de ceux dont ils relevoient. Pour  
 les terres qui n'avoient pas été conqui-  
 ses, telles que le Venaissin, la Proven-  
 ce, Beaucaire & son territoire, le con-  
 cile ordonne qu'elles seront gardées  
 sous le nom de l'église, afin d'en pour-  
 voir le jeune Raymond, lorsqu'il sera  
 parvenu à un âge légitime ; si toutefois



il se montre tel qu'il mérite d'obtenir le tout, ou seulement une portion, ainsi qu'il sera plus convenable. Ce fils infortuné d'un pere plus malheureux encore, étoit un jeune homme d'environ dix-sept ans, le plus beau cavalier, le prince le mieux fait de son siècle, aimé des peuples jusqu'à l'adoration, digne enfin par les qualités de l'esprit & du cœur, de la haute fortune où l'appelloit sa naissance, qui le faisoit sortir de tant de rois. On lit qu'admis à l'audience d'Innocent, le pontife après lui avoir donné sa bénédiction, lui dit ces paroles remarquables : *Mon fils, écoutez-moi ; si vous suivez les conseils que je vais vous donner, vous ne manquerez jamais. Aimez Dieu sur toutes choses : ne prenez jamais le bien d'autrui ; mais défendez le vôtre, si quelqu'un veut vous l'enlever. Saint pere, répondit le prince avec beaucoup de noblesse, vous ne serez donc pas fâché si je fais tous mes efforts, pour recouvrer mes domaines sur le comte de Montfort. Quoi que vous entrepreniez, répliqua le pape, Dieu vous fasse la grace de bien commencer & de mieux finir.*

ANN. 1219.

*Aut. Anon. Histoire du Lang. t. 3. prév. p. 62.*

Les vœux d'Innocent, vrais ou simulés, furent pleinement exaucés. Le jeune Raymond ne fut pas plutôt arri-

Le jeune Raymond reprend la meilleure partie.

ANN. 1219. ~~\_\_\_\_\_~~ vé dans la Provence, que le concile lui  
 de ce qu'on prit une grande partie de ce qu'on avoit  
 avoit ôté à son pere. enlevé au comte son pere. Marseille,  
*Hist. Albig.* Avignon, Tarascon lui ouvrirent leurs  
 c. 83. portes, le reçurent aux cris redoublés  
*Guill. de Pod. c. 27. & seq.* de vive Toulouse, le comte Raymond &  
 son fils. Une foule de noblesse courut  
 se ranger sous ses étendarts, lui fit  
 hommage, & jura de le défendre jus-  
 qu'à la mort. Ce brave prince, se voyant  
 à la tête d'un corps considérable de  
 troupes, marcha du côté de Beaucaire,  
 dont les habitans l'avoient appelé, en-  
 tra dans la ville aux acclamations du  
 peuple, & mit le siege devant le châ-  
 teau, place très-forte sur le bord du  
 Rhône, défendue d'ailleurs par un vail-  
 lant chevalier nommé Lambert de Li-  
 mous. Montfort vole au secours avec  
 son armée, investit le jeune comte dans  
 ses retranchemens, & l'assiege à son  
 tour. Tout ce que la science militaire a  
 de ruses, la valeur d'héroïsme, la haine  
 d'acharnement & d'opiniâtreté, fut inu-  
 tilement employé. Le jeune Raymond,  
 âgé seulement de dix-huit à dix-neuf  
 ans, se conduisit avec tant de pruden-  
 ce, de bravoure & d'intrépidité, qu'il  
 força son ennemi de lui abandonner le  
 boulevard du bas Languedoc sans au-

tre condition que d'accorder la vie & bagues sauvés à ceux qui le défendoient.

ANN. 1219.

Un événement si heureux étonna le nouveau comte de Toulouse, qui établi par un concile général, investi solennellement par Philippe Auguste, trop foible & trop superstitieux pour s'opposer aux entreprises de Rome, ne croyoit pas que rien pût troubler sa grandeur. Mais le sceau de Dieu n'y étoit pas; & cette puissance, ouvrage de l'injustice, se dissipa comme toutes les fortunes de cette espece. Montfort, désespéré du mauvais succès de sa dernière entreprise, résolut de s'en venger sur Toulouse, qu'il soupçonnoit d'intelligence avec Beaucaire. Rien de si noir que la trahison dont on usa envers cette malheureuse capitale. Foulques son évêque en fut le promoteur, & le général de l'église, cet homme si dévot, si l'on en croit ses panégyristes, se chargea de l'exécution. Le prélat abusant indignement de l'autorité que lui donnoit son caractère, entre dans la ville, exhorte son peuple à aller au devant de Simon, pour lui demander pardon, avec promesse qu'il l'obtiendra. Ces malheureux se laissent persuader, sortent en foule, vont à la rencontre de leur seigneur, qui, suivant qu'il en

Montfort cause une émotion dans Toulouse: perfidie de l'évêque de cette ville.

*Auc. Anon. prouv. de l'Hist. de Lang. t. 3, p. 78.*



ANN. 1219. étoit convenu avec l'évêque ordonne de les arrêter & de les charger de fers. Ceux qui se trouvoient les derniers , épouvantés de cette perfidie , prennent la fuite , & courent annoncer à leurs compatriotes le triste sort de ceux qui les avoient précédés.

*Ibid. p. 79.* En meme tems Foulques , cet homme de sang & de carnage , commettoit d'horribles excès dans la ville , qu'il abandonna au pillage d'un corps de troupes qui l'avoit suivi. Le peuple entre en fureur , court aux armes , & se barricade dans les rues. Simon arrive dans cette circonstance , fait mettre le feu en trois endroits différens , & ordonne à ses troupes de passer au fil de l'épée tout ce qui se présentera sous leurs mains. Les Toulousains réduits au désespoir , se défendent avec toute l'intrépidité dont un peuple en fureur est capable repoussent les soldats de Montfort avec grande perte , éteignent l'incendie , & forcent le cruel général d'abandonner son entreprise , pour se retirer d'abord dans la cathédrale , ensuite dans le château Narbonnois. Alors il se fait amener ceux de Toulouse , qu'il détenoit prisonniers , & leur déclare qu'il leur fera trancher la tête , s'ils n'engagent leurs concitoyens à lui

rendre la ville. Cette menace produisit une nouvelle négociation, où ce peuple infortuné fut encore la victime de la perfidie de son évêque.

ANN. 1219.

*Ibid.* p. 80.

Le traître, toujours de concert avec l'usurpateur, courut dans toutes les rues, accompagné de l'abbé de saint Sernin, publiant que le comte de Montfort, mortifié de ce qui venoit d'arriver, consentoit de rendre la liberté aux prisonniers, de restituer tout ce qu'on avoit enlevé dans le pillage, enfin de vivre désormais en bonne amitié avec les habitans de sa chere capitale. On n'y mettoit que la condition de remettre leurs armes & leurs tours. C'étoit un privilege des bourgeois de Toulouse & d'Avignon, d'avoir des tours dans leurs maisons. Les deux prélats portant la dissimulation aussi loin qu'elle peut aller, ne craignirent point de se faire cautions de ces promesses, si le peuple prenoit le parti de la soumission. Une triste expérience auroit dû lui apprendre, que son évêque ne cherchoit qu'à le tromper; mais l'envie de sauver ceux de ses freres, qui gémissaient dans l'obscurité d'une infâme prison, lui fit accepter la paix aux conditions qu'on lui offroit; il livra & ses armes & ses tours. Alors Simon ne

ANN. 1219.

ménage plus rien, fait mettre aux fers les principaux habitans, assemble son conseil, propose de mettre la ville à feu & à sang, & de la raser jusqu'aux fondemens. Ce ne fut pas sans peine qu'on le déterminâ à se contenter pour satisfaction de trente mille marcs d'argent : somme exorbitante dans la circonstance où les Toulousains se trouvoient, pillés, brûlés, saccagés.

Les Toulousains rappellent le vieux Raymond ; siège de Toulouse par Montfort ; mort de ce général.

La dureté avec laquelle on leva cet impôt, les réduisit enfin au dernier désespoir. Il rappellerent le vieux Raymond leur ancien maître, le reçurent dans leur ville avec mille démonstrations de joie, se fortifierent de tous côtés, & armerent puissamment pour se soustraire au joug d'un tyran. Le comte Simon, instruit de cette révolution, se hâte de conclure une trêve avec le jeune prince de Toulouse, quitte la Provence, & ramene son armée contre sa capitale. Il essaya d'abord d'y entrer par le château Narbonnois, comme il avoit fait l'année précédente ; mais il trouva des hommes plus agueris, & des fortifications plus régulières. Il se vit donc réduit à l'attaquer dans les formes. Le siège fut long & meurtrier : on y fit de part & d'autre des prodiges de valeur. Un jour que Montfort

*Hist. Alb. c. 26. Guill. de Pod. c. 30.*



menoit les Toulousains battans jusque ~~\_\_\_\_\_~~  
 dans leur fossé, une pierre d'une gros- ANN. 1219.  
 seur prodigieuse, lancée par un man-  
 gonneau, l'atteignit à la tête, & le ren-  
 versa presque mort sur la place. Les  
 deux partis jetterent un grand cri, les  
 uns de joie, les autres de douleur. On le  
 transporta aussi-tôt dans la tente du car-  
 dinal légat, où il expira tant de cette  
 blessure, que de cinq autres coups de  
 flèches qu'il avoit reçus dans le corps.

Ainsi périt de la main d'une femme Amauri son  
 fils leve le  
 siege.  
 selon quelques-uns, de celle d'un nain,  
 selon quelques autres (a), le fameux Si-  
 mon de Montfort, qui remplit la chré-  
 tienté du bruit de ses exploits & de ses  
 victoires : homme incomparable, s'il  
 avoit été moins ambitieux, moins  
 cruel, moins perfide, moins colere &  
 moins vindicatif. Amauri, son fils aîné,  
 hérita de ses titres, mais non de son cou-  
 rage pour les soutenir. Obligé de lever  
 le siege de Toulouse, il alla se faire re-  
 connoître dans ses nouveaux Etats, em-  
 portant le corps de son pere, qui fut  
 inhumé dans le monastere de Hautes-  
 Bruyeres, de l'ordre de Fontevraud.

La mort du général de la croisade, Le jeune  
 Raymond re-

(a) Benoist, hist. des Albigeois l. 5. assure que ce  
 fut une femme qui lança la pierre du mangonneau ; partie de ses  
 on lit au contraire dans l'hist. gén. des Gr, Off. tom. domaines.  
 6. p. 75. que ce fut un nain.

en abattant le courage des croisés, releva les espérances des partisans de la maison de Toulouse. Le jeune Raymond profitant de la circonstance, partit à la tête d'un corps de troupes pour l'Agénois, & remit une partie du pays sous son obéissance. On le reçut partout avec une joie extrême, & les peuples firent main-basse sur les garnisons que Montfort avoit établies chez eux. Nîmes, en même temps, secouant le joug de l'usurpateur, ouvrit ses portes à la princesse Sancie, femme du jeune comte, exemple qui fut suivi de presque tout le Rouergue & le Querci, où la plupart des villes s'empresserent à l'envi de rentrer sous la domination de leurs anciens maîtres. Le comte de Comminges ne s'oublia pas dans une conjoncture si favorable; il se mit en campagne, résolu de se faire par lui-même la justice que le concile de Latran lui avoit refusée, recouvra les armes à la main, tous les domaines qu'on lui avoit enlevés, & fit mourir Joris, que Simon avoit établi gouverneur de tout le Commingeois.

Louis joint Amauri de-  
vant Mar-  
mande qui se  
rend à dis-  
crétion.

Tel étoit l'état des affaires en Languedoc, lorsque le prince Louis, vivement sollicité par le pape Honoré III, y conduisit une armée de six cens hom-

mes d'armes, & de dix mille hommes d'Infanterie. On comptoit dans son armée vingt évêques, trente-trois comtes, & un grand nombre de barons & autres seigneurs. Ils s'empara d'abord de Marmande, dont la garnison fut contrainte de se rendre à discrétion. On lui conseilloit de la faire passer au fil de l'épée; mais il eut horreur d'une pareille inhumanité, & se contenta de la retenir prisonniere. La ville fut livrée au comte Amauri, qui fit massacrer cinq mille habitans, tant hommes que femmes ou enfans: action barbare, qui choqua extrêmement le prince François.

ANN. 1219.

*Guill. Ar.  
mor. p. 92.*

Louis néanmoins, ne laissa pas de s'engager au siege de Toulouse, où le jeune Raymond s'étoit enfermé avec une garnison également nombreuse & aguerrie. La place fut attaquée avec beaucoup de vivacité & défendue de même. Les assiégeans faisoient depuis six semaines des efforts incroyables, & rien n'avançoit. Le prince ne savoit comment se tirer avec honneur d'une entreprise trop légèrement conçue, lorsque Philippe, qui en avoit prévu le succès, suppléa à son embarras, en lui envoyant ordre de revenir promptement à la cour. Il obéit, mais avec tant de précipitation, qu'il abandonna toutes ses

Il met le  
siege devant  
Toulouse, &  
est obligé de  
le lever.

*Idem, ibid.*



machines, dont les assiégés s'emparèrent. La retraite des François donna un libre cours à la valeur & à l'activité du jeune comte de Toulouse. Tout plia devant lui. On compte parmi les principales villes qu'il força, Lavaur, Puilaurens, Montauban, Castelnau-d'Aud, Montréal.

Amauri, fatigué de tant de revers, incapable d'ailleurs de soutenir la haute fortune de son pere, députa vers le roi, pour lui offrir toutes les conquêtes des croisés. Le pape se joignit à lui & ne balança pas d'assurer le monarque de la rémission de ses péchés, s'il vouloit unir à son domaine tous les pays que Montfort avoit enlevés aux hérétiques.

Le jeune Raymond ne s'oublioit pas dans une conjoncture si critique : il écrivit » à son très-sérénissime seigneur, Philippe par la grace de Dieu, » roi des François, pour lui jurer une » prompte obéissance à ses ordres. J'ai » recours à vous seigneur, lui dit-il, » comme à mon unique refuge, comme » à mon seigneur & à mon maître, & si » je l'osois dire, comme à mon proche » parent ; vous suppliant de me faire » rentrer, en vue de Dieu, dans l'unité » de la sainte église, afin qu'après avoir » été délivré de l'opprobre d'une honteuse exhérédation, je reçoive de

ANN. 1219.

Amauri offre ses Etats au roi, qui les refuse.

Thr. des ch. Toulouse, Jac. 3. n. 54.

« vous mon héritage. J'atteste Dieu & ~~les saints~~  
 » les saints, que je m'étudierai toute ma ANN. 1222.  
 » vie à faire votre volonté & celle des  
 » princes vos successeurs. « Le roi, soit  
 compassion pour un prince digne par ses  
 grandes qualités d'un meilleur sort, soit  
 équité, soit politique, ne voulut point  
 accepter les offres de Rome & d'A-  
 mauri: mais il ne put refuser au saint pe-  
 re de convoquer à Paris une assemblée  
 d'évêques & de seigneurs, pour y trai-  
 ter des moyens de soutenir une usur-  
 pation qu'il blâmoit intérieurement,  
 & que la crainte de l'excommunica-  
 tion ne lui permettoit pas d'empêcher.

La santé du monarque s'affoiblissoit  
 de jour en jour: une fièvre quarte ache-  
 va de consumer ses forces: il commen-  
 ça alors à penser sérieusement à l'affaire  
 de son salut, & fit un testament dont il  
 nommoit exécuteurs frere Guérin, évê-  
 que de Senlis, Barthélemy de Roye,  
 grand chambrier de France, & frere  
 Aymard, trésorier du Temple. On y  
 voit un fonds considérable destiné à  
 l'héritier de la couronne pour la défense  
 de l'Etat: vingt-cinq mille marcs d'ar-  
 gent à quarante sous le marc, pour ré-  
 parer les torts qu'il pouvoit avoir faits:  
 dix mille livres parisis à la reine Isem-  
 burge, sa chere épouse: autant à son

Testament  
 de Philippe.

Duch. t. 52  
 p. 261.

~~ANN. 1222.~~ fils Philippe, trois mille marcs d'argent au roi de Jérusalem, deux mille au maître de l'hôpital de Toulouse, deux mille aux Templiers d'outre-mer, cent cinquante mille cinq cens pour le secours de la Terre-Sainte : deux mille livres parisis à ses domestiques, vingt-un mille pour les pauvres, orphelins, veuves ou lépreux. Enfin il donne à l'abbaye de S. Denis tous ses bijoux & toutes ses pierreries, qui, au rapport de Guillaume de Nangis, valoient au moins douze mille livres, somme suffisante alors pour fonder vingt religieux, qui devoient prier Dieu à perpétuité pour le repos de son ame.

~~ANN. 1223.~~ Tout se dispoit à l'assemblée de Paris. Déjà Jean de Brienne roi de Jérusalem, Guillaume de Joinville archevêque de Reims, le cardinal Conrad, légat du pape, plusieurs archevêques & plus de vingt prélats s'y étoient rendus conformément aux ordres du monarque. Philippe qui prenoit l'air au château de Pacy sur Epte voulut aussi s'y trouver : mais la fièvre qui le tourmentoit depuis un an, devint continue, & l'arrêta à Mante, où il mourut dans la cinquante-huitième année de son âge, & la quarante-quatrième de son regne. Son corps fut porté à S. Denis avec tou-

Sa mort & ses funérailles.

Rigord,  
p. 66.



te la pompe qui convenoit à un si grand prince. On lit qu'à ses funérailles, où se trouverent les princes ses enfans, le roi de Jérusalem, & tous les grands barons de France, il s'éleva une grande dispute entre Guillaume de Joinville & le cardinal Conrad. Celui-ci prétendoit officier comme légat du pape, celui-là comme archevêque de Reims, qui étoit seul en possession de cette glorieuse prérogative. Les prélats François, toujours attentifs à maintenir leurs privilèges contre les étrangers, s'aviserent d'un expédient qui satisfit également les deux partis. Il fut décidé que tous deux diroient chacun une messe dans le même-tems, sur le même ton, à deux autels voisins, & que les évêques, le clergé & les moines, dont la multitude étoit innombrable, leur répondroient comme à un seul officiant, ce qui fut exécuté au grand étonnement de toute l'assemblée, surprise d'une pareille nouveauté.

ANN. 1223.

*Ibid. p. 671*

Ainsi mourut Philippe II, que sa naissance long-tems désirée fit surnommer Dieu-donné, & à qui ses conquêtes, aussi rapides que brillantes, méritèrent le glorieux nom d'Auguste. C'est de tous les rois de la troisième race celui qui a le plus étendu le domaine

Son portrait  
& son éloge.

royal. La Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Berri, le Poitou subjugués : la Picardie, l'Artois, l'Auvergne, & plusieurs autres comtés réunis à la couronne : l'Angleterre & l'empire humiliés à la célèbre journée de Bouvines : la puissance des Anglois presque anéantie en-deçà de la mer : l'orgueil des vassaux rebelles abattu : tout annonce un conquérant qui rendit les grands plus dociles, les peuples plus soumis, & le trône plus respectable. On nous le représente comme un prince brave, grand capitaine, laborieux, actif, bien fait de sa personne, beau de visage, sans autre irrégularité que deux petites taches sur l'un des yeux. Ses actions prouvent qu'il eut du moins autant de mérite que de bonheur : sage politique qui possédoit éminemment l'art d'employer à propos les caresses ou les menaces, les récompenses ou les châtimens : heureux dans ses entreprises, parce qu'il savoit les concerter avec prudence, & les exécuter avec célérité : magnifique dans les occasions d'éclat, pour soutenir l'honneur de la royauté : économe dans son domestique, pour ne point surcharger ses peuples : exact à rendre la justice à ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere : zélé pour la gloire

de la religion, dont il fut toujours le défenseur le plus ardent.

ANN. 1223.

Ses défauts

On lui reproche un caractère plus enclin à la sévérité qu'à la miséricorde; un tempérament colere, que la moindre résistance faisoit entrer en furie. Mais ce seroit le traiter avec trop de rigueur, si pour ne s'être pas possédé peut-être trois ou quatre fois, on lui refusoit les justes louanges qu'il mérite, & par ses exploits & par ses grandes qualités. On l'accuse encore de n'avoir pas été tout-à-fait exempt de blâme du côté de la chasteté. Son divorce avec Issemburge, son mariage avec la princesse de Méranie, un fils naturel, nommé Pierre Charlot, qu'il eut d'une personne inconnue, tout semble confirmer cette odieuse imputation. Si cependant cette troisieme alliance avec Agnès de Méranie doit être regardée comme un crime, il paroît qu'on pourroit absolument la faire retomber sur les prélats qui prononcèrent la sentence de séparation. Quand au prince, fruit d'une amour illégitime, c'est une de ces taches malheureusement trop ordinaires à la mémoire des héros: elle n'empêcha pas du moins de lui attribuer des miracles après sa mort. On dit qu'à son tombeau les boiteux furent redressés; & la clarté de la lumiere rendue aux aveugles.

Gest. Phil.

Aug. apud.

Duch. 1. 5.

p. 261.



ANN. 1223.

*Ibid.*

On raconte de lui un autre merveille dans le même goût, arrivée à Sienne, & confirmée par le témoignage de deux célèbres cardinaux. Un chevalier Siennois, nommé Jacques, désespéré de médecins, & malade à toute extrémité fut une belle nuit transporté en esprit dans la place publique. Là il vit passer une multitude innombrable de cavaliers, & après eux un vénérable vieillard, qui avoit une grande barbe, un visage long & un peu enluminé. Il tenoit par la main un chevalier de bonne mine, revêtu d'un manteau blanc sur une tunique blanche. Quel est votre hôte, dit le vieux inconnu au malade? Seigneur, répond celui-ci, c'est Thomas, prêtre cardinal de sainte Sabine. Dites-lui, reprend le vieillard qu'il aille demain trouver le pape, pour le prier d'absoudre l'ame de Philipp roi de France. Qui êtes-vous, seigneur demande le moribond? Je suis Deni le martyr, & celui que vous voyez mes côtés, est Philippe, roi des François, que je conduis à la vallée de Josaphat. Mais, objecte le Siennois, le pape & les cardinaux ne voudront pas m'en croire sur ma parole. Allez tous jours, réplique le saint : voici votre lettre de crédit : vous deviez mourir

cette nuit, & vous voilà guéri. Le bon militaire s'éveille à ces mots, ne ressent plus en effet aucun mal, va se jeter aux pieds du pape, & lui expose fort au long son aventure. Aussi-tôt le pontife distribue de grandes aumônes aux pauvres, ordonne des jeûnes par toute la ville, fait célébrer grand nombre de messes, & chante lui-même avec beaucoup de respect & de dévotion toutes les formules qui regardent l'absolution. Ces petites historiettes qui feroient rire aujourd'hui étoient alors débitées très-férieusement, & crues de la meilleure foi du monde.

Philippe fut le premier de nos rois, qui entretint des armées sur pied, même en tems de paix : ce qui le mit en état de se faire toujours craindre de ses voisins, & respecter par ses sujets. La France lui doit encore le peu de perfection qu'avoit alors l'art militaire. Le soin qu'il prit toujours de s'attacher par ses bienfaits quantité de bons ingénieurs, contribua plus que toute autre chose à la rapidité de ses exploits & de ses conquêtes. On parle sous son regne d'une espece de soldats, appellés *Ribauds*, qui semblent avoir beaucoup de rapport avec ce qu'on appelle aujourd'hui *enfants perdus*. C'étoit, si l'on en croit

ANN. 1223.

Origine des Ribauds.

Du Cange au mot Ribaldi.

Rigord, des déterminés qu'on mettoit à la tête des assauts, & dont on se servoit habituellement, soit dans les escalades, soit dans d'autres semblables actions de hardiesse & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu par la suite leur nom infâme en France: on le donna depuis indifféremment, & aux jeunes débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux, & aux femmes ou filles qui n'avoient pas honte de se prostituer.

Fonctions  
de leur roi.

Les *Ribauds* avoient un chef qui portoit le titre de roi, suivant l'usage qui s'étoit introduit alors de donner cette auguste qualité à ceux qui avoient quelque commandement sur les autres. Ainsi l'on disoit fort sérieusement, *le roi des Merciers, le roi des Mégissiers, le*

*Traité de la Pol. tom. 1. p. 152.* *roi des Jongleurs, le roi des Ménétriers.* Celui des *Ribauds* n'avoit point bou-

*Stat. Reg. Phil. an. 1317.* che à cour; mais seulement *six den-*

*rées de pain, & devoit être monté par l'écurie.* Le devoir de sa charge étoit de se tenir toujours hors de la porte, pour écarter ceux qui n'avoient pas droit d'y entrer. S'il se commettoit quelque crime dans l'host ou chevauchée du roi, c'étoit lui qui en faisoit informer, qui

*Battel. in num. Rural. t. 2. tit. 1.*

jugeoit, qui decernoit la peine convenable. *L'or & l'argent de la ceinture au malfaiteur.*



*malfaiteur* étoient pour le prévôt ; le cheval , le harnois & tous autres hostils pour les maréchaux ; les draps & les habits pour le roi des Ribauds , qui en faisoit l'exécution. Ce monarque théatral connoissoit de tous les jeux de dez, de brelans, & autres qui se jouoient pendant le voyage de la cour : il levoit deux sous par semaine sur tous les logis de bourdeaux & des femmes bourdelieres ; & chaque femme adultere lui devoit cinq sous, sous peine de saisie de sa selle. Le nom de cet officier fut supprimé sous le regne de Charles VI : mais l'office demeura ; & ce qu'on appelloit le roi des Ribauds , fut nommé grand prévôt de l'hôtel , charge qui subsiste encore de nos jours.

ANN. 1223.

*In Regest. Chart. signat.*  
117. an.  
1380. num.  
176.

Le regne des héros fut toujours celui des sciences & des arts : Philippe les favorisa plus qu'aucun de ses prédécesseurs. On voit par une lettre du pape Innocent III , que ce prince avoit formé le dessein d'un hôtel des invalides , pour servir de retraite aux soldats & aux officiers hors d'état de faire le service. Rome lui promettoit de l'exempter de la juridiction de l'évêque : mais l'exécution de ce noble dessein étoit réservée à Louis XIV , le plus illustre de ses descendans. Alors fleurissoit dans

Etat des sciences & des arts Université de Paris.

L. XI. epist. 25.

ANN. 1223.

*Abr. Chron.  
de l'Hist. de  
France. p.  
604. t. 1.*

Paris cette célèbre académie, mere de toutes les universités par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de savoir par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des pontifes & des conciles même par la supériorité de ses lumieres. L'estime où elle étoit, dit un illustre moderne, lui a fait chercher une origine fabuleuse. Elle ne doit point son établissement à Charlemagne : ce fut sous la fin du regne de Louis le jeune, qu'elle prit naissance : Pierre Lombard peut être regardé comme son fondateur. Ses premiers statuts furent dressés sous Philippe Auguste : le nom d'*université* ne lui fut donné que sous saint Louis. On y enseignoit dans le douzieme siecle, non-seulement le droit canon & civil, mais la philosophie, la médecine & la théologie. Jamais, dit Rigord, les écoles d'Athenes & de Thebes ne furent plus fréquentées. On y accouroit de toute part ; attiré moins encore par l'aménité du lieu & l'abondance de toutes choses, que par la multitude des privileges dont elle jouissoit, ainsi que ses écoliers, par la générosité peut-être indiscrete de nos rois. Les plus remarquables de ces prérogatives étoient de députer aux conciles, de ne contribuer à aucune charge

*Rigord, p.  
59.*

de l'Etat, & d'avoir ses causes commises devant le prévôt de Paris, qui se glorifioit du titre de *conservateur des privilèges royaux de l'université*. Le recteur donnoit les pouvoirs aux prédicateurs, interdisoit tout sermon, quand il croyoit avoir sujet de mécontentement, signoit tous les traités & autres actes publics. Cette étonnante grandeur acquise à la faveur des troubles, alla toujours en diminuant depuis l'invasion des Anglois, jusqu'au regne de Louis XII; & tant de droits peu fondés cessèrent enfin, lorsque nos rois eurent repris toute leur autorité.

On trouve une esquisse des mœurs de ce siècle dans les oppositions qu'éprouva Eudes de Sully, lorsqu'il entreprit d'abolir une cérémonie aussi ridicule qu'impie: cérémonie cependant tolérée jusqu'alors, non-seulement dans l'église de Paris, mais encore dans plusieurs autres cathédrales du royaume; c'est ce qu'on appelloit dans la capitale *la fête des fous* & ailleurs, *la fête des innocens*. Elle se célébroit à Paris le jour de la Circoncision; dans quelques endroits, le jour de l'Épiphanie; en quelques autres, le jour des Innocens. Les prêtres & les clercs s'assembloient, éliisoient un pape, un archevêque

ANN. 1227.

Laur. Ord.  
des rois, t.  
1. pag. 25.

Mœurs de  
ce temps, fête  
des fous.

Du Cange  
glos. au mot  
Kalendæ.



ANN. 1223. ou un évêque, le conduisoient en grande pompe à l'église où ils entroient en dansant, masqués, & revêtus d'habits de femmes, d'animaux ou de bouffons, chantoient des chansons infâmes, faisoient un buffet de l'autel, sur lequel ils mangeoient & buvoient pendant la célébration des saints mystères, y jouoient au dez, brûloient au lieu d'encens le cuir de leurs vieilles sandales, couroient, sauroient dans le lieu saint, avec toutes les postures indécentes dont les bateleurs savent amuser la populace. Le pieux Eudes, touché d'un abus si horrible, rendit une ordonnance, par laquelle il défend de solenniser cette fête, sous peine d'excommunication. On peut croire qu'en conséquence, cet usage fut suspendu pour quelque tems : mais il est constant qu'il ne fut pas éteint, & qu'il duroit encore deux cens quarante ans après.

Fêtes des  
ânes.

Cette fête scandaleuse nous rappelle le souvenir d'une autre, qui ne lui cede point en extravagance. On la nommoit *la fête des ânes*. Voici comme elle se célébroit à Beauvais. On choissoit une jeune fille, la plus belle de la ville : on la faisoit monter sur un âne richement enharnaché : on lui mettoit entre les bras un joli enfant. Dans cet état, suivie

*Idem, ibid.*  
*verb Festum*  
*asinorum.*

de l'évêque & du clergé, elle marchoit en procession de la cathédrale à l'église paroissiale de S. Etienne, entroit dans le sanctuaire, alloit se placer près de l'autel, du côté de l'évangile, & aussi-tôt la messe commençoit. L'Introït, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, tout ce que le chœur chante, étoit terminé par ce joli refrain, *Hinham, Hinham*, La prose, moitié latine, moitié Française, expliquoit les belles qualités de l'animal. Chaque strophe finissoit par cette douce invitation :

Hez, Sire Asne, car chantez,  
Belle bouche rechignez,  
Vous aurez du foin assez,  
Et de l'avoine à plantez.

On l'exhortoit enfin, en faisant une dévote genuflexion, à oublier son ancienne nourriture, pour répéter sans cesse *Amen, Amen*. Le prêtre, au-lieu d'*Ite Missa est*, chantoit trois fois, *Hinham, Hinham, Hinham*, & le peuple répondoit trois fois : *Hinham, Hinham, Hinham*. Ce n'est qu'avec peine qu'on rapporte de pareilles absurdités : mais le dessein de cet ouvrage ne permet pas de rien omettre de ce qui a trait aux mœurs.

On voit un statut du même Eudes de Sully, qui défend aux clercs ; non-seulement de jouer aux échecs, mais même d'en avoir dans leurs maisons : peut-

*Jeu des échecs défendu ; son origine.*

être parce qu'en appliquant trop, ils épuisent l'attention ; peut-être aussi parce que c'étoit pour eux une occasion de perdre le nécessaire, ou du moins un superflu, qui dans les principes de la religion ne doit être que pour les pauvres. On ne peut en effet lui prêter d'autre motif, quand on considère que de tous les jeux où l'esprit seul a part, c'est le plus honnête de sa nature, le plus combiné, le plus savant, & par conséquent le plus digne d'un homme qui aime à penser & à réfléchir. Quelques auteurs ont cru qu'il falloit remonter jusqu'au siège de Troye pour en trouver l'origine. La princesse Anne Comnène, dans son alexiade, en attribue l'invention aux Assyriens : les Persans & les Chinois conviennent qu'ils le tiennent des Indiens. Les circonstances qui l'ont fait naître, méritent quelque attention.

Il y avoit dans les Indes, au commencement du cinquième siècle, un jeune prince très-puissant, mais d'une fierté que rien n'égaloit. On essaya en vain de lui représenter que l'amour des sujets est toute la force & toute la puissance du souverain : ces sages remontrances ne servirent qu'à faire périr leurs auteurs dans les tourmens. Un Brahmine ou Philosophe, pour lui inculquer cette

ANN. 1223.

Odo Ep.  
Par. in Præ-  
cept. sinod.

5. 29.

Alex. l. 2. 2.

Mém. de l'A.

cad. des B. L.

3. 5. p. 252.



vérité, sans toutefois exposer au même péril, imagina le jeu des échecs (a), où le roi, quoique la plus importante de toutes les pièces, est impuissant pour attaquer & même pour se défendre contre ses ennemis, sans le secours de ses sujets & de ses soldats. Le monarque étoit né avec beaucoup d'esprit : il se fit lui-même l'application de cette leçon utile, changea de conduite, & par-là prévint les malheurs qui le menaçoient. La reconnoissance lui fit laisser au Brahmine le choix de la récompense. Celui-ci demanda autant de grains de bled qu'en pourroit produire le nombre des cases de l'échiquier, en doublant toujours depuis la première jusqu'à la soixante-quatrième : ce qui lui fut accordé sur-le-champ & sans examen. Mais il se trouva, calcul fait, que tout les trésors & les vastes Etats du prince ne suffiroient point pour remplir l'engagement qu'il venoit de contracter (b). Alors notre philosophe saisit cette occasion pour lui représenter combien il importe aux rois de se tenir en garde contre ceux qui les

(a) Ou le jeu du roi ; *Schak* en Persan, *Schek* en Arabe, signifient *roi* ou *seigneur*. De là *échec* & *mat* du Persan *Schakmat*, *le roi est pris*.

(b) On a évalué la somme de ces grains de bled à 13584 villes, dont chacune contiendroit 1014 greniers, dans chacun desquels il y auroit 174752 mesures, & dans chaque mesure 32768 grains. *Mém. de l'acad.* *ibid.* p. 264.

ANN. 1223.

entourent, & combien ils doivent craindre que l'on n'abuse de leurs meilleures intentions. Bientôt l'histoire en fut répandue dans les pays les plus reculés, & ce noble jeu passa des Indes dans toutes les parties du monde.

Ordre de la  
foi de Jesus-  
Christ,

Le regne de Philippe II, illustre d'ailleurs par tant de grands événemens, ne fut pas moins célèbre par la fondation de plusieurs ordres religieux & militaires. Celui de *la foi de J. C.* fut institué dans la province de Narbonne, en apparence pour exterminer les ennemis de l'église & leurs auteurs, dans la réalité pour maintenir la maison de Montfort dans ses usurpations sur les comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges. Il eut pour premier chef, frere Pierre Savaric, qui se qualifioit *humble & pauvre maître de la milice de la foi*. Les nouveaux chevaliers se devoient à détruire les hérétiques, comme les Templiers à combattre les Sarrafins: ce sont les propres termes d'Honoré III, dans la lettre qui permet cet établissement. Mais ce brillant édifice s'écroula avec la puissance d'Amauri, qui lui servoit de fondement. On n'en voit plus depuis aucun vestige. Quelques-uns prétendent qu'il fut réuni à l'ordre des freres de la milice de S. Jacques, qui lui même

Hist. du  
Lang. t. 3. p.  
31. & preuve.  
p. 268.

Heliot, Hist.  
des ord. relig.  
t. 8. p. 287.

ne subsista que trente ans. Cette dernière société approuvée par Grégoire IX, pour la défense de la foi & de la paix, se vit bien tôt réduite à un si petit nombre de sujets, que le grand maître, & ceux qui restoient avec lui, prirent le parti de faire profession & de s'incorporer dans l'abbaye de Feuillans; ordre de Cîteaux dans le Toulousain.

ANN. 1223.  
1133.

Il y avoit quelques années que le pape Honoré III avoit approuvé l'institut des freres prêcheurs, nommés en France *Jacobins*, à cause de leur première maison de Paris, appellés ailleurs *Dominicains*, du nom de leur fondateur. C'étoit Dominique de Gusman, gentilhomme Espagnol, d'une grande érudition pour ce tems-là, & d'une sainteté plus grande encore. Le premier état de ces religieux missionnaires fut celui de chanoines réguliers; leur première règle, celle de S. Augustin; leur première fin, d'aller prêcher par tout le monde; leur dernière de devenir mendians. Une nuit que leur S. Instituteur prioit avec beaucoup de dévotion, il vit, dit son légendaire, le fils de Dieu se lever plein de colere contre les pécheurs, tenant trois lances à la main pour les exterminer. La sainte Vierge, touchée de compassion pour tant de malheureux, se

Etablissement de l'ordre des freres Prêcheurs.

Vincens. spec. Hist. l. 30. c. 66.

Vita S. Domi



ANN. 1223.

jetta à ses pieds, & sollicita vivement leur pardon. J'ai, dit-elle, un serviteur zélé, que vous enverrez pour les instruire, & je lui associerai un autre ministre fidele (François d'Assise) pour l'aider dans cette pieuse entreprise. Le Sauveur demanda de les voir, les vit, & s'appaîsa. Dominique parut d'abord souhaiter qu'on n'employât d'autres armes contre les erreurs, que l'exemple d'une vie apostolique : ses disciples, pour de bonnes raisons sans doute, n'ont pas fait difficulté de se charger de l'office d'inquisiteurs par-tout où ce redoutable tribunal fut établi. Cet ordre célèbre a donné à l'église des papes & des cardinaux sans nombre, des archevêques, des évêques, & ce qui est plus, de grands hommes & des grands saints.

ANN. 1198.

Ordres des  
Trinitaires.

Dix-huit ans auparavant le pape Innocent avoit confirmé l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs. Cette pieuse société, consacrée uniquement à la délivrance des chrétiens qui gémissent dans les fers des infideles, eut pour fondateurs un Provençal, nommé Jean de Matha, & un saint hermite, appelé Félix de Valois. La regle porte que les freres réserveront la troisième partie de tous leurs biens pour racheter ceux qui ont eu le malheur d'être pris

par les ennemis de la religion : que toutes leurs églises seront dédiées à la Trinité : qu'en chaque maison ils ne feront que trois clercs & trois laïques outre le ministre : qu'ils seront vêtus de blanc, & porteront sur leurs habits une marque distinctive ; qu'ils ne monteront point à cheval, mais seulement sur des ânes. C'est ce qui les fit appeller pendant quelque tems *les freres aux ânes*. Cerfroi, qui leur fut donné par Marguerite comtesse de Bourgogne, est le chef-lieu de l'ordre. Le nom de *Mathurins* leur vient d'une ancienne église dédiée à S. Mathurin, que le chapitre de Paris voulut bien leur céder dans la ville. Cette congrégation, dit Albéric, est recommandable à tous égards, mais elle à grande matiere de se dissiper dans les voyages.

Ce fut aussi dans le même tems que frere Gui ou maître Gui, dont l'origine est inconnue, fonda l'ordre des hospitaliers du S. Esprit de Montpellier, pour le soulagement des malades & des pauvres. Cette nouvelle communauté n'étoit d'abord composée que de laïques : le pape ordonna qu'on y recevrait un certain nombre de clercs. Les premiers qui ne faisoient que des vœux simples, s'érigerent insensibile-

ANN. 1223.  
Bailet 8.  
Fev.

Hospitaliers  
du S. Esprit  
de Montpel-  
lier.

Héliot, *hist.*  
*des ord. mon.*  
t. 2. ch. 30.  
& suiv.

ment en chevaliers militaires : ils furent entièrement supprimés par le pape Pie II (a). Les autres firent profession solennelle de religion, embrassèrent la règle de S. Augustin, par l'ordre d'Eugene IV, & se qualifierent depuis chanoines réguliers. Innocent III, qui avoit confirmé cette charitable société (b), appella son fondateur à Rome, & lui donna l'ancien hôpital de sainte Marie en Saxe, qu'il unit à celui de Montpellier, pour être gouverné par un seul & même grand-maître. Honoré III changea ce règlement, qui fut rétabli par Grégoire X. Paul V rendit le généralat au commandeur de Montpellier, sous la dépendance néanmoins de celui de Rome : mais Urbain VIII l'exempta de toute subordination. L'ordre étoit presque anéanti en France. Un arrêt du conseil de 1708 ordonne qu'il sera rétabli par le commandeur général, grand-maître régulier, que le roi nommera incessamment. Ce fut Melchior, cardinal de Polignac, que Louis XV chargea de cette importante fonction.

(a) 1450.

(b) 1158.

















